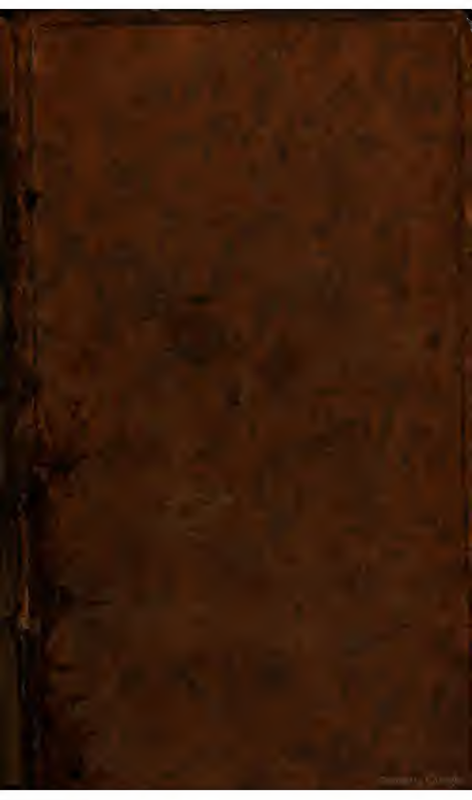






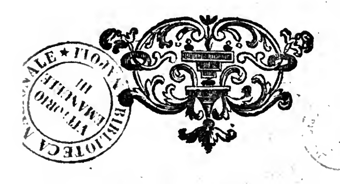


MÉMOIRE

POUR LE SIEUR DE LA BOURDONNAIS,

AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES.

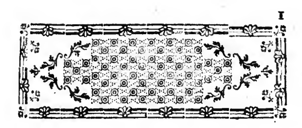
TOME III.



A PARIS,

De l'Imprimerie de *DELAGUETTE.*

M. D.C C. L I.



SUITE

DES PIECES

JUSTIFICATIVES.

No. CLXXI.

MONSIEUR,

A M. de la Bourdonnais

A Pondichery ce 17. Oct. 1746.

Reçu le 19.

Voici une idée qui me vient qui peut concilierbien des choses, si vous voulez l'adopter ; ce seroit d'aller avec *l'Achille*, *le Bourbon*, *le Phænix*, & *le Duc d'Orléans* (*a*) à *Goa*, comme vous l'avez pensé, pour vous y remâter ; de renvoyer aux *Isles le Neptune*, *la Princesse-Marie*, *la Renommée* & *le Sumatra*. Je garderai ici au large

(*a*) Le *Bourbon* étoit si endommagé, qu'il a été condamné à *Pondichery*; le *Phænix*, tout démâté, faisoit route pour l'*Isle de France*, où il n'est arrivé que par un bonheur singulier ; le *Duc d'Orleans* étoit au fond de la Mer.

No. CLXXI. par les 20 brasses *le Centaure*, *le Saint-Louis*, *le Brillant*, *le Mars* & *le Lys*, (*a*) lesquels avec leur Mât de Hune amenés, & n'ayant que la Vergue de Misaine virée & prête, seroient en état de prendre le parti convenable dans une occasion de mauvais tems. C'est la façon dont tous les Vaisseaux que l'on garde en hyvernage se tiennent, & cela sans aucun risque. Par ce moyen j'aurai de ce côté des Vaisseaux en état d'agir & de charger, & de survenir à tout. Du vôtre, après vous être remâté, étant dans un Port neutre & sûr, & abondant, vous prendrez le parti le plus convenable. L'Escadre Angloise, si elle a pris le parti d'aller à *Bombaye*, y sera en radoub : vous pourrez bien être informé de sa situation, elle décidera pour ce que vous aurez à faire. En gardant les cinq Vaisseaux ici dont je vous parle, je leur fais éviter à

(*a*) Il est bon d'observer que le sieur *Dupleix* partage l'Escadre en trois parties ; vrai moyen de la faire battre en détail. Il reste encore sur cet endroit une remarque aussi importante. Dans la distribution des Vaisseaux, le sieur *Dupleix* garde les cinq meilleurs, c'est-à-dire, les seuls qui soient en état de naviguer ; & il veut les mettre au hasard d'un autre coup de vent, plus à craindre que jamais dans cette saison avancée.

Achem (*a*), ou ailleurs la rencontre de l'Ennemi, & je suis certain, autant qu'on le peut être, que j'aurai des Vaisseaux en Janvier : laissant de plus à *Madraz* une garnison, comme on vous l'a proposé, &c. tout est en sûreté. Voilà, Monsieur, ce que je crois de plus convenable à la situation présente. Puis-je me flatter que vous voudrez bien adhérer à mes sentimens ? Ils sont vrais, vû les circonstances présentes. Je donne ordre au *Tapis* * de faire la plus prompte diligence. Je pourrois bien ajouter d'autres raisons au soutien du parti que je vous propose : je vous dis les principales. No. CLXXI.

* Espèce de Messager.

J'ai l'honneur d'être, &c.......

Signé, DUPLEIX.

(*a*) Dans six jours le sieur *Dupleix* leur ordonnera d'aller dans ce même endroit, qu'il trouve aujourd'hui dangereux.

MONSIEUR, No. CLXXII.

A M. *Dupleix*. A Madraz le 19 *Octobre* 1746.

Je reçois dans le moment vos deux Lettres du 17 : vous auriez peine à croire la frayeur de nos Equipages, depuis les malheurs de nos Vaisseaux, dont voici la situation présente.

L'*Achille* se remâte avec des Mâts de Hune, & tâche de se mettre en état de pousser au large avant la pleine-Lune.

No. CLXXII. Le *Neptune*, chargé de 1400 Balles toutes mouillées, a eu bien de la peine à se déterminer à aller à *Pondichery*, je crois cependant qu'il va partir. Le principal est de bénéficier ces Marchandises, qui sont de très-grand prix.

La *Princesse-Marie* suivra le *Neptune*, si elle le peut. J'ai trouvé ici quelques Blanchisseurs : je fais en conséquence débarquer partie des Balles, pour travailler à bénéficier dans les deux endroits.

Le *Bourbon* hésite encore, il est vrai que ce Vaisseau est hors d'état de prendre la Mer. J'espére cependant qu'il ira aussi à *Pondichery*.

La perte du *Duc d'Orléans* n'est que trop sûre, il n'en est plus question.

Le *Phœnix* ne paroît point depuis le coup de vent, nous ignorons son sort.

Il n'y a que l'*Achille* duquel on puisse tirer parti, de tous les Vaisseaux qui sont ici.

Je conviens que s'il étoit possible de conduire tous ces Vaisseaux à *Merguy*, ce seroit le mieux : *mais il est trop tard, & les Ennemis y sont ; on ne peut y aller.* Le seul parti qui nous reste à prendre, comme je vous l'ai écrit, est

d'aller à la Côte *Malabare*, ou aux *Isles*; *il ne convient point du tout à nos Vaisseaux*, seule ressource de la *Compagnie* pour l'*Inde* & pour l'Europe, *d'hyverner à la Côte. Je m'y oppose de tout mon pouvoir.* Je m'en tiens à ma Lettre du 17 Octobre, où vous avez vû que je destine le *Mars* & le *Brillant* à aller à *Achem*, s'ils le peuvent, ils tiendront la Mer jusqu'au 15 Décembre : s'ils ne peuvent gagner, je leur donnerai à chacun un Passeport Anglois. No.CLXXII.

La *Princesse-Marie* & le *Neptune*, bien calfatés, peuvent hyverner au large devant *Pondichery*; vous leur donnerez de quoi se mettre en état de gagner les *Isles*. Voilà quatre Vaisseaux que vous pourrez charger : deux sont à couvert des hazards de la Guerre ; vous pourrez mettre les deux autres sous votre Canon, quand il en sera tems.

Je vais partir avec l'*Achille*, le *Centaure*, le *S. Louis*, le *Lys*, la *Renommée* & le *Sumatra*. Si je peux attraper la Côte *Malabare*, ce sera avec le *Centaure*, le *S. Louis*, & le *Lys*. J'envoyerai les autres aux *Isles*; sinon j'envoyerai le *Centaure* & le *Lys* chercher de la Mâture & des provisions ;

No. CLXXII. ils partiront en Janvier, pour revenir aux *Isles*, ainsi que vos quatre Vaisseaux. Je tâcherai de faire un bon Envoi à la *Compagnie*, & de ménager une Escadre pour les *Indes*.

Ordonnez au Centaure & au S. Louis de venir ici. Si le *Lys* est parti, jettez à bord du *S. Louis* quelques Balles; ce sera autant de porté aux *Isles*.

Je ne vous dis mot du *Bourbon*, je compte que vous le condamnerez; pour les autres, je ne vous le conseille pas: avec de la Mâture & un Radoub, je les ferai servir encore du tems, ou aux *Isles* ou aux *Indes*, même en Europe; mais mon Monde est encore trop effrayé, pour parler de cela tout haut. J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*.

Si vous ne m'envoyez pas des Navires, l'*Achille* ne suffit pas pour prendre tout mon Monde.

No. CLXXIII.

MESSIEURS,

A Messieurs du Conseil Supérieur de *Pondichery*.

A Madraz le 20. *Octobre* 1746.

Le tems s'avance au point, que je ne crois plus avoir celui de recevoir de vos Réponses.

J'ai si bien fait, que le *Neptune*, la *Princesse-Marie*, & même le *Bourbon*, vont tâcher de se rendre à *Pondichery*.

Je souhaite que le *Neptune* y arrive de bonne-heure, pour que vous puissiez bénéficier sa carguaison. Nous avons débarqué celle de *la Prise*, dont les trois quarts sont mouillés ; mais en les blanchissant la perte ne sera pas grande. No. CLXXIII

De ces trois Vaisseaux je crois qu'il faudra condamner le *Bourbon*. Ce seroit un grand coup pour les *Isles*, s'il pouvoit y venir. Il nous feroit un bon Ponton. Pour le *Neptune* & *la Prise*, je pense qu'en les calfatant bien cet hyver, & ajustant des Mâts de Hunes, vous pouvez les envoyer aux *Isles*, chargés de tous les effets dont nous avons besoin. Pour moi, je n'hésiterois pas à l'entreprendre. Ainsi voilà trois Vaisseaux que vous ferez hyverner au large à la Mer. Destination des Vaisseaux

Je pense ensuite qu'il faut destiner le *S. Louis*, & le *Lys*, pour aller à *Achem* ; le pis est qu'ils ne le gagnent pas : après qu'ils auront passé cinquante jours à la Mer, ils peuvent venir mouiller à *Madraz*, du 20 au 25 Décembre ; mais, comme les équipages se fatiguent, on pourroit, ainsi que M. *Dupleix* le propose, les faire hyverner au large à l'ancre, & pren-

No.CLXXIII dre les effets qui nous appartiennent soit à *Madraz* ou à *Pondichery*, venir aux *Isles* & partir pour Europe à la fin de Mars. Je vais vous envoyer les deux Passeports Anglois dont les noms sont en blanc ; vous les donnerez à ceux que vous voudrez.

Pour le *Centaure*, le *Mars*, le *Brillant*, la *Renommée*, & le *Sumatra*, *il faut les faire partir aussi-tôt qu'ils seront prêts*, mais le plus tard le 25 ou le 26, & moi je partirai aussi-tôt que je le le pourrai. *S'il fait des vents de Sud, il faut que les Navires de* Pondichery *viennent à trois ou quatre lieues de la Côte me chercher jusqu'ici ; & s'il fait des vents de Nord, j'irai à* Pondichery, *en rangeant trois ou quatre lieues la Côte. Faisant ainsi, nous ne pouvons pas manquer de nous rencontrer ;* ensuite nous ferons route ensemble. Si je peux gagner la Côte *Malabare*, j'irai avec l'*Achille*, le *Centaure*, le *Mars* & le *Brillant*, & envoyerai aux *Isles* la *Renommée* & le *Sumatra*. Si au contraire je ne puis gagner la Côte *Malabare*, j'y envoyerai le *Centaure* & le *Brillant*, qui en partiront en Janvier avec toutes nos nécessités, Vivres & Mâtures. Je ferai accompagner l'*Achille* par la

Renommée & le *Sumatra* : j'envoyerai le *Mars* d'avance aux *Isles*, pour qu'on r coupe de la Mâture. Il y a un préalable ; d'embarquer dans le *Brillant* & le *Mars* tous les Soldats des *Isles* que vous avez à *Pondichery* ; dans la *Renommée* & le *Sumatra*, tous les Equipages, & les *Noirs* qui sont restés malades ; sans quoi les deux Vaisseaux restés aux *Isles* ne pourront s'en aller, manque d'Equipages. *Souvenez-vous, s'il vous plaît, de cet article*, comme de celui de nous envoyer ce qui est nécessaire pour carenner nos Vaisseaux, & des Vivres pour leur retour, soit de *Pondichery*, de *Bengale*, ou de la Côte *Malabare*, *sans quoi nous ne pouvons envoyer aucun Vaisseau en Europe : c'est votre affaire.*

No.CLXXIII

Le sieur de la *Bourdonnais* redemande les Soldats des Isles.

Vous devez encore vous souvenir, Messieurs, qu'en évacuant *Madraz* en Janvier, vous pouvez envoyer à notre *Compagnie* 500 milles Pagodes de Lettres de Change avec les Lettres d'avis. Cette somme doit faire grand plaisir à la *Compagnie*, sur-tout lui manquant six Vaisseaux que l'Ouragan lui a fait perdre. Je dois encore vous faire souvenir, que je vous laisse plus de 400 hommes *Blancs* ou *Noirs*

No. CLXXIII. de mon Escadre à l'Hôpital de *Pondichery*, & à *Madraz* près de 400 Soldats des Troupes des *Isles*. L'Équipage du *Bourbon*, du *Neptune*, & de la *Princesse-Marie*. *Si vous ne nous envoyez tout ce monde, il me sera impossible d'envoyer les Vaisseaux en France, & de renforcer ceux qui vous viendront l'année qui vient.* Voilà mon plan pris, Messieurs, & je vais agir en conséquence de mon côté. Selon ce que nous étions convenus, j'ai nommé mon frere & M. *Desjardins* pour Commissaires à *Madraz*, M. *Barat*, premier Officier d'Artillerie, avec M. *Duparc*, Ecrivain principal, & un autre Commis.

Piéces remises au sieur Desprémesnil. *Je vais remettre à M. Desprémesnil les comptes touchant les deux petites prises & Madraz*, *avec toutes les Piéces qui y ont rapport*, (*a*) qui vous mettront au fait de toutes choses. Je le ferai reconnoître, & aussi-tôt je m'embarque, & laisse à vos soins, & au zéle que vous avez pour le service de la *Compagnie*, tous les intérêts que j'ai eu l'honneur de vous recommander, & la nécessité des *Isles*. Ci-inclus est la copie de ce que vous a demandé

(*a*) Elles lui ont toutes été remises.

[. de *Saint-Martin*. J'emportois des No. CLXXIII
'oiles assez, mais le malheur de mes
'avires m'a réduit à rien.

Mon frere doit venir me joindre
n Janvier ; je vous prie de lui accorder son passage avec ses effets.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé,
Aahé de la Bourdonnais.

A Messieurs Dordelin *Capitaine du* Centaure, Gardin du Brossay, *Capitaine du* Brillant, *&* *de* Boisquesnay, *Capitaine du* Mars, *en Rade de* Pondichery. No. CLXXIV.

MESSIEURS,

A Madraz ce 20 Octobre 1746.

Je suis bien aise de vous faire part de la destination que j'ai faite des Vaisseaux qui sont à *Pondichery*. Je le marque au Conseil, & vous en donne avis, afin que vous vous y conformiez. Le *Centaure*, le *Mars*, & le *Brillant*, viendront me joindre avec l'*Achille*, & je tâcherai de gagner la Côte *Malabare*. La *Renommée* & le *Sumatra* iront aux *Isles*. Le *Neptune*, le *Bourbon*, le *Saint Louis*, le *Lys*, & la *Princesse-Marie* hyverneront à la

No. CLXXIV. Côte par les vingt Brasses, ainsi que le propose M. *Dupleix* : comme il a deux Passeports Anglois, ils serviront pour les Vaisseaux qu'il retient, à venir à *Madraz* ; & nous irons avec les trois nouveaux Navires, & l'*Achille*, chercher à le mâter à la Côte *Malabare*, y prendre nos nécessités, & *faire quelque bonne affaire* (*a*) : mais, pour y parvenir, il faut que M. *Dupleix* renforce vos Equipages de tous les Soldats, Matelots, & *Noirs* que j'ai laissés à se rétablir à *Pondichery*. Ayez donc la bonté de les lui demander, & de vous tenir prêt à partir avant la pleine Lune. S'il fait du vent de *Sud*, vous viendrez me trouver, en rangeant la Côte à trois ou quatre lieues ; s'il vient du vent de *Nord*, j'irai vous joindre en faisant la même route. Ainsi nous ne devons pas manquer de nous rencontrer. Faites diligence, vous en sentez toute la conséquence ; & songez, Messieurs, que ce que je vous ordonne est de la part du Roi. J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*.

(*a*) On voit toujours ses projets se soutenir, comme on l'a avancé dans les faits. On peut être certain de n'y rien trouver qui ne soit conforme à la plus exacte vérité.

MONSIEUR, No. CLXXV.

A M. Dupleix. A Madraz ce 20 *Octobre* 1746.

Je vous ai promis de faire ce que je pourrois, pour nous relever de notre malheur. Je viens de faire une Opération, qui, selon moi, n'est pas mauvaise : la voici.

J'ai voulu donner à M. de *Beauregard la Princesse-Marie*, lorsqu'elle est venue en Rade, & renvoyer M. *de la Gatinais* & ses Officiers se remettre en possession de la *Renommée*. De *Beauregard*, ni *Lesquelin* que j'avois nommé pour son second, n'ayant pas voulu s'en charger *(a)*, j'ordonnai à M. *de la Gatinais* d'y rester. Il obéit en rechignant, vû l'envie qu'il avoit de rejoindre son Vaisseau *la Renommée*. Enfin me plaignant qu'il étoit disgracieux de ne pouvoir trouver personne, qui voulût se charger & prendre soin de ce Vaisseau pour charger cet hyver, ce qui vous soulageroit d'autant, mon frere étoit présent, & cherchant à animer les esprits, il est allé si loin, que volontiers il le conduiroit aux *Isles*. Je l'ai pris au mot, & lui ai donné pour second M. de *Kerandal*, pour troisiéme M. *la Vigne*, pour quatriéme le

Le sieur de la *Villebague* se charge de la *Princesse-Marie*.

(*a*) Le fait est prouvé au Procès.

No. CLXXV. pauvre petit *Chartier*, qui vient de ſe ſauver du *Duc d'Orléans*. Ce ſont des jeunes gens de choix, ſur leſquels on peut compter.

Pour l'Equipage, je le fais prendre ſur nos malades qui ſont à l'Hôpital: d'ailleurs, après mon départ, il reſtera beaucoup plus de monde ici qu'il n'en faut en Soldats, qui juſqu'à ſon départ feront le Service dans la Place, & renforceront ſon Equipage pour s'en aller.

Voici en bref ce que je penſe ſur ce Navire. On va débarquer toutes ſes Balles, afin qu'en cas qu'il lui arrive malheur, ce ſoit autant de ſauvé. On le mouillera par 12 braſſes avec deux bonnes Ancres; dans les nouvelles & pleines Lunes, il ne reſtera à bord que 12 *Laſcards*, pour pomper, & deux bons *Catimarons* pendus le long du bord. Pendant ce tems on le calfatera, on travaillera à ſon grayement le mieux qu'il ſera poſſible. Il chargera en Décembre, aura un des Paſſeports Anglois en blanc, afin qu'en cas que l'Eſcadre Angloiſe arrive avant ſon départ, il le rempliſſe promptement de ſon nom: ſinon, après avoir chargé, il ſe rendra à *Pondichery*, vous remettra ſon Paſſeport qui pourra ſervir

à un autre, prendra ce que vous vou- No. CLXXV.
drez lui donner, & se rendra en droiture aux *Isles.* (*a*)

Je me flate, M. que vous en ferez autant pour le *Neptune :* si M. de la *Porte-Barré*, & d'autres Officiers ne veulent pas l'entreprendre, cherchez des jeunes gens qui ayent envie de faire leur chemin. Vous en trouverez sûrement qui se feront un plaisir d'accepter l'offre, & qui y réussiront. Les Equipages en Janvier ne refuseront point d'aller, & il ne vous en manquera point.

Je finis cette Lettre, en vous conjurant de nouveau de faire partir les Vaisseaux, pour venir me joindre, à mesure qu'ils seront prêts, surtout le Centaure, *parce que je peux lui donner ici deux cens hommes qui sont inutiles, & qui le renferceront beaucoup* (*b*).

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien nommer quelqu'un de vos Employés, qui se charge des effets des prises qui sont entre les mains de M. de *Villecollet*, afin qu'il puisse s'em-

(*a*) Si l'on eût suivi ce projet, *la Compagnie* n'eût pas perdu ce Vaisseau.

(*b*) Certainement; s'il n'avoit pas projetté d'autres entreprises, il n'auroit pas donné deux cens hommes de renfort à un seul Vaisseau.

No. CLXXV. barquer dans le *Centaure*, ou sur un autre Vaisseau, pour venir me joindre. Dans le Mémoire instructif que j'ai laissé à M. *Desprémesnil*, j'ai pris les arrangemens convenables, tant pour les effets, que pour les matieres d'or & d'argent provenant des mêmes prises. J'ai l'honneur d'être, &c. ......
Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

No. CLXXVI.

MONSIEUR,

A M. de la *Bourdonnais*, A Pondichery ce 18 *Oct.* 1746. Reçu le 20.

Toutes les Lettres que je reçois de vous jusqu'au 15 au soir, ne m'annoncent que de bien tristes événemens. J'en suis au désespoir. Votre Lettre du 16 me donne quelque espérance : voilà encore quatre Vaisseaux délabrés, à la vérité, mais vous pourrez à *Madraz* les rétablir, autant bien que mal : il n'y manque point de Canon d'un calibre convenable pour les hautes Batteries, & *vous avez du Cordage, Cables, Angles, &c. en abondance.* J'avois déja fait mettre sur des *Catimarons* la seule Ancre de 3500 que nous ayons d'enjouallée : quoique j'en sentisse l'inutilité, je l'envoyois, toujours ; je l'ai fait remettre à terre ; comme vous avez avec vous tous les *Lascars*. *Nous n'avons point de*

Cables faits, mais beaucoup de Kaire. No. CLXXVI
Il vous sera aisé, Monsieur, de passer à la Côte *Malabare*, pour vous y raccommoder. *Goa* est un bon endroit pour cela. J'ai parlé à nos Marins pour l'hyvernage par les 20 brasses; *ils ne me paroissent pas incliné à cela.* (*a*) Je ferai pour le mieux dans des circonstances aussi fâcheuses, & je bénis cent fois le jour le Ciel, de nous avoir préservés du même accident.

J'attendrai le parti que vous aurez décidé pour *Madraz*, afin d'y faire passer des personnes en état de travailler avec M. *Desprémesnil*. Je vous demande en grace, Monsieur, de faire descendre nos Troupes *Blanches* & *Noires*. Vous voyez par vous-même les risques évidens qu'elles viennent de courir; songez, Monsieur, qu'elles sont la sûreté des Etablissemens *François*: une fois à Terre, mes inquiétudes cessent.

Aucun Vaisseau n'est encore en état de prendre la Mer (*b*); je ne puis fournir

(*a*) Ils s'y opposoient tous autant qu'ils le pouvoient, & avec raison.

(*b*) Dans sa Lettre du 17, No. CLXX. il disoit qu'en trois jours tous les Vaisseaux de *Pondichery* seroient prêts à mettre à la voile; & le lendemain pour ne les pas envoyer au sieur de la *Bourdonnais*, il se rejette sur le défaut de Chelingues.

No.CLXXVI à tant d'Ouvrages avec ſi peu de Chelingues; je n'en vois aucun qui ait envie de s'expoſer en Mer, ſans avoir au moins trois mois de Vivres; ils ont raiſon : faites de votre côté ce que vous pourrez, je ferai du mien tout ce qui dépendra de moi, pour nous titer d'une telle extrêmité (*a*). Il faut eſpérer que le cinquiéme Vaiſſeau, qui vous manque, reparoîtra. Je ſuis bien touché de la perte du *Duc d'Orleans*.

Vous me ferez plaiſir (& je crois que vous devez me faire cette confidence) de me dire où eſt allé l'Eſcadre Angloiſe : vous le devez ſçavoir, ſuivant la découverte que vous avez faite, que vous m'avez marquée par votre Lettre du 30 Septembre (*b*).

Vous ſentez mieux qu'un autre, de quelle conſéquence il eſt que je ſçache où eſt cette Eſcadre, afin que j'en puiſſe donner avis à tous les Etabliſſemens qui peuvent la craindre. Je vous prie de ne point oublier cet article eſſentiel, qui me mettra à lieu d'agir conſéquemment. J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Dupleix*.

(*a*) Le devoir & l'humanité l'exigeoient; mais dans cette occaſion il n'a écouté ni l'un, ni l'autre.

(*b*) Voyez la fin du No. CLXXVII.

No. CLXXVII.

MONSIEUR,

A M. Dupleix.

A Madraz ce 20 Octobre 1746.

Je viens de recevoir votre Lettre, comme le tems presse toutes choses, j'ai pris mon dernier parti. J'ai l'honneur de l'écrire au Conseil. Ma Lettre est cy-incluse; je vais répondre à la vôtre du 18.

Il ne faut plus espérer, ni compter sur le *Phænix*; on voit de ses Mâts venir du large, qui ne nous assurent que trop de notre malheur. Ainsi, Monsieur, de tous les Vaisseaux de mon Escadre, il ne reste que l'*Achille* qui puisse reprendre la Mer.

Il faut absolument que le *Neptune* aille à *Pondichery*, pour sauver une partie de sa Carguaison. M. de *la Porte-Barré*, & ses Officiers, sont si résolus de ne pas s'y embarquer, qu'ils m'ont demandé un Ordre pour passer dans un autre Navire. Cependant je crois que vous pouvez, en le calfatant, & la peur se dissipant, en tirer parti, au moins pour l'envoyer aux *Isles*. Pour le *Bourbon*, il faut, je crois, le condamner. Ainsi de nécessité il faut qu'il aille à *Pondichery*; car sans cela il tomberoit ici en pure perte. Pour la *Prise*, on la décharge. Je

No, CLXXVII. pourrai donc bien la laisser s'accommoder ici ; mais il ne faut pas le leur dire, que le *Neptune* & le *Bourbon* ne soient partis ; car ils demanderoient la même chose.

Il vous faut encore deux Navires ; pour charger en Janvier. *Que vous gardiez le* Mars *& le* Brillant, *vous ne serez jamais en état de résister à M. Peyton.* C'est ce qui me fait penser, qu'il faut garder le *Lys* & le *Saint-Louis*, les faire hyverner au large, & en Janvier vos passeports Anglois vous serviront pour en préserver deux de l'Ennemi. Les autres vous pouvez les faire partir de bonne heure : le mieux est de garder les Passeports pour ceux qui n'ont pas de Mâts, par conséquent moins en état de se sauver. *Ainsi les trois Vaisseaux arrivant d'Europe, & l'*Achille *iront à la Côte Malabare.* Aucun autre Vaisseau démâté ne peut y venir. Ainsi *nous quatre nous serons encore en état de résister à l'Escadre Angloise, surtout si vous renforcez les Equipages du* Centaure, *du* Mars, *& du* Brillant *de tous nos Soldats des* Isles, *Matelots*, & Noirs *restés à* Pondichery. Voilà, M. ce qu'il y a de mieux. Par ce moyen, je me mets en état d'avoir

des forces respectables aux *Indes*, jusqu'en Février. Je partirai pour lors pour les *Isles*; j'envoyerai ce que je pourrai en Europe, selon les Ordres que l'on m'a donnés, & je garderai le reste de nos forces, pour renforcer nos Vaisseaux, qui viendront cette année de *France*. Je m'en tiens donc à cet arrangement, & je vais agir en conséquence. Actuellement je vais répondre à votre Lettre, sur tout ce qui n'est pas Navire. No. CLXXVII.

Tous nos *Lascars* ont déserté, il n'y en a pas ici un seul. Envoyez dans la *Renommée* & le *Sumatra* tout ce que vous pourrez de Bray, de Kaire, d'Huile, & de Ris pour les *Isles*.

Mon parti est tout pris sur *Madraz*: Je vous l'abandonne, je signe la Capitulation; c'est à vous à tenir ma parole. Au reste je suis si dégoûté de ce malheureux endroit, que je voudrois pour un bras n'y avoir jamais mis les pieds: il nous en coûte trop. Je ferai reconnoître le 23 M. *Desprémesnil*. Envoyez-lui de l'aide, il en a besoin du côté des Comptes & des Ecritures; car M. *Desjardins* & mon Frere sont, je crois, ce que

No. CLXXVII. vous avez de plus capables pour Marine & Marchandiſes.

Vos troupes ſont à terre, ſoyez tranquille ; *mais vous devez renvoyer celles que le Saint-Louis vous a remiſes.* Je laiſſe à *Madraz* 400 Soldats ; *ſongez à me renvoyer tout mon monde*, (*a*) ſi vous voulez que l'année qui vient, on renforce les Vaiſſeaux qui vous viendront, & que l'on en renvoye en France. A meſure que les Vaiſſeaux ſeront prêts, *faites-les partir, je vous en prie.* Je leur marque la route qu'il faut qu'ils faſſent pour nous joindre. Je vous renvoye aujourd'hui cinq Chelingues.

Ils ont raiſon de vouloir avoir trois mois de Vivres. *Embarquez dans le* Centaure *notre biſcuit, je vous en prie, Nous n'en avons pas une livre dans l'*Achille, *où j'ai près de huit cens hommes.*

Je vais mettre un petit papier dans ma Lettre, qui vous dira la confidence que vous me demandez (*b*).

(*a*) Le ſieur *Dupleix*, profitant de la docilité qu'il avoit inſpirée aux Capitaines, avoit fait deſcendre une partie de leur monde, qu'il avoit incorporé dans la Garniſon de *Pondichery*, quoique ces Equipages appartînſſent aux *Iſles*.

(*b*) Cette confidence rouloit ſur l'endroit où les Vaiſſeaux Anglois s'étoient retirés, ſuivant la Lettre trouvée dans

Dispute à part, M. je puis vous assurer de mon côté, que je vais faire l'impossible, pour me tirer de ce mauvais pas. *Je ferai faire à Goa, ou à la Côte Malabare la mâture de la* Prise *&* *du* Neptune. *Tâchez donc de les conserver.* Si vous condamnez le *Bourbon*, son Mât de Misaine fera un grand Mât pour le *Neptune*, & avec les Mâts de Hune qui vous sont venus, vous pourrez le grayer, & la *Prise* en fera presqu'autant ici, mais tenez-y la main. J'ai l'honneur d'être, &c. signé, *Mahé de la Bourdonnais.* No. CLXXVII.

une table du Gouvernement. Ils devoient, selon cet avis, être à *Merguy* ou à *Bengale*. C'est ce que le sieur *de la Bourdonnais* marquoit de sa main sur un papier à part.

MONSIEUR, No. CLXXVIII.

M. *Dupleix* nous avoit communiqué les Lettres qui lui annonçoient les malheurs arrivés aux Vaisseaux de votre Escadre, qui nous ont touchés, autant que l'on peut se l'imaginer. Ceux qui étoient dans cette Rade, n'ont point souffert, il eût été heureux que les vôtres y eussent été.

A M. de la *Bourdonnais.* A Pondichery ce 19 *Octobre* 1746. Reçu le 21.

Nous répondons actuellement à vos

No. CLXXVIII. Lettres à M. *Dupleix* du 17. du courant. Il nous paroît que Messieurs *de la Porte-Barré* & *Selle* prennent leur parti avec un peu trop de précipitation. On a vû des Vaisseaux en plus triste état que les leurs, dont les Capitaines ont fait tous leurs efforts pour les sauver, sans se décourager. Nous ne vous citerons que le *Triton :* outre sa mâture perdue, son Gouvernail l'étoit aussi ; cependant ce Vaisseau fut conduit à *Merguy* où il se rétablit. Nous pensons que quelques réflexions que ces Messieurs auront faites depuis, les feront changer de sentiment, & qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux, pour sauver les Vaisseaux & le bien de la *Compagnie.* Il y a trop longtems qu'elle a des preuves de leur zéle, pour que nous en puissions douter un moment. L'exemple que vous leur en donnerez, les engagera à faire leur devoir, & à les rendre hommes.

*Nous ne voyons point de difficulté, que les Vaisseaux délabrés, tels que l'*Achille, *le* Bourbon *&* *le* Phoenix, qui est (*a*) sans doute celui qui paroissoit

(*a*) Le *Bourbon* a été condamné, le *Phœnix* n'a plus paru dans l'*Inde* ; on ne pouvoit pas proposer d'en-

après

après s'être regrayés autant qu'on le pourra, *fassent route pour tâcher de gagner la Côte Malabare :* c'est ordinairement celle que choisissent les Vaisseaux qui ont le malheur dans cette saison de recevoir des coups de Vent. On pourroit vous en citer mille exemples. En tout cas, si ces Vaisseaux ne pouvoient gagner la Côte *Malabare*, ils feroient route pour les *Isles*. Nous allons écrire à la Côte *Malabare*, de faire emplette de toute la Mâture que l'on pourra avoir, de la garder jusqu'au 15 de Décembre, tems où les Vaisseaux y seront, ou sinon de fretter, n'importe à quel prix, un Vaisseau *Maure*, Portugais, ou autre, pour les porter aux *Isles*. No. CLXXVIII.

Quant aux Vaisseaux le *Neptune*, & la *Princesse-Marie*, comme leurs Carguaisons ont dû être fort endommagées, il convient, au premier Vent de *Nord*, de les envoyer ici : nous les tiendrons au large, & débarquerons leurs Carguaisons, que nous tâcherons de bonifier, & fournirons à

voyer l'*Achille* seul dans l'état où il étoit. Si Messieurs de *Pondichery* ne se fussent pas mêlés de la disposition des Vaisseaux, qui ne les regardoit pas, ils se fussent épargné bien des absurdités.

No. CLXXVIII. ces Vaiſſeaux tout ce que nous pourrons, pour les mettre en état de gagner les *Iſles*.

Nous travaillons de toutes nos forces à décharger les Vaiſſeaux que nous avons en Rade, & à leur fournir le Leſt, les Vivres & l'eau. Auſſi-tôt qu'ils ſeront prêts, nous les ferons appareiller pour ſe rendre, s'ils peuvent, à Madraz, ſinon ils iront où la Providence les conduira. (*a*)

Il eſt fâcheux que vous paroiſſiez toujours perſiſter dans l'idée des Paſſeports que le Gouverneur de *Madraz* doit vous donner. Eſt-il poſſible, Monſieur, que vous ne vouliez pas faire un moment de réfléxion ſur leur inutilité (*b*)? Nous la ſentons, & nous ſçavons que *Peyton* ne peut ni ne doit y avoir aucun égard; un peu moins de prévention, Monſieur, vous feroit ſentir la vérité de ce que nous vous diſons. Nous vous avertiſſons: ce ne ſera plus notre faute, ſi ces Vaiſſeaux ſont pris, (*c*) & *les Carguaiſons que*

(*a*) On verra dans la Réponſe qui ſuit, que le ſieur de la *Bourdonnais* avoit d'abord pénétré l'intention de ces Meſſieurs, & la conduite qu'ils ont tenue enſuite, a bien prouvé la fauſſeté de ce qu'ils avancent ici.

(*b*) Le Traité de Rachapt aſſuroit la validité des Paſſeports. On peut voir No. CCXVI. qu'il porte la réfutation de l'objection du Conſeil.

(*c*) En ce cas, la *Compagnie* d'Angleterre eût été obligée d'en dédommager celle de France. Voy. *ibid.*

nous avons en *Magazin abandonnées* (*a*): elles sont, comme vous le sçavez, bien préférables à tous vos Caffés de Mascarin, qui rendus en France, en quantité telle que celle que vous y voudriez porter, n'y vaudroit pas cinq sols la livre. No. CLXXVIII.

La *Renommée* & le *Sumatra* sont en charge; le dernier l'est presque; *& l'autre ne le sera que dans quelques jours.* On lui formera un Equipage *de Lascars*, de *Caffres* & de *Blancs*, & on vous les envoyera.

Le Biscuit sera chargé sur la *Renommée. Nous en avons peu, & nous sommes absolument sans bled.*

Vous paroissez être dans l'intention de remettre *Madraz* à M. *Desprémesnil* à votre départ; vous sçavez, & il sçait nos intentions à ce sujet; nous y persistons.

Nous vous observons, que partie de nos Troupes viennent de périr dans *le Duc d'Orléans.* On en fait monter le nombre à cinquante *Blancs* & quelques *Topas.* Nous ne sommes pas en état de réparer cette perte; vous seul

(*a*) Est-il possible qu'un Conseil employe de pareils artifices! Les Vaisseaux lui sont restés, mais il n'a point envoyé de Carguaisons.

No. CLXXVIII.

le pouvez, ayant toutes vos Troupes à Terre, & ne pouvant en mettre sur les trois Vaisseaux qui vous restent, qu'une certaine quantité : ainsi, Monsieur, nous espérons que vous voudrez bien réparer cette perte, outre les cent cinquante hommes que nous vous avons demandés. Marquez-nous, s'il vous plaît, ce que vous ferez à cet égard, afin que nous nous reglions ici sur les Troupes que nous vous ferons passer à *Madraz* par Terre. Nous ne le pouvons actuellement par Mer; ce seroit trop risquer. Vous sçavez dans quelle situation vous avez laissé cette Garnison à votre départ; il nous est revenu cent *Blancs*. (*a*) Nous pensons, Monsieur, que cinq cens *Blancs*, les *Topas* que vous avez, les *Cypayes* que nous pourrons augmenter, seront suffisans pour la Garde de *Madraz*.

Les Prisonniers pourront être envoyés dans le *Neptune* & la *Princesse-Marie*. Si vous prenez le parti de les faire passer par Terre, marquez-le-nous; nous les envoyerons chercher par une bonne escorte.

(*a*) Ces Messieurs ne comptoient pas les Soldats des *Isles*, dont ils avoient dégarni les Vaisseaux.

Nous vous prions de remettre à M. *Despréménil* le Livre des Cartes Marines qu'on vous a remis ici ; c'est une Piéce absolument nécessaire à l'*Inde*. No. CLXXVIII.

Voilà, Monsieur, tout ce que nous avons à vous dire, dans la triste situation où l'Ouragan vous a mis. Nous allons promptement travailler à l'expédition des Vaisseaux, & faire partir des Conseillers Employés, &c. pour seconder M. *Despréménil*, & ceux que vous y joignez. Nous sommes, &c. Signé, *Dupleix*, *Bonneau*, *du Laurent*, *Lemaire*, *Barthelemi*, *Miran*, *Guillard*, *Bruyere* & *Paradis*.

No. CLXXIX.

MESSIEURS,

A Messieurs du Conseil Supérieur de *Pondichery*.

A Madras le 21 *Octobre* 1746.

Je viens de recevoir votre Lettre du 19, par laquelle vous paroissez disposer des Vaisseaux ; je n'ai rien à ajouter à celles que j'ai eu l'honneur de vous écrire les 18 & 20 du courant : je vous ai dit qu'il n'étoit plus tems de disputer, mais d'agir.

La *Prise* reste ici. Le *Neptune* & le *Bourbon* vont tâcher de gagner votre Rade : ils sont actuellement hors d'état d'aller aux *Isles*, ni en aucun autre endroit. Le *Phœnix* ne paroît point,

No. CLXXIX. & moi je pars dans l'*Achille* démâté de tous Mâts, *avec sept à huit cens hommes abandonnés par vos Ordres de tous les Vaisseaux de la* Compagnie, *qui doivent suivre les miens.* Car croyez-vous que je n'entende pas bien ce que veut dire : *Nous travaillons de toutes nos forces à décharger les Vaisseaux que nous avons en rade, & à leur fournir le lest, les Vivres & l'eau : aussi-tôt qu'ils seront prêts nous les ferons appareiller pour se rendre, s'ils peuvent, à* Madraz ; *sinon ils iront où la Providence les conduira.* Et plus bas vous ajoutez : *On vous envoyera la* Renommée *& le* Sumatra, *où l'on embarquera votre biscuit.* Tout cela veut dire, *le* Centaure, *le* Brillant, *le* Mars, *le* Saint-Louis *& le* Lys, *feront semblant d'aller vous chercher, & exprès ne vous trouveront point. Par ce moyen nous les aurons ici en Janvier à nos Ordres ; nous en envoyerons deux chargés ; nous en garderons trois ou quatre dans l'*Inde ; (*a*) *on vous donnera la* Renommée &

(*a*) Etoit-il possible de prévoir aussi exactement la conduite du sieur *Dupleix*, si le sieur de la *Bourdonnais* n'avoit pas été certain des motifs qui le faisoient agir ? Il ne s'est trompé que sur le fait des deux Vaisseaux, qu'il a cru que le sieur *Dupleix* envoyeroit chargés en France : mais pouvoit-il imaginer qu'on osât retenir tous les Vaisseaux, malgré les Ordres du Roi

le Sumatra, *pour vous accompagner dans l'*Achille. Cela est-il clair? No. CLXXIX.

Vous dites que les Passeports ne vous serviront point; ne tenez-vous pas *Madraz* qui vous répond de tout? N'êtes-vous pas les maîtres à présent de ce que vous vouliez? Pourquoi vouloir encore disposer des Vaisseaux qui sont sous mes Ordres? Ne vaut-il pas mieux risquer le sort des Passeports (*a*), que celui d'un hyvernage à l'ancre, pendant lequel un coup de vent pareil au dernier, peut tout perdre aux *Isles*, dans l'*Inde* & en *Europe*? Est-il possible que vous sacrifiez tout à l'envie de dominer! Que voulez-vous que devienne l'*Achille? Il ne peut aller seul à la Côte Malabare. Si un pareil Vaisseau tomboit entre les mains des Ennemis, où en seriez-vous?* Pour moi, Messieurs, qui cherche le bien, quoiqu'il m'en puisse coûter, envoyez-nous nos Navires: je vais faire mon possible pour gagner *Merguy* ou *Achem*; sinon j'assure le retour de l'*Achille* aux

Il s'oppose à l'hyvernage à l'ancre.

sans en employer du moins quelques-uns au service de la *Compagnie*? Cette Lettre est de la plus grande importance, pour bien entendre la politique de *Pondichery*.

(*a*) A moins de manquer à tous leurs engagemens, les Anglois ne pouvoient violer des Passeports, qui étoient garantis par le Traité de Rachapt.

No. CLXXIX. *Isles*, & je vous le renvoyerai, ou je reviendrai peut-être moi-même en Janvier à cette Côte, avec le plus de forces que je pourrai. Je vous en donne ma parole d'honneur, aux conditions que vous envoyerez, comme vous me le dites, des Mâts aux *Isles*, *Je prends ce parti contre mon sentiment, parce que je vois notre perte assurée au premi coup de Vent; mais comme je ne peux plus compter sur les Ordres que je donne, à tout évenement je vous envoye les Passeports.* Si nos Navires viennent de bonne foi me trouver, renvoyez-les moi, j'en ferai l'usage qui me paroîtra convenable.

Si au contraire vous disposez des Vaisseaux, je vous le répéte, *je mets tous les évenemens sur votre compte*, & vais tâcher de me tirer d'ici, comme je le pourrai. *Le Roi & la Compagnie jugeront si vous avez bien ou mal fait. Je vous ai donné avis de tous les partis à choisir, c'est à vous d'en répondre.*

Vous avez voulu *Madraz*, je vous l'ai remis, avec une Capitulation, il est vrai; si elle n'est pas bonne, vous pouvez bien la rompre, puisque vous m'avez conseillé de le faire. Sans vous donner pareil conseil, je souhaite que

vous preniez le parti le plus convenable à la *Compagnie*, & à l'honneur de la Nation. Me voilà en regle. *Vous retenez mes Vaiſſeaux; vous les empêcherez de m'obéir; y êtes vous?* Ne croyez pas vous y mettre, en diſant: *Nous les ferons partir pour ſe rendre s'ils peuvent à* Madraz. Cela ne ſuffit pas, Meſſieurs: rien n'eſt ſi facile que de venir de *Pondichery* à *Madraz* avec les Vents de *Sud*, & d'aller de *Madraz* à *Pondichery* avec les Vents de *Nord*, ou au moins de ſe rencontrer en chemin. S'ils ne ſe rendent pas, je pars, comme je vous l'ai dit, pour les *Isles*. Cette circonſtance aſſure mon retour en France, qui étoit bien incertain, ſur les Ordres que j'avois reçus du Miniſtre, *de l'inexécution deſquels & du défaut de retour des Vaiſſeaux de la* Compagnie *chargés en Europe, & des riſques que courent les Isles de* France *& de* Bourbon, *faute de pouvoir y reconduire leurs Garniſons, je proteſte contre tout le Conſeil en général, & contre chacun de vous, Meſſieurs, en particulier, de tous les événemens qui peuvent arriver.*

No. CLXXIX.

Proteſtation du ſieur *de la Bourdonnais.*

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

V

No. CLXXX.

A M. *Dupleix.*

A Madraz ce 21 Octobre 1746.

MONSIEUR,

J'ai reçu la Lettre du Conseil du 19. J'y ai répondu aujourd'hui, & j'apprends par d'autres voies que nos Vaisseaux vont hyverner à l'ancre au large de *Pondichery. Ce parti me paroît totalement mauvais & contre toute prudence, sur-tout après ce qui vient de nous arriver. Un pareil coup de Vent peut réduire l'*Inde, *les* Isles, *& la* Compagnie *en France à la derniere extrémité. Au nom de Dieu, & de ce que vous devez à notre* Compagnie, *ne risquez pas le reste de nos ressources. Plutôt tout autre parti que celui-là.* Je vous réitere la parole que j'ai donnée au Conseil de les envoyer ici en Janvier, peut-être même d'y revenir moi-même. *Je croirois manquer au Roi, à la* Compagnie, *& au Poste que j'occupe, si j'adhérois à une résolution, dont les suites peuvent en un quart d'heure entraîner la perte totale du nom François dans l'*Inde. Faites vos réflexions: je vais agir, comme je vous l'ai tant de fois marqué.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

No. CLXXXI

CAPITULATION. (*a*)

Pour le Fort *Saint-Georges* & la Ville de *Madraz*, accordée au nom du Roi Très-Chrétien, par M. *Mahé de la Bourdonnais*, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Capitaine de Frégate dans la Marine de France, Gouverneur pour Sa Majesté Très-Chrétienne des Isles *de France & de Bourbon*, Président des Con-

(*a*) Le sieur *de la Bourdonnais* convient que cet acte devoit être intitulé, TRAITE' DE RACHAPT, & non pas CAPITULATION. Aussi avoit-il demandé au Procureur Général de *Pondichery* un modele pour rédiger, dans la forme qu'ils devoient avoir, les actes qu'il avoit à passer avec les Anglois. Le refus du Procureur Général est constaté par sa Lettre, NO. CXIV. D'ailleurs, le sieur *de la Bourdonnais* cherchoit de tous côtés les lumieres qui lui manquoient sur cette matiere. Il pria, entr'autres, le sieur *Sanzé* de lui chercher un modele de Traité. Ce fait est prouvé par les Papiers déposés à la Commission par la veuve du sieur *Sanzé*. Au reste, ce titre, indifférent en soi, n'influe en rien sur la nature du Traité; & l'on ne s'y seroit pas arrêté, si les ennemis du sieur *de la Bourdonnais* n'avoient voulu en tirer contre lui des conséquences défavorables, qui ne sont cependant fondées que sur le terme impropre dont il s'est servi. On a vû dans les Moyens, que ce second Acte n'est qu'une explication indispensable de la Capitulation accordée le 21 Septembre.

No. CLXXXI.

ſeils Supérieurs y établis, Commandant Général pour le Roi, des Vaiſſeaux François dans l'*Inde*; *A M. Nicolas Morſe*, *Ecuyer*, *Gouverneur des* Fort Saint-Georges *& Ville de* Madraz, *& au Conſeil Supérieur deſdits Fort & Ville.*

ARTICLE PREMIER.

On conſervera aux Catholiques Romains, à leurs Miſſionnaires, à leurs Egliſes, les mêmes droits & privileges qu'ils avoient ci-devant.

I I.

La moitié des Munitions de Guerre, des Mortiers, Bombes, Canons, Boulets, Armes de quelque nature qu'elles ſoient, Balles, Poudres, Grenades, appartiendra aux François, & comme le tems d'ici en Octobre eſt trop court pour l'embarquement des ſuſdites Munitions, il en ſera fait un réſencement juſte, par deux Officiers d'Artillerie, un François & un Anglois; & en Janvier prochain le Gouverneur de *Madraz* & ſon Conſeil, livreront de bonne foi la moitié deſdites

Munitions, fans choix ni partialité, de façon que, s'il y a à choifir entre deux piéces, le hazard en décidera. Si par quelqu'événement, au mois de Janvier prochain, les Canons François ne pouvoient point être envoyés à *Pondichery*, Meffieurs les Anglois ne pourront s'en fervir en aucune façon contre les François, & feront regardés lefdits Canons avec les autres Munitions, comme un bien en dépôt, qu'on ne pourra prendre, ni mettre en ufage, fous quelque prétexte que ce foit. No. CLXXXI.

III.

Les Agrès & Apparaux qui font au Roi & à la *Compagnie* d'Angleterre & aux Particuliers, appartiendront en entier aux François. M. *Morfe* ayant demandé qu'on lui en laiſsât un peu pour les Vaiffeaux Marchands Anglois qui paffent ici, (bien entendu que, parole d'honneur, il ne fera rien donné d'iceux aux Vaiffeaux de Guerre) il a été convenu que M. *de la Bourdonnais* en feroit prendre pour fon Efcadre tout ce qu'il lui plairoit ; & que pour ce qui refteroit après fon départ, il feroit partagé à l'amiable entre la *Compagnie*

No. CLXXXI de France, & le Gonverneur de *Madraz* par égale moitié. Les instrumens & clous propres aux Vaisseaux, les serrures & cadenats seront aussi regardés comme Agrès & Apparaux.

I V.

Les bleds, les farines, les biscuits, les vins, la raque, la bierre, les salaisons, & toutes les munitions de bouche seront à la disposition de M. *de la Bourdonnais*, qui en prendra tout ce qu'il voudra, pour avitailler ses Vaisseaux; ce qui restera après le départ des Vaisseaux, appartiendra tout à MM. les Anglois; bien entendu encore qu'il ne sera fourni aucune des choses susdites aux Vaisseaux de guerre Anglois, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de manquer à la parole d'honneur que MM. les Anglois ont donnée sur cet Article.

V.

Toutes les Marchandises, de quelque nature & espéce qu'elles soient, appartenantes à la *Compagnie* d'Angleterre, appartiendront à celle de France; les François pourront les embarquer sur les Vaisseaux, & si à leur

épart il en restoit, MM. les Anglois No. CLXXXI
:s leur remettront en Janvier prohain, suivant l'inventaire qui en aura té fait : & le Conseil s'engage d'honıeur à découvrir aux François, ce qui st à la *Compagnie* d'Angleterre de marhandises, de munitions, d'or ou l'argent.

V I.

Comme MM. les François ne peuvent :mbarquer, avant leur départ, ce qui eur appartient dans la Place, après qu'il 'auront évacuée, s'il restoit un Vaisseau en rade de *Madraz*, il ne pourra être attaqué par les Vaisseaux Anglois, & sera en sûreté, jusqu'à ce qu'il ait joint l'Escadre de M. *de la Bourdonnais*. Comme il est de nécessité que ce M. envoye en Janvier deux Vaisseaux charger les effets qui ne pourront l'être de cette Mouçon, le Gouverneur & son Conseil leur donneront des Passeports, pour venir en sûreté faire leurs chargemens & leur retour à *Pondichery* & de-là aux *Isles*, sans être inquiétés sous quelque prétexte que ce soit ; & ce n'est qu'à cette condition que les François évacuent la Place, qu'ils

No.CLXXXI n'auroient évacuée qu'en Janvier (*a*). Bien entendu que les Vaisseaux François, portant Passeport Anglois, ne pourront prendre aucuns Vaisseaux de cette Nation, tant qu'ils jouiront de leurs Passeports. La neutralité s'observera en rade, après l'évacuation de la Place, tant que M. *de la Bourdonnais* y sera mouillé, & les embarcations Françoises qui y resteront après lui, seront hors d'insulte, jusqu'à ce qu'elles ayent rejoint *Pondichery*. Si par quelqu'événement les deux Vaisseaux qui auront Passeport, manquoit de venir, ou qu'ils ne pussent pas tout emporter, M. *Morse* fournira, à la réquisition de M. *Dupleix*, des Passeports aux embarcations de *Pondichery* qui viendront enlever le reste.

VII.

Le récensement général des effets de la *Compagnie* à partager, & celui des autres effets appartenans aux François, ne pouvant être fait avant leur départ, il restera à *Madraz* trois Commissaires nommés pour y travailler

(*a*) Cette clause est corrigée par le dernier des cinq Articles ajoutés à ce Traité.

vec des Employés, lesquels y seront traités avec toutes les sûretés & les égards convenables. On leur fournira une maison dans la *Ville Blanche*, les forces & les secours nécessaires aussitôt qu'ils le réquereront, pour porter leur Artillerie ou autres effets à bord des embarcations qui viendront les chercher. Les François payeront les frais de la Mer ausdites embarcations; on leur prêtera en outre un Magazin suffisant au bord de la Mer, pour y mettre leurs effets prêts à embarquer, & les vivres nécessaires, en payant pour eux & leur suite. Les Commissaires pourront demander l'ouverture de tous les Magazins, pour y voir s'il n'y a point d'Agrès & Apparaux, & la communication des Livres de la *Compagnie*, toutes les fois qu'ils le réquereront. No. CLXXXI

VIII.

Le Gouverneur du Fort *Saint Georges* & de la Ville de *Madraz* & son Conseil Supérieur s'engageront à faire payer pour rançon d'icelui fort & Ville, par la *Compagnie* Marchande d'Angleterre des *Indes Orientales* à celle de France, la somme de onze cens mille

No. CLXXXI Pagodes de *Madraz* à l'Etoile aux termes & conditions suivantes.

SÇAVOIR :

Cinq cens mille Pagodes seront payées en Europe, pour lesquelles il sera fourni à M. *de la Bourdonnais* un acte en bonne forme, où il sera dit que les cinq cens mille Pagodes ont été payées à *Madraz* en cinq Lettres de Change de cent mille Pagodes chacune, tirées 1, 2, 3, 4 & 5 duplicata sur la *Compagnie* d'Angleterre, en faveur de celle de France ; la premiere à quatre mois de vûe, la seconde à cinq mois de vûe, la troisiéme à six mois de vûe, la quatriéme à sept mois, & la cinquiéme à huit mois de vûe. Les autres six cens mille pagodes se payeront en six termes égaux ; sçavoir, au mois de Janvier de chaque année, à commencer en mil sept cent quarante-sept, 48 & 49, cent mille Pagodes à chaque mois de Janvier, & cent mille Pagodes en Septembre de chacune desdites années ; ce qui fait par année deux cens mille Pagodes, & pour les trois années six cens mille Pagodes, en Pagodes à l'Etoile, ou argent, ou Roupies, au prix courant desdites Pagodes. Mais si par événement MM. les An-

lois n'avoient pas de l'argent comp- No.CLXXXI
ant pour faire le premier payement, s donneront à M. *Dupleix* des Marhandises au prix courant de la Terre, our le montant desdites cent mille Pagodes du payement qu'ils doivent aire en Janvier 1747. Après ce premier payement fait, si par hazard il rrivoit qu'il manquât une année à enir des fonds d'Europe, la *Compagnie* d'Angleterre payera à six pour cent l'intérêt des termes qu'elle aura nanqué de payer ; mais aucun autre prétexte ne doit retarder lesdits payemens. Le Conseil de *Madraz* s'engagera d'honneur & de bonne foi, à ne pas envoyer une piece de toile en Europe, ni y expédier aucun Vaisseau, avant d'avoir satisfait au payement suivant ces termes. Si MM. les Anglois veulent avancer leur payement, on leur donnera l'escompte de six pour cent sur l'avance.

Le Conseil, le Gouverneur, les Corps d'Officiers d'épée & de plume, & les Habitans, donneront leur parole d'honneur que, si la *Compagnie* d'Angleterre manque auxdits payement, ils remettront aux François le Fort *Saint-Georges* & la Ville de *Madraz*, pour

No. CLXXXI qu'ils puiſſent en tirer les ſommes dûes, des différents effets qui y ſeront, ſoit à la *Compagnie* ou aux Particuliers, ou en diſpoſer comme bon leur ſemblera, étant juſte de remettre la Ville, ou la valeur.

I X.

Pour la ſûreté deſdits payemens, mentionnés en l'article ci-deſſus, la Ville de *Madraz* donnera pour Otages, les deux Enfans de M. *Morſe*, Gouverneur deſdits Fort & Ville, l'un appellé *Nicolas*, & l'autre *Elizabeth Morſe*, deux Conſeillers & leurs femmes, ſçavoir, M. *Straton* & ſon Epouſe & ſa Fille *Sallé*, M. *Harris* & ſon Epouſe, deux Sous-Marchands, ſçavoir, M. *Harke* & M. *Walsh*, & deux Arméniens, l'un *Coja Joannes*, & l'autre *Coja Michael*. Si M. le Gouverneur veut garder auprès de lui un de ſes Enfans, il le peut ſur ſa parole d'honneur de le repréſenter ſeulement en cas de défaut de payement, comme Otage des François. Si par événement il venoit à mourir quelqu'un des Otages, il ſera remplacé par une perſonne de même condition. Si les Otages reſtent à *Pondichery*, ils ne pourront être envoyés ailleurs ; & quand ils vou-

:ont venir à *Madraz*, ils en feront les No. CLXXXI
ıaîtres, pourvû que d'autres de mê-
ıe qualité viennent prendre leur pla-
:. S'ils ne reftent pas à *Pondichery*, MM.
's Otages viendront à l'*Iſle de France.*
.uffi, ſi par événement les Otages
iennent à être pris par MM. les An-
lois, foit en Guerre, ou autrement,
s feront rendus, & les payemens n'en
:ront pas moins dûs aux termes mar-
ués. Lefdits Otages vivront aux dé-
ens de la *Compagnie* d'Angleterre, qui
:s défrayera à *Pondichery*, ou aux *Iſles*.

X.

Moyennant les conditions ci-deffus,
ous les Prifonniers, faits à *Madraz*,
ont remis en liberté, aux conditions
uivantes.

SÇAVOIR.

Tous ceux qui voudront refter à
Madraz, pourront fervir défenfive-
nent, pour conferver & défendre la
Ville envers & contre tous.

Tous ceux qui ne refteront point à
Madraz, refteront Prifonniers de guerre,
ıux termes & conditions acceptés le
24 Septembre 1746.

Malgré la liberté donnée aux Pri-
fonniers de *Madraz*, MM. les Anglois
feront obligés d'en rendre aux François

No CLXXXI le même nombre & quantité, qualité pour qualité, dans l'*Inde* par préférence, & enſuite en Europe.

XI.

Le Fort *Saint-Georges* & la Ville de *Madraz*, leurs dépendances, en un mot tout ce qui étoit à MM. les Anglois, avant la priſe deſdits Fort & Ville, leur ſera remis, à l'exception des Articles ci-deſſus, qui reſteront dans toute leur valeur.

XII.

Tous les effets (*a*) appartenans à MM. les Anglois & à ceux de la *Ville-Noire*, leur ſeront rendus dans leur entier, tels qu'ils ſont; & une fois la Place évacuée, on ne ſera plus reçu à faire des plaintes de vols ou pillages, les François ne s'engageant qu'à remettre les choſes dans l'état où elles ſe trouveront au tems de la ſignature des Préſentes.

XIII.

On n'entend point comprendre dans le rachat de la Ville les Meubles meublans, les effets, les Maiſons de MM. les Anglois, les ayant exemptés de pillage, par pure politeſſe & généro-

(*a*) On entend par le mot d'Effets, Marchandiſes, & toutes autres choſes appartenantes. (*Cette Note eſt de l'Original.*)

é, excepté les Agrès, Apparaux, No. CLXXXI
Vivres qui appartiennent en entier MM. les François, comme il est dit l'Article IV.

X I V.

Les Fort & Ville & dépendances de *adraz* ne seront point pris par les ançois, ni d'autres portant leur ommission, sinon les engagemens ésens de Messieurs les Anglois deendront nuls, selon les Loix de la uerre.

X V.

La place sera évacuée du 10 au 15 ctobre, nouveau style, & livrée lle qu'elle sera. Les Otages seront rrés le jour d'avant.

X V I.

Lorsque les François sortiront de la ace, le Gouverneur & son Conseil tifieront encore la présente Capitution, & donneront leur parole honneur de maintenir les présens ticles.

X V I I.

S'il a déserté quelques Soldats, Malots & *Caffres* François, MM. les nglois feront leur possible pour les rêter, & les remettront aux Fran-

No. CLXXXI Suite du Traité de Rachapt.

çois en Janvier, aux conditions de leur accorder leur grace.

LE TRAITÉ, ainsi qu'il est fait ci-dessus, alloit être signé, & mis à exécution dans tout son entier, lorsqu'il est arrivé de France trois Vaisseaux, qui ont apporté des Ordres à M. *de la Bourdonnais*, ce qui l'a engagé à écrire à M. *Dupleix*, pour prendre de lui quelques éclaircissemens. Pendant cet intervalle, les Vaisseaux de Guerre François ont essuyé à *Madraz* un coup de vent affreux : deux d'entr'eux se sont perdus, quatre ont été démâtés. Cet accident a mis M. *de la Bourdonnais* dans l'impossibilité d'exécuter en entier les conditions cidessus. Voici le changement qui y a été fait.

M. *de la Bourdonnais*, étant contraint de suivre les débris de son Escadre, & ne pouvant rester ici pour l'exécution de la Capitulation, remettra le Commandement de *Madraz* à M. *Desprémesnil*, sous les Ordres du Conseil de *Pondichery*. Ce Conseil s'engage avec M. *de la Bourdonnais*, par des articles signés le 13 Octobre, & par sa *Lettre* du 14 *du même mois*, à tenir la Capitulation dans les termes suivans :

ARTICLE

No. CLXXXI

Articles ajoutés.

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil s'engage, & donne sa arole, de tenir les Articles du Traité, ont M. *de la Bourdonnais* lui a enoyé copie, autant que Messieurs les nglois tiendront la leur.

II.

L'on s'engage à évacuer les Fort & 'ille de *Madraz*, dès que les effets de *Compagnie* de France en seront deors, mais au plus tard à la fin de nvier. Les fortifications desdits Fort Ville seront dans le même état où les sont aujourd'hui. En attendant tems, les Anglois qui ne seront pas r leur parole, seront envoyés à *Goulour*, selon les termes de la Capitution. La Garnison Françoise vivra *Madraz* à ses dépens, & si quelque oldat vole quelque chose, le Comandant François rendra justice.

III.

Quoique la place soit gardée par les roupes Françoises, & leur Pavillon boré, M. *Morse*, Gouverneur Anois, & tous les Employés & Habins y pourront faire leurs affaires &

No. CLXXXI Commerce, tant par Terre que par Mer, & la Police Angloise sera exercée sur les Anglois natifs & les Habitans, comme elle avoit coutume de l'être ci-devant, sans préjudice à celle des François.

I V.

M. *Dupleix* & son Conseil Supérieur recevront les Otages, ainsi que le Conseil s'y engage avec M. *de la Bourdonnais*, par sa Lettre du 14 Octobre, & ils seront livrés six jours avant l'évacuation de la place, ainsi que les Billets de six cens mille Pagodes, payables à *Pondichery* par M. *Morse* & le Conseil de *Madraz*, & les Lettres de Change de cinq cens mille Pagodes sur la *Compagnie* des *Indes* d'Angleterre, lesquels dits Billets sont mis dans trois paquets année par année : sçavoir, pour 1747, cinq Lettres de Change par 1, 2, 3, 4, & 5, de cent mille Pagodes chaque, payables à 4, 5, 6, 7, & 8 mois de vûe. Dans le même paquet sont deux Billets de cent mille Pagodes chaque, à l'Ordre du Conseil Supérieur : Sçavoir, le premier payable en Janvier 1747, en argent ou effets, & l'autre payable en argent en

ptembre de la même année. Dans No. CLXXXI
second paquet sont deux Billets de
nt mille Pagodes chaque, payables
ı en Janvier 1748, & l'autre en
eptembre de la même année en Or,
agodes à l'Etoile ou valeur; & dans
troisieme paquet, sont deux autres
llets payables un en Janvier 1749,
l'autre en Septembre de la même
nnée, en Or, Pagodes à l'Etoile ou
aleur. Lesdits trois paquets sont ca-
ietés du Cachet de la *Compagnie*,
du Cachet d'Alliance de M. *de la
ourdonnais*, l'inscription de chacun
e la main de mondit sieur, & contre-
gné de lui. Ces trois paquets seront
mis au Conseil Supérieur de *Pondi-
ery*, ainsi qu'il a été dit, six jours
vant l'évacuation de la place, de
ême que les Otages: pour lors la
arnison de *Madraz* qui sera à *Gou-
lour*, pourra revenir en sûreté à
adraz.

V.

La Rade de *Madraz* sera sûre, jus-
u'à l'évacuation de la place, pour
s François comme pour les Anglois
Marchands. La Garnison de la Ville
e pourra se servir de ses Canons,

No. CLXXXI que pour défendre les François, s'ils étoient attaqués par les Anglois, à la charge & condition que jamais il n'y aura à terre trente Anglois des Vaisseaux, quelque quantité qu'il y en ait en Rade, & que tous ceux qui seront pris à terre, sans avoir nommément pour eux une permission par écrit du Commandant François, seront mis sur le champ en prison, & regardés comme prisonniers de Guerre. Si les Vaisseaux de Guerre arrêtoient, ou prenoient quelques Vaisseaux François contre la Capitulation, la *Compagnie* d'Angleterre payera les dédommagemens à la *Compagnie* de France, & lesdites *Compagnies* seront Juges des différends qui peuvent survenir. S'il restoit quelques effets, pourvû que ce ne fût point de l'Artillerie, à la fin de Janvier, Messieurs les Anglois seront obligés de les rendre en Février à *Pondichery*, & donneront caution valable.

Les dix-sept articles de la présente Capitulation, & les cinq autres y ajoutés depuis, ayant été communiqués par M. *de la Bourdonnais* à M. *Morse* & son Conseil, & acceptés par eux, M. *de la Bourdonnais*, au nom

:r pour le Roi de France, promet & No. CLXXXI
onne sa parole à Messieurs les Anlois, que ladite Capitulation & les rticles y ajoutés seront tenus & exécs dans toute leur valeur; & comme ne peut être présent à l'exécution es Présentes, il donne à Messieurs s Anglois pour gage de sa parole, elle de M. *Dupleix* & de son Conseil, ui se sont engagés par un Acte du 13 Octobre dernier de tenir & faire mete à exécution les Articles de la Caitulation accordée à Messieurs les Anois par M. *de la Bourdonnais*, pour rachapt de leur Ville, dont il leur onnera copie. Arrêté à *Madraz* ce 1 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la ourdonnais*, *N. Morse*, *W. Monson*, *ohn Straton*, *Th. Eyre*, *Edw. Hars*, *N. Savage*.

Messieurs du Conseil Supérieur de Pondichery.

Envoi du Traité.

Voilà, Messieurs, la Capitulation ie j'ai crû devoir accorder à Messieurs s Anglois pour le rachapt de leur ace & dépendances, dont l'évacuaon doit être faite au plus tard en nvier qui vient. *Vous répondrez en*

No. CLXXXI *votre propre & privé nom des contraventions commises contre icelle par les François*, & par conséquent du défaut de payement des Billets de cinq cens mille Pagodes, y énoncés pour l'Europe, ou de leur retardement causé par lesdites contraventions; tout comme des six cens mille Pagodes payables à *Pondichery*; & de plus *vous répondrez au Roi d'avoir manqué à une Capitulation signée & arrêtée.* A *Madraz* le 21 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

Billets & Lettres de Change, donnés par les Anglois pour la Rançon de Madraz.

No. CLXXXII. Nous avons vû cacheter par Monsieur *de la Bourdonnais* trois paquets, où il a renfermé les Lettres de Change & Billets, que nous lui avons donnés pour la Rançon de *Madraz*, année par année, sur lesquels dits paquets il a mis les inscriptions suivantes :

A SÇAVOIR,

N°. I. 1747.

Ce paquet, N°. I. renferme cinq

Lettres de Change de cent mille Pagodes chacune, & les Lettres d'avis en conséquence, par 1, 2, 3, 4, & 5, tirées par le Conseil Anglois de *Madraz* sur la *Compagnie* d'Angleterre, en faveur de celle de France, pour valeur reçue de moi, à valoir sur la Rançon du Fort *Saint-Georges* & de la Ville de *Madraz*; la premiere desquelles est payable à quatre mois de vûe, la seconde à cinq, la troisiéme à six, la quatriéme à sept, & la cinquiéme à huit mois de vûe. Il y a dans le même paquet un Billet quadruple de cent mille Pagodes, consenti par Messieurs du Conseil de *Madraz* pour même cause, payable au mois de Janvier 1747, au Conseil de *Pondichery* ou à son Ordre; un autre Billet aussi quadruple payable au même en Septembre 1747. No. CLXXXII.

Le présent paquet est cacheté du Sceau du Roi, & de deux de mes Cachets, & deux autres de mon Cachet d'Alliance, & doit être remis au Conseil Supérieur de *Pondichery*, six jours avant que les François évacuent la Ville de *Madraz*. Fait à *Madraz* le 21 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

No. CIXXXII. N°. I I. 1748.

Dans ce Paquet, N°. I I. il y a un Billet de cent mille Pagodes, consenti par Messieurs du Conseil de *Madraz* pour valeur reçûe comptant de moi, à valoir sur la Rançon de *Madraz*, payable au Conseil Supérieur de *Pondichery*, ou à son Ordre au mois de Janvier 1748.

Plus, autre Billet aussi quadruple de cent mille Pagodes, consenti pour même cause, & payable au même lieu dans le courant de Septembre de la même année 1748.

Le présent Paquet est cacheté du Sceau du Roi & de deux de mes Cachets, & deux autres de mon Cachet d'alliance, & le présent Paquet doit être remis au Conseil Supérieur de *Pondichery*, six jours avant que les François évacuent la Ville de *Madraz*. Fait à *Madraz* le 21 Octobre, 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*.

N°. III. 1749.

Dans ce Paquet N°. III. il y a un Billet de cent mille Pagodes, consenti par Messieurs du Conseil de *Madraz*, pour valeur reçûe comptant de moi,

No. CLXXXII.

. valoir ſur la Rançon de *Madraz*, ›ayable au Conſeil de *Pondichery*, ou . ſon Ordre au mois de Janvier 1749.

Plus, un autre Billet auſſi quadru-›le de cent mille Pagodes, conſenti ›our même cauſe, & payable au mê-ne lieu dans le courant de Septembre le la même année 1749, ce qui fait la ʼolde de la Rançon du Fort *Saint-Geor-ʒes* & de Ville de *Madraz*.

. Le préſent Paquet eſt cacheté du ›ceau du Roi & de deux de mes Ca-:hets, & deux autres de mon Cachet l'alliance, & le préſent Paquet doit ètre remis au Conſeil Supérieur de *Pondichery*, ou à ſon Ordre, ſix jours ıvant que les François évacuent la ?lace. Fait à *Madraz* le 21 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*.

Après quoi, M. *de la Bourdonnais* ıous a remis leſdits Paquets, pour que ıous les remettions au Conſeil Supé-·ieur de *Pondichery* ou à ſon Ordre, ſix ours avant l'évacuation de la Place, :e que nous promettons de faire; en ·oi de quoi nous avons ſigné la préſente Obligation. Fait ſextuple, l'un deſquels ıcquitté, les autres ſeront de nulle va-leur. Fait à *Madraz* le 21 Octobre 1746. Signé, *N. Morſe*, *W. Monſon*,

C v

John Straton, Th. Eyre, Edw. Harris, N. Savage.

No. CLXXXIII.

Du 22 Oct. 1746.

Instruction pour M. Mahé de la Villebague, *& M.* Desjardins, *nommés Commissaires, suivant l'accord entre Messieurs du Conseil Supérieur de* Pondichery *& M.* de la Bourdonnais.

Ces Messieurs sont sous les Ordres du Conseil Supérieur de *Pondichery*; par conséquent je n'ai à leur donner qu'une note de ce qui me regarde.

Il nous a déserté de *Madraz* beaucoup de Soldats, & encore plus de *Noirs*. Ces Messieurs feront leur possible pour les ravoir, les mettront en lieu de sûreté, jusqu'à ce qu'ils les fassent partir pour les *Isles*.

Je recommande à ces Messieurs les Soldats, Hommes de Mer, Ouvriers, & *Noirs* de nos *Isles*. Ils les aideront en tout ce qu'ils pourront.

Lors du partage de l'Artillerie, ces Messieurs feront compte de trente-cinq Canons que j'ai reçu de Monsieur *Dupleix*. Si le *Bourbon*, ou quelqu'autre Vaisseaux vient à être condamné, les Canons en seront comptés en rempla-

:ement, & ensuite on fera un partage No. CLXXXIII.
:gal de ce qui revient de *Madraz* : moi-
ié sera pour les *Isles*, & moitié pour
Pondichery.

Je laisse pour aider ces Messieurs
ans leur travail, M. *Barat*, Officier
'Artillerie, M. *Duparc* Ecrivain prin-
ipal, le Sieur *Soulas*, pour Commis.
Ces Messieurs auront soin de les faire
ivre, ou de leur payer leur subsis-
ance, avec les gratifications qu'il
onvient.

Ces Messieurs auront grand soin de
resser leur travail, de façon qu'ils fi-
issent assez-tôt pour qu'on puisse éva-
uer la Place avant la fin de Janvier,
& par conséquent avoir les Billets &
es Lettres de Change, à tems de les
aire passer en Europe, pour être payés
:ette année; ce qui, s'il n'arrivoit pas
ainsi, *feroit un retardement de 4 à 5*
million pour la Compagnie. Je recom-
nande à Messieurs de la *Villebague* &
Desjardins, d'en faire ressouvenir le
Conseil Supérieur de *Pondichery*, &
eux-mêmes de se presser en conséquen-
:e; cet article est essentiel.

Lors de l'évacuation de la Place,
quand le Pavillon Anglois sera viré,
:es Messieurs auront grand soin de faire

No. CLXXXIII. ratifier la Capitulation & les engagemens de Messieurs les Anglois, suivant les Articles de ladite Capitulation.

Tout ce que je recommande ici à ces Messieurs, n'est qu'un modéle de Représentations, qu'ils feront au besoin au Conseil de *Pondichery*, sous les ordres duquel ils demeurent. A *Madraz* ce 22 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*. Reçû la Copie, Signé, *Desprémesnil*, *Mahé de la Villebague*, & *G. Desjardins*.

No. CLXXXIV. *Copie d'une Déclaration faite à* Pondichery *par Messieurs les Capitaines des Vaisseaux le* Centaure, *le* Mars, *& le* Brillant.

Le 14 Oct. 1746. Nous Capitaines des Vaisseaux de la *Compagnie* des *Indes*, le *Centaure*, le *Mars*, & le *Brillant*, déclarons ne point refuser les Ordres du Conseil Supérieur ; mais nous devons obéir aux Ordres du Roi, dont M. *Mahé de la Bourdonnais* est porteur, & qui nous ont été signifiés de sa part. Nous ne pouvons donc nous dispenser de nous y soumettre, puisqu'il y est ordonné à tous les Capitaines & Officiers Majors,

ans aucune exception, d'y obéir; faute dequoi ils feront regardés comme désobéissans aux Ordres de S. M. No. CLXXXIV.

A *Pondichery*, ce 14 Octobre 1746. Signé, *Dordelin*, *Gardin du Brossay*, & de *Boisquesnay*.

Je soussigné, Employé de la *Compagnie* des *Indes*, faisant fonction de Sécretaire du Conseil Supérieur, certifie que la Copie de la Déclaration ci-dessus est conforme à l'Original d'icelle, enregistrée au Bureau du Secrétariat dudit Conseil. A *Pondichery* ce 20 Octobre 1746. Signé, *Minos*.

Collationné la présente Copie conforme à l'Original, resté en nos mains, laquelle Copie nous avons remise à M. *de la Bourdonnais* sur sa réquisition, à bord du Vaisseau l'*Achille*, ce 26 Octobre 1746. Signé, *Dordelin*.

No. CLXXXV.

A M. *de la Bourdonnais*. A *Pondichery* le 20 Octobre 1746.

MONSIEUR,

Nous avons reçû, chacun en particulier, la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, par laquelle vous nous ordonnez de la part du Roi, d'aller trouver M. *Dupleix*, pour lui demander les vivres & autres choses qui nous sont néceſſaires. Comme nous n'avons rien plus à cœur que

No. CLXXXV. d'exécuter vos Ordres, en conséquence nous avons présenté au Conseil Supérieur une Requête, dont ci-joint est copie, avec la réponse de ces Messieurs. Nous vous assurons, Monsieur, que de notre côté nous ferons tout ce qui dépendra de nous, pour vous prouver le respect avec lequel, &c. Signé, *A. Dordelin, de Boisquesnay, Gardin du Brossay, Beard, Prigent de Penlan.*

No. CLXXXVI.

Requète présentée à M. Dupleix, *Commandant Général, & à Messieurs du Conseil*

MESSIEURS,

Nous venons de recevoir un Ordre de M. *de la Bourdonnais* de nous rendre à *Madraz*, dont ci-joint est Copie. Nous sommes certainement trop bons Sujets du Roi, pour ne pas faire tout ce qui dépend de nous pour nous y soumettre. Il ne s'agit, Messieurs, que de nous mettre en état de l'exécuter. Nous sçavons l'embarras où vous vous trouvez pour une prompte expédition; dénués de Chelingues, il est difficile de survenir à tant d'Ouvrages. Cepen-

No, CLXXXVI.

ant nous nous flattons que vous vou-
rez bien donner vos Ordres, pour
ue nous soyons expédiés incessam-
ient. Cette expédition prompte est
iême d'autant plus nécessaire, que
ious sommes dans une saison dangeu-
euse, & que nous ne pouvons ni ne
levons sortir de cette Rade, sans être
réparés à un événement que nous ne
révoyons qu'avec peine, & qu'un
lus long séjour à cette Côte peut oc-
asionner. Nous sommes, &c. Signé,
Dordelin, Prigent de Penlan, de Boisuesnay, Gardin du Brossay, & Beard.

Ensuit l'Ordonnance du Conseil Supérieur.

Acte de la présente Requête. *Le Conseil continuera de faire travailler à l'expédition de vos Vaisseaux.* Fait au Conseil, le 20 Octobre 1746. Signé, *Dupleix, Dulaurent, Barthelemy, Miran, Guillard, Lemaire, Bruyere, Bonneau & Paradis.*

Je soussigné, Secrétaire dudit Conseil Supérieur, certifie véritable la présente Copie conforme à l'Original d'icelle, déposé au Secrétariat du Conseil à *Pondichery*, les jour & an ci-dessus. Signé, *Minos.* Vû, *Dupleix.*

No. CLXXXVII.

A Madraz le 22 Octobre 1746.

A Messieurs Dordelin, Gardin Dubroffày, *de* Boifquefnay, Beard, *&* *de* Chantoifeau.

MESSIEURS,

J'ai reçû votre Lettre : je fais réponfe au Confeil. *Je perfifte à vous ordonner de la part du Roi, de vous rendre en Rade à deux lieues.* Je pars le 24, & filerai le long de la Côte, pour vous joindre. Si le vent du *Sud* régne, venez me joindre ; je vous communiquerai ce que j'ai à vous dire. J'écris en conformité au Confeil ; je ne crois pas qu'il vous dérange fur ce chapitre. D'ailleurs *aucuns Ordres, ni de la Compagnie, ni d'aucun autre ne peuvent déranger ces Ordres.* Je vous prie d'y bien penfer. Je fuis, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

No. CLXXXVIII.

A M. Lobry. A Madraz le 22. Octobre 1746.

MONSIEUR,

Comme voici du mauvais tems, je vous écris pour vous dire, que, s'il augmente au point que vous veniez à caffer un de vos Cables, fur le champ coupez l'autre ; appareillez, & faites route pour l'Isle de France.

Ci-inclus eſt une Lettre pour ma emme, qui l'aſſure de ma ſanté. No, CLXXXVIII.

Je vous prie en ce cas d'avoir ſoin les effets que j'ai à votre bord ; je vous erai obligé. J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

Ne m'abandonnez pas, parce que je n'embarque demain.

No. CLXXXIX.

A M. *de la Bourdonnais.* A *Pondichery* ce 20 Oct. 1746.

MONSIEUR,

C'eſt dans des occaſions auſſi critiques que celles où vous vous trouvez, que ceux, qui ſont à la tête des affaires, doivent prendre les meſures les plus juſtes pour réparer le mal paſſé, & prévenir l'avenir, autant que la prudence humaine peut le permettre. Quand l'homme a fait tout ce qui dépend de lui, il n'eſt plus reſponſable de rien, & les événemens ne peuvent décider contre ce qu'il a cru pouvoir faire avec prudence & réflexion. L'Eſcadre Angloiſe ſubſiſte en ſon entier à la vérité; mais très-délabrée pour le combat, dépourvûe d'Hommes & encore plus d'Agrès & de Vivres, n'a pas eu d'autre parti à prendre, que celui de ſe réfugier dans quelque Port, pour s'y rétablir, & pour s'y ragréer & avitailler. Si elle eſt allée à *Bombaye* ou à

N°. CLXXXIX. *Batavia*, elle n'eſt point à craindre jusqu'en Mai ou Juin à cette Côte. Nous ſerons bientôt informés de la Côte *Malabare*, ſi elle a pris la premiere route, & nous ſerons encore quelque tems dans l'incertitude au ſujet de *Batavia*. Il eſt certain, M. qu'elle a été rencontrée, vers le 15 Septembre, faiſant route dans le *Sud* (*a*) de *Baticalar*, par les Embarcations qui venoient de *Galles* : c'eſt M. le *Riche* qui en a donné l'avis. Le Vaiſſeau le *Centaure* a cru appercevoir, par les ſix degrés, deux Vaiſſeaux fort éloignés entre la Terre & lui ; ce qui l'a obligé, ſuivant ſes Ordres, à s'éloigner à l'*Eſt* plus de 10 lieues, a retardé par conſéquent ſon arrivée ici. A l'attériſſage de *Galles*, ces mêmes Vaiſſeaux en ont trouvé un, qui par ſa manœuvre les a perſuadés qu'il n'étoit point Marchand ; ils lui ont donné chaſſe ; mais marchant mieux qu'eux, ils n'ont pû le joindre, & a pris dans le *Sud*. Ces Vaiſſeaux, dans cette ſaiſon & dans la poſition où on les a trouvés, feroient croire que ce ſont eux

(*a*) Tout cela étoit faux. En ſortant de *Ceylan*, l'Eſcadre Angloiſe fit route dans le *Nord*, paſſa devant *Madraz*, & s'en fut à *Bengale*. Elle pouvoit être de retour à la Cote vers la fin de Décembre.

ii gagnoient dans le *Sud*. Cette route No. CLXXXIX.
e peut terminer qu'à *Batavia* ou à la :ôte *Malabare*; deux *Bots* Anglois, ui sont actuellement à *Negapatan*, ont été jusqu'aux Brasses pour les chercher, sans les avoir pû trouver. Ce sont les derniers avis du sieur *Londev* & du sieur le *Riche*. Toutes ces circonstances déterminent à présumer qu'ils ont pris dans le *Sud*, & nous ne voyons que *Batavia* ou *Bombaye* où ils puissent faire & trouver ce qu'ils ont besoin. Mais bien mal à propos faisons-nous nos efforts, pour tirer des conjectures; vous pouvez, Monsieur, nous instruire mieux, & nous nous souvenons que, par votre Lettre à M. *Dupleix* du 30 Septembre dernier, vous lui marquez avoir trouvé, dans les tiroirs d'un Bureau du Gouverneur Anglois, une Lettre qui vous disoit l'endroit où cette Escadre étoit réfugiée, & les signaux de reconnoissance qu'elle devoit faire à son retour. Cette découverte, des plus avantageuses, feroient cesser nos craintes & nos inquiétudes, si vous jugiez à propos de de nous en faire part, ou à M. *Dupleix* (*a*). Nous pensons même, qu'un

(*a*) Le sieur *de la Bourdonnais* lui en a fait part. Voyez No. CLXIII.

No. CLXXXIX. avis de cette importance auroit dû lui être communiqué, afin qu'il pût agir ici & ailleurs en conséquence. Nous ne doutons pas, Monsieur, que vous ne lui en fassiez part incessamment: il vous en a prié hier lui-même.

Ne pouvant donc statuer sur rien de certain au sujet de cette Escadre ennemie, & voulant de tout notre pouvoir assurer des retours à la *Compagnie* (*a*), & profiter, s'il est possible, des suites de la conquête de *Madraz*, *nous croyons qu'il est convenable, absolument nécessaire, de profiter des cinq Vaisseaux que la Providence a bien voulu préserver des risques évidens que ceux qui étoient à Madraz ont courus*. Nous croyons donc, & nous ne pouvons nous dispenser de prendre les précautions suivantes, *d'envoyer ces cinq Vaisseaux hyverner à Merguy* (*b*), *s'ils peuvent le gagner, ou de rester en Mer jusqu'au*

(*a*) Le Conseil employe toujours ce faux prétexte pour disposer des Vaisseaux.

(*b*) La fausseté de cette destination est prouvée par l'instruction donnée aux Capitaines le 22 Octobre, No. CXCIV. On y voit que le Conseil envoyoit ces Vaisseaux à *Achem*, éloigné de *Merguy*, de deux cens lieues, & située sur une Côte différente. Ce faux avis exposoit le sieur *de la Bourdonnais* à tomber, avec son Vaisseau seul, entre les mains de l'Ennemi. Etoit-ce donc l'intention du Conseil?

ns qu'ils auront ordre de toucher à la ôte ; d'attérir à *Madraz*, où ils trou- N°. CLXXXIX.
ont des avis de ce qui se passe ; d'agir
n conséquence, & suivant qu'il leur
ra prescrit, & ce que nous aurons
û apprendre alors, ils prendront à
Madraz ce qui sera prêt en Marchan-
handises, Artillerie, &c. *de-là ici,
pour y prendre les Carguaisons d'Europe,
& ensuite faire route pour vos Isles* (*a*).
Si l'Escadre Angloise les rencontre,
ils sont en état de se défendre & d'a-
border, si on les laisse faire. Si nous
sçavions où est l'Escadre Angloise, nous
serions plus tranquilles : c'est cepen-
dant cette ignorance qui nous engage
à garder tous ces Vaisseaux, & à ne
pouvoir compter sur les prétendus
Passeports du Gouverneur de *Madraz*,
ausquels il ne convient point à gens
raisonnables de s'arrêter un moment.
L'apparition de ces cinq Vaisseaux à cet-
te Côte, fera un effet dont vous devez
sentir vous-même tout le poids ; ils
pourroient même être accompagnés
de deux autres, dont M. *Dupleix* a
les avis, qui rendroient encore notre

(*a*) Le Conseil, qui croyoit toujours le sieur *de la Bourdonnais* Gouverneur des *Isles*, n'avoit pas plus envie d'y envoyer les Vaisseaux dont alors celui-ci auroit pû disposer, que d'envoyer des Carguaisons en France.

No. CLXXXIX

situation meilleure, & en imposeroient à nos ennemis. Ainsi la sûreté de nos Etablissemens (*a*), le retour des Carguaisons d'Europe & des troupes que vous nous laisserez, les avantages que l'on peut espérer de la prise de *Madraz*, tout se trouve assuré, autant bien qu'il nous est possible de le faire à présent, & vous pouvez avec les Vaisseaux dont nous avons parlé par notre derniere Lettre, tenter, si vous le jugez à propos, d'aller à la Côte *Malabare* ou aux *Isles*, comme vous le jugerez convenable, & nous envoyer ici le *Neptune* & la *Princesse-Marie*, pour faire ensorte de bonifier leur Carguaison. La Lettre pour la Côte *Malabare* au sujet des Mâts est déja partie. Voilà, suivant nous, suivant nos consciences, ce que nous croyons de plus à propos, de plus convenable & de plus nécessaire dans la situation présente. Voyez, Monsieur, si l'Ordre du Roi que vous avez de commander les Vaisseaux, vous autorise à ne pas adhérer à cet arrangement, le seul qui puisse se présenter à l'imagination; *si nos Carguaisons ne sont point préférables à vos Caffés des Isles*, & si les Etablissemens de

(*a*) Nos Etablissemens ne couroient alors aucun risque.

No. CLXXXIX.

nde ne demandent point quelqu'at-
ntion de votre part & de la nôtre.
ue l'on nous abandonne, nous n'en
rons point surpris. Nous l'avons été
eux ans de suite (*a*), & la Provi-
ence nous a soutenus. Que vous re-
ouvelliez cet abandon, nous aurons
ncore notre recours à elle ; mais
ous aurons fait tout ce qui a dépen-
lu de nous. Ainsi point de reproches à
attendre de la part de qui que ce soit,
& c'est tout ce que nous pouvons sou-
haiter dans les occurrences présentes.

Dans le tems que nous écrivons la présente, nous recevons la vôtre du 18 du courant. Nos précédentes & nos dernieres, qui sont celles qui vous ont déterminé au sujet de *Madraz*, vous prouveront, & à toute la Terre, que nous avons agi, suivant que les occurrences nous l'ont permis, pour conserver ce qui étoit si légitiment acquis à la Nation & à la *Compagnie*. Puisque vous êtes déterminé de remettre la place à M. *Desprémesnil*, nous faisons partir des Conseillers & Employés pour le seconder.

(*a*) On ne sçait de qui ces Messieurs se plaignent ici : du moins ce ne peut être du sieur *de la Bourdonnais*.

No. CLXXXIX.

Les menaces que vouz nous faites, ne nous intimident point, ni ne nous empêcheront point de faire notre devoir (*a*). Nous sçavons mieux que d'autres le respect qui est dû aux Ordres du Roi (*b*): nous en donnons tous les jours l'exemple, & nous nous conformons exactement aux Loix, Reglemens & formalités, que lui & ses Prédécesseurs ont sagement établis; mais nous ne nous servons de ce Nom respectable, qu'en tremblant, & lorsque nous y sommes forcés. Nous sçavons encore, que nous n'avons aucun compte à vous rendre de nos Opérations. Nous ne le devons qu'à Sa Majesté & à la *Compagnie;* ainsi tout ce que vous pouvez nous dire à ce sujet, ne nous dérangera point de la conduite que nous nous sommes prescrite. Nous n'avons nulle intention d'abandonner les Sujets du Roi; notre derniere Lettre vous propose des moyens. Si les Vaisseaux sont hors d'état d'entreprendre une grande route; envoyez-les nous ici (*c*); on les

(*a*) Ou plutôt *ne nous obligeront pas à faire notre devoir.*

(*b*) On ne le croira pas, en voyant leur conduite.

(*c*) Il falloit donc envoyer d'autres Vaisseaux pour les escorter.

condamnera aussi-bien qu'aux *Isles*, les Sujets du Roi y seront en sûreté ›mme à *Madraz*, ainsi que les Car-.naisons, qu'il faut bonifier & faire nsorte de renvoyer. Quant à vous, Monsieur, nous n'avons rien à vous lire, & nous sçavons depuis long-ems que vous vous embarrassez peu le nos conseils. No. CLXXXIX.

Ne cherchez point à chagriner d'honnêtes gens (*a*), comme vous faites. La Lettre que les Capitaines du *Centaure*, du *Brillant* & du *Mars* vous ont écrite, est conséquente à leur Ordre. Prenez vous en à la *Compagnie*, & non à eux, ni à nous. Elle sçaura défendre sa cause, la leur & la nôtre (*b*).

Nous sommes, &c. Signé, *Dupleix*, *Dulaurent*, *Barthelemy*, *Miran*, *Guillard*, *Bonneau*, *Lemaire*, *Paradis*, & *Bruyere*.

MESSIEURS, No. CXC.

A Messieurs du Conseil Supérieur de Pondichery. A Madras le 22. Octobre 1746.

Je viens de recevoir votre Lettre du 20 : *je suis d'abord ravi que vous*

(*a*) C'est, suivant le Conseil, chagriner les Capitaines, que de leur dire d'obéir aux Ordres du Roi, préférablement à ceux de la *Compagnie*.

(*b*) Cette derniere est cependant bien difficile à défendre.

No. CXC. *n'ayez pas pris, comme on me l'avoit mandé, le parti d'envoyer hyverner les Vaiſſeaux au large.* Mes précédentes vous marquent que je préférerois la Rade de *Merguy*, ſi on la peut gagner; mais c'eſt bien difficile en ce tems-ci. Ma Lettre d'hier vous aſſure que, ſans autre conſidération, que celle de vous tranquilliſer, & de pouvoir apporter à la *Compagnie* le plus d'effets qu'il ſera poſſible, j'ai pris le parti de vous renvoyer les Vaiſſeaux en Janvier, ou d'y revenir moi-même. Voici mon plan : ſi je peux gagner avec l'*Achille*, je le remâterai, & il reviendra avec les autres. Si je ne puis gagner ni *Merguy*, ni *Achem*, je le mettrai en route d'aller aux *Iſles*, & les autres Vaiſſeaux y reviendront. Si l'Ordre du Roi que j'ai de commander les Vaiſſeaux, ne me fait pas déranger vos projets, *aucun autre ne peut m'empêcher de commander des Navires qui ſont à mes Ordres.* Ainſi, Meſſieurs, tenez-les prêts à partir. *Je vais les joindre, ſi le vent de Nord regne : ſi le vent du Sud regne, envoyez-les moi*, avec les précautions que je vous ai dit ci-devant. Dès que je les aurai joints, je mettrai dehors avec

eux, & je vous donne ma parole d'honneur d'exécuter la teneur de cette Lettre. Tâchez que la *Renommée* m'aporte en même tems mon pain. Je ne cherche point à chagriner nos Capitaines, mais quelqu'Ordre qu'ils ayent de la *Compagnie*, quoique je les respecte, ils ne peuvent les autoriser à désobéir au Roi. No. CXC.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

MESSIEURS, No. CXCI.

A Messieurs du Conseil Supérieur de *Pondichery*. A *Madraz* le 23 Octobre 1746.

Je pars aujourd'hui parce que la saison me presse : le défaut de Navires m'a fait laisser toute mon Escadre *& toute la Garnison des Isles dispersée.* Je vous prie de vouloir bien me la renvoyer. Si je ne rencontre point de Navires, je vais me rendre dans mes Gouvernemens qui ne sont pas en sûreté, sur-tout si vous retenez notre monde passé Janvier. Je vous prie d'y faire attention.

J'ai remis à M. *Desprémesnil* tout ce qui regarde les prises & les affaires de *Madraz*, avec toutes les piéces & le Commandement. Je suis persuadé que vous en ferez l'usage qui convient à la *Compagnie*,

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé ; *Mahé de la Bourdonnais.*

A M: de la Bourdonnais (*a*).

No. CXCII. MONSIEUR,

Je ne sçaurois vous exprimer quelle peine nous avons ici depuis votre départ, pour envoyer les Chelingues à bord. Tous les *Macouas* sont décampés. Enfin on est parvenu à en armer une, sur laquelle on vous envoye votre argenterie, *André*, tous vos bagages, (*b*) & quelques-uns de vos Gardes. *Rama* craint qu'elle ne puisse pas gagner le Vaisseau. Je lui donne ordre d'y faire son possible, ou de faire route pour *Pondichery*, si elle ne peut gagner l'*Achille*. Je crains bien que Messieurs les Officiers, qui sont à terre, ne soient forcés de rester jusqu'à demain, parce que les *Macouas* ne veulent absolument point travailler le Dimanche. J'ai envoyé des *Pions* & *Cipayes* de tous côtés, pour tâcher d'en avoir. J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Desprémesnil,*

(*a*) Cette Lettre n'est point datée; mais on voit par ce qu'elle contient qu'elle fut écrite le 23 Octobre.

(*b*) Cela prouve ce que l'on a avancé dans les faits.

Délibération du Conseil Supérieur de Pondichery. No. CXCIII.

Monsieur le Gouverneur ayant fait assembler le Conseil, où il auroit fait venir Messieurs *Dordelin*, *Penlan*, *Dubrossay*; *Boisquesnay*, & *Beard*, Capitaines des Vaisseaux, *le Centaure*, *le Saint-Louis*, *les Mars le Brillant*, & le *Lys*, actuellement en cette Rade, auroit dit ausdits sieurs Capitaines, que, la saison étant fort avancée, il convenoit de prendre un parti, & convenable aux circonstances présentes, aux dangers de la saison; que le dessein de M. *de la Bourdonnais*, (*a*) suivant sa derniere, étoit de mener avec lui le *Centaure*, le *Saint-Louis*, & le *Lys*, jusques aux *Isles*; que les Vaisseaux le *Mars* & le *Brillant* iroient hyverner seuls à *Achem*, pour revenir à *Madraz* Du 22 Octobre 1746.

(*a*) Voyez sa Lettre au No. CLXXVIII. *Les trois Vaisseaux arrivant d'Europe & l'Achille, iront à la Côte Malabare. Nous quatre nous serons encore en état de résister a l'Escadre Angloise, sur-tout si vous renforcez les Equipages du Centaure, du Mars, & du Brillant.* Il n'avoit donc pas dessein de la mener aux *Isles*. Il est même vrai qu'il n'avoit point encore de plan arrêté sur la destination de l'Escadre. Il attendoit qu'il fût à *Pondichery*, pour se consulter avec le sieur *Dupleix*, & prendre un parti décisif, suivant l'état & les forces de chaque Vaisseau.

No. CXCIII. en Janvier & ici, prendre les Carguaisons que nous avons en Magazin; que le *Bourbon*, démâté de tous mâts, alloit venir ici pour y être condamné, suivant qu'il le paroît par la même Lettre; que le *Neptune* aussi démâté vient aussi de même pour décharger sa Carguaison, qui est entiérement avariée; que la *Princesse-Marie*, prise Angloise, qui est dans le même état, doit aussi y venir pour la même opération; desorte qu'au moyen de ces précautions, & de celles que nous prendrons pour ces Vaisseaux, en voilà trois dont le sort est entiérement décidé, & les Sujets du Roi en sûreté. Deux ont disparu, qui sont le *Phœnix* & le *Duc d'Orléans*. On est assuré de la perte de ce dernier; il ne reste donc plus que l'*Achille à Madraz*, que M. *de la Bourdonnais* dit être en état de tenir la Mer & de faire route pour les *Isles*, aux moyen des réparations qu'ils compte faire à sa mâture à *Madraz*; où il trouve dequoi fournir à cette réparation. Comme cette opération peut être longue, ce Vaisseaux, & ceux qui se trouveront avec lui, pourroient être encore exposés à quelques nouvelles infortunes; c'est déja la seconde que ce Vaisseau éprou-

ve cette campagne. Cette destination des Vaisseaux, suivant que M. *de la Bourdonnais* l'arrange, (*a*) expose évidemment ceux que nous avons en rade, au même malheur que l'on vient d'éprouver à *Madraz*. La protection marquée que la Providence leur a accordée, nous indique la voye dont nous devons profiter pour les tirer de ces parages dangereux ; cette même disposition est d'ailleurs un abandon trop marqué, tant des Établissemens de l'*Inde*, que des Vaisseaux & des Carguaisons. M. *de la Bourdonnais*, que rien n'inquiéte, nous laisse le soin de démêler la fusée comme nous le pourrons. Il lui suffit d'avoir à sa suite les seules forces que la Providence nous a conservées. Peu satisfait *d'avoir détruits une Escadre*, (*b*) *telle que de long-tems il n'en paroîtra dans l'*Inde, *il veut encore exposer le Centaure, le Saint-Louis, le Lys aux mêmes fâcheux événemens des* No. CXCIII.

(*a*) Tout ce qu'il a écrit à ce sujet se trouve dans ses Lettres depuis le 10 Octobre; on peut y voir si ses desseins exposoient les Vaisseaux; & au contraire, si le sieur *Dupleix* ne vouloit pas lui-même les exposer à un danger manifeste.

(*b*) Si le sieur *Dupleix* n'avoit pas eu sujet de craindre qu'on lui imputât la ruine de cette Escadre, il n'eût pas eu, sans doute, la noirceur d'avancer cette calomnie.

No. CXCIII. *autres;* il veut que le *Brillant* & le *Mars* ſoient la proye de l'ennemi, & que le *Neptune* & la *Princeſſe-Marie* courent les mêmes riſques. Cette conduite peu réfléchie, peu convenable à notre ſituation, & à celle de la *Compagnie*, engage M. le Gouverneur & le Conſeil à prier MM. les Capitaines de faire les plus juſtes réflexions ſur ce qui leur eſt préſenté, ſur ce qu'ils ont vû, & ſur ce qu'ils entendent dire, & de leur déclarer leur ſentiment en honneur & en conſcience ſur ce qui ſuit (*a*).

1°. S'il convient d'expoſer les Vaiſſeaux aux riſques de la ſaiſon en les gardant plus long-tems à cette Côte, (*b*) & s'il n'y en a pas aſſez (*c*) de perdus & démâtés ?

2°. S'il convient d'abandonner les Vaiſſeaux, le *Brillant* & le *Mars*, & ceux qui pourront être en cette Rade, à la merci de l'Ennemi ?

3°. S'il ne convient point de prendre les plus juſtes précautions, *pour faire parvenir à la* Compagnie *les Car-*

(*a*) La maniere dont ces queſtions ſont préſentées, n'eſt pas aſſez adroite, pour qu'on n'en ſente pas d'abord la malignité.

(*b*) C'étoit bien l'avis du ſieur *de la Bourdonnais*.

(*c*) Les Capitaines pouvoient-ils dire qu'il falloit en perdre encore ?

guaisons (a) *que nous avons en Maga-* No. CXCIII.
zin, & celles qu'on nous envoye pour bénéficier?

4°. S'il n'est pas aussi convenable de tirer avec autant de sureté qu'il est possible, ce que la conquête de *Madraz* a procuré à la *Compagnie*, (*b*) qui lui devient à charge, si on abandonnoit les seuls moyens que nous ayons?

5°. Si l'Ordre, dont M. *de la Bourdonnais* est porteur, lui est donné pour déranger les opérations de Commerce de la *Compagnie*, & pour exposer de nouveau les Vaisseaux partagés à des risques évidens?

6°. Si la conservation du Vaisseau l'*Achille* seul, & qui ne peut être prêt tout au plus qu'à la fin du mois, (*c*) exige que l'on expose les Sujets du Roi & des Vaisseaux à périr comme lui?

7°. S'il y a un autre parti à prendre que celui de faire hyverner dans quelque partie de l'*Inde*, les cinq Vaisseaux qu'ils commandent, pour parvenir aux différens buts que l'on se propose, & si ce parti n'est point pré-

(*a*) Ceci n'est pas favorable aujourd'hui au sieur *Dup.eix*.
(*b*) Que répondre à ces puérilités?
(*c*) Il partit le lendemain.

Sur le second article, ces Messieurs ont dit, qu'il n'est point douteux que les Vaisseaux dont il est mention, ne deviennent la proie de l'ennemi (*a*). No. CXCIII.

Sur le troisiéme article, Messieurs les Capitaines ont dit que rien de plus convenable aux intérêts de la *Compagnie* que de lui assurer le retour des des Carguaisons (*b*) des *Indes*.

Sur le quatriéme article, Messieurs les Capitaines ont répondu que la Prise de *Madraz* deviendroit onéreuse, si on ne cherchoit pas les moyens d'en tirer tout ce qu'il sera possible.

Sur le cinquiéme article, lesdits Sieurs ont dit, que l'Ordre du Roi, dont M. *de la Bourdonnais* est porteur, n'a pû lui être donné que pour le soutien du Commerce de la *Compagnie*, & non pour exposer les Sujets, & le bien qui lui est confié (*c*).

(*a*) Sur tous les autres articles, les Capitaines ont assorti leurs réponses aux questions qui leur étoient faites; mais à cet égard, ou ils ignoroient que ces Vaisseaux eussent des Passeports, ce qui est très-vraisemblable, ou Messieurs de *Pondichery* leur avoient donné de fausses idées de la validité de ces Passeports.

(*b*) C'est aussi ce que le sieur *de la Bourdonnais* demandoit avec le plus d'ardeur. Enfin il a laissé tous ces Vaisseaux au sieur *Dupleix*, excepté l'*Achille*, qu'il a ramené, & qui est le seul de cette Escadre qui soit revenu en France.

(*c*) On permettra de dire qu'il semble que les ques-

No. CXCIII. Sur le sixiéme article, non.

Sur le septiéme, ils ont dit qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que celui de l'hyvernage tous ensemble.

Sur le huitiéme, Messieurs les Capitaines ont répondu, qu'ils ne peuvent, ni ne veulent révoquer en doute les pouvoirs de M. le Commandant Général. & du Conseil Supérieur.

Sur le neuviéme article, les mêmes raisons qui militent pour les autres Vaisseaux, militent pour celui-ci, & ont signé. *Dordelin*, *Prigent de Penlan*, *Gardin du Brossay*, *de Boisquesnay*, *Beard*.

Surquoi le Conseil auroit délibéré, & arrêté que la Délibération du 18 du courant sortiroit son plein & entier effet.

Fait & arrêté en la Chambre du

tions & les réponses soient adressées à des enfans. Mais il faut observer qu'à l'arrivée de ces Vaisseaux, le sieur *Dupleix* signifia aux Capitaines qu'ils n'avoient aucun secours à espérer de lui, s'ils se rendoient aux Ordres du sieur de *la Bourdonnais*. C'est ce qui fait voir de l'irrésolution dans leur conduite, & de la complaisance dans leurs réponses. On ajoutera que ce n'étoit pas aux Capitaines à délibérer sur des Ordres du Roi. Cette maxime est incontestable.

On remarquera encore que dans toute cette délibération, le lieu de l'hyvernage n'est point nommé, de crainte que le sieur *de la Bourdonnais* n'en fût informé & qu'il n'y fût joindre le reste de l'Escadre.

Conseil, le jour & an que dessus, signé, *Dupleix*, *du Laurent*, *Miran*, *Guillard*, *le Maire*, *Bonneau*, *Paradis*. No. CXCIII,

Pour Copie conforme à l'Original d'icelle, étant au Secrétariat du Conseil Supérieur, ainsi signé *Minos* ; & vû *Dupleix*.

Instructions pour Messieurs Dordelin, Penlan, Dubrossay, Boisquesnay, & Dudezert, (*a*) *Capitaines des Vaisseaux le* Centaure, *le* Saint-Louis, *le* Mars, *le* Lys, & *le* Brillant. No. CXCIV 22 Oct. 1746

ARTICLE I.

Aussi-tôt que Mesdits Sieurs auront fait ouverture des présentes instructions, ils feront route en droiture pour *Achem* (*b*) dont M. *Dordelin* est pratique. Avant que de se mettre dans les Passes, ils tâcheront d'attirer à eux quelques *Préaux* du pays, pour prendre langue & pour sçavoir les Vaisseaux

(*a*) On a vû dans les faits que ces Messieurs avoient ordre de n'ouvrir leurs instructions qu'en pleine Mer.

(*b*) Dans sa Lettre du 20, No. CLXXXIX. le Conseil disoit au sieur *de la Bourdonnais* qu'il envoyoit ses Vaisseaux à *Merguy*.

No. CXCIV. & le nombre qui peuvent être dans ladite Rade. Si cette précaution ne peut avoir lieu, il y envoyeront un canot, qui fera tout ce qu'il pourra pour découvrir ce qui peut y être. Il conviendroit que le canot eût Pavillon Anglois, ainſi que les Vaiſſeaux. Il doit y avoir dans ladite Rade cinq ou ſix Vaiſſeaux de la Côte, & le Vaiſſeau Danois d'Europe ; il y a auſſi audit lieu un Anglois qui y fait ſa demeure depuis la guerre, qui voyant le Pavillon de ſa Nation, pourroit bien lui-même envoyer des *Préaux*. Si l'on apprenoit que l'Eſcadre Angloiſe y fût, ainſi que la ſituation des Vaiſſeaux qui la compoſent. M. *Dordelin* prendra le parti le plus convenable. *Il ſeroit à ſouhaiter qu'il tvouvât les Vaiſſeaux Anglois en carene, & qu'il profitât de ce dérangement pour les détruire ;* c'eſt à ſa prudence d'agir dans ces ſortes d'occaſions. Si l'Eſcadre Angloiſe n'eſt point en carene, *je penſe* (*a*) que le parti le plus ſage eſt de

(*a*) Ici le ſieur *Dupleix* oublie encore une fois (Voyez les Notes du No. LXVII.) que les Ordres qu'il donne aux Capitaines, ſont ſenſés émanés du Conſeil, & qu'en parlant à la premiere perſonne, il fait connoître que les Conſeillers n'y ont d'autre part que de prêter leurs ſignatures.

s'éloigner & de tenir la Mer, jusqu'au No. CXCIV. tems de pouvoir donner à la côte, qui sera indiquée ci-après.

ART. II.

Si la Rade d'*Achem* se trouve libre, M. *Dordelin* y entrera avec tous les Vaisseaux, & les fera mouiller en ligne, & les tiendra toujours en état d'appareiller & de combattre.

ART. III.

Le sieur *Miran*, pratique de ce pays-là, sera chargé avec le sieur *Darcy*, Commissaire de l'Escadre, de faire les présens au Roi d'*Achem*, pour avoir les Vivres nécessaires pour l'Escadre, point essentiel qu'il faut conclure aussitôt qu'on y sera arrivé. M. *Dordelin* ira avec quelqu'un des Capitaines & Officiers, comme il le jugera à propos, & un détachement, visiter le Roi; il ne lui parlera dans cette visite que pour les Vivres, & réglera tout pour cela ave lui.

ART. IV.

L'on doit s'attacher, autant que faire se pourra, à faire des salaisons, pour lesquelles Messieurs les Capitai-

No. CXCIV. nes sont priés de donner des futailles vuides, & à ramasser aussi autant de Ris, de Bray & de Rottins qu'on le pourra.

ART. V.

Après avoir fini pour les Vivres, & avoir pris des mesures à ce sujet, M. *Miran* indiquera, ou fera demander au Roi les payemens *des anciennes dettes* (*a*) dont il est porteur de la note, ainsi que la restitution du Vaisseau *le Favori*, *pour lequel on ne peut demander moins de cent Cattis*, partie comptant, partie payable à terme. Il faudroit en même tems *obliger le Roi* à faire déclarer aux Anglois, Danois, & autres Etrangers, qu'il prétend que sa Rade sois neutre, & qu'il défendra le Commerce de son pays à la Nation qui enfreindra cette neutralité.

ART. VI.

Il faut proposer au Roi de prendre à compte des dettes, certaines piéces

(*a*) Ce Roi dèvoit des sommes considérables aux Particuliers de *Pondichery*; & le sieur *Dupleix* étoit Créancier de la plus grande partie; c'est pourquoi il avoit tant d'empressement d'envoyer les Vaisseaux dans cette Rade.

de Canons de fonte (*a*) que M. *Miran* connoît, ainsi que quelques Mortiers, *moitié gré, moitié de force, il faut se mettre à même de les prendre.* L'on embarque pour cela une grande trinqueballe, qui est très-commode pour ce transport : M. *Dordelin* est prié de faire attention à cet article. No. CXCIV.

Art. VII.

Pendant le séjour que les Vaisseaux seront à *Achem*, il peut s'y présenter des Vaisseaux ; il convient de tenir toujours au large deux ou trois bateaux du pays, & même les canots pour découvrir tout ce qui se passe. M. *Dordelin* sur les avis qu'il pourra avoir à *Achem*, pourra envoyer quelqu'un de ses Vaisseaux en croisiere dans le débouquement du détroit de

(*a*) Ce Roi n'a aucun moyen de protéger les Vaisseaux dans sa Rade, ni de s'y faire respecter par les Etrangers. C'est une injustice criante que de vouloir le rendre responsable, des pertes qu'on y peut faire.

Ceci demande une explication. Une ancienne Tradition de l'*Inde* porte que ce Roi a de vieux Canons enterrés, dont le métal est d'or en grande partie ; on prétend même qu'on en a fondu des morceaux à la Monnoye de *Pondichery*, & qu'on en a tiré beaucoup d'or. Ce sont ces Canons qui faisoient l'objet des desirs du sieur *Dupleix*, & qui l'engageoient à donner l'Ordre de les enlever moitié de gré, *moitié de force.* Ce Procédé n'est pas celui d'un Officier ni d'un Commerçant.

No. CXCIV. *Malacca.* Les Anglois ont deux Vaisseaux en *Chine*, l'un de *Bombaye*, l'autre de *Madraz*, qui doivent faire leur retour en Décembre. Il passe aussi des Vaisseaux Portugais, dont toute la carguaison appartient aux Anglois. S'il en trouve, il peut les amener ici, on les visitera. Il doit se saisir de toutes les Lettres & de tous les papiers, dont l'examen sera fait ici. Si la *Compagnie* d'Angleterre a fait passer des Vaisseaux dans l'*Inde* cette année, ils pourroient bien en avoir quelqu'un à *Achem*. Il est important de veiller soigneusement, sur tout ce qui se présentera.

ART. VIII.

M. *Dordelin* & Messieurs les Capitaines doivent se tenir prêts pour être rendus à la Côte après la nouvelle Lune de Décembre, c'est-à-dire, du 20 au 25. Ils attériront au *Nord* de *Palliacate*, & se tiendront en panne devant cet endroit sous Pavillon Anglois; tireront deux coups de Canon, qui sera le signal pour ceux qui seront chargés de lui faire passer des avis qu'il attendra, & ausquels il se conformera. S'il manquoit *Palliacate*,

il paroîtra en rade de *Madraz* avec le même Pavillon Anglois, & tirera du côté de Terre trois coups de Canon. Si on a dessein de l'y faire mouiller avec ses Vaisseaux, on lui en tirera deux de Terre ; si l'on veut au contraire qu'il vienne ici en droiture, on ne lui en tirera qu'un. Les mêmes signaux peuvent se faire également de nuit ; mais cependant il faut faire ensorte de n'y paroître que de jour. Il est bon d'avertir M. *Dordelin*, toutes les fois qu'il mettra Pavillon Anglois que tous les Vaisseaux de son Escadre mettent la Flâme, & lui une espéce de Cornette rouge, que les Anglois, appellent *Flâme-Large*. Au moyen d'un morceau de plomb à un des bouts de l'envergure, elle se tient toujours droite & forme la Cornette. Fait en la Chambre du Conseil le 22 Octobre 1746. Signé, *Dupleix*, *Dulaurent*, *Guillard*, *Bonneau*, *le Maire*, *Paradis*, *Miran*, *Desforges*, *Boucher*. No. CXCIV.

Collationné la présente Copie conforme à l'Original resté en nos mains, laquelle Copie nous avons remise à M. *de la Bourdonnais*, sur sa réquisition, à bord du Vaisseau l'*Achille*, ce 26 Octobre 1746. Signé, *Dordelin*.

No. CXCV.

Copie d'une Lettre de MM. les Capitaines des Vaisseaux à la Compagnie.

MESSIEURS,

A M. Dupleix & à Messieurs du Conseil Supérieur, en Rade de *Pondichery.* Le 24 Octobre 1746.

Nous venons de recevoir, chacun en particulier, & d'une même teneur, un Ordre de M. *Mahé de la Bourdonnais*, dont ci-jointe est copie en date du 21 Octobre 1746. La perplexité dans laquelle nous nous trouvons, nous engage à vous supplier, MM. de vouloir bien y avoir égard, ainsi qu'à notre situation. Les Vaisseaux le *Saint-Louis*, le *Mars* & le *Lys*, *n'étant pas armés du tout*; le premier n'ayant que 180 hommes, compris vingt-trois *Noirs*; le second 250 hommes & 24 Canons, dont il a été obligé de mettre une partie dans sa Calle à servir de Lest. Le troisiéme n'a que 170 hommes, compris 28 *Noirs*. Il ne reste donc que le *Centaure*, & le *Brillant*. *Considérez, MM. que nous ne sommes point en état* (puisqu'ils laissent ici en Soldats & Matelots malades, entre les deux Vaisseaux, 234 hommes) *de faire tête à l'Ennemi, dont le nombre va encore être augmenté, suivant les nou-*

velles de Surate, *de deux Vaisseaux de Guerre Anglois : ce qui est d'autant plus à craindre, que l'Escadre de* Peyton *n'est déja que trop supérieure à nous. Il nous paroît donc indispensable de joindre, le plutôt que faire se pourra, M.* de la Bourdonnais, & cela avec toute la précaution que demande la saison critique actuelle. No. CXCV.

Nous avons l'honneur d'être, &c. Signé, *Dordelin, Gardin du Brossay, de Boisquesnay, Beard & de Chantoiseau.*

Collationné la présente Copie conforme à l'Original resté en nos mains, laquelle Copie nous avons remise à M. *de la Bourdonnais* sur sa réquisition ; à bord du Vaisseau l'*Achille* ce 26 Octobre 1746. Signé, *Dordelin.*

No. CXCVI.

A Messieurs *Dordelin, &c.* A *Pondichéry* le 24 Octobre 1746

MESSIEURS,

Nous recevons dans l'instant la Lettre que vous avez pris la peine de nous écrire, avec copie de celle que vous écrit M. *de la Bourdonnais, dont le style* (*a*) *ne nous surprend point.* Nous le sommes plus du parti pour

(*a*) On se flate que les personnes équitables trouveront bien de la douceur & de la modération dans le style du sieur *de la Bourdonnais*, après les procédés de Messieurs de *Pondichery.*

No. CXCVI. lequel vous paroiſſez pancher, après avoir ſigné le 22 du courant vos avis ſur les demandes qui vous ont été faites (*a*). Il eſt inutile de vous les rappeller, on les fera parvenir à la *Compagnie* & au Miniſtre; ils jugeront l'un & l'autre du choix que vous ferez. On a augmenté l'Equipage du *Saint-Louis*, de trente-quatre Matelots (*b*), les Equipages du *Centaure*, du *Mars*, *&* du *Brillant*, ſont des plus forts, *& plus tous les trois enſemble que l'Eſcadre Angloiſe :* le *Lys*, pour ſon Artillerie, a aſſez de monde, on va encore y envoyer vingt Soldats. Si tout cela n'eſt point ſuffiſant, nous ne ſçaurions qu'y faire, & nous ne devions pas nous attendre à un changement ſi ſubit, & fondé ſur quoi ?

*Les nouvelles de*Surate *nous ſont auſſi bien parvenues qu'à ceux qui vous en ont fait paſſer. Elles ſont un peu différente;, à la vérité ;*& voici les propres termes de la Lettre de M. *le Verrier* à M. *Dupleix*. Il y parle d'une Lettre qu'un Capitaine Anglois à *Moka* a écrite à *Surate ;* il y dit : *qu'il doute*

(*a*) Voyez ces avis & ces demandes. No. CXCIII.

(*b*) L'Equipage du *Saint-Louis* étoit de trois cens hommes en ſortant des *Isles*; il n'en avoit alors que cent quatre-vingt.

fort que la Compagnie *d'Angleterre* *soit en état d'envoyer cette année des Vaiſſeaux dans l'*Inde, *faute d'Equipages.* Ceci eſt un peu différent de ce que les Anglois font courir (*a*). No. CXCVI.

Vous ferez ſur tout cela les réflexions que vous jugerez convenables : mais prenez garde de donner trop facilement dans ce qui peut être contraire aux intérêts de la *Compagnie.*

L'Ordre de M. *de la Bourdonnais*, *conçu dans des termes peu meſurés* (*b*), n'a pas plus de force que ceux que vous avez reçus d'ici *en termes ménagés & convenables.* S'il ne faut que ſe ſervir des mêmes de M. *de la Bourdonnais*, pour vous obliger à faire ce qui eſt du bien du Service, ſoyez perſuadés que nous nous en ſervirions tout comme lui, ſi nous ne ſçavions pas qu'ils ſont inutiles auprès de vous, Meſſieurs, *pour vous faire choiſir le bon*

(*a*) On ne douta plus de la nouvelle de *Surate*, lorſque l'Eſcadre du ſieur *Griffin* obligea les François d'abandonner la troiſiéme entrepriſe ſur *Goudelour.*

(*b*) Il n'appartient qu'au ſieur *Dupleix* d'écrire à des Officiers François : *Je vous donne cet avertiſſement de la part du Roi.... C'eſt au nom de notre Souverain que* je vous prie *d'exécuter ce que* je vous preſcris. Voyez No. CX. Quand on a droit d'ordonner au nom du Roi, on conſerve la majeſté de ce nom reſpectable ; quand on en abuſe, on peut tomber juſqu'à la plus baſſe flaterie.

No. CXCVI. *parti*. C'est celui auquel nous vous prions de vous conformer, si, comme il nous a paru le 22 du courant, vous êtes, sans aucun doute de notre part, si bien portés pour les intérêts de la Nation & de la *Compagnie. Si vous choisissiez celui que M.* de la Bourdonnais *vous présente, nous vous redemandons toutes les troupes*; nous avons des Ordres de les retenir, *& nous ne nous en sommes dégarnis, que sur le parti que vous avez choisi*. Nous ne pouvons absolument exposer cette Place (*a*); songez-y bien, s'il vous plaît, ainsi qu'au moment que vous choisissez pour nous faire part de celui pour lequel vous paroissez décidés, lorsque vous avez tout à bord, & que vous êtes prêts de faire voile (*b*). Que pourra-t-on penser de ce que vous avez signé le 22 du courant, & de ce que vous faites aujourd'hui? Seroit-il permis de croire que vous eussiez cherché à nous tromper? Ce ne sera pas nous qui le ferons,

(*a*) Devoit-elle être moins exposée, quand les Vaisseaux ne seroient pas sous les Ordres du sieur *de la Bourdonnais*?

(*b*) Cela est conforme à ce que le sieur *Dupleix* avoit dit aux Capitaines en arrivant : *Si vous suivez les Ordres de M.* de la Bourdonnais, *n'attendez rien de* Pondichery.

Messieurs,

Messieurs, & vous ne sentirez peut-être que trop-tôt le tort que vous allez faire à la *Compagnie*, & à la Nation. No. CXCVI.

Nous avons déja eu l'honneur de vous dire, dans l'Ordre que vous avez de nous, que *nous prenons sur nous de répondre devant qui il appardra de l'inexécution des Ordres que vous recevrez de M.* de la Bourdonnais. Nous vous le répétons encore; & que ne vous dirions-nous pas, pour vous engager à suivre le parti que vous aviez, comme nous, si bien choisi? Un Ordre inconsidéré peut-il changer ce qui vous a paru bon, & à nous aussi? *Les Ordres que vous avez reçu de nous, vous mettent à l'abri de tout.* Nous finissons; notre cause est si bonne, que les raisons ne finiroient pas. Il n'en faut point tant, pour engager d'honnêtes gens à faire leur devoir. *Vous n'ignorez point les pouvoirs de M. le Commandant Général : vous reconnoissez ceux du Conseil dans des cas semblables ; c'est donc en conséquence que nous vous ordonnons de nouveau, au nom du Roi, de la Nation & de la* Compagnie, *d'exécuter à la lettre les Ordres dont vous êtes Porteurs* (a),

(a) D'aller à *Achem*. Voyez No. CXCIV.

No. CXCVI. *& d'appareiller sur le champ.*

Nous sommes, &c. Signé, *Dupleix, Dulaurent, Guillard, Bonneau, le Maire, Paradis, Miran, Desforges, Boucher.*

No. CXCVII. MESSIEURS,

A Messieurs du Conseil Supérieur de *Pondichery.* Le 24 Octobre 1746.

Nous recevons dans l'instant la Délibération qu'il vous a plû nous adresser, au sujet des représentations que nous avons eu l'honneur de vous faire ce matin. Vous ne nous rendriez pas justice, si vous nous soupçonniez d'avoir eu intention de vous tromper : mais il est vrai que nous n'avions pas eu le tems de réfléchir au peu de force que nous avons : il n'est pas possible dans le travail continuel que nous avons eu d'être informés, qu'au moment de notre départ, du nombre de Malades que nous laissons, ainsi que des Soldats, dont nous n'avons que le nombre porté sur nos Rôles, pour faire la Campagne : même le *Centaure* devroit en avoir 140, & n'en a que 80. *Qu'il vous plaise donc de considérer que nos représentations sont justes, & que notre Escadre est bien inférieure en Artillerie, & en tout à celle de M. Peyton : raisons qui nous enga-*

gent à aller trouver M. de la Bourdonnais, s'il est possible, ou revenir ici après l'hyvernage, si nous ne le rencontrons pas. No. CXCVI.

Nous avons l'honneur d'être, &c. Signé, *Dordelin, Gardin du Broffay, de Boisquesnay, Beard, & Chantoiseau.*

MESSIEURS, No. CXCVII.

A Messieurs du Conseil de Pondichery. Le 26 Octobre 1746.

Je viens de rencontrer les Vaisseaux le *Centaure*, le *Saint-Louis*, le *Mars*, le *Brillant*, & le *Lys*, qui sont venus au-devant de moi. M. *Dordelin* m'a apporté vos Ordres, la réponse de MM. les Capitaines, & votre Lettre en replique, par laquelle vous leur ordonnez de partir sur le champ, & d'obéir. *Je ne vous dirai rien de la façon dont j'y suis traité : je n'ai que le tems de vous parler du Service du Roi & de la Compagnie.*

Il est certain que, si ces Vaisseaux sont trouvés par l'Escadre de M. Peyton, ils peuvent être battus. Jugez ce qu'ils deviendront, si les ennemis réunissent leurs forces, puisqu'il n'y a que le Centaure qui ait du Canon capable d'atteindre l'ennemi : les autres ne peuvent ni se battre au Canon, ni aborder avec des

No. CXCVIII. *Equipages auſſi foibles que les leurs.* Ces MM. m'ont demandé mon avis ſur leur état. Je le trouve extrêmement critique, vû la ſituation préſentes des *Indes.*

Si l'envie de commander me dévoroit, ainſi qu'on cherche à le faire penſer, je prendrois le parti qui me conviendroit, puiſqu'ils ſont du ſentiment de ſuivre mes Ordres; mais je fais honneur dans cette occaſion de ſacrifier tous mes droits, & mon amour-propre au bien de l'Etat & de la Compagnie. Vous voulez commander juſqu'aux Vaiſſeaux: j'y conſens, & pour montrer mon zéle pour le vrai bien, je vais ſuivre votre plan, en tâchant moi-même de gagner Achem, après que j'aurai joint la Renommée qui m'apporte notre pain, ainſi que vous le marquez par votre Lettre du 19 de ce mois. Si je peux me raccommoder à Achem, ou me mettre dans un état navigable, je reviens avec vos cinq Vaiſſeaux, & je ferai tout ce que je pourrai pour l'honneur de la Nation, en ſuivant même vos arrangemens: ſi au contraire je ne puis attraper Achem, je ferai route pour les Iſles, & vous renvoyerai votre Eſcadre, pour laquelle je vous avoue que je crains beaucoup. Si

cette docilité fait souffrir mon amour-propre, elle sera au moins honneur à ma façon de penser, en préférant le bien de ma Nation à tout ce qui m'est particulier. No. CXCVIII.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

Ensuite est écrit.

M. de la Bourdonnais nous a communiqué la présente Lettre, sur laquelle nous allons avoir l'honneur de lui faire nos Représentations. A bord de l'*Achille*, ce 26 Octobre 1746. Signé, *Dordelin, Gardin du Brossay, de Boisquesnay, de Chantoiseau, Beard.*

MONSIEUR, No. CXCIX.

A *M. de la Bourdonnais*. A bord du Vaisseau l'*Achille* en Mer. Le 16 Octobre 1746.

Suivant l'Ordre du Roi que vous nous avez fait l'honneur de nous communiquer, nous nous sommes rendus auprès de vous pour l'exécuter, & *aussi pour vous représenter la situation dans laquelle se trouvent les cinq Vaisseaux de la Compagnie, le Centaure, le Mars, le Brillant, le Saint-Louis, & le Lys, qui sont, comme vous en pouvez mieux juger que personne, hors d'état de faire tête à l'Ennemi, mais bien plu-*

No. CXCIX. *tôt d'en devenir la proye, s'ils ont le malheur de rencontrer l'Escadre Angloise.*

Nous avons fait ces mêmes représentations à MM. du Conseil Supérieur du *Pondichery*, qui en réponse, nous ont ordonné de partir sur le champ, pour exécuter leurs Ordres (*a*) qui portent de nous en aller à *Achem*, & ensuite revenir à *Pondichery*.

Si nous y revenons, quel avantage en peut retirer la *Compagnie*, *eu égard aux risques que nous avons à courir?* L'Escadre de M. *Peyton* étant, à ce qu'on assure, à se réparer, à *Merguy*, peut même être avant nous à la Côte à nous attendre. *Nous vous supplions, Monsieur, d'avoir égard à notre exposé, & de ne point nous abandonner, ou de nous donner des Ordres pour nous mettre en sureté.*

Nous avons l'honneur d'être, &c.

A. Dordelin, Gardin de Brossay, de Boisquesnay, Beard & de Chantoiseau.

(*a*) C'est ici qu'on peut bien appliquer au sieur *Dupleix* ses propres termes de la Délibération du 22 Octobre' *Peu satisfait d'avoir détruit une Escadre telle que de long-tems il n'en paroîtra dans l'Inde, il veut encore exposer le* Centaure, le Mars, *le* Brillant, *le* Saint-Louis, *& le* Lys *aux mêmes fâcheux évenemens des autres.* Le sentiment de tous les Marins ne laisse pas de doute sur les dangers évidens du projet de *Pondichery*. Voyez leur avis à la fin du No. CXCIX.

No. CXCIX.

Ensuite est écrit.

Représentation des Capitaines.

Vous venez, Monsieur, de nous faire part de la Lettre que vous écrivez au Conseil Supérieur de *Pondichery*, touchant notre situation actuelle : permettez-nous de vous dire, Monsieur, qu'elle vous tire personnellement bien d'embarras ; mais nous, nous y restons toujours, *si étant contraint de faire route pour les Isles, vous nous renvoyez toujours à suivre les Ordres du Conseil Supérieur de Pondichery*. C'est ce que nous vous prions de rechef de considérer, afin que tous les événemens ne courent plus sur notre compte, puisque nous vous avons fait à vous, Monsieur, & au Conseil Supérieur de *Pondichery*, toutes les Représentations que nous avons cru nécessaires, & dont nous sommes capables : après quoi nous ne sçavons plus qu'obéir.

Lesdits jour & an, signé, *Dordelin, Beard, Gardin du Brossay, de Boisquesnay, & de Chantoiseau.*

Conseil tenu sur l'Achille.

Nous soussignés, sommes tous d'avis que les cinq Vaisseaux, le *Centaure*, le *Mars*, le *Brillant*, le *Saint-Louis* & le *Lys*, armés comme ils sont actuellement, *ne sont pas en état de résister à*

No. CXCIX. *l'Escadre Angloise, en quelqu'état qu'elle soit, par rapport à la différence du Canon, & à la supériorité de la Marche.* Fait à bord de l'*Achille*, ce 27 Octobre 1746. Signé, *Lobry*, *Renauld de Beauregard*, *de Bouillé*, *Avice*, *de Lesquelin*, *Bouvet*, *Blain de Normus*, *Sansay* & *Chotard*.

No. CC. MONSIEUR,

A M. *Dupleix*. A bord du Vaisseau l'*Achille*, le 27 Octobre 1746.

Je rencontrai hier votre Escadre; je ne m'y attendois, ni ne le souhaitois pas. M. *Dordelin*, & les autres Capitaines vinrent à Bord. Ils me montrerent leurs Ordres, & m'exposerent leurs craintes. Je vous envoye Copie de leurs Représentations; en Réponse je leur communiquai la Lettre que j'ai l'honneur d'écrire au Conseil Supérieur à ce sujet, elle est ci-jointe. Après en avoir pris lecture, ils firent une apostille à leur Lettre où ils continuent à me prier de ne les pas exposer. Ne croyez pas un moment, Monsieur, que je veuille barrer ce que vous faites; *je vous jure d'honneur, que je n'ai en vûe que le vrai bien du Service, en vous disant que ces cinq Vaisseaux seuls ne peuvent résister à ceux de Peyton, quelque mal en monde qu'ils soient, parce*

qu'ayant la Marche & du gros Canon ; ils ruineront votre Escadre sans s'exposer. No. CC.
A quoi servira le *Lys* avec du Canon de 8 ? A retarder ses camarades, & dans un combat il ne peut rien faire, je l'ai déja éprouvé. *Si vous aviez encore donné à ces Vaisseaux les Canons du Neptune & du Bourbon avec leurs Equipages* (*a*) & ayant ensuite le bonheur d'attraper *Achem*, on auroit pû y rajuster l'Escadre pour revenir à la Côte; *mais autrement, Monsieur, le risque est trop grand.* Ainsi risques pour risques je préférerois à n'en exposer que deux, avec les Passeports (*b*), en leur donnant ordre de ne point se compromettre ; cela vaudra ce que cela pourra. Voici donc ce que je crois de mieux : s'il étoit possible de prendre quelques Canons à Bord du *Neptune* & du *Bourbon*, il faudroit les embarquer vîte, augmenter les Equipages de ces Vaisseaux au moins de cinquante hommes

(*a*) Au contraire, si-tôt que l'on sçut que le sieur *de la Bourdonnais* arrivoit dans la Rade de *Pondichery*, on se hâta de faire descendre les Equipages de ces Vaisseaux, pour qu'il ne pût pas en renforcer ceux qu'il avoit avec lui.

(*b*) Si Messieurs de *Pondichery* avoient voulu garder de bonne foi le Traité, ils n'auroient pas douté de la validité des Passeports : mais dans le dessein de manquer les premiers aux conditions du Traité, ils sentoient bien que les Passeports deviendroient nuls.

No. CC. chacun (*vous le pouvez aisément, vû la quantité de Soldats & d'Equipages que je vous laisse*) sortir & tâcher de gagner *Achem*, où je me racommoderai. *Si cela réussit, en Janvier nous serons encore redoutables à nos Ennemis.* Si je ne puis gagner *Achem*, je donnerai les deux Passeports, si vous voulez me les envoyer, au *Mars* & au *Saint-Louis.* J'envoyerai le *Centaure* & le *Brillant* à la Côte *Malabare*, chercher nos nécessités & le poivre qu'il pourront prendre à *Mahé*. Ils en partiront en Janvier pour les *Isles*, je m'y rendrai avec le *Lys* qui n'est bon à rien, vous vous presserez de charger la *Princesse-Marie* & le *Neptune*, si vous pouvez les risquer, afin de les faire partir avant l'arrivée de l'Escadre Angloise, & le *Mars* & le *Saint-Louis* seront ici ou à *Madraz* le 20 Décembre. Ils chargeront sous votre Canon ; vous saisirez le moment de leur faire prendre le large, afin que, s'il est possible, ils ne se servent point des Passeports, dont on ne doit faire usage qu'à la derniere extrêmité.

Je crois que ceci ne sera point de votre goût ; il vaudroit mieux revenir d'*Achem* tous ensemble ; *si j'avois du*

Canon & des Equipages, la chose ne seroit pas absolument impossible : mais si je ne puis gagner Achem, *vos cinq Vaisseaux seront bien en risque, d'autant qu'après avoir battu la Mer pendant deux mois, leurs Equipages ne seront guéres robustes, ni en état de faire un travail pénible (a) à la Côte, de revenir aux* Isles, *& de partir ensuite pour Europe.* Considérez attentivement toutes ces choses ; ensuite je m'en tiens à vous renvoyer vos Vaisseaux, si vous persistez dans votre sentiment. Tout ce que ce je vous prie, Monsieur, *c'est de nous renvoyer tous nos Gens des* Isles *& des Vaisseaux*, sinon je serai dans l'impossibilité d'armer pour Europe : vous en sentez toute la conséquence. Le Ministre m'a fixé le rendez-vous, & il compte que j'y paroîtrai en forces, jugeant de celles que je dois avoir. Le malheur de nos Vaisseaux me met dans un état à ne pas répondre à ses idées ; d'ailleurs vous sçavez que nos Colonies sont sans forces, & que je les dois mettre en sûreté. No. CC.

Si vous n'avez point de réponse à me faire, faites en le signal en amenant

(*b*) Une des parties essent elles de ceux qui commandent sur Mer est de sçavoir conserver les Equipages.

No. CC. votre Pavillon, & tirant un coup de Canon. Si vous voulez m'écrire, mettez le Pavillon en berne, & deux coups de Canons ; pour lors je mouillerai par les 12 brasses.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

J'ignore, Monsieur, ce que vous faites du *Sumatra* : vous sçavez le besoin que nous avons d'un Vaisseau aux *Isles*, où il n'en reste pas un seul ; si vous le destinez à autres choses, ne trouvez pas mauvais que je le garde pour la nécessité des *Isles*.

J'attends notre biscuit par la *Renommée*, ainsi que vous me l'avez promis par votre Lettre du 19.

No. CCI. MONSIEUR,

A M. *de la Bourdonnais*. A *Pondichery* ce 27 Octobre 1746

Nous avons reçu vos dernieres Lettres. Celle du 22 Octobre, nous rassure sur le retour à cette Côte de tous les Vaisseaux ; nous le souhaitons, car sans cela nous ne voyons pas comment faire passer la moindre piece de Marchandises à la *Compagnie*, les Vaisseaux le *Bourbon* & le *Neptune* devant, suivant toutes les apparences, être condamnés. Cependant *nous aurons au moins quatre ou cinq belles Carguai-*

sons à lui envoyer. Nous vous renvoyons les deux papiers Anglois que vous nous avez envoyés. Nous ignorons l'usage que l'on peut faire de deux papiers aussi informes, & qui autorisent les Vaisseaux de Guerre à prendre les Vaisseaux qui en seroient Porteurs. Lisez, Monsieur, l'article qui précéde l'espece de Passeport ; vous verrez qu'il y est dit, que ces Passeports ne sont donnés que parce que vous avez évacué la Place, qui ne l'auroit été sans ces Passeports qu'en Janvier, ainsi la Place, ne l'étant pas, ces Passeports tombent d'eux-mêmes (*a*). Il est triste que vous n'ayez pas fait ces réflexions. La *Renommée*, faute d'équipage, n'a encore pû s'allester ; cependant nous croyons que dans deux ou trois jours, elle pourra mettre à la voile. Envoyez-lui vos Ordres, car elle n'en recevra de nous d'autres que d'aller aux *Isles*. No. CCI.

Le jour de votre départ de *Madraz*, il est venu à *Saint-Thomé* quelques

(*a*) Il sembleroient que ces Messieurs ne se seroient pas donné la peine eux-mêmes de lire la suite des Passeports : ils auroient dû y voir que l'art. V. d'Addition doit à ces Passeports toute la valeur que le retard de l'évacuation de *Madraz* avoit pû leur ôter. Voyez No. CCXVI.

No. CCI. centaines de Cavaliers *Maures*, qui ont pensé arrêter nos Messieurs qui alloient à *Madraz*. Le sieur *Panon* qui les suivoit, l'a été pendant quelque tems, & enfin a été relâché, avec Ordre de dire à tous les François, qu'on n'en laisseroit aller & venir aucun,& qu'ils seroient Prisonniers de Guerre.

Vous avez ci-joint l'article de la Lettre de nos Messieurs du 24. Comme les Anglois sont gens d'honneur (*a*) suivant vous, il vous sera difficile de vous persuader que ce sont eux qui font agir cette Nation ; cependant rien n'est plus vrai, & le désastre arrivé à vos Vaisseaux, les a encouragés à écrire au *Nabab*, de profiter de ce malheur, pour nous chagriner à *Madraz*. Ils commencent.

Nous sommes bien aise que vous soyez venu à la vûe de cette Rade,cela nous donne le moyen de vous marquer ce qui se passe.

Nous sommes, &c. Signé *Dupleix*,

(*a*) Quand les Anglois auroient soulevé toute l'*Inde* contre nous par leurs Lettres, ils n'en eussent pas moins été gens d'honneur. Un Vainqueur peut bien obliger des Prisonniers de Guerre, à ne point porter les Armes contre sa Nation; mais il ne peut exiger qu'ils ne cherchent pas à lui susciter des Ennemis.

le Gou, *Dulaurent*, *Guillard*, *Mirant* & *le Maire*.

MESSIEURS,

No. CCII.

A Messieurs du Conseil Supérieur de *Pondichery*. A bord du Vaisseau l'*Achille*, le 27 Octobre 1745.

Je viens de recevoir votre Lettre. Celle que je vous ai écrit le 22 est la seule raison qui m'attire ici, parce qu'ayant rencontré vos Vaisseaux, tous les Capitaines m'ont représenté qu'ils ne se croyent pas en état, armés comme ils le sont, d'affronter l'Escadre Angloise. Cette fâcheuse circonstance me met dans une peine extrême, si je ne peux avec eux gagner *Achem*. Je vous envoye un Officier vous porter leurs Représentations, & recevoir votre derniere résolution, afin de dégager ma parole. Pour moi, Messieurs, je venois chercher le Biscuit qui devoit être à bord de la *Renommée*, ainsi que vous me marquez par votre Lettre du 19. Je n'ai point d'Ordre à donner à cette Fregate; c'est à vous, Messieurs, qui en avez donné jusqu'ici, à vouloir bien finir & envoyer aux *Isles* ce que vous croirez nécessaires, sans quoi nous ne pouvons faire notre route en Europe. Je ne suis point étonné de voir les *Maures* vous barrer le chemin de *Madraz*. Ce peuple excité, soit par

N.° CCII. les Anglois ou autrement, cherchera ses avantages. On devoit s'y attendre. Je ne vois pas en quoi vous voyez que les Anglois ayent par-là blessé la Capitulation. Ils sont toujours vos ennemis, & vous devez compter qu'ils feront jouer tous les ressorts possibles pour vous nuire, sans pour cela manquer à ce qu'ils ont promis pour *Madraz*; mais vous Messieurs, qui arrêtez des Prisonniers de Guerre, qui suivant une Capitulation signée avant d'entrer dans la Place, devoient être conduits à *Goudelour*, je ne sçai comment vous vous excuserez sur cette infraction du Droit des gens; après tout, ce n'est plus mon affaire.

On vient de me dire que vous aviez poussé les choses à l'excès jusqu'au point d'avoir fait arrêter mon Frere à *Madraz*; je ne sçai pas sur quoi fondé, vous me ferez plaisir de me le dire.

Je viens d'apprendre aussi que vous avez fait arrêter M. de la *Gatinais*. J'avois toujours pensé qu'un Officier en fonction ne pouvoit l'être pour dettes (*a*). Le moyen qu'il s'acquite,

(*a*) Les dettes du sieur *de la Gatinais* ne furent que le prétexte, son attachement pour le sieur *de la Bourdonnais* & les Lettres dont il étoit porteur, occasion-

est de le laisser travailler, vous en ferez ce qu'il vous plaira. No. CCII.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé *Mahé de la Bourdonnais.*

Envoyez-moi demain, s'il vous plaît, de l'Eau & du Pain, je vous en prie, je n'attends plus que ce secours pour partir.

nerent seules sa détention. On vouloit alors empêcher les Lettres du sieur *de la Bourdonnais* de parvenir aux Capitaines des Vaisseaux. Le sieur *de la Gatinais* en étoit chargé; on ne pouvoit les lui enlever de force, mais en l'arrêtant, on l'empêchoit de les remettre. Cependant cette violence ne servit à rien; le sieur *de la Gatinais*, avant d'être arrêté, avoit remis les Lettres au sieur *du Desert*, qui les rendit à leur destination.

MONSIEUR, No. CCIII.

A M. *Dupleix.* A bord de l'*Achille* le 27 Octobre 1746.

Plus je fais réflexion sur les avantages que nous avions lieu d'espérer pour la Compagnie, il y a trente ou quarante jours, plus la perspective que j'envisage à présent me fait de peine. Le coup de vent du 13 Octobre nous a affoibli de moitié, mais notre mésintelligence, Monsieur, acheve notre perte dans l'Inde, & celle de la Compagnie. J'en suis si touché, que si je sçavois que mon absence pût rétablir les affaires, & que je le pusse faire avec honneur, j'abandonerois tout; mais, Monsieur, tort ou raison, attendez la justice qui nous est dûe, &

No. CCIII. *que nous rendrons nos maîtres , & au nom de la Nation , que l'animosité ne nous fasse pas tomber dans de nouvelles fautes , puisque toutes celles que nous ferons ; seront préjudiciables au bien de la Compagnie.* Tirez un rideau sur le passé , & aidez-moi avec le même zéle que vous avez fait pour la prise de *Madraz , & nous pourrons nous relever , même soutenir nos avantages.* Je vous ai promis parole d'honneur de vous renvoyer les Vaisseuux en Janvier , mais j'ai pensé que vous les armeriez d'Equipages & de Canons , comme ils étoient auparavant ; d'abord les trois derniers sont venus des *Isles* , le *Saint-Louis* avec 320 hommes & sa Batterie , le *Lys* avoit son Canon de 18 , & 350 hommes. Quelle différence de ce qu'ils sont aujourd'hui !

Lorsque je suis allé chercher les Anglois , j'avois sept Navires qui avoient deux Batteries , & tous du 18. *Actuellement* le *Centaure est le seul qui ait du gros Canon.* Pour moi , Monsieur , sans Canons ni Equipages je ne me charge nullement de cette Commission , & ne puis même l'ordonner ; ainsi je vous remets les Vaif-

seaux, & dégage ma parole. *Peyton* a quatte Navires à deux Batteries complettes de 24, 18 & 12, & la supériorité de la marche de plus ; le *Favori* qui est plus fort qu'aucun de vos Vaisseaux, excepté le *Centaure*. Ils n'ont pas de monde (dit-on), je sçai que l'on a écrit à Bengale pour lui envoyer tout ce qui sera possible, & vous devez vous attendre que dans cette circonstance, vos ennemis feront tous les efforts imaginables pour vous nuire, sans pour cela être Gens d'honneur. Ne manquez pas à la Capitulation de *Madraz*, je ne sçaurois m'imaginer qu'ils y manquent de leur côté. *Mais les raisons par écrit sont trop longues. Je ne puis aller à Terre vû le tems critique, & que je n'y serois pas en sûreté, à ce que l'on m'assure* (a) ; *vous n'êtes pas homme à venir à bord, mais sur ma parole d'honneur ; envoyez-moi quelques Députés ; ditesleur vos intentions, & attendez de moi tout ce que vous pouvez espérer d'un homme sans fiel, qui cherche en vérité le bien de l'Etat & de la Compagnie,* No. CCIII.

(a) Ces dispositions du sieur *Dupleix* sont constatées aujourd'hui, sur-tout par la confrontation du sieur *Desprémesnil.*

sur toutes choses. Le tems presse : j'attends votre Réponse, & ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

No. CCIV. MONSIEUR,

A M. *de la Bourdonnais.* A *Pondichery* ce 28 Octobre 1746

Nous avons reçu les Lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 26 & 27 du courant, ainsi qu'à M. *Dupleix.*

Nous avons prévû tout ce qui arriveroit de la jonction des cinq Vaisseaux avec le vôtre ; ainsi tout ce que nous voyons ne nous surprend point, & votre Lettre du 18 ne nous rassuroit point. Il en sera tout ce qu'il plaira à la Providence. *Messieurs les Capitaines ont leurs Ordres ;* vous les avez vûs ; *nous n'y changerons rien :* c'est à vous & à eux à voir s'ils peuvent les enfreindre.

Les quatre Vaisseaux, le Centaure, *le* Saint-Louis, *le* Brillant, *& le* Mars, *sont armés comme ils l'ont été aux Isles & ici, & ils le sont bien ; on n'a point touché à leur Artillerie, on a tiré seulement du* Lys *ses douze Canons de 18* (*a*) Il faut bien remplacer ceux de

(*a*) Après avoir retenu une parti des Equipages des Vaisseaux, ces Messieurs leur enlevent encore leurs Ca-

cette Place qui en est dénuée. Le Biscuit étoit chargé à bord de la *Renommée* : on envoye des Chelingues pour vous le transporter, & on vous envoye aussi autant de *Caffres* & Volontaires que l'on peut ramasser : vous pouvez les distribuer. No. CCIV.

Nous ne répondons point à l'article de votre frere. Il ne nous surprend qu'autant qu'il paroît que vous ajoutez foi à tout ce qu'on vous dit.

Nous vous prions de faire réflexion, que vous & Messieurs les Capitaines allez prouver à toute la Terre que 900 à 1000 Anglois dénués de Vivres, désagréés de munitions de Guerre, & très-délabrés, font fuir deux mille quatre cens François qui ne manquent de rien, dont deux de leurs Vaisseaux sont capables de battre tous les Vaisseaux ennemis. Le Biscuit rendu à bord, les *Caffres* & les Volontaires qu'on pourra rassembler, nous n'avons plus rien à y envoyer, & vous pourrez ensuite prendre le parti que vous jugerez à propos, aussi-bien que Messieurs les Capitaines; nous avons fait notre devoir; que chacun fasse le sien.

nons, lorsqu'ils étoient les maîtres de remplacer avec l'Artillerie de *Madraz*, ceux qu'ils avoient prêtés au *Sieur de la Bourdonnais.*

No. CCIV. Le Capitaine du *Sumatra*, à qui vous avez fait donne chasse, vous aura dit sa destination : la saison presse.

Nous avons l'honneur d'être, &c. Signé, *Dupleix*; *Dulaurent*, *Miran*, *le Maire*, *Guillard*, *&* *Paradis*.

No. CCV. MONSIEUR,

A M. Dupleix. A bord de l'Achille le 28 Oct. 1746

Je ne peux répondre à la Lettre du Conseil que je n'aye vû Messieurs les Capitaines avant. Je vous assure que je suis bien fâché d'être dans le cas de dire mon avis. *Mais si vous ne les augmentez d'Hommes & de Canons, je ne dirai jamais autre chose, sinon que ces cinq Vaisseaux-là ne sont pas en état de résister à Peyton, quelque foible que vous l'admettiez* (a). Si je pouvois me joindre à eux avec ce que je vous demande, cela changeroit la chose; mais si je ne gagne pas *Achem*, que deviendront les cinq Navires ? Dites. Faire leur retour ici ? Nous voilà retombés dans le cas que nous voulons éviter. En présupposant que nous

(a) Il faut être bien peu instruit dans la Marine, pour ne pas concevoir qu'un Vaisseau qui a la marche supérieur & de gros Canons, en battra quatre de même grandeur, qui n'auront qu'une foible Artillerie. Du moins quand on n'a pas les connoissances nécessaires, on devroit en croire les gens du Métier.

avons raison, que reste-il à faire pour le mieux ? *Faut-il que l'aigreur ou la haine particuliere influent sur le bien général ? Envoyez-moi deux ou trois de de vos Messieurs. Instruisez-les de vos intentions. Ils vous rendront compte du sentiment général de Messieurs les Marins, & ils verront eux-mêmes que je ne cherche dans tout ceci que le vrai bien.* No. CCV.

Je vous envoye le Commissaire de l'Escadre, pour vous dire & vous représenter que le Ris, la Mantegue & la Viande salée que vous avez donné à ces Vaisseaux, ne valent absolument rien du tout, & même que les Equipages les refusent hautement, & sont pour ainsi-dire, à la veille de se révolter.

Quand j'aurai vû Messieurs les Capitaines, je vous écrirai le résultat, après quoi je laisse tout à la Providence.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

MONSIEUR, No. CCVI.

Les Capitaines se sont assemblés. Je ne puis vous faire part de ma derniere résolution que cette nuit, & je vous l'écrirai aussi-tôt qu'elle sera

A M. *Dupleix.* A bord du Vaisseau l'*Achille* le 28 Octobre 1746

No. CCVI. prise. Je vous demande en grace que vous laissiez la porte ouverte & une Chelingue sur la Barre, prêt à recevoir l'Officier que je vous envoyerai dans un Canot jusques-là, afin qu'il n'y ait aucun retardement. Vous sentez, Monsieur, combien les momens sont précieux, encore plus combien nous devons les employer à propos. J'espere que vous voudrez bien faire attention à ce que j'ai l'honneur de vous demander, & être persuadé de la parfaite considération avec laquelle je suis, &c.

Signé, *Mahé de la Bourdonnais*.

Je crois que vous serez content-

No. CCVII.

A M. *Dupleix*.

A bord du Vaisseau l'*Achille* le 28 Octobre 1746.

MONSIEUR,

J'avois renvoyé M. de la *Gatinais* à *Pondichery* prendre le Commandement de son Vaisseau, pour qu'il puisse rendre compte aux *Isles* de toute sa gestion; d'ailleurs je l'avois chargé de différens Ordres utiles au service de la *Compagnie*, & j'apprends que vous l'avez fait arrêter. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien le relâcher; afin que dans ce tems critique il se dépêche de partir; il peut nous être d'une grande utilité, sur-tout si vous voulez

lez bien lui donner un Equipage convenable. S'il doit à la *Compagnie*, je me charge de le faire payer. No. CCVII

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

MESSIEURS, No. CCVIII.

A Messieurs les Capitaines des Vaisseaux de l'Escadre, le 18 Octobre 1745.

Ci-joint est en Original la Lettre que le Conseil Supérieur de *Pondichery* m'a fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui, touchant la déclaration que vous avez fait le 26, que vous ne vous trouviez pas assez fort pour résister à l'Escadre de *Peyton* sans l'*Achille*, que cela vous avoit déterminé à venir me trouver ; que m'ayant rencontré, vous étiez dans la résolution de me suivre, ou du moins mes Ordres.

Je ne sçaurois disconvenir de la force de vos raisons touchant l'Escadre Angloise ; mais je ne puis en même tems vous ordonner de ne pas exécuter ce que le Conseil Supérieur a décidé, par la crainte de prendre le mauvais parti.

Je vous demande donc, Messieurs, quel est votre dernier sentiment sur notre situation présente.

Fait & arrêté à bord de l'*Achille*

No. CCVIII. ce 28 Octobre 1746. Signé *Mahé de la Bourdonnais.*

Et au dos est écrit.

Nous croyons que le parti le plus sûr est de tâcher d'aller tous à *Achem* pour y remâter l'*Achille*, si ce Vaisseau peut le gagner; *sinon d'aller avec M. notre Commandant aux Isles ou à la Côte Malabare*; malgré notre sentiment, M. *de la Bourdonnais*, étant porteur d'Ordre du Roi, nous sommes prêts d'exécuter ce qu'il nous ordonnera. Fait & arrêté à Bord de l'*Achille* ce 28 Octobre 1746. Signé, *A. Dordelin, Gardin du Brossay, Bertrand, Gilbert Deschenais, Beard, de Boisquesnay, de Chantoiseau.*

No. CCIX. MONSIEUR,

A M. *de la Bourdonnais.* A *Pondichery* ce 28 Octobre 1746

On vous envoye autant de monde qu'il est possible d'en avoir en *Noirs* & volontaires; votre Pain est parti, & l'on va vous envoyer de l'Eau si l'on a des futailles. On fait pour cela toute la diligence possible. Le mât dont vous parlez n'a que quinze pouces d'écarissage, 71 pieds de longeur & cassé à 59 pieds; ainsi celui que vous avez actuellement est aussi grand; cependant je m'en vais vous l'envoyer, ainsi qu'un

No. CCIX.

Chouquet qui s'est trouvé, & les deux pieces de Bois que vous avez demandeés ; je souhaite que le tout puisse vous parvenir. Je ne sçais comment vous avez pû donner dans la nouvelle que cet Etourdi de *Trehouart* (*a*) vous a donnée touchant votre Frere ; il en paye la façon (*b*), il est à la Cloche. Vous ajoutez trop de foi à tous les contes que l'on vous fait. Vous n'avez que le *Sud-Est* à faire pour gagner *Achem*, & vous ne trouverez dans le Golfe que des vents *Nord-Nord Ouest* & *Ouest*. Il vous sera aisé de l'éprouver.

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé, *Dupleix*.

(*a*) Le sieur *de la Gatinais*.
(*b*) Il n'etoit donc pas arrêté pour dettes.

No. CCX.

A M. *Dupleix.* A bord du Vaisseau l'*Achille*, le 28 Octobre 1746

MONSIEUR,

C'est à vous seul que j'écris, car mon parti est pris & doit être secret. D'abord vous verrez par la délibération ci-jointe, que Messieurs les Capitaines sont dans le sentiment de ne me point quitter, ou du moins de suivre mes Ordres ; voici donc mon arrangement.

No. CCX. Je pars demain matin pour me mettre au large. Dès que je ferai à quinze ou vingt lieues, je renforcerai les Equipages du *Centaure* de 50 hommes, le *Brillant* de 40, le *Mars* & le *Saint-Louis* de chacun 30 ; ce qui fait en tout 150 Hommes. J'aime mieux que ce nombre d'Hommes soit à bord de ces quatre Vaisseaux que de les charger du *Lys* qui ne marchant point peut plus leur nuire que les aider.

Nous ferons donc deux Escadres composées de 7 Vaisseaux, 4 bons & 3 estropiés, l'*Achille*, le *Lys* & le *Sumatra* ; nous ferons route tous ensemble pour gagner *Achem*. Si nous y parvenons, je renvoyerai aux *Isles* le *Lys* & le *Sumatra* y porter du nos nouvelles, & j'espere que cela arrivera.

Si au contraire je vois que je ne puisse gagner, je ferai un signal aux 4 Vaisseaux de suivre leur route & de se rendre à *Achem* ; & moi avec les estropiés, je me rendrai à l'*Isle de France*, & envoyerai tout de suite le *Lys* chercher quelques Mâts à *Bourbon*. Je ferai accommoder nos Vaisseaux & me préparerai pour notre départ.

Revenons à *Achem*. Si je m'y rends

je racommoderai mon Navire autant bien que je pourrai, & j'en ſortirai avec les quatre autres pour venir à *Paliacate*, où nous ſerons du 20 au 25 Décembre, où, ſuivant vos inſtructions données à M. *Dordelin*, nous nous tiendrons en Panne ſous Pavillon Anglois, tirerons deux coups de Canon, & attendrons les avis que vous devez nous donner. Il faut tâcher que cela ne manque pas; mais ſi la Mer ſe trouve groſſe, nous viendrons ſur les quatre heures du ſoir à trois lieues au vent de la rade de *Madraz* avec le même Pavillon Anglois, & un petit Hollandois au Mât du petit Perroquet. S'il n'y a rien à craindre à la Côte, on mettra Pavillon blanc en Berne à mi-Mât. Ce ſera le ſignal que l'on peut mouiller en rade de *Madraz* ſans crainte. No. CCXI

Si au contraire il y a à craindre, on mettra le *Yacht* Anglois à mi-Mât: ce ſera le ſignal qu'il faut quitter la Côte. S'il convient de faire voile pour *Pondichery* le Pavillon blanc ſera déployé à mi-Mât. Il eſt impoſſible avec ces ſignaux & les avis, que nos Vaiſſeaux ne ſçachent ce qu'ils doivent faire.

No. CCX. Revenons à nos Navires. Si je ne pouvois gagner *Achem*, que les 4 Navires y fussent seuls, ou qu'ils hyvernent à la mer, ils se rendront toujours à *Paliacate* où ils feront les signaux ci-dessus. La seule différence c'est qu'à *Madraz* on doit considérer que si l'*Achille* n'y est pas, ils seront d'un tiers moins forts, & régler leurs signaux sur cette considérataion.

Supposons présentement que je ne vinsse pas avec les quatre Vaisseaux, & que par conséquent ils ne fussent pas assez forts pour résister aux Anglois, vaille que vaille, je donnerai au *Mars* & au *Saint-Louis* les deux Passeports ; si vous voulez qu'ils s'en servent, & que ces deux seuls donnent à la Côte, faites faire une grande Flâme de toile rouge que vous virerez à *Madraz* au-dessus du Pavillon François ; pour lors les deux Navires qui auront des Passeports viendront mouiller à *Madraz*, & les autres pousseront au large. Si ensuite on met le *Yacht* à mi-Mât, & s'il convient que les Vaisseaux ayant Passeports, mouillent à *Madraz*, & que les autres aillent à *Pondichery*, on mettra Pavillon blanc à mi-Mât, & la Flâme rouge à la tête du Bâton de Pavillon.

No. CCX.

Si nous ſommes contraints de prendre le large, il faudra pour faire de l'eau aller à *Mahé*, où on en prendra en diligence tout ce qui ſera poſſible, tant pour aller aux *Iſles* qu'en Europe.

Vous voyez, Monſieur, que ſuivant cet arrangement, ſi nous ſommes en état de balancer les forces des Anglois, nous prendrons tout ce qui ſe trouvera à la Côte de *Coromandel*; ſi par haſard nos Ennemis ſe trouvent plus forts, nous tirerons parti, s'il eſt poſſible, des Paſſeports. Nous avons des Marchandiſes; ſi nous arrivons avec précaution, nous pouvons aller à *Mahé* ſans riſques; nous en tirerons tout ce que nous pourrons, & nous gagnerons enſuite les *Iſles*; pour parvenir à cette fin, il a plus d'un préalable à prendre.

1. D'abord écrire à *Mahé* pour nous faire avoir des Mâts & des Vivres, & nous les faire apprêter vîte, & paſſer en diligence par un Vaiſſeau à fret.

2. Expédier la *Renommée* pour les *Isles* avec *la Gatinais*; je vous en prie afin que je l'envoye me traiter du Ris & faire des ſalaiſons à *Madagaſcar*. Donnez-lui quelques fuſils ſi vous en avez: nous avons beſoin d'une bonne Traite.

Nota. Mettez, je vous prie, *Trehouard* (c'eſt le ſieur *de la Gatinais*) en liberté, ce n'eſt pas lui qui m'a parlé de mon frere.

No. CCX. 3°. Faites partir le *Neptune*, s'il est racommodable, avec la *Princesse-Marie*, avant que l'Escadre Angloise paroisse à la Côte. Envoyez-nous de la Toile pour les *Isles* & des Vivres, je vous en supplie.

4. Si vous tenez la Capitulation de *Madraz*, tâchez de nous envoyer les Lettres de Change à tems. Faites bien vos réflexions, Monsieur, sur cette affaire ; *car vous ne trouverez pas cinq Lacs de Marchandises dans tout Madraz.*

5°. *Dites-moi si vous laissez le Commandement de la Prise à mon Frere.*

6°. *Si vous nous envoyerez tous les Officiers, Soldats & Caffres des Isles & les Matelots de nos Vaisseaux, afin que je m'arrange en conséquence.*

7°. *Si je ne reviens pas avec les quatre Vaisseaux, dites-moi si vous comptez me les renvoyer à tems.*

8°. *Si je reviens, puis-je avec confiance & sur votre Parole d'honneur descendre dans vos Colonies & y rester en sûreté de ma Personne ?*

Je vous prie, Monsieur, de me répondre au vrai sur tous ces Articles, & je vous donne ma parole d'exécuter ce que je vous promets, & de faire mon

possible pour revenir moi-même. Réponse, s'il vous plaît, car je veux mettre à la voile. Oublions pour un moment le passé, & tâchons de relever notre *Compagnie*. Gardez un grand secret sur mon retour. Faites même penser le contraire ; on n'en pestera gueres plus contre moi ; qu'importe ? J'y suis fait. No. CCX.

M. *Mabile* est resté à *Madraz*, je vous prie de lui accorder & de lui faciliter, s'il vous plaît, son retour aux *Isles* par la premiere occasion.

Notre Chirurgien Major vient de descendre à Terre par un dépit. Je vous prie de le faire chercher, & me le renvoyer sur le champ. Je ne sçaurois partir sans lui; vous sçavez combien un Chirurgien est nécessaire dans un Vaisseau où il y a sept à huit cens hommes. Réponse, s'il vous plaît, sur ce Chapitre.

Le sieur *Laurent*, Ecrivain de M. de *Penlan* est à Terre chargé de tous mes Comptes. Je vous prie de me l'envoyer par une Chelingue exprès.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bon soir, une bonne santé, & d'être, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*,

MONSIEUR,

No. CCXI.

A M. *de la Bourdonnais.* A Madras le 23 Octobre 1746.

Nous répondons à la Lettre que vous avez écrite à M. *Dupleix* ce jour, dont M. *Darcy* étoit chargé. *Il est inutile dans une saison telle que celle où nous sommes, de passer le tems en Ecrits dont nons sentons l'utilité. Ainsi, Monsieur, nous vous prévenons de n'être point surpris si nous n'y répondons plus. Aucuns de nos Messieurs ne veut se risquer aussi loin*, (*a*) à quoi d'ailleurs serviroit leur voyage? *Le ris & la Viande son bons.* La derniere est telle que tous nos Vaisseaux en ont eue, & même plus fraiche, puisque la plus ancienne n'a pas deux mois. M. *Darcy* nous a assurés que l'on n'en avoit pas encore donné à son bord; ainsi comment peut-on sçavoir si elle est ou bonne ou mauvaise? Nous ne sommes pas en lieu de faire le choix. Quant à la Mantegue, il y a toute apparence qu'en la mettant en Barriques à bord du *Centaure*, qu'on l'aura mêlée avec l'Huile : M. *Darcy* croit que cela est arrivé. On en envoye quelques Jarres à bord du *Centaure*.

La Lettre que Messieurs les Capitai-

(*a*) Il n'étoit question que d'aller en Rade.

nes, joints à vous, doivent ſigner, ſera ſans doute dans les termes dont nous ſommes déja prévenus. Nous ne pouvons qu'y faire, & nous remettons, comme vous, le tout à la Providence. Celle-ci y ſervira, s'il vous plaît, de réponſe. No. CCXI.

M. de la *Gatinais* ſortira ſur votre cautionnement, dont nous envoyons des Copies à l'*Isle de France*, afin que l'on agiſſe en conſéquence.

On vous a envoyé, tant de terre que du *Neptune*, environ 80 *Caffres* & 15 ou 16 Volontaires, il n'y en a plus; nous avons mille peines à former un Equipage à la *Renommée*; nous n'avons que des malades & des ſcorbutiques (*a*).

Le récenſement des Equipages que nous a montré le ſieur *Darcy* n'eſt point juſte; on lui a fait voir la vérité, & M. *Penlan* vous l'explique dans ſa Lettre pour ſon Navire.

Quant au Canons, au lieu de mettre dans la Calle, on les peut mettre en Batterie, ils ont été donnés pour cela.

(*a*) Ces Meſſieurs n'avoient pas encore parlé de ces prétendues Maladies. Cela n'eſt pas étonnant; ce prétexte pour refuſer du renfort aux Vaiſſeaux, n'étoit imaginé que de ce jour même.

No. CCXI. Il est triste que notre zéle pour le service soit traité d'aigreur.

Ci-joint le Compte de M. de la *Gatinais*, pour solde duquel il doit à la *Compagnie* 782 R. 1 Fs.

Nous sommes, &c. Signé *Dupleix*, *Dulaurent*, *le Maire Miran*, *Paradis*, *Bonneau*, *Guillard*.

No. CCXII. MONSIEUR,

A M. *de la Bourdonnais*. Ce 28 Octobre 1746.

Je reçois à onze heures & demie du soir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce jour par M. *Avice*; j'y réponds à la hâte.

J'approuverai toujours tout ce que je croirai convenir au bien général, ainsi je trouve bon votre arrangement, & l'on aura égard aux signaux que vous indiquez tant en général qu'en particulier. On a déja écrit à *Mahé* pour les mâts, & de fretter un Vaisseau pour les porter aux *Isles*. On y joindra des Vivres.

La *Renommée* sera expédiée pour le même endroit, & M. de la *Gatinais*, la commandera; votre caution a suffit pour le faire élargir; son Neveu le sera aussi. S'il est possible de lui donner des armes, on en donnera. Je ne désespére pas de venir à bout d'expé-

dier le *Neptune*, si son Capitaine me seconde ainsi que la *Marie ; il n'a point été question d'en tirer le Commandement à M. votre Frere* (*a*). Les Lettres que je lui ai écrites avant hier & hier, lui confirment au contraire vos intentions. *On vous renvoyera tous les Officiers, tous les Caffres des Isles & autant de Soldats, Matelots qu'il sera possible, ainsi que les quatre Vaisseaux, à moins que des circonstances bien pressantes ne nous en empêchent, je souhaite bien que non.* No. CCXII.

Je ne sçais quelle idée vous vous êtes mises dans la tête, au sujet de la sûreté de votre personne. J'ai déja eu l'honneur de vous le dire ; vous ajoutez trop de foi aux rapports que l'on vous fait ; ne les écoutez point, & vous en serez bien plus tranquille.

L'on fera passer aux *Isles* M. *Mabille*. Si j'avois sçu plutôt son séjour à *Madraz*, on eût pû lui dire de se

(*a*) Sept jours après on lui ôta son Vaisseau, & on le renvoya du Conseil ainsi que le sieur *Desjardins*. Mais le sieur *Dupleix* ne se piquoit pas de sincérité en écrivant cette Lettre ; car il n'y donne aucune parole qu'il eut intention de garder. On en peut juger par ce qu'il promet au sujet du sieur *de la Villebague*, & du renvoi aux *Isles*, des Troupes & des Vaisseaux. Il en étoit de même de ses desseins sur la personne du sieur *de la Bourdonnais*.

No. CCXII. rendre ici pour profiter de la *Renommée*.

Le secret sera parfaitement gardé sur tout ce que vous me marquez.

L'on cherche votre Chirurgien : je désaprouve fort une telle fuite ; s'il est venu sans votre permission, il merite d'être puni ; on le remettra à M. *Avice*. Celui-ci doit passer à bord du *Neptune* pour prendre une trentaine de *Caffres* qui y sont encore, & que je croyois partis. On va aussi chercher le sieur *Laurent* & vous l'envoyer. Je vous souhaite un bon voyage, un prompt retour, si vous revenez, bien de la santé. Je présente mes respect à Madame, & j'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, &c. Signé *Dupleix*.

Deux Vaisseaux, le *Fidele* & la prise de l'*Insulaire* ont dû partir de *Bengale* au commencement de Septembre. Je n'en ai aucune nouvelle. Ils étoient chargés de Vivres. Il s'est sauvé environ quatre-vingt-quinze personnes de l'*Insulaire*. Point d'armemens chez les Anglois.

No. CCXIII.

A M. *Dupleix*.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir votre Lettre par

M. *Avice*, je vais mettre à la voile. Je vous renvoye vos comptes signés, quoique je n'aye pas eu le tems de les examiner. Je vous souhaite une bonne santé. Mes respects à Madame, & me croyez, &c. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

A bord de l'*Achille*, le 29 Octobre 1746.

Instructions pour Messieurs les Capitaines des Vaisseaux le Centaure, *le* Mars, *le* Brillant *&* *le* Saint-Louis.

No. CCXIV.

30 Oct. 1746.

ARTICLE PREMIER.

Ci-après, Messieurs, est Copie de la Lettre que j'ai écrite à M. *Dupleix*. Vous y verrez détaillé tout ce qu'il faut que nous fassions dans tous les cas possibles; je vous prie donc de vous y conformer en entier, après quoi j'ajouterai ce que je croirai convenable & rélatif au bien de nos opérations (*a*).

ART. II.

Le mieux, selon moi, est que le *Centaure*, le *Brillant*, le *Mars* & le *Saint-Louis* profitent de leur avantage

(*a*) On supprime d'ici la Copie de la Lettre rapportée No. CCXI.

No. CCXIV. pour gagner *Achem*, parce que ſans un Vent très-favorable, il n'y a pas apparence que j'y puiſſe arriver, & avec la moitié moins de bonheur, ces quatre Navires peuvent ne pas manquer leur voyage, d'ailleurs ſi les Vents me contrarient, j'ai les *Isles* où je me rendrai. Au contraire ſi ces Navires en me ſuivant perdent une bonne Mouçon, ils faut qu'ils hivernent à la Mer, & ils manquent d'eau. Le mieux eſt donc que vous faſſiez votre route & profitiez de tous vos avantages. Pour moi accompagné du *Lys*, je ferai ce qui eſt en moi pour me rendre à *Achem*. Si j'arrive, j'expédierai le *Lys*, pour le *Isles*, avec tout ce qui m'embarraſſe pour la Guerre; ſinon je ferai ma route pour l'*Isle de France*.

Voici nos ſignaux de reconnoiſſance pour *Achem*. En arrivant à *Achem*, nous y entrerons ſous Pavillon Hollandois; d'ailleurs, je ſuis très-reconnoiſſable. Quand vous m'appercevrez, vous virerez Pavillon Anglois & une flame blanche ſur le Mât de Miſaine : je tirerai trois coups de Canon, & le *Centaure* me répondra de ſix : alors la reconnoiſſance ſera faite.

ART. III.

Lorſque je ſerai contraint de vous quitter & de faire route pour les *Iſles*, je vous en ferai le ſignal avec un Pavillon Anglois viré le *Yacht* en bas, & trois coups de Canon. Pour lors le Commandement retombe à M. *Dordelin*, qui fera ſon poſſible pour gagner *Achem*, ou s'il ne le peut, pour hyverner à la Mer, & ſe conſervera toujours dans des parrages, qui puiſſent le faire attérir à *Paliacatte* du 20 au 25 Décembre. Après avoir mûrement réfléchi, ſelon l'arrangement pris dans l'Article précédent, vous pouvez dès aujourd'hui profiter de vos avantages pour vous y conformer.

ART. IV.

Si M. *Dordelin* va à *Achem*, il fera ſon poſſible pour ſuivre les Ordres qu'il a reçus du Conſeil Supérieur de *Pondichery ; je ne crois cependant pas qu'il ſoit trop juſte d'exiger du Roi de ce Pays le payement du Vaiſſeau le Favori, d'autant qu'il n'a ni Port, ni Fortereſſe, ni pouvoir, pour empêcher un Vaiſſeau d'être pris par un autre dans ſa Rade.*

No. CCXIV.

ART. V.

Si par quelqu'événement nous venions à nous perdre, tous les Vaisseaux doivent tâcher de se rendre à *Achem*, pour en partir du 10 au 15 de Décembre, & s'ils ne pouvoient aller attérir à *Paliacate* du 20 au 25 Décembre, ils doivent s'etre donné des signaux de reconnoissance, & pour le reste suivre ce qui est dit dans ma Lettre à M. *Dupleix*, mentionnée dans l'Article premier des présentes instructions, aux Ordres duquel ils se conformeront jusqu'à la fin de Janvier au plus tard.

ART. VI.

Quelque parti que prennent le *Centaure*, le *Mars*, le *Brillant* & le *Saint-Louis*, *il leur est expréssement ordonné de la part du Roi de se rendre à l'Isle de France du 10 au 15 Mars au plus tard, afin que je puisse m'acquitter des Ordres dont je suis chargé, à peine de désobéissance, & aux Capitaines d'en répondre en leur propre & privé nom* (a). C'est pourquoi arrivant dans un comptoir des *In-*

(a) On ne leur a pas permis à *Pondichery* de suivre ces Ordres.

des, ils déclareront audit Conseil que le plus tard qu'ils en puissent sortir est à la fin de Janvier, sans aucun retardement. No. CCXIV.

ART. VII.

Si par événement je ne retournois pas aux *Indes* avec l'Escadre, je charge tous Messieurs les Capitaines de demander, & faire tout ce qui est en eux, *pour ramener aux Isles toutes les Troupes qui en dépendent, & tous les Gens de Marine de quelque qualité & condition qu'ils puissent être;* car sans cela il nous sera impossible de renvoyer en Europe tous nos Vaisseaux.

Fait & arrêté à bord du Vaisseau l'*Achille*, ce 30 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*.

Nous avons reçu les présentes Instructions de M. *de la Bourdonnais*, lesdits jour & an. Signé, *A. Dordedelin*, *de Boisquesnay*, *Gardin du Brossay & de Chantoiseau*.

Instructions & Ordres secrets pour Messieurs du Broffay, *Capitaine du Vaisseau le* Mars, *& de* Chantoiseau, *Commandant le* Saint-Louis, *en l'absence de M.* Penlan, *Capitaine.*

No. CCXV.

6 Oct. 1746. Si par événement le *Mars* & le *Saint-Louis* venoient à se séparer de l'Escadre, & qu'ils se trouvassent seuls, ils doivent toujours suivre la route indiquée dans les Instructions ; & si dans leur chemin ils rencontroient quelques Ennemis Anglois plus forts qu'eux, je leur ai donné à chacun un Passeport Anglois, obtenu en exécution de la Capitulation de *Madraz*, dans lesquels les noms des Vaisseaux & des Capitaines sont en blanc. Ils rempliront ces Passeports des noms de leurs Vaisseaux & du Capitaine : Mais ils ne se serviront de ce moyen qu'au moment qu'ils verront qu'ils ne peuvent se séparer des Ennemis. Pour lors, sans tirer, ils envoyeront leur Canot à bord, porter la copie desdits Passeports, & dire qu'ils vont à *Madraz* pour prendre nos effets aux termes de la Capitulation accordée à cet-

te Place. Ils se donneront bien garde que l'on ne trouve les autres instructions qu'ils ont reçues du Conseil Supérieur de *Pondichery*, & celles que je leur ai données ce jour. Supposé que les Capitaines Anglois n'eussent aucun égard aux Passeports, *MM. du Brossay* & de *Chantoiseau protesteront* formellement de la violence qu'on leur fera ; si au contraire ils y ont égard, *MM. du Brossay* & de *Chantoiseau* se conduiront pendant le cours de la Campagne en Vaisseaux neutres. No. CCXV.

Fait & arrêté à Bord de l'*Achille*, ce 30 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

Et au bas est écrit, Nous avons reçu les Présentes Instructions, auxquelles nous promettons de nous conformer. Fait à Bord de l'*Achille*, ce 30 Octobre 1746. Signé, *Gardin du Brossay* & de *Chantoiseau.*

Extrait de la Capitulation accordée au nom du Roi par M. de la Bourdonnais, *Commandant en Chef des Troupes Françoises dans l'*Inde, *au Gouverneur & Conseil du Fort* Saint-Georges *& Ville de* Madraz.

No. CCXVI.

ARTICLE VI.

Passeports pour deux Vaisseaux, 10 *Octobre* 1746.

Comme Messieurs les François ne peuvent embarquer avant leur départ, ce qui leur appartient dans la Place après qu'ils l'auront évacuée, s'il restoit un Vaisseau en rade de *Madraz*, il ne pourra être attaqué par les Vaisseaux Anglois, & sera en sûreté jusqu'à ce qu'il ait joint l'Escadre de M. *de la Bourdonnais.* Comme il est de nécessité que ce Monsieur envoye en Janvier deux Vaisseaux, charger les Effets qui ne peuvent l'être de cette Mouçon, M. le Gouverneur & son Conseil leur donneront des Passeports pour venir en sûreté faire leurs Chargemens & leur retour à *Pondichery*, & de-là aux *Isles*, sans être inquiétés sous quelque prétexte que ce soit ; & ce n'est qu'à cette condition que les François éva-

cuent la Place, qu'ils n'auroient éva- No. CCXVI.
cuée qu'en Janvier, bien entendu que les Vaiſſeaux François portant Paſſeport Anglois, ne pourront prendre aucuns Vaiſſeaux de cette Nation, tant qu'ils jouiront de leurs Paſſeports; la Neutralité s'obſervera en Rade après l'évacuation de la Place, tant que M. *de la Bourdonnais* y ſera mouillé, & les Embarcations Françoiſes qui y reſteront après lui, ſeront hors d'inſulte, juſqu'à ce qu'elles ayent réjoint *Pondichery*. Si par quelque événément les deux Vaiſſeaux qui auront Paſſeport manquoient de venir, ou qu'ils ne puſſent pas tout emporter, M. *Morſe* fournira, à la réquiſition de M. *Dupleix*, des Paſſeports aux Embarcations de *Pondichery*, qui viendront enlever le reſte.

ARTICLE V. D'ADDITION.

La Rade de *Madraz* ſera ſûre juſqu'à l'évacuation de la Place pour les François, comme pour les Anglois Marchands. La Garniſon de la Ville ne pourra ſe ſervir de ſes Canons, que pour défendre les François, s'ils étoient attaqués par les Anglois; à la charge & condition que jamais il n'y aura à

No. CCXVI terre trente Anglois des Vaisseaux; quelque quantité qu'il y en ait en Rade, & que tous ceux qui seront pris à terre, sans avoir nommément pour eux une Permission par écrit du Commandement François, seront mis sur le champ en prison, & regardés comme Prisonniers de Guerre. *Si les Vaisseaux de Guerre arrêtoient ou prenoient quelques Vaisseaux François contre la Capitulation, la Compagnie d'Angleterre payera les dédommagemens à la Compagnie de France* (*a*) , *& lesdites* Compagnies *seront les Juges des différends qui peuvent survenir.* S'il restoit quelques Effets, pourvû que ce ne fût point de l'Artillecie, à la fin de Janvier, Messieurs les Anglois seront obligés de les rendre en Février à *Pondichery*, & donneront Caution valable.

(*a*) C'est eette clause qui assuroit la validité des Passeports.

*Aux Commandans des Vaißeaux de Sa Majesté Britannique dans l'*Inde, *& à tous autres Sujets de Sa Majesté que ces Présentes appartiendront.*

MM. *Mahé de la Bourdonnais*, Commandant

mandant en Chef les Navires François dans l'*Inde*, & *Nicolas Morse*, Ecuyer, Gouverneur du Fort *Saint-Georges* & son Conseil, sont convenus sur les susdits Articles, & les ont confirmés sur la Rançon de ladite Ville; c'est pourquoi nous prions & exigeons qu'on les observe exactement, *afin de prévenir les mauvaises conséquences qui pourroient suivre de leur rupture*. M. *de la Bourdonnais* ayant nommé le Navire appellé pour transporter les Effets appartenans aux François de cette Place aux *Isles de France & de Bourbon*, c'est pourquoi nous prions & exigeons que ledit Navire puisse rester dans cette Rade de *Madraz*, comme aussi de passer libre sans être inquiété pendant le cours de sondit Voyage, selon les termes stipulés. Signé, *N. Morse*, *N. Monson*, *J. Straton*, *Eyre*, *Edouard Harris*, *N. Savage*. Au Fort *Saint-Georges* ce 10 Octobre 1746. No. CCXVI.

Pour Copie conforme aux Originaux, remis ce jour par M. *de la Bourdonnais* à Messieurs *du Brossay* & de *Chantoiseau*, avec deux Copies en François, conformes à la présente. A bord de l'*Achille* ce 30 Octobre 1746. Signé, *Subert*.

No. CCXVI. Nous avons reçû chacun un Passeport en Original Anglois, conforme à la présente Copie, & deux Copies en François, aussi conformes à la présente, desquels nous ferons l'usage qui nous est prescrit par M. *de la Bourdonnais*, dans ses instructions particulieres de ce jour. A bord de l'*Achille* ce 30 Septembre 1746. Signé, *Gardin du Brossay*, & de *Chantoiseau*.

No. CCXXI. MESSIEURS,

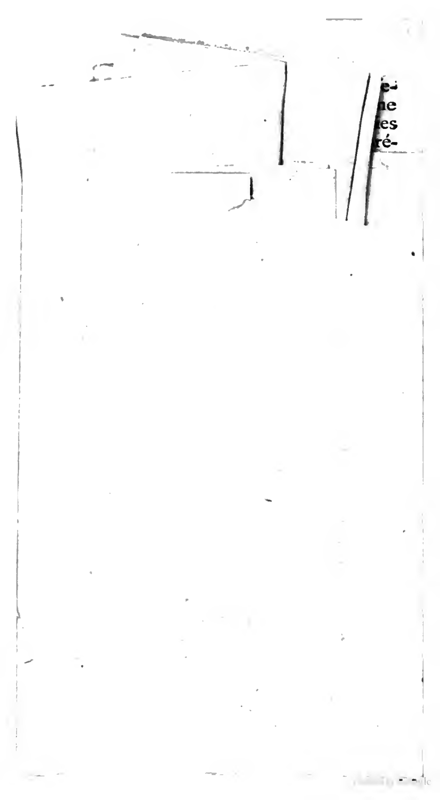
Lettre du sieur *Barthelemy* à MM. les Syndics & Directeurs Généraux de la *Compagnie des Indes* à Paris [a]. A *Pondicher-ry* le 31 Janvier 1747.

Ce qui s'est passé en dernier lieu à mon sujet, par rapport au Commandement de *Madraz*, & les suites qui en ont résulté, exigent nécessairement une explication assez ample, pour vous mettre au fait des ressorts qu'on a fait jouer, pour faire tomber cette Place entre les mains d'une personne favorisée. Vous y verrez la partialité la plus marquée, & en même-tems (j'ose le dire) la plus mal placée. D'un côté une ambitieuse démésurée & sans bornes, & de l'autre un aveuglement des plus profonds & *des plus volontaires*. Je n'ignore pas en écrivant la présente, que, suivant la coutume que

(a) Ces Piéces jusques & compris le N°. CCXXIX sont à la Commission.



vo
qu
à I
po



e-
ne
es
ré-

vous vous êtes prescrite, vous ne manquerez point d'en envoyer des copies à Monsieur le Gouverneur. Ce n'est point ce que je crains, puisque je ne ferai qu'exposer la vérité toute nue : mais souffrez, Messieurs, que j'aie l'honneur de vous représenter, que par ce moyen vous vous privez de bien des connoissances qui feroient extrêmement essentielles au bien de votre service. No. CCXXI

Je n'entrerai dans aucun détail des discussions qui ont regné entre le Conseil Supérieur & Monsieur *de la Bourdonnais*, au sujet de la reddition de la Place de *Madraz*. Les piéces qui vous ont été adressées à ce sujet, tant de part que d'autre, vous auront pleinement instruits de cette affaire. Je commencerai donc par ce qui me regarde personnellement.

Le Sr *Barthelemy* n'entre point dans les discussions du sieur *de la Bourdonnais*, & du Conseil Supérieur.

Après un accord simulé entr'eux, il fut question de nommer au Conseil ceux qui devoient se rendre auprès de Monsieur *Desprémesnil*, pour former le Conseil Provincial qu'on vouloit établir en cette Place, M. le Président (*a*), au refus de M. *Dulaurent* à qui il s'étoit adressé comme de droit,

(*a*) Le sieur *Dupleix*.

No. CCXXI. m'ordonna, ainsi qu'à Monsieur *Bruyere*, de me rendre incessamment à *Madraz*, pour travailler conjointement avec mondit sieur *Desprémesnil* à la conservation de vos intérêts. Nous obéîmes l'un & l'autre sans replique, & nous rendîmes le plus diligemment qu'il nous fut possible au lieu de notre destination ; ce qui ne put se faire que quelques heures après le départ précipité de M. *de la Bourdonnais*, qui fut le 23 Octobre à midi. Le 27 du même mois, M. *Desprémesnil*, atteint de maladie, se trouva en peu de tems hors d'état de suffire à la quantité d'affaires qui se présentoient. Il prit le parti de me faire reconnoître à la tête des troupes second de la Place, Commandant en son absence ; & sur les 10 heures du soir du même jour il s'embarqua dans une Champane, pour se rendre à *Pondichery*, la voye de terre étant absolument interdite par les *Maures*, qui commençoient à inquiéter la Ville. En effet dès le lendemain de son départ, leur cavalerie défila à la demi-portée du canon, & nous investit par le Sud, jusques au Nord-Ouest, s'emparant de tous les dehors. Quelques pressantes sollicitations que les Officiers me fissent, pour repousser-

Il va à *Madraz* avec le Sr *Bruyere*.

Le Sr *Desprémesnil* lui abandonne le Commandement.

& s'embarque.

Les *Maures* inquiétent la Ville.

une pareille insulte, n'étant pas autorisé, je n'osai prendre sur moi de les attaquer. Le long séjour que j'ai fait à *Bengale m'a appris qu'il faut user avec cette Nation de toute la modération & la prudence possible.* Je me contentai donc de faire sortir un Détachement de 50 hommes, avec Ordre de s'approcher des Ennemis à la portée du Pistolet, & leur signifier de ma part, que, s'ils ne se retiroient promptement, je ferois tirer sur eux. Leur réponse fut, que j'étois le Maître; que pour eux, le fils du *Nabab* leur avoit commandé de se placer où ils étoient, & qu'ils y resteroient jusques à de nouveaux Ordres. Je pris donc le parti de la tranquillité, en attendant des nouvelles du Conseil Supérieur, & j'employai toutes les précautions nécessaires, pour éviter toute surprise pendant la nuit. J'appris, à n'en pouvoir douter, qu'ils étoient pourvûs d'une grande quantité d'échelles, & que leur dessein étoit d'escalader la *Ville-Noire* : je la renforçai considérablement, j'y fis passer jusqu'à 450 Européens, avec un bon nombre d'Officiers. Craignant aussi avec beaucoup de raison, que les *Maures* ne fussent d'intelligence avec les Anglois qui,

No. CCXXI.

Le Sr *Barthelemy* envoye un Détachement.

Réponse des *Maures.*

Ils veulent escalader la Ville *Noire.*

No. CCXXI. libres par les rues, m'auroient assûrément causé beaucoup d'embarras dans une attaque, je ne balançai pas d'en faire arrêter cette nuit-là même une quarantaine, que je fis enfermer dans un Magazin. Tous ces arrangemens faits, mon dessein étoit d'attendre avec patience les Ordres qu'on me donneroit de *Pondichery*, & je ne me serois jamais avisé de faire le premier acte d'hostilité, si je n'y avoit été contraint par une nécessité indispensable.

Hostilités. Deux jours après les Ennemis firent se camper, & se saisirent du seul endroit d'où nous pouvions tirer de l'eau. Ils envoyerent en même tems du monde, pour avoir l'embouchure de la Riviere que j'avois eu soin de tenir fermée, pour que les environs de la Place fussent noyés. On vint m'avertir de l'une & de l'autre démarche. J'ordonnai aussi-tôt qu'on tirât deux coups de Canon à poudre sur ces Travailleurs, comptant qu'ils seroient suffisans pour les faire retirer. A peine le dernier fut parti, que toutes les Batteries, comme de concert, firent un feu terrible, & obligerent les Maures à se retirer précipitamment hors de la portée. Cette action, quoique faite sans mon consen-

tement, ne laissa pas que de m'être agréable, ne demandant autre chose pour me disculper en cas de nécessité, que de prouver qu'il n'y eût point de ma faute. Les Hostilités commencées, il n'y avoit plus à balancer, d'autant plus que la Garnison souffroit considérablement, faute d'Eau. Le lendemain à 4 heures du matin, je fis sortir un Détachement de 200 Blancs, & cent Cipayes avec deux pieces de Campagne, commandés par M. de *la Tour*. Le succès répondit à mes espérances: il se rendit maître de divers retranchemens des Ennemis, leur brûla cinq à six Tentes, encloua deux piéces de Canon, prit plusieurs Chevaux, & leur tua aux environs de 70 hommes. La déroute fut totale du côté des Ennemis, qui n'eurent d'autre ressource que de fuir à toutes jambes. Mon intention étoit de faire sortir le lendemain un plus fort détachement; mais mes espions vinrent me rapporter que M. *Paradis* étoit sorti de *Pondichery* avec 400 Hommes. La retraite des Maures ne fit que me confirmer cette nouvelle; puisque j'appris qu'ils s'étoient rendus à *Saint-Thomé*, pour lui disputer le passage de la Riviere. C'est ce qui m'engagea à lui écrire un

No. CCXXI.

Succès d'un second Détachement.

Déroute des *Maures.*

Le sieur *Paradis* sort de *Pondichery* avec 400. hommes.

Les *Maures* vont à sa rencontre.

Avis du Sr *Barthelemy.*

No. CCXXI. petit Billet, par lequel je lui donnois avis de cette manœuvre, & lui marquois en même tems de camper au-delà de la Riviere, & m'écrire aussitôt qu'il y seroit rendu; que je ferois sortir un pareil nombre d'hommes à celui qu'il avoit; que prenant ainsi nos Ennemis par devant & par derriere, nous en aurions bon marché, d'autant plus qu'ils n'étoient pas encore revenus de l'action qui s'étoit passée le jour d'avant. J'avois tout lieu de penser qu'il exécuteroit ce projet, qui n'avoit assurément rien que de bon, & qui ne tendoit qu'à ménager nos Troupes, & bien battre nos Ennemis. Il s'en est dispensé, sous prétexte que les *Maures*, ayant connoissance du peu de monde qu'il avoit, auroient pû lui faire un mauvais parti. Il me seroit bien facile, Messieurs, de vous faire voir le peu de solidité de cette raison; mais je craindrois que, dans le cas où je me trouve, je n'en fusse pas crû sur ma parole. Il a voulu faire parler de lui, & s'est fort peu soucié d'exposer des Troupes harassées pour se faire un nom. Il a réussi: cela ne pouvoit guéres être autrement avec les gens qu'il avoit en tête. C'est cette réussite cependant qu'on a tant prônée, & qui a donné

Son projet.

Le sieur *Paradis* ne le suit pas.

Sentiment du sieur *Barthelemy* sur cette action.

matiere à l'exalter au-dessus de tout ce qu'il y a dans l'*Inde*. Si on en venoit à une juste comparaison des deux actions, je ne sçais qui l'emporteroit. Malheureusement pour M. *de la Tour*, il n'a pas le don de faire valoir de petites choses, encore moins celui de faire des Plans. La réponse de M. *Paradis*, qui devoit, selon ce qu'on lui avoit promis, me parvenir à minuit, ne me fut rendue qu'à quatre heures du matin. Il me marquoit de faire partir, à la reception de sa Lettre, le Détachement dont je lui parlois. Aussi-tôt je donnai des Ordres en conséquence; mais il ne put se metttre en marche, quelque diligence qu'on y ait apportée, qu'à 5 heures. L'affaire étoit conclue quand les deux corps se joignirent; les *Maures* ayant abandonné à *Saint-Thomé* trois mauvaises piéces de Canon, M. *Paradis* pria M. *de la Tour*, qui commandoit les Troupes de secours, de vouloir les leur faire enclouer, attendu que les siennes étoient trop fatiguées, & qu'il alloit en toute diligence à *Madraz*, pour leur procurer le repos dont elles avoient besoin. Il arriva sur les neuf heures du matin. Ainsi, Messieurs, il vous est aisé de No. CCXXII

No. CCXXI. juger par le tems, que les *Maures* n'ont pas fait une aussi longue, & aussi belle résistance qu'on voudroit le faire croire. Il ne me reste à présent qu'à vous parler de moi. Pour ce faire, permettez-moi de rétrograder un peu. Je l'ai déja dit : la voie de Terre n'étant plus praticable, il n'y avoit que celle de la Mer qui pouvoit me procurer des Lettres de *Pondichery*. C'est pourquoi je ne reçus que le 30 Octobre celle que M. *Dupleix* écrivoit à M. *Desprémesnil* le 25 du même mois, dans laquelle étoit inséré un article, que vous avez ci-joint, (*a*) qui me mortifia infiniment. Je vis dès ce moment à quoi je devois m'attendre, par la connoissance que j'avois de l'aveuglement & de la prévention dans laquelle M. *Dupleix* étoit en faveur de M. *Paradis*. Néanmoins, n'ayant aucune autre Lettre particuliere qui me parlât de cette affaire, je n'aurois jamais pensé que les choses eussent été poussées aussi loin qu'elles l'ont été. Quelques jours après, j'en reçu une de M. *Desprémesnil* en date du premier Novembre (*b*), qui me détermina au parti que je devois pren-

Il ouvre une Lettre du sieur *Dupleix* au sieur *Desprémesnil*.

Il en reçoit une du sieur *Desprémesnil*.

(*a*) V. No. CCXXII.
(*b*) V. No. CCXXIII.

dre, & que je pris par la suite d'autant plus volontiers, que plusieurs personnes m'écrivirent de quelle façon cette Lettre avoit été extorquée, ce que je vais dévoiler avec la plus exacte vérité. No. CCXXI.

Histoire de cette Lettre.

M. *Dupleix* ayant fait entendre au Conseil, qu'il n'y avoit que M. *Paradis* seul qui fût en état de conserver la Place de *Madraz*, il ne fut plus question que de décider de quelle façon on s'y prendroit, pour m'engager à demander moi-même mon Rappel. Tout étoit déja arrêté en lui-même; il n'y avoit plus qu'à copier la lettre. M. *Desprémesnil* étoit malade, on lui envoya dire de venir, quand ce seroit en robbe de chambre. Il se transporta effectivement au Conseil en cet équipage, & prit séance avec les autres. On lui exposa le fait, & on lui fit entendre, qu'il devoit m'écrire en conformité. Il se défendit beaucoup, & résista long-tems à me donner un pareil déboire. Enfin, vaincu par les pressantes sollicitations qu'on lui fit à ce sujet, il passa dans le cabinet de M. le Gouverneur, pour travailler à la Lettre qu'on lui demandoit. A peine y étoit-il rendu, que M. *Dupleix* vint,

No. CCXXI. & lui dit : *Tenez, voilà ce que je voudrois que vous lui écrivissiez ;* il lui remit en même-tems la minute qu'il ne fit que mettre au net. Etant finie, il l'apporta au Conseil, & la donna à M. le Président, qui par maniere d'acquit en lut quelques lignes, après quoi la fit passer de main en main à chaque Conseiller, qui en prirent tous communication en particulier. Ils l'approuverent, elle fut cachetée, & envoyée en toute diligence.

Le sieur *Dupleix* l'avoit faite.

Mécontentement du Sr *Barthelemy*.

Je vous laisse à penser, Messieurs, si, instruit comme je l'étois de cette manœuvre, je devois espérer de l'agrément dans le poste que j'occupois. Je l'aurois remis infailliblement à M. *Paradis* le jour de son arrivée, si je n'eusse cru mon honneur intéressé à retarder cette démarche, jusques à sçavoir quel parti nos ennemis prendroient. Je prétextai une maladie ; je demandai mon rappel au Conseil Supérieur, me flattant, qu'avant d'avoir reçu sa réponse, je me déterminerois à ce que j'avois à faire. Les *Maures* s'étant retirés à plus de 12 lieues, la Ville étant entiérement repeuplée, & la tranquillité rétablie, je me hâtai de me démettre du Commandement ; & pour ne pas en-

Il demande son rappel.

Remet le Commandement au sieur *Paradis*.

V. les raisons No. CCXXVI. & CCXXVII.

trer dans des redites inutiles, vous voulez bien me permettre de me référer aux Lettres que j'ai écrites à M. *Dupleix* le 17 & 20 Novembre, pour les raisons & les motifs qui m'engagerent à cette démission.

No. CCXXI.

Ordres du Conseil, pour rompre le Traité de rançon.

Le lendemain de la réception de M. *Paradis*, les Ordres, que j'avois prévus, concernant les Anglois, arriverent. Ce nouveau Commandant me somma de signer avec lui la cassation du Traité de rançon fait par M. *de la Bourdonnais*. Ma réponse fut conforme aux idées que j'avois sur cette matiere, & que j'expliquerai plus au long ci-après. Il me (*a*) .... de toute sorte de façons, m'offrit la Présidence dans toutes les affaires d'administration. Pouvois-je en conscience accepter ces propositions, sans me deshonorer ? Je fus inébranlable, & persistai toujours à lui dire, que je me regardois à *Madraz* comme un simple particulier, & que je ne prendrois aucune connoissance de tout ce qui pouvoit se passer : je tins ma parole, & ne me mêlai de rien pendant onze jours que je suis resté dans cette Ville, après lui en avoir remis le Commandement. Une preuve

Le sieur *Paradis* veut faire signer au sieur *Barthelemy* la rupture du Traité.

Le sieur *Barthelemy* auroit cru se deshonorer par-là.

Il refuse de signer.

Commission de Comman-

(*a*) Il manque un mot à l'Original.

No. CCXXI. dant pour le sieur *Paradis*.

authentique de partialité, & des favorables dispositions où l'on étoit à mon égard, c'est qu'à peine le Conseil eut appris la nomination de M. *Paradis*, qu'il lui envoya sur le champ les Patentes de Commandant. A-t-il daigné m'honorer d'une pareille faveur ? Je sçai qu'il n'y a point de sa faute, que c'est à M. *Dupleix* seul à qui je dois cette distinction.

Le sieur *Barthelemy* part pour *Pondichery*.

Les Ordres venus pour faire partir le détachement, j'aurois dû m'attendre, suivant vos réglemens, à le commander. Point du tout : M. *Paradis* les ignorant, ou voulant peut-être me mortifier, ne daigna pas seulement m'en parler. Il mit à la tête M. *Bury*. Je profitai de cette occasion pour me rendre à *Pondichery*, où le lendemain de mon arrivée j'eus une scène, qu'il est à propos de vous détailler.

Dispute avec le sieur *Dupleix*.

Le Conseil assemblé, M. le Gouverneur tenant à la main ma Lettre du 17 me dit, qu'il l'avoit communiquée à ces Messieurs ; mais qu'il falloit que je donnasse quelques éclaircissemens sur certains articles qui y étoient insérés. » Qu'avez-vous prétendu dire, » ajouta t-il par ces mots : *Qui la lui a » donnée toute machée ?* (*a*) J'en appelle

(*a*) V. No. CCXXVI.

» à ces Messieurs qui sont ici présens,& No. CCXXI.
» qui peuvent vous dire ce qui en est.« *Je sçai*, *Monsieur*, lui répondis-je, *à quoi m'en tenir là-dessus.* « Qu'enten-
» dez-vous, me dit-il, par *le désagré-*
» *ment de leur exécution* (*a*) ? Sçachez
» qu'il n'y en a aucun à exécuter des
» ordres supérieurs, & particuliére-
» ment envers des Ennemis. *Je ne l'ignore pas, mais parce qu'ils sont nos Ennemis, faut-il renoncer à tout ce que l'humanité nous dicte ? Aucun Prince jusqu'à présent n'a exigé pareille chose de ses Sujets.* « Que veulent dire ces termes
» de *genre Fémellique*, * & à qui les adressez-vous ? *Je les adresse au genre dont il est fait mention.*« Pourquoi avez-
» vous refusé de signer avec M. *Paradis*
» la cassation de la rançon de la Ville de
» *Madraz ? En quelle qualité vouliez-*
» *vous que je la signasse, ne connoissant*
» *point M. Paradis pour mon Supé-*
» *rieur ?*« La *Compagnie*, me dit-il, étant maîtresse de ses Postes, il pourra le devenir quelque jour. *A la bonne heure, je n'en disconviens pas ; mais quant à présent, je me croirois deshonoré, si je servois sous lui, tant qu'il ne sera qu'*INTRUS *au Conseil.* » Lui diriez-vous

Son sentiment sur le traitement fait aux Anglois.

* Sorte de *Quolibet* usité à *Pondichery*, pour faire allusion au crédit de la Dame *Dupleix*.

(*a*) V. *Ibid.*

No. CCXXI. » cela en face ? *je le lui ai déja dit à* Ma- » draz, *je suis prêt à le lui dire encore,* » *& même à le signer.* M. *Paradis* est un honnête homme & porte un visage.... *Je ne dis pas qu'il soit un malhonnête homme, & les termes dont je me suis servi, autant que je puis connoître la Langue Françoise, ne veulent pas dire cela, quant à son visage, je sçai qu'il en porte un & moi aussi, & le sien à ce que je pense ne sera jamais capable de m'en imposer.*

» Quelle espéce de menace me fai- » tes-vous, d'en écrire au Ministre & » à la *Compagnie* ? Apprenez que M. » *Paradis* & moi sçavons écrire aussi- » bien que vous, & que nous ne vous » craignons point. *Ce qui précéde & qui suit, lorsque j'ai eu l'honneur de vous en parler dans ma Lettre du 20, doit vous faire voir, Monsieur, que ce n'est pas une menace que je vous fais ; & bien loin de croire que vous me craigniez en la moindre maniere, je me regarde actuellement avec vous dans cette affaire comme le pot de terre contre le pot de fer.*

Heureusement ce bel Entretien finit-là, & que depuis il n'en a pas été question. Pardon, Messieurs, de l'ennuyeux narré que je viens de faire, il vous étoit néceſſaire.

En arrivant à *Pondichery* tous mes effets furent arrêtés à la Porte. Ils consistoient en deux malles. Dans l'une étoient mes hardes, & dans l'autre le linge de table, quelques habits & mon argenterie. Il est vrai que M. *Dupleix* m'a dit qu'il falloit montrer l'exemple, & que toutes les friponneries qui s'étoient faites à *Madraz*, l'engageoient à prendre les plus sûres précautions, & que rien n'arriveroit dans la Ville sans la visite la plus exacte. Je ne la craignois point : aussi envoyai-je le lendemain mes Clefs, & s'il faut m'en rapporter à mes Gens, j'ose vous assurer que la visite fut des plus sévéres. Pourquoi n'en pas faire autant pour ce qui regarde M. *Paradis* ? Toute la Ville retentit que par le Both freté à *Madraz*, ou les Chelingues, il lui est parvenu un nombre de Coffres, Caisses & Malles, qu'on dit si considérable, que j'attends une plus ample information pour vous le désigner. Tout a passé à la Douane sans examen, & a été porté sans empêchement à sa maison. Je ne comprends pas là, ce qu'il a fait venir avec lui par terre, qui n'est peut-être pas le moins considérable. Peut-on voir une partialité plus marquée ? Je

No. CCXXI. Les effets du sieur *Barthe*lemy sont visités en entrant à *Pondichery*.

Le sieur *Dupleix* dit que c'est pour l'exemple.

Le Bagage du sieur *Paradis* n'est pas visité.

Coffres, Malles, &c. qu'il rapporte de *Madraz* par Mer.

Sans compter ce qu'il a lui-même conduit par terre.

No. CCXXI.

Sentiment du sieur *Barthelemy* sur le Traité de rançon. Il ne s'y est opposé que par contrainte.

n'en veux pas dire plus sur cet article. Voici maintenant, Messieurs, quels ont toujours été mes sentimens au sujet du Traité que M. *de la Bourdonnais* avoit fait avec les Anglois, & *si en certains Actes, je parois avoir été contre, c'est que j'ai été contraint de céder à la pluralité des voix.* J'avoue qu'il auroit beaucoup mieux fait de se consulter avec le Conseil Supérieur sur une matiere aussi importante (*a*). Mais *l'affaire du rachat terminée, toutes discussions cessantes*, discussions dans lesquelles je n'entrerai point comme je vous l'ai dit ci-devant, *il convenoit à vos intérêts de s'en tenir aux conventions, & de nous servir de nos forces pour contraindre le Gouverneur & les habitans de* Madraz *à payer comptant au moins cinq Lacs de Pagodes* (*b*), & à donner pour les six autres des sûretés convenables. On auroit pû se servir du prétexte, que nous avions tout lieu de douter que leur *Compagnie* accédât aux conditions de ce Traité, & que s'ils ne vouloient pas accepter celle que nous leur

(*a*) C'est un Membre du Conseil qui parle.

(*b*) Ce raisonnement implique contradiction, puisque cette violence étoit contraire aux conventions arrêtées.

No. CCXXI.

impoſions, nous allions nous mettre en poſſeſſion de leur Ville, & que nous ne la leur rendrions pas. Ils en auroient certainement paſſé par ce que nous aurions voulu. Faiſons donc une comparaiſon des avantages que vous auriez trouvés à ſuivre ce principe, avec ceux qui réſulteront de celui qu'on a choiſi par préférence.

Comparaiſon des arrangemens pris par le Sr *de la Bourdonnais*, avec ceux qu'a ſuivis le ſieur *Dupleix*.

Il nous revenoit tout le Fer, Plomb, Cuivre, & tout ce qui eſt compris ſous le nom de Marchandiſes, ſoit de l'*Inde* ou d'Europe appartenant à la *Compagnie* d'Angletterre, la moitié de l'Artillerie, des Munitions de Guerre, tous les Vivres de toutes eſpéces, les Agrès & Apparaux ou matiéres y accédentes, *onze cens mille Pagodes à l'étoile*, qui font au moins trois millions ſix cens mille Roupies, qui ſe trouvoient toutes rendues dans vos Comptoirs pour la plus grande partie. Pour compenſer ce dernier Article, vous aurez l'autre moitié de l'Artillerie & des Munitions, une partie de Corail & de Soye crue, qui en tout, ſuivant les apparences, ne formeront pas le produit de 150 mille *Pagodes*. Je ne parle point des autres menuties, comme la Racke, Tabac,

No. CCXXI.

Préjudice que le sieur *Dupleix* cause à la *Compagnie*.

&c. qui se sont trouvées, ou se trouveront dans la Ville-Noire ; la vente qu'on en fera ne sera jamais capable d'indemniser les frais & dépenses qu'on a été obligé de faire. Mais vous dira-t-on : « Ne comptez-vous pour rien la » destruction de *Madraz*, & l'agrandis- » ment de *Pondichery* ? Il faut nécessai- » rement à la Côte *Coromandel* une » Place pour le Commerce. La premie- » re n'existant plus, il faut nécessaire- » ment que les Négocians viennent à l'autre. *Abus que tout cela, projets chimériques, vaines illusions ; le tems ne le vérifiera que trop.* « Voilà cependant les » *Arméniens* qui viennent s'y établir. *Or, de quelle façon y viennent-ils ? Ont-ils à hésiter un moment sur l'alternative que vous leur donnez, ou de perdre tout ce qu'ils ont au monde, ou de se rendre à Pondichery ?* « Quand ils y seront, » on les traitera si bien qu'ils n'auront » pas envie de le quitter. *Je le souhaite de tout mon cœur. Mais j'ai de la peine à me le persuader. N'abondons* pas dans nos sentimens, & ne nous aveuglons point. *Ces gens resteront avec nous, jusqu'à ce qu'ils trouvent le moyen de se défaire de leurs Marchandises, & sous le prétexte du libre Commerce que vous leur*

La destruction de *Madraz* n'augmentera pas le Commerce des François.

Les Marchands de *Madraz* ne viennent s'établir à *Pondichery* que par force.

Ils se sauveront.

accordez ici, feront passer dans les Terres No. CCXXI.
leur argent. N'ayant plus ensuite que leurs personnes à sauver, ils décamperont dans le tems que vous y penserez le moins, & supposé même qu'on rasât Madraz, *ou qu'on le livrât aux* Maures, *les Anglois feront si bien leur compte qu'ils s'en remettront en possession, le rétabliront, le fortifieront, & notre* Compagnie *ne profitera que très-foiblement d'un événement si heureux; encore sera-t-elle heureuse, si elle peut retirer les dépenses énormes qui ont été faites à l'occasion de ce siége.*

La *Compagnie* ne tirera aucun fruit de la prise de *Madraz*.

A peine retirera-t-elle les frais.

Ce que je viens de dire, Messieurs, doit vous faire juger que ce n'a été qu'avec une extrême peine que j'ai vû le parti violent qu'on a pris; & qu'en quelque façon je suis content de l'affront qu'on m'a fait volontairement, puisque par ce moyen je n'ai eu aucune part aux Délibérations prises à ce sujet tant à *Pondichery* qu'à *Madraz*. Dans une conversation particuliere, avant d'aller à *Madraz*, je fis part de ces sentimens à M. *Dupleix*, qui ne les goûta point du tout. Je puis me tromper. Toute la grace que je vous demande est d'être persuadé, que le seul zéle pour le bien de votre service me les avoit inspirés.

Le Sr *Barthelemy* blâme la conduite du sieur *Dupleix*.

Il a voulu lui en dire son sentiment & n'a pas été écouté.

No. CCXXI. J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très-humble & très-obéissant Serviteur. Signé, *Barthelemy*.

No. CCXXII *EXTRAIT d'une Lettre écrite de* Pondichery *le* 25 *Octobre* 1746. *par M.* Dupleix *à M.* Desprémesnil *Commandant à* Madraz.

Je voudrois bien faire ce que vous souhaitez de moi pour votre rappel, & mettre *Paradis* à votre place, qui est certainement bien capable de défendre la Place, & *de mener comme il faut les Anglois.* Une seule chose m'embarrasse; c'est *Barthelemy*, qui, étant son ancien, croiroit qu'on lui fait tort. Cependant il devroit se rendre justice, sur tout ce qui a quelque rapport à la Guerre. Si vous pouviez lui persuader de penser, *comme vous faites*, sur votre retour ici, les autres difficultés seroient bientôt levées. *Tâchez de lui insinuer cela, comme venant de vous, en vous rendant à tous les deux justice en même tems, sur tout ce qui s'appelle tracas de Guerre, dont certainement vous ne devez pas vous sentir deshonorés, en*

avouant que vous n'y entendez goûte.

Pour Copie conforme à l'Original. Signé, *Barthelemy.*

COPIE d'une Lettre du premier Novembre 1746. *écrite de* Pondichery, *par M.* Desprémesnil *à M.* Barthelemy. No.CCXXI

MONSIEUR,

La conclusion de l'affaire de *Madraz* vous paroît sans-doute, comme à tous les bons François, l'objet le plus impartant qu'il y ait actuellement dans l'*Inde*, *pour la gloire des armes du Roi*, *l'honneur de la Nation*, *l'intérêt de la Compagnie* (*a*) ; mais bien du monde auroit-il pris cet objet dans le vrai point de vûe d'où il doit être regardé? Il semble que celui de pure affaire de Régie, ait été celui qui se soit d'abord présenté à l'esprit ; & c'est dans cette vûe que l'on y a envoyé des Conseillers, parmi lesquels on vous a choisi avec raison, comme un des plus consommés dans les affaires de cette espéce. Je crois, Monsieur, que vous ne balancerez pas à convenir de cela.

(*a*) On reconnoît ici le style du sieur *Dupleix*.

No. CCXXIII

Feinte amitié.

Mais souffrez, je vous prie, que par reconnoissance de toutes les amitiés & politesses que j'ai toujours reçues de vous, je prenne ici la liberté de vous marquer naturellement ce que je pense sur cette affaire. Le zéle pour le bien des affaires m'oblige à le faire, & quelques réflexions vous feront sûrement avouer, que c'est un des services les plus essentiels que je pourrai vous rendre de ma vie, que de vous présenter clairement ma pensée sur une affaire de cette importance, *dont la conclusion bien ou mal conduite, doit décider de l'honneur & de la tête de celui qui la mettra à sa fin.*

Menaces singulieres.

Il m'a donc paru, Monsieur, que l'objet de régie étoit le moins considérable à envisager dans cette affaire, cette régie ne consistant qu'à un compte courant de caisse, & quelques connoissemens. Vous conviendrez facilement, que de pareilles opérations sont infiniment au-dessous de votre capacité sur cet article, même du grade que vous occupez ici. Faites-y attention, Monsieur : tout ne gît qu'en opérations militaires, précision, exactitude, *délicatesse de conscience*, maniere de les donner, de les faire

Flatteries.

Qualité qu'exige le poste de Commandement à *Madras*.

faire obferver, en mille nuances enfin que ce métier demande dans la circonftance préfente, *qu'un Comptoir établi n'exigeroit pas* (*a*), dans lequel d'ailleurs on auroit le tems de les acquérir en fe corrigeant fur fes propres fautes ; qui ne feroient pas de conféquence, comme dans l'endroit où vous êtes. Je ne vous parlerai point des opérations extérieures auxquelles on va être obligé. *Madraz* invefti par les *Maures* exigera des détachemens qui demanderont un détail & des Ordres, *auxquels tous tant que nous fommes de Confeillers, nous ne devons pas rougir d'avouer que nous n'entendons goûte* (*b*). L'on fe fait plus d'honneur en avouant fon ignorance en certains cas, que de fe piquer d'achever des chofes dans lefquelles, fans le fçavoir, nous tomberions dans des fautes très-graves, qui pourroient aller au détriment de l'État. Je vous avoue fincerement que cette réflexion a été la principale caufe qui m'a rappellé à *Pondichery*. Je fuis perfuadé que quelques momens de réflexion

No. CCXXIII

Inutiles ailleurs.

C'eft ce qui a engagé le fieur *Defprémefnil* à quitter ce Commandement.

(*a*) Suivant cette Lettre, *la délicateffe de confcience* eft hors de place, *dans les Comptoirs établis.*

(*b*) On vient de voir cette expreffion remarquable dans la Lettre du fieur *Dupleix* au fieur *Defprémefnil*, No. CCXXII.

No. CCXXIII.

vous feront penser sur l'affaire de *Madraz* de la même façon que moi, & que même vous me sçaurez gré de vous avoir ouvert naturellement mon cœur sur la délicatesse de cette opération. Vous en conviendrez sûrement : elle est uniquement militaire. Un homme au fait de ce métier peut seul la conduire à bien ; ainsi, Monsieur, sauf votre meilleur avis, je ne crois pas pouvoir vous donner de meilleur conseil, que celui de vous débarrasser promptement d'une affaire dont vous ne tirerez jamais aucun profit, qui vous donnera bien du travail & bien de la peine, & pourroit vous causer bien des chagrins, par des fautes involontaires dans un métier que nous n'avons jamais sçu. Je vous en parle en vérité *comme à mon Frere*, (*a*) & je lui dirois en pareil cas : demandez votre rappel, ainsi que nos Confreres qui sont avec vous. Excusez la liberté avec laquelle je vous parle; *mais je n'ai jamais sçu cacher mes sentimens, & j'ai cru vous les devoir en Confrere & en ami* sur une affaire aussi importante & aussi délicate ; & je suis

Il conseille au sieur *Barthelemy* de l'imiter.

(*a*) Voilà ce que le sieur *Dupleix* écrivoit au sieur *de la Bourdonnais*. V. No. CXXXI.

trop certain de la droiture de vos ſentimens & de votre façon de penſer, pour pouvoir croire que vous puiſſiez vous ſcandaliſer de ma *franchiſe* avec vous. No. CCXXIII.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'eſtime poſſible, &c. Signé, *Deſprémeſnil.*

Pour Copie conforme à l'Original, Signé, *Barthelemy.*

COPIE d'une Lettre en datte du 14 Novembre 1746. écrite de Madraz *par M.* Barthelemy *à M.* Dupleix. No. CCXXIV

MONSIEUR,

J'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 du courant. Je ne ſuis point du tout étonné, de ce que le Conſeil n'a pas jugé à propos de répondre à certains articles de ma Lettre du 6, & que vous vous ſoyez réſervez de le faire par vous-même. Je commencerai par vous dire, que j'ai tort & très-grand tort d'avoir adhéré ſi facilement que j'ai fait, aux preſſantes ſollicitations de M. *Paradis*; mais une explication à ce ſujet vous fera voir, à ce que

No. CCXXIV. j'espere, que tout autre que moi en auroit agi de même, que peut-être même les choses eussent été poussées plus loin. Voici le fait : une demi-heure après son arrivée, & les complimens faits tant d'un côté que de l'autre, je lui proposai de nous assembler, pour prendre communication de vos dépêches. Il me dit tout bas *de n'y point faire appeller les deux Commissaires* : nous nous enfermâmes donc avec les sieurs *Bruyere* & *Friell*, & je lûs tout haut votre Lettre du 29. La lecture à peine en étoit-elle finie, que M. *Paradis* ouvrit l'avis *de faire arrêter à l'instant le Gouverneur Anglois & son Conseil.* De la façon dont il insista sur cette action d'éclat, *il y avoit tout lieu de présumer qu'il avoit des Ordres secrets de vous à ce sujet.* Cependant je résistai d'autant plus fortement, que vous ne m'en faisiez aucune mention dans votre Lettre. Ne pouvant venir à bout de ce côté, il se tourna d'un autre, & entreprit les sieurs de la *Villebague* & *Desiardins*. *Je n'eus point en ce point autant de fermeté que je devois en avoir.* Je lui représentai cependant qu'il ne falloit pas précipiter les choses, & que nous agirions

Pourquoi le sieur *Barthelemy* a quitté le Commandement.

Les sieurs de la *Villebague* & *Desiardins* ne sont pas appellés au Conseil.

Le St *Paradis* propose d'arrêter les Anglois.

Le St *Barthelemy* s'y oppose.

Sa foiblesse au sujet des Commissaires

plus conféquemment, fi nous attendions votre réponfe ou celle du Confeil Supérieur. Rien ne put le faire changer de fentiment, & moi, *j'avoue ma foibleffe*, je craignis de lui donner dès l'abord un tel dégoût, que le bien du fervice n'en fouffrît. J'acquiefçai donc à fa demande avec tant de répugnance, que je lui dis qu'il n'avoit qu'à fe charger de cette affaire, & écrire lui-même ce qu'il jugeroit à propos à ces Meffieurs, pour les remercier. Vous devez avoir reçu la copie de ces deux Écrits, ainfi que des Lettres des fieurs *Desjardins* & de la *Villebague*, qui m'ont toujours demandé avec beaucoup d'inftance, de leur communiquer l'article qui les concernoit dans la Lettre du Confeil. Que pouvois-je faire, s'il vous plaît, en ce cas? *Leur avouer que c'étoit nous-mêmes qui les expulfions? C'étoit contradictoire à ce que nous leur marquions en tête.* Je n'avois donc pas d'autre parti à prendre que celui de la négative, & pour colorer en quelque façon le refus abfolu que je leur faifois, j'ai cru devoir mettre en ufage la Maxime de M. *de la Bourdonnais*. Vous voyez, Monfieur, qu'on auroit grand tort de

No. CCXXIV.

Idem.

Les Commiffaires font révoqués.

No. CCXXIV vouloir inférer de-là, que je veux agir à ma tête. Je sçais trop ce que je vous dois, ainsi qu'au Conseil Supérieur, pour jamais entreprendre quelque chose de considérable, sans en avoir reçu auparavant des Ordres précis, ou de vous, ou de lui. J'espere & je me flatte même, qu'au moyen de cette petite explication, vous me rendrez tous deux la justice qui m'est dûe.

Rien de plus juste assurément que les réflexions que vous faites sur celui qui commande. Je le sens à merveille, & vous devez avoir observé dans ma Lettre du 6, que je n'ai parlé, & n'ai eu en vûe que les gens du Pays, avec lesquels vous conviendrez aisément qu'il ne faut pas posséder la *Tactique* pour les combattre & les mettre en fuite. Je n'en dirai pas davantage, puisqu'ayant remis le Commandement, je me regarde, ainsi que je vous l'ai marqué, comme un simple particulier. Il seroit pourtant essentiel de s'accommoder avec les *Maures*, avant l'arrivée de l'Escadre Angloise, pour avoir du moins la Terre libre pour la communication des deux Comptoirs, prévoyant que la voie de Mer sera

totalement interdite, à moins que, No. CCXXIV.
par un bonheur auquel on ne doit guéres s'attendre, notre Escadre ne vienne au mois de Janvier prochain : mais je crains bien que M. *de la Bourdonnais* ne l'ait emmenée aux *Isles* ou à *Goa*, & que par ce moyen nous ne puissions les avoir tout au plutôt qu'en Mai.

Le Sr *Barthelemy* se plaint d'une Lettre du Sr *Dupleix*.

Avec toute la sincérité possible, j'ose vous assurer, M. que l'arrivée de M. *Paradis* ne m'a point déplû : ce qui me fait une vraie peine, & que je ne comprens pas bien intelligiblement, c'est que vous ajoutez *qu'ayant prétexté une maladie pour obtenir mon retour, vous vous êtes apperçu que ce n'étoit pas le plus grand bien qui conduisoit ma plume, mais une certaine façon de penser qui ne sera jamais avantageuse à l'Etat ni à la* Compagnie. Je pense que jusqu'à ce jour je n'ai donné aucune atteinte aux devoirs d'un sujet & d'un serviteur ; & tant que mon honneur & ma réputation ne se trouveront point en compromis, je remplirai fidélement les fonctions de l'un & de l'autre. Un petit éclaircissement de votre part là-dessus, me fera en vérité bien plaisir ; ainsi que

Il demande un éclaircissement.

No.CCXXIV vous persistiez toujours dans l'idée & la résolution où vous êtes de rendre la justice à qui il appartient.

Promotions faites à *Madraz*. Il en est des Promotions qui ont été faites ici, comme des cassations des sieurs *de la Villebague* & *Desjardins*. Je n'y ai d'autre part que celle d'avoir confirmé ce qu'avoit fait M. *Paradis*. Il doit vous avoir écrit quels sont les motifs qui l'y ont engagé. Je suis réellement fâché, que dans les circonstances présentes, vous & le Conseil Supérieur n'ayez pû les approuver. C'est capable de décourager totalement les Officiers, & dont par la suite on pourroit se repentir.

Quant aux autres articles de votre Lettre, n'étant plus Commandant, je les ai communiqués à M. *Paradis*, qui seul peut les mettre en exécution. J'attends avec bien de l'impatience votre réponse à ma Lettre du 11, pour sçavoir à quoi je dois me déterminer. Il n'y a que cette seule attente qui m'ait retenu jusqu'à présent ici.

Je suis avec respect, &c. Signé, *Barthelemy*.

Pour Copie conforme à l'Original, signé, *Barthelemy*.

COPIE d'une Lettre en date du 17 Novembre 1746 *, écrite de* Pondichery *par M.* Dupleix *à M.* Barthelemy. No. CCXXV.

MONSIEUR,

Comme la présente ne vous trouvera peut-être plus à *Madraz*, je réponds à l'article de votre Lettre du 14 du courant, où vous me demandez une certaine explication : voici de quoi il s'agit.

Ai-je pû inférer autre chose de l'incommodité que vous avez prétextée, & de tout ce que vous avez écrit dans votre Lettre du 6, qu'un mécontentement marqué de l'arrivée de M. *Paradis à Madraz* attaqué par les *Maures*, & encore plus l'insubordination trop marquée des Troupes des *Isles*, ont été des motifs plus que suffisans, pour y faire passer un nombre de Troupes commandées par un homme capable d'en imposer aux uns & aux autres. Ce seul moyen, qui a eu tout l'effet que l'on s'étoit promis, & qui a été suscité par M. *Desprémesnil*, quoiqu'il m'ait paru bon, a trouvé cependant chez moi

Pourquoi on a envoyé M. *Paradis* à *Madraz*.

No. CCXXV quelques difficultés, qui ne prenoient leur ſource que dans la crainte de vous faire la moindre peine. Ma Lettre à M. *Deſprémeſnil*, dont vous avez pris lecture, vous aura fait voir la ſource de cette idée, & les ménagemens que j'avois pour vous. Tout cela devoit vous faire voir, avec quel ſoin je cherche à ne chagriner perſonne; mais ces ménagemens devoient vous engager à en avoir pour le Conſeil, & pour moi, & vous deviez recevoir le ſecours qu'il vous envoyoit, comme néceſſaire dans les circonſtances où vous vous trouviez. Vous deviez attendre ſon agrément, pour remettre le commandement de *Madraz*, ou ne pas lui demander. Voilà ce qui m'a engagé à vous dire, que ce n'eſt pas le plus grand bien qui vous a guidé, mais plutôt une vivacité d'autant plus hors de place, que vous vous êtes mis vous-même dans le cas de n'être pas approuvé, & qu'on ne vous avoit pas donné lieu d'agir avec ſi peu de circonſpection. *D'ailleurs j'ai toujours rendu juſtice à votre probité. Je ne change point de ſentiment à cet égard, & je ſouhaiterois que ce qui vient de ſe paſſer, fût auſſibien en régle que vous l'êtes, dans tout*

Le Sr *Dupleix* veut donner une couleur à ſa Lettre écrite au ſieur *Deſpremeſnil*

Le Sr *Barthelemi* ne devoit pas remettre le commandement.

Sa probité reconnue.

ce qui a rapport à l'honnête homme. Je No. CCXXV
défire que cette explication vous contente : ce que je vous marquois n'a porté que fur votre vivacité, que j'ai trouvée hors de place. J'ai l'honneur d'être très-fincerement, &c. Signé, *Dupleix.*

Pour copie, conforme à l'Original, figné, *Bartehlemy.*

COPIE d'une Lettre du 17 *Novembre* 1746. *écrite de* Madraz *à M.* Dupleix *par M.* Barthelemy. No. CCXXVI

MONSISUR,

J'ai été fort long-tems indécis à fçavoir, fi je ferois réponfe à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 du courant. Je devois, m'y dites-vous, attendre la réponfe du Confeil pour faire recevoir M. *Paradis*, & que mon empreffement a occafionné une efpéce de fchifme, au fujet de la Délibération du Confeil en date du 6, & qu'il eft fâcheux, ajoutez-vous, que les Ennemis s'apperçoivent des divifions qui peuvent naître parmi nous. Je conviendrai aifé-

No. CCXXVI ment avec vous, que, dès le premier coup d'œil, ma conduite paroîtra blâmable *envers les personnes qui ignorent le dessous des cartes :* mais que vous, Monsieur, me blâmiez là-dessus, c'est ce qui a tout lieu de m'étonner. *Rappellez-vous, s'il vous plaît, l'article d'une Lettre que vous avez écrite à M.* Despréménil, *du 25 du mois passé.* J'ai maudit cent fois l'heure & le moment que je l'ai ouverte. Il est vrai qu'elle m'a préparé à recevoir tranquillement celle que mondit sieur *Despréménil* m'a écrite le premier de ce mois (*a*), où il employe toute sa rhétorique pour me faire avaller le Boucon avec moins d'amertume; je sçai d'ailleurs, à n'en pouvoir douter, que bien loin qu'elle vienne de lui, il a eu toutes les peines du monde à consentir à cette démarche, & que ce n'est qu'aux vives sollicitations du Conseil *qui la lui a donnée toute mâchée*, qu'il s'est déterminé à la copier & à me l'adresser. *L'expérience m'en feroit facilement connoître l'Auteur,* si je voulois approfondir une chose aussi désagréable pour moi. *Passons donc là-dessus un voile, & un voile des plus épais*, & venons-en à une justifi-

Apologie du sieur Barthelemy.

Reproches qu'il fait au sieur Dupleix.

Idem.

[a] No. CCXXII.

cation que je me dois à moi-même & au Public. Vous sentez bien, Monsieur, qu'ayant une parfaite connoissance des dispositions où l'on étoit à mon égard, j'avois tout lieu de craindre qu'une opiniâtre obstination de ma part n'indisposât mes Supérieurs, & ne les engageât peut-être à s'expliquer clairement, & à me faire l'affront tout entier. Il est assurément bien triste pour moi, qu'on ne m'ait pas cru capable de commander en cette Place : un peu de tems suffisoit pour sçavoir à quoi vous en tenir, d'autant plus que, pouvant avoir tous les jours de vos Lettres, vos avis & vos Ordres auroient été les seuls guides qui m'auroient conduit dans cette carriere. Réfléchissant donc à tout ce que dessus, j'aurois remis à M. *Paradis* le même jour de son arrivée le Commandement, si je n'eusse cru mon honneur intéressé à m'en démettre dans les circonstances où nous nous trouvions, ne pouvant sçavoir au juste quel parti prendroient nos Ennemis. Il ne put retenir son impatience pendant l'espace de quatre ou cinq heures, puisqu'il me dit qu'il alloit vous demander son Rappel. *Attendez*, lui dis-je, *ne soyez pas si pressé, dans peu* No. CCXXVI.

No.CCXXVI *vous aurez lieu d'être satisfait ; car moi-même je m'en vais demander le mien, qu'on m'accordera avec bien plus de plaisir.* C'est ce qui donna lieu à la demande que j'en fis le 4 du courant, ayant appris que les *Maures* s'étoient totalement retirés, & qu'ils ne paroissoient pas avoir envie de nous venir chagriner une seconde fois. Je me hâtai de le faire recevoir Commandant, avant la réception de votre Lettre : en voici la raison. Ne pouvant, me dis-je à moi-même, garder long-tems ce poste, & prévoyant qu'à la premiere occasion *vous donneriez les Ordres, tels que vous les avez donnés au sujet des Anglois, il vaut mieux en ce cas laisser à mon successeur le désagrément de leur exécution.* J'avois tout pour moi ; Ennemis retirés, Ville entiérement repeuplée, tranquillité rétablie, pouvois-je prendre un tems plus favorable à battre la retraite ? Voilà, Monsieur, en toute vérité la maxime qui m'a conduit. Je ne vous demande pour toute grace, que celle de réfléchir sérieusement aux raisons que je viens de vous alléguer, & ensuite juger en conscience si j'ai tort ou non. A l'égard du Public, je vous avoue que je suis embar-

Les *Maures* étant retirés, le sieur *Barthelemy* quitte le Commandement.

Pour ne pas exécuter les Ordres contre les Anglois.

raſſé de ce côté. Je voudrois bien pouvoir le diſſuader des funeſtes impreſſions que la démarche que j'ai fait peut lui avoir données. Je ne puis y parvenir, qu'en lui dévoilant ce myſtére. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que je ſçai (particuliérement à *Pondichery dans le genre Fémellique*) qu'il eſt extrêmement léger, & très-enclin à blâmer la conduite d'autrui. Il faut cependant avoir pour lui des ménagemens & des égards, *quelque peu qu'il les mérite.* Au moyen de toutes ces explications, j'eſpere & je me flatte que je ratrapperai ſon eſtime & la vôtre, choſe unique que j'aurai pour but toute ma vie, & que, dans les occaſions où je n'aurai pas M. *Paradis* pour concurrent, vous me ferez la grace de m'accorder un peu plus de confiance que vous n'avez fait dans cette affaire. J'aurois encore une priere à vous faire, qui ſeroit de communiquer la préſente au Conſeil Supérieur, pour qu'il voie les raiſons & les motifs qui m'on fait agir avant d'avoir reçu ſes Ordres. Je ſuis avec reſpect, ſigné, *Barthelemy.*

No. CCXXVI

Le Sr *Barthelemy* prie ſa Lettre ſoit communiquée au Conſeil.

Pour copie conforme à l'Original, ſigné, *Barthelemy.*

COPIE d'une Lettre du 10 Novembre 1746. écrite de Madraz *à M.* Dupleix *par M.* Barthelemy.

N°. CCXXVII.

MONSIEUR,

Quoique je parte cet après-midi, pour me rendre à *Pondichery* avec le détachement, j'ai cru que je ne devois pas différer jusqu'à mon arrivée à répondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 du courant. Vous ne faites mention, dans cette réponse, que d'un article contenu dans la mienne du 14, & la façon dont vous vous y prenez pour l'éclairciſſement que je vous avois demandé, eſt aſſurément des plus ſpécieuſes. Permettez-moi cependant de faire quelques obſervations générales ſur votre Lettre. J'ai lû & relû l'ancienne du 6, & certainement je n'y ai trouvé aucunes traces du mécontentement que je pouvois avoir de l'arrivée de M. *Paradis*, à moins que vous ne vouluſſiez me taxer de l'avoir eu en vûe, lorſque j'ai dit, que j'étois fâché que les *Maures* ſe fuſſent retirés ſi loin, pour ne pas me donner aucune occaſion de faire parler de moi dans l'Hiſtoire,

ainsi que bien d'autres qui avoient acquis une réputation à aussi bon marché. La sincérité dont j'ai toujours fait profession, m'empêche de vous dire mes sentimens à ce sujet ; mais ce n'est pas à dire que vous ayez pû inférer de-là, que son arrivée m'avoit fait de la peine. Entrons plus avant, je vous prie. Quoique attaqué & entiérement pressé par les *Maures*, vous ai-je demandé des secours ? Je n'en avois nullement besoin. Tout ce que je désirois, étoit d'être autorisé à agir suivant les droits de la Guerre. Si je l'avois été, je vous le répéte, Monsieur, Monsieur *Paradis* n'en auroit pas trouvé un seul dans son chemin, & par-là se seroit vû frustré des louanges excessives & très-surabondantes qu'on a données à sa belle expédition, qui dans de *certaines Annales de Pondichery*, sera sans doute comparée à la fameuse retraite des dix mille. Je vous ai mandé par mes Lettres, & M. *Desprémesnil* vous l'a dit de vive voix, que les troupes des *Isles* étant fort supérieures aux nôtres, il convenoit que vous fissiez passer environ 200 hommes de votre garnison, & qu'on vous en renvoyeroit un pareil

No. CCXXVII.

Le Sr *Barthelemy* n'avoit pas besoin de secours contre les *Maures*.

Pourquoi on a envoyé un Détachement à *Madraz*.

No. CCXXVII. nombre d'ici. C'eſt cette principale vûe, avouez-le, Monſieur, jointe à une autre dont je ferai mention ci-après, qui vous a engagé à faire ce détachement ; & je déplore avec vous la triſte ſituation où ſe trouve la *Compagnie*, de ce que vous n'avez pû trouver un Officier auſſi expérimenté & auſſi capable que M. *Paradis* pour le commander. Vous me parlez des difficultés que vous avez eues à faire cette nomination, dans la crainte, dites-vous, de me faire de la peine, & que vous n'avez jamais cherché à chagriner perſonne. Je l'avoue, & l'ai toujours avoué depuis 18 ans que j'ai l'honneur de vous fréquenter, & d'être ſous vos Ordres : livré à vous-même, vous êtes le plus excellent caractère d'homme que j'ai connu en ma vie. Quelles occaſions n'avez-vous pas eues, & n'aurez-vous pas par la ſuite de vous venger des perſonnes qui vous avoient offenſé griévement ? Non, Monſieur : vous êtes incapable non-ſeulement d'en profiter, mais même de les mettre au jour ; au contraire votre bon cœur vous engagera toujours à recevoir favorablement ceux qui ne devoient s'attendre qu'à une juſte indi-

gnation de votre part. Convenez donc avec moi, que je suis bien malheureux de me trouver seul en butte au plus grand désagrément que jamais vous ayez donné à un honnête homme : car enfin, si votre intention étoit différente que celle que vous aviez marquée à M. *Desprémesnil*, ne pouvant ignorer que j'en avois eu communication, ne pouviez-vous pas par une seule ligne me rassurer là-dessus? Le silence obstiné que vous avez gardé, a été plus que suffisant, pour me faire penser que vous n'aviez pas changé d'idée ; & c'est l'unique raison, ainsi que je vous ai marqué dans ma derniere, qui m'a engagé à faire la démarche que j'ai faite. Mais plus je vais en avant, & plus je vois le tort qu'elle peut me causer, tant envers la *Compagnie* ; qu'envers les Ministres, qui, instruits de mon commandement momentanné à *Madraz*, & ignorant les motifs qui m'en ont fait démettre, penseront que l'incapacité, ou peut-être quelque chose de plus grave, l'auront occasionné. Comment les dissuader d'une aussi funeste idée ? Je ne puis y parvenir, qu'en leur envoyant copie de ma derniere & de

No. CCXXVII.

Crainte du sieur *Barthelemy*.

Il envoyera ses Lettres au *Ministre*.

No. CCXXVII. celle-ci, avec les pieces qui y doivent être annexées. Par ce moyen j'espere que; s'ils me taxent, ainsi que vous faites, de trop de vivacité, du moins verront-ils qu'elle a eu quelque fondement dans la *partialité trop décidée que vous marquez en toute occasion pour M. Paradis*. Je suis avec respect, &c. Signé, *Barthelemy*.

Reproches.

Pour copie conforme à l'Original, signé, *Barthelemy*.

No. CCXXVIII.

COPIE d'une Lettre en date du 27 Novembre 1746. écrite de Madraz *par M.* Bruyere *à M.* Barthelemy.

MONSIEUR,

J'ai appris avec bien du plaisir votre prompte & heureuse arrivée à *Pondichery* : elle n'a pas peu surpris M. *Paradis*, qui croyoit qu'il n'y avoit que lui, qui pût faire une pareille diligence. Après nous avoir témoigné sa surprise, il a dit que vous n'aviez agi en cela que par esprit de contradiction; ce qui nous a tous en général fait hausser les épaules. Toutes les affaires se passent ici entre lui, MM. *Friell*,

Par qui les affaires sont conduites à *Madraz*.

& de *Brain*. Ces deux derniers se plaignent de tems en tems à moi, l'un que M. *Paradis* lui cache tout ce qu'il fait, & qu'il n'a pas de secret pour de *Brain*, & l'autre que M. *Paradis* n'écoute que *Friell*. *Mais tout cela, je crois, est un jeu, & ils s'entendent parfaitement bien ensemble*. Ils ont été Dimanche dernier dans une chambre du Fort, où M. *Dupleix* a écrit à M. *Paradis*, qu'il y avoit plusieurs Lacs de Pagodes enterrés. Ce n'étoit pas à M. *Paradis* à y aller, mais il devoit nommer un quelqu'un pour cela ; ce qui m'engagea à lui dire par maniere de conversation pendant le souper, que M. *Cotterel*, qui avoit connoissance de cette chambre, & qui étoit celui qui en avoit parlé à M. *Dupleix*, auroit dû être appellé. Il sentit aussi-tôt ce que je voulois dire, & me répondit qu'apparemment je croyois que les choses n'avoient pas été faites dans la régle, mais qu'elles l'avoient été, & qu'il n'avoit pas pour cela besoin de M. *Cotterel*. Le résultat de ceci, *est qu'il ne s'est rien* trouvé. Cela n'est pas difficile à s'imaginer. M. *de la Bourdonnais* ayant eu le même avis, n'a pas manqué d'y

No. CCXXVIII.

Recherches d'un Trésor.

No. CCXXVIII. fouiller. M. de *Brain* s'acquitte au mieux de ſon emploi de Commiſſaire. L'on prétend qu'il gagne déja plus de mille Pagodes, je ne voudrois cependant pas le garantir. M. *Friell*, qui ne vouloit pas ſervir ſous M. *Paradis*, parce qu'il l'avoit connu Piqueur, ne le quitte pas d'un pas. Enfin je vous dirai, ſans vouloir faire de jugement téméraire, *que perſonne ne comprend rien dans leur façon d'agir*. Pour moi, je les crois bien intentionnés : tout ce que je trouve à redire, c'eſt que ces Meſſieurs ſont conſultés préférablement à moi, & que je n'ai connoiſſance de rien. Je crois même que, ſi l'on pouvoit écrire au Conſeil ſans me faire ſigner, on le feroit. Je ne veux pas me plaindre, parce que tout cela n'aboutira à rien. Je me tiens tranquille dans mon magazin, où j'avance autant que je puis l'ouvrage qu'il y a. J'ai appris ici de M. *de la Selle*, que M. *Boyleau* a demandé ſon rappel. Si on le lui accorde, faites-moi le plaiſir de faire enſorte, je vous prie, qu'il n'y en ait point d'autre que moi qui aille à *Mazulipatam*. Je vous aurai une obligation infinie. J'ai l'honneur d'être avec toute la conſidération poſ-

On ſe cache du Sr *Bruyere*.

sible, &c. Signé, *Bruyere.*

Pour copie conforme à l'Original, signé, *Barthelemy.*

COPIE d'une Lettre en date du 8 *Janvier* 1747. *écrite de* Madraz *par M.* Bruyere *à M.* Barthelemy. N°. CCXXIX

MONSIEUR,

M. *de la Selle* m'ayant communiqué un article de votre Lettre, où il est parlé de moi, je vous dirai que j'ai ressenti une vive joye de voir, que ce que je m'étois imaginé se trouve faux : je ne pouvois aussi comprendre quel motif vous pouviez avoir de ne pas répondre aux deux Lettres que j'avois eu l'honneur de vous écrire ; mais je m'apperçois, & ne puis plus en douter, que votre Lettre, ainsi que ma seconde, ont été interceptées, ce qui ne peut avoir été fait que par le sieur *Paradis*. Il a bien fait, il a interrompu par-là un commerce de Lettres *qui ne lui auroit pas été favorable. Je ne pouvois rien vous marquer que de désavantageux pour* lui, s'étant passé des choses ici pendant sa gestion, *où son intérêt a*

Lettres interceptées par le sieur *Paradis.*

Pourquoi.

Sa conduite.

N°. CCXXIX *prévalu à son devoir.* L'entreprise du

L'entreprise de *Goudelour* lui fait tort.

siége de *Goudelour* a rompu toutes ses mesures, & par-là *il se trouve privé de sa fortune, qu'il eut immanquablement faite.* Je ne vous répéterai point ici le contenu de ma précédente. Cela devient à présent inutile : ainsi je brise là-dessus pour parler d'autres choses. Le bruit court ici qu'il est arrivé dans le Nord de *Palliacatte* plusieurs Vaisseaux. On les dit tantôt François & tantôt Anglois, de sorte que nous ne sçavons sur quoi tabler. Si nous étions mieux servis en espions que nous ne sommes, nous ne nous trouverions pas dans une pareille perplexité. Mais c'est dans l'*Inde*, & ce sera toujours le partage des François d'être mal servis. Nous avons fait débarquer du Bot & de la Gourave de M. *Lenoir* les marchandises que nous y avions fait embarquer, & les chargeons maintenant de *Nesly*. Nous ne sçavons quand il plaira à Dieu leur donner un vent favorable pour sortir de la Rade. J'apprends avec déplaisir la résolution que vous avez formée de passer cette année en France. Cependant vous ne prenez en cela que le parti que j'eusse pris, si j'étois en votre place. Vous allez priver

ver l'*Inde* d'un de ses meilleurs sujets. No. CCXXIX
Permettez-moi que sans flatterie je vous dise ce que je pense.

J'ai l'honneur de vous souhaiter pour l'année où nous sommes entrés une parfaite santé, avec l'accomplissement de tous vos desirs. J'assure en même-tems Madame votre Epouse de mes respects, & vous prie de croire que personne n'est avec une plus parfaite considération que moi, &c.

Pour Copie, ainsi signé *Bruyere.* Conforme à l'Original, signé *Barthelemy.*

LA LETTRE suivante contient un récit naïf de la maniere dont MM. de Pondichery *se sont conduits, depuis le départ du sieur* de la Bourdonnais. *Elle est écrite avec l'ingénuité d'un Marin, qui rend confidemment à son frere les vérités qui sont parvenues à sa connoissance. On verra que le sieur* de la Villebague *ne l'écrivoit que pour le sieur* de la Bourdonnais: *cela est si vrai, qu'elle étoit accompagnée d'une autre lettre datée du même jour (N°. CCXXXI), dans laquelle il répete les plaintes qu'il veut porter en France contre ses persécuteurs; mais cette seconde lettre, faite pour être mon-*

No.CCXXIX *trée, ne contient aucune des Anecdotes ſingulières que l'on trouve dans celle-ci. Comme il s'agit dans l'affaire préſente de l'honneur & de la fortune d'un Citoyen, accablé ſous le poids de la calomnie, on ſe flatte que MM. les Commiſſaires, ſaiſiſſant tout ce qui peut contribuer à éclairer leur Religion, ſuivront ſans degoût, & avec toute l'attention qu'ils ſont dans l'habitude de donner à de moindres intérêts, tous ces détails, qui ne tendent qu'à leur faire connoître la vérité qu'ils recherchent.*

On a été obligé de diſtinguer les différens objets de cette longue lettre & des trois ſuivantes, par des § numérotés pour faciliter les Citations.

N°. CCXXX. MONSIEUR ET CHER FRERE,

Le Sr *Despré-meſnil* s'empare des Vivres du ſieur *de la Bourdonnais.*

Je vais vous inſtruire au vrai de tout ce qui s'eſt paſſé depuis votre départ de Madraz, dont vous devez vous ſouvenir toute votre vie par le mauvais tems & le riſque que vous avez couru le 23 d'Octobre 1746, en quittant cette Ville. Après vous avoir vû partir, je reſtai ſur le bord du rivage juſqu'au ſoir. Tous mes ſoins & mes peines ne purent parvenir qu'à vous expédier, à force d'argent, deux Che-

lingues avec vos hardes, & une partie de vos domestiques. Pour tous vos Vivres & Provisions qui restoient à terre, M. *Desprémesnil*, nouveau Gouverneur, ou ses gens s'en emparerent, comme effets qui devoient appartenir à la *Compagnie*, attendu que le tout étoit destiné pour le Vaisseau l'*Achille*, prétendant que la *Compagnie* faisoit la table de ce Vaisseau. On les dissuada du contraire ; mais bref ils garderent tout, & n'ont rien remboursé, ainsi vous avez tout perdu. No. CCXXX

Vous sçavez que vous m'aviez laissé à *Madraz* occupant trois Emplois, l'un de Conseiller au Conseil Provincial de cette Ville, Commissaire pour soutenir les conditions de la Capitulation, & ménager les intérêts de l'Isle de France dans le partage des Armes & de l'Artillerie ; & outre que j'étois Capitaine du Vaisseau la *Princesse-Marie*, j'avois commission en guerre pour rapporter à l'*Isle de France*, le monde de ce Gouvernement. Tous ces Emplois étoient approuvés de M. *Dupleix ;* mais j'étois votre frere, & vous sentez bien que la brigue, la jalousie & la haine qu'on avoit contre vous, ne

No. CCXXX pouvoient pas permettre que j'eusse gardé long-tems de pareils postes; mais du moins *je les ai quttés avec honneur, & sans que tous vos ennemis réunis ayent rien pû me reprocher même après une recherche exacte sur ma conduite*; ce qui avoit été fort recommandé par le Conseil *privé* de M. *Dupleix*.

Vous ne fûtes pas plûtôt parti, que les *Maures*, qui n'avoient osé broncher de votre tems, commencerent à lever la tête & à menacer *Madraz*. Ils envoyerent un Député tenir de grands discours à M. *Despiémesnil*, qui l'étonnerent. Il ne consulta point dans cette audience pour ses réponses, notre Conseil Provincial, qui étoit composé sous lui de Monsieur *Barthelemy*, *Bruyere* & *Gosse*, arrivés le même jour de votre départ. Nous étions également du Conseil M. *Desjardins* & moi, suivant vos arrangemens & les Commissions que vous nous aviez données. Nous vîmes bientôt tous les deux qu'on cherchoit à trouver le moyen de nous écarter de toute affaire. On commença à vouloir me persuader que je pouvois mener à *Pondichery* le Vaisseau la *Princesse-Marie*, toute dé-

mâtée qu'elle étoit. Je représentai que c'étoit vouloir risquer le bien de la *Compagnie*, & exposer du monde à se perdre ; que d'ailleurs mes instructions portoient de ne conduire ce Vaisseau à *Pondichery* qu'à la fin de Décembre, & qu'en conséquence je venois d'en écrire à M. *Dupleix*, & qu'en attendant sa réponse, je ferois travailler à force à son grayement & à sa mâture que je garantissois debout en 15 jours. Toutes ses raisons fondées sur le bon sens, & qui ne tendoient qu'au bien, n'eurent pas assez de force pour arrêter l'envie que le nouveau Gouverneur avoit de faire naître le prétexte de nous faire trouver avec lui en contradiction, & voici comme il s'y prit. Il composa une lettre qui fut dirigée par M. *Barthelemy*, homme à se présenter suivant ses variations pour ou contre. Cette Lettre étoit pour le Conseil de *Pondichery*, où on lui rendoit compte de toutes les plaintes, les menaces & les prétentions des *Maures*. Cette longue Epître fut lûe, le Conseil assemblé ; mais le soir le Secrétaire l'ayant apportée à M. *Desjardins* & à moi, nous réfusâmes de la signer, attendu qu'on y avoit ajouté la possibilité de mener la

No. CCXXX

§. 4. Lettre concertée par les sieurs *Desprémesnil* & *Barthelemy*, & adressée à MM. de *Pondichery*.

No. CCXXX *Princesse-Marie* à *Pondichery* avec des bouts de mâts ; & cette possibilité étoit fondée sur la facilité que j'y trouvois, & la promesse que j'en avois faite. Outre ces suppositions fausses, nous trouvâmes que la Lettre finissoit par *un tas de faits avancés témerairement sur de faux bruits non approfondis, & qui nous parurent un tissu de calomnies dont nous n'avions nulle connoissance, ni même entendu parler.* Enfin tout ce galimatias étoit des sotises contre vous, & supposées être arrivées à *Madraz* du tems de votre séjour dans cette Ville. M. *Desjardins*, fort honnête homme, dit hautement qu'il ne signoit point de *faussetés* ; & moi je me plaignois amérement qu'on eût cherché à me surprendre, & à me faire signer la nuit un libelle contre un frere, sous le prétexte spécieux de signer une lettre ordinaire que nous avions déja lûe, & qui avoit été augmentée sans notre participation.

§. 5. On veut surprendre la signature des sieurs *de la Villebague* & *Desjardins*.

§. 6. Leur refus de la signer, & pour quoi.

Sur le refus que nous fîmes de signer cette Lettre, ces MM. en l'expédiant y ajouterent au bas, qu'ils ne sçavoient pas les raisons qui nous empêchoient de faire comme les autres, & qu'ils prévoyoient que nous serions avec eux

souvent d'avis contraire (sans doute à No. CCXXX
ce qu'on méditoit) ; que d'ailleurs ils ne voyoient pas la nécessité de nous garder, ni dans le Conseil, ni même à *Madraz*. Ces insinuations au Conseil de *Pondichery* ne tendoient qu'à éloigner, comme vous voyez, deux personnes placées par vous, & qui plus au fait de *Madraz*, & étant revêtus des titres de Conseiller & de Commissaire, étions bien en état, en montrant notre conduite au grand jour, d'éclairer celles des autres, & en exerçant avec honneur le dû de nos emplois, empêcher le bien de la *Compagnie* d'etre diverti, *comme il a été dans la suite*.

Comme ils n'avoient rien à nous reprocher, ils nous laisserent tranquilles dans l'emploi ; mais ils penserent à tirer parti des connoissances que nous avions du local de la Ville, pour être en état de nous remercier tout d'un coup : ils donnerent à M. *Desjardins* un Employé, pour le seconder dans le détail des magazins des marchandises qu'il géroit. Pour moi ils m'en donnerent trois ; j'en mis aussitôt un aux magazins de Marine, l'un au bord de la mer pour l'embarque-

No. CCXXX ment, & l'autre aux magazins des vivres. Ce foulagement me fit plaifir, car j'avois plus de tems à moi pour mettre en état le Vaiffeau la *Princeffe-Marie*, dont vous fçavez que je n'avois accepté le commandement que *par pure complaifance pour vous, & au refus de bien des Officiers de la Compagnie*, auxquels le coup de vent de *Madraz* avoit tiré toute réfolution & fermeté, & qui fans doute ne fe fentoient plus capables de remettre ce Vaiffeau en état.

Les *Maures* qui, avant la prife de *Madraz*, avoient été appellés par les Anglois, arrivoient d'*Arcate* tous les jours par pelotons à *Saint-Thomé* & au *Mont*; de forte que les chemins n'étant plus libres, ils arrêtoient tous les François & tout ce qui nous appartenoit. M. *Defprémefnil* de fon chef députa, ou facrifia le 27 M. *Goffe* Con-

§. 7. Députés envoyés aux *Maures* par le fieur *Defprémefnil*.

feiller, & M. de *Kerjean* Officier pour aller au *Mont* reclamer avec le Chef des *Maures*, le fils de M. de *Bury*, qui avoit été arrêté à *Sadraz* fur le chemin de *Pondichery*. Ils avoient auffi ordre de demander au Chef des *Maures* la raifon de leur venue, & pourquoi ils menaçoient *Madraz*. Ces MM.

Députés ne furent pas plutôt à la riviere du *Mont*, qu'ils furent arrêtés & depouillés par un peloton de Cavaliers qui désarmerent & dépouillerent aussi 50 Cipayes qu'on leur avoit donnés à *Madraz*, pour faire honneur à leur députation. Après que les *Maures* eurent bien maltraité les *Cipayes*, ils les renvoyerent, & menerent à *Saint-Thomé* nos deux députés pour les présenter au grand *Analdor* du *Nabab*, qui leur dit que ces traitemens ne leur étoient faits, que pour se venger du peu d'égards que M. *Desprémesnil* avoit eu pour le député qu'il avoit envoyé à *Madraz* quelques jours devant, & qui y étoit entré & sorti sans recevoir nul honneur, & auquel on n'avoit ni marqué ni fait aucunes politesses, & qu'il s'en étoit revenu chargé & piqué des menaces hautaines que lui avoit fait ce Gouverneur.

No. CCXXX

§. 8. Les *Maures* répondent que c'est par représailles du traitement fait aux leurs.

Ce Chef des *Maures* protesta aussi qu'il vouloit se rendre maître de *Madraz*, en vertu de la promesse que leur avoit faite M. *Dupleix*, de leur abandonner cette Ville, après l'avoir prise aux Anglois, & en avoir retiré tout ce qu'il auroit voulu; que le fils du *Nabab* étoit prêt d'arriver, & qu'il

§. 9. Les *Maures* revendiquent *Madraz*, fondés sur la promesse du sieur *Dupleix*.

No. CCXXX venoit *d'Arcate* avec des canons pour reprendre *Madraz* ſur les François de gré ou de force.

M. *Deſprémeſnil* qui ne tarda point à ſçavoir ce qui ſe paſſoit à *Saint-Thomé*, prit avec réflexion le parti le même jour de faire recevoir M. *Barthelemy* Gouverneur de la Place en ſon abſence, ſoit maladie, ou combinaiſon de ſa part, pour aller rendre ſans doute compte à M. *Dupleix* des menaces des *Maures*, abandonna ſon Gouvernement, & s'embarqua à 10 heures du ſoir dans une Chelingue, & ſe rendit par mer à *Pondichery*; car les chemins de la terre étoient interdits.

§. 10. Le Sr *Deſprémeſnil* en abandonne le Gouvernement au ſieur *Barthelemy*.

Ainſi par ce voyage précipité il ſe débarraſſa bien vîte de la guerre des *Maures*, & du ſoin & de l'inquiétude de ſoutenir un ſiége qui étoit bien apparent.

M. *Barthelemy* reſta Gouverneur: il n'y avoit plus que M. *Bruyere*, M. *Desjardins* & moi du Conſeil. Nous eûmes ordres de M. *Dupleix* d'y admettre M. *Friel* ſon neveu, ce que nous fîmes. Le nouveau Gouverneur voyant les *Maures* s'approcher de *Madraz*, penſa heureuſement à la dé-

§. 11. Approche des *Maures*.

fense de la Place. J'eus ordre d'interrompre tout l'ouvrage du Vaisseau *la Princesse-Marie ;* & ayant pris tous les Matelots & les *Caffres*, je fus avec les Officiers d'Artillerie faire monter de nouveaux Canons tout autour de la *Ville-Noire ;* car vous sçavez qu'ils avoient été tous encloués par les Anglois, avant de nous rendre la Ville. No. CCXXX

§. 12. Leur campement & leurs dispositions pour l'attaque de *Madraz*.

Les *Maures*, voulant nous copier dans l'attaque de *Madraz*, vinrent de *Saint-Thomé* établir leur Camp général où nous avions eu le nôtre ; & après ils prirent possession du jardin du Gouverneur, où nous avions eu nos batteries de Mortiers. Ils faisoient dans cet endroit des amas de gabions, d'échelles, & avoient déja voituré quelques mauvais Canons. Delà il se répandoit dans les Villages du Nord, & enfin ils nous tenoient bloqués dans *Madraz*, de façon que personne n'osoit sortir de la Ville, sans être fait par eux Prisonniers.

Nous étions obligés pour avoir de l'eau, de faire sortir des Détachemens le long de la mer, pour favoriser & couvrir des Chelingues qui alloient en chercher à une demi-lieue

No. CCXXX de la Place. Ce qu'il y avoit de particulier, c'eſt que nous recevions tous les jours ordres de *Pondichery* de patienter, & de n'être pas les premiers à commencer la guerre. Cette inaction de notre part avoit fait dire aux *Maures*, que nous n'oſions tirer ſur eux, attendu qu'ils avoient à leur tête le fils du *Nabab*, qui étoit Seigneur de la côte, auquel ſi on refuſoit l'entrée de la Ville, il étoit en état de la faire eſcalader, ſans qu'on osât tirer ſur ſes Troupes, en conſéquence ils faiſoient leurs préparatifs en ſûreté & tranquillement. Il s'étoit joint à eux le *Naynard* ou Grand Prévôt des Troupes Aſiatiques des Anglois, qui étoit leur Eſpion, & qu'on avoit manqué pluſieurs fois d'arrêter dans *Madraz*, par faute de réſolution & de tête. Il avoit raſſemblé tous les *Paliagares*, *Cipayes* & *Pions* des Anglois fugitifs, il s'étoit joint à l'Armée des *Maures*. On prétend même qu'ils étoient tous ſoudoyés par ſous-main par les Anglois, pour enſeigner aux *Maures* le moyen de ſe rendre maître de la Place. Il eſt sûr que ce coquin de *Naynard*, par les connoiſſances qu'on lui ſçavoit, nous cauſoit beaucoup d'inquiétude. Dans l'idée où les

§. 13. Inaction des François, ordonnée par le Conſeil de *Pondichery*. Préparatifs des *Maures*.

Maures étoient que nous ne devions No. CCXXX
pas les attaquer, ils se promenoient fort hardiment en dehors de la Place, à une portée de fusil de nos bastions, & même insultoient nos Sentinelles de paroles; & ayant tiré quelque fléches, ils blesserent un Soldat & deux *Cipayes*. Ce commencement d'insulte fit prendre le parti à M. *Barthelemy* le 30 Octobre, de faire sortir un Officier à la tête d'un Détachement de 150 hommes qui fut leur signifier de sortir du jardin du Gouverneur, & de se retirer plus loin, ou que la Place alloit tirer sur eux. Ils furent parlementer avec cet Officier au milieu d'un pont qui les séparoit de nous, & dirent à l'Officier avec hauteur qu'ils étoient les maîtres de se camper où ils vouloient; que la terre leur appartenoit, & que s'il faisoit avancer son Détachement jusqu'au milieu du pont, ils alloient eux-mêmes tirer dessus. L'Officier, qui avoit ordre de ne point tirer qu'à l'extrêmité, en cas d'être poursuivi, revint à la Ville apporter leur fiere réponse.

§. 14. Travaux des *Maures* qu'on n'ose

Le matin le 31 ils agirent en conséquence de leur arrogance, car ils furent à notre feu déboucher la *Bouée*

No. CCXXX presque pas interrompic. *de Barre*, qui eſt une langue de ſable qui ſépare les eaux douces de la mer. On envoya un Sergent avec un peloton de Soldats, pour les empêcher de continuer cet ouvrage. Les ouvriers, qui travailloient à faire cette ſaignée dans les ſables, s'enfuyoient à la vûe de nos Soldats ; mais ſitôt qu'ils furent retirés, ils commencerent de nouveau leur travail. Ils étoient ſoutenus par de la Cavalerie *Maure*; enfin ils parvinrent à donner cours aux eaux, & à 2 heures après midi nous apperçûmes que l'eau des foſſés de la Ville avoit diminué de moitié, & qu'ils continuoient toujours dans le Sud à couper la langue de ſable, qui retenoit les eaux qui s'étoient enflées dans les pluyes, & qui rendoient les approches de la Ville difficiles.

M. *Barthelemy*, à qui on avoit recommandé de *Pondichery* de ne point commencer la guerre, donna pourtant ordre de faire tirer quelques coups de canon à poudre ſur les Ouvriers

§. 15. Le Sr *Barthelemy* fait enfin tirer ſur les *Maures*. *Maures*, qui travailloient dans le Sud de la Ville, pour l'écoulement des eaux, & que s'ils continuoient, on eût à tirer à balles. C'eſt ce que l'Officier chargé de l'ordre exécuta, & par

ce moyen ils mirent bientôt les Ouvriers en fuite & les Cavaliers qui les soutenoient. No. CCXXX

Ces coups de canons tirés à balles, furent pourtant cause d'une guerre ouverte avec les *Maures* : car sitôt que les Officiers, qui commandoient les autres Bastions du côté de l'Ouest, eurent entendu siffler les deux premieres balles, ils prirent ou voulurent bien prendre ces coups de canon pour signal de tirer sur les *Maures*, & en même-tems ils firent feu de toutes les batteries, tant dans la Ville *Blanche*, que dans la Ville *Noire*, où tous les canons étoient pointés sur les jardins du Gouverneur. En moins d'un quart d'heure, on n'y vit pas un homme, & tous les *Maures* se retirerent en foule & désordre, & furent camper à un tiers de lieue dans les terres, fort étonnés d'avoir vû la Ville *Noire* tirer sur eux ; car on les avoit assurés qu'il n'y avoit plus de Canons, & ils n'avoient fait écouler les eaux qu'à dessein de l'escalader sous deux jours.

Le premier Novembre tous les Officiers en corps firent une représentation par écrit à M. *Barthelemy*, qu'il convenoit de faire une sortie sur les

Nor CCXXX *Maures*, pour les écarter de nos limites & pour avoir des Vivres & faire de l'eau facilement, & que les Soldats qui commençoient à manquer de l'un & de l'autre, murmuroient extrêmement dans leurs postes, & qu'on avoit de la peine à les contenir, & qu'ils ne demandoient qu'à se battre.

M. *Barthelemy*, qui sentoit la nécessité de la demande des Officiers, commanda M. *de la Tour* Capitaine, pour faire une sortie le lendemain, avec un Détachement de 400. hommes.

§. 16. Premiere sortie faite sur les *Maures*.

Le 2 Novembre M. *de la Tour* sortit de la Place avec son Détachement de 400. hommes & deux piéces de Canons de campagne, & fut roder dans le Nord de la Ville, pour en chasser les *Maures*. Il n'y trouva que quelques fuyards. Il se replia du côté du Nord-Ouest, où il rencontra à un tiers de lieue de la Ville leur Camp avec toutes leurs tentes. Il partagea sa troupe en deux Corps, & donna dessus avec beaucoup de bravoure & de prudence.

§. 17. Attaque du camp des *Maures*.

La Cavalerie monta à cheval, & s'étant réunie par Escadrons voulut tenir ferme, & cherchant à envelopper M. *de la Tour*; il les laissa s'approcher de lui, & tout d'un coup

il fit ouvrir sa troupe, & fit jouer ses deux Canons que M. *Dansy* Officier d'Artillerie fit servir si vivement, que les *Maures* plierent bien vîte, & prirent la fuite. M. *de la Tour* fit brûler toutes leurs tentes : il trouva dans celles du Grand *Gensidar* du *Nabab* des Lettres des Anglois en Persan, qui ont contribué dans la suite à prouver leur intelligence contre nous. No. CCXXX

§. 18. Leur déroute. On découvre leur intelligence avec les Anglois.

M. *de la Tour*, après avoir mis tous les *Maures* en fuite avec perte de leur côté de beaucoup de tués & de blessés, revint en bon ordre dans la Ville avec plusieurs chevaux, bœufs & chameaux qu'il avoit pris sur les *Maures*. Les Soldats pillerent leur Camp. M. *de la Tour* rapporta aussi deux de leurs Etendarts, & leur enleva deux mauvais Canons qu'il fit enclouer & jetter dans un puits, ne valant pas la peine d'être apportés à la Ville.

Les *Maures* pouvoient être au nombre de dix mille, tant Cavaliers que piétons & gens de transport ; mais ils n'étoient pas tous réunis dans le même endroit où M. *de la Tour* les a attaqués, car vous sçavez la façon de camper de ces gens-là. Ce qu'il y a de sûr, c'est

No. CCXXX que si M. *de la Tour* avoit marché à la pointe du jour, comme il voulut, droit à leur Camp, il les auroit trouvé tous endormis, & en auroit fait une terrible boucherie. Mais quand le Détachement a sorti de la Ville, on ne sçavoit pas où ils étoient, faute d'avoir eu soin d'entretenir de bons Espions & de les bien payer.

§. 19. Le défaut d'espions empêche le sieur *de la Tour* de terminer la guerre *d'un seul coup.*

Après que le Détachement de M. *de la Tour* fut rentré dans la Place, on en fit sortir plusieurs autres, pour aller chercher des Vivres, & maroder autour de la Ville; ce qui contenta extrêmement le Soldat, qui se vit tout d'un coup dans l'abondance; car on attrapa par la fuite des *Maures* beaucoup de bestiaux: l'avantage que nous avions remporté sur eux, nous donna la liberté de sortir de la Ville. Les Anglois parurent extrêmement affligés, & furent étonnés de voir qu'avec si peu de monde nous eussions mis en fuite une multitude de peuples réunis.

Les *Maures* furent se camper à l'Ouest de la Ville à une demi-lieue dans les terres, où ils firent meilleure garde qu'à l'ordinaire, comptant que nous serions revenus les attaquer, ayant eu avis qu'il y avoit dans le

chemin de *Pondichery* un fort Détachement de François, qui venoit contre eux à notre secours, ils quitterent les environs de *Madraz*, & furent se camper à *Saint-Thomé*, sur le bord de la riviere pour en disputer le passage à ce Détachement ; ils y monterent même du Canon. No. CCXXX

§. 20. Secours envoyé de *Pondichery*, & commandé par le sieur *Paradis*.

Nous eûmes avis aussi en même-tems, que c'étoit M. *Paradis* qui venoit de *Pondichery*, commandant un détachement de 400 hommes, & même il nous écrivit que sûrement il seroit à la pointe du jour le 4 Novembre au passage de la Riviere de *Saint-Thomé*. M. *Barthelemy* commanda encore M. *de la Tour* pour aller à *Saint-Thomé*, avec un autre détachement de 400 hommes pour appuyer & faciliter le passage des Troupes de *Pondichery*, & battre ensemble les Maures. Le projet étoit bien conçu ; mais il fut mal exécuté, faute d'activité, & pour avoir fait partir le détachement de *Madraz* trop tard, qui n'arriva à *Saint-Thomé* qu'après l'action : car effectivement M. *Paradis*, s'étant trouvé à la pointe du jour au passage de la Riviere, comme il l'avoit promis, vit les *Maures*, rangés en ba-

§. 21. Détachement envoyé de *Madraz* pour aller au-devant des troupes de *Pondichery*; mais qui arrive après l'action.

No. CCXXX taille pour lui en diſputer le paſſage. Comme il comptoit ſur le détachement de *Madraz*, qu'on lui avoit promis, il avança ſur les *Maures*, qui, après avoir tiré ſur lui leurs mauvais canons. commencerent à s'ébranler aux premieres décharges de notre Mouſqueterie. M. *Paradis* s'en étant apperçu, fit

§. 22. Les *Maures* ſont défaits & mis en déroute au paſſage de la Riviere de *Saint Thomé*.

foncer ſa troupe. Les *Maures*, peu accoutumés à ſe battre de ſi près, prirent la fuite. Il en fut tué beaucoup, & même quelques-uns de remarque. Il y eut auſſi beaucoup de bleſſés qui ſe ſauverent. Le fils du *Nabab* commandoit cette armée, & fut un des premiers à décamper avec ſon Elephant & ſon grand Etendart.

Après la fuite des *Maures*, le détachement de M. *Paradis* entra en vainqueur dans *Saint-Thomé*, pourſuivant toujours les fuyards. Après avoir traverſé la Ville, il rencontra M. *de la Tour*, avec ſon détachement de *Madraz*, qui n'avoit rien fait, & qui arrivant deux heures plutôt, auroit mis les *Maures* entre deux feux, & leur

§. 23. L'ignorance du Local de l'*Inde*, empêche les Officiers de *Pon-*

auroit coupé la retraite des terres, par la ſituation du terrain, qui eſt fermé de Rivieres dans cet endroit; mais dans l'*Inde* on ne fait pas toutes ces

attentions, & négligeant la Géographie, on fait la guerre, comme on peut, & souvent au hazard. No. CCXXX *Richery* de profiter de leurs avantages.

M. *Paradis* laissa M. *de la Tour* dans *Saint-Thomé*, & se rendit à *Madraz* en triomphe, & bien content de lui, & d'avoir vaincu seul.

Il amenoit à la suite de son détachement, une quantité de Chameaux, Bœufs & Chevaux, qu'il avoit pris sur les *Maures*, après les avoir mis en fuite. Cette seconde action étonna encore de nouveau les Anglois de *Madraz*.

M. *de la Tour* se chargea, restant à *Saint-Thomé*, de brûler tous les affuts de Canon des *Maures*, & fit enclouer toutes les pieces qu'il trouva, & qu'ils avoient apportées d'*Arcate*. Il eut beau donner des Ordres à sa troupe de ne point s'écarter, il ne fut pas le maître des soldats: car ils pillerent la Ville de *Saint-Thomé* en entier, enfoncerent les portes de toutes les maisons, tuerent encore beaucoup de *Maures*, qui s'y étoient réfugiés, & enfin firent un ravage affreux, dont les Portugais de cet endroit, *Arméniens* & autres, ont bien profité; car, après la retraite de nos troupes, §. 24. Désordres commis à S. *Thomé*.

No. CCXXX chacun s'approprioit ce qu'il trouvoit à l'abandon.

M. *de la Tour* s'étant apperçu trop tard de ce désordre, fit rassembler sa troupe, & ramena son détachement à *Madraz*, où il conduisit encore beaucoup de Chevaux & Bestiaux pris sur les *Maures* ; ce qui fit bien du plaisir dans la Place, où les vivres n'étoient pas en abondance.

Vous sçavez que de votre tems, & que pendant le siége de *Madraz*, combien nous avons ménagé avec politique cette Nation, qui nous fournissoit, par la bonne intelligence que vous aviez avec eux, tous les Vivres & les secours que nous en pouvions espérer.

§. 25. La Guerre des *Maures* est évidemment une suite de la retraite du Sr *de la Bourdonnais* dont la présence les contenoit.

Je puis vous dire, sans vous flatter, de vous à moi, en ami, que cette Nation vous respectoit & vous craignoit : car sitôt que vous avez été parti, ils ont sçu dire qu'ils ne craignoient point, attendu que le Général François, qui avoit pris Madraz*, s'en étoit allé.* Vous voyez que cette confiance de leur part, leur a couté cher, & à nous aussi dans la suite, pour soutenir cette guerre, & *faire la paix avec eux*. C'est ce que la *Compagnie* verra dans ses comptes.

L'arrivé de M. *Paradis* à *Madraz*,

qui fut donc le 4 Novembre, annonça à tout le monde, qu'il venoit dans cette Ville pour y changer en général tout ce que vous aviez fait & conclu. Outre les Lettres qu'il remit à M *Barthelemy*, du Conseil de *Pondichery*, & de M. *Dupelix*, qui dictoient des arrangemens nouveaux, il étoit chargé par le dernier, & par son Conseil *secret*, de bien des Ordres à exécuter, principalement contre tous ceux que vous aviez placés, & qui étoient proscrits & condamnés dans la Chambre à *Toilette*.

No. CCXXX
§. 26.
L'époque de l'arrivée du sieur *Paradis*, est celle d'un changement total à *Madraz*.

Ces Ordres se manifesterent en entrant au Gouvernement, où M. *Barthelemy* avoit appellé M. *Desjardins* & moi, pour nous trouver à la lecture des Lettres de *Pondichery*. M. de *Paradis* tira à l'écart ce Gouverneur, & lui dit : J'ai Ordre de vous avertir de ne point communiquer ces Lettres aux sieurs *Desjardins* & *Villebague*. Il lui dit plus, il faut absolument les remercier de leurs Emplois & Charges, dont M. *de la Bourdonnais* les a revêtus. Enfin le Conseil de *Pondichery*, & M. *Dupleix* surtout, ne veut pas qu'on leur donne désormais connoissance d'aucune affaire, & j'ai ordre verbal

No. CCXXX de lui, de vous sommer, vous & le Conseil Provincial de *Madraz*, d'envoyer la démission par écrit à ces deux Messieurs. M. *Barthelemy* Gouverneur, & M. *Bruyere* Conseiller, eurent beau toute la journée représenter à M. *Paradis*, qu'il n'y avoit aucun Ordre, ni dans les Lettres du Conseil de *Pondichery*, ni dans celles de M. *Dupleix*, qui les autorisât à exclure du Conseil Provincial de *Madraz*, deux personnes ausquelles il n'y avoit rien à reprocher, & qui chargés d'un grand détail, s'en acquittoient avec toute l'activité & la capacité possible, toutes ces raisons ne prévalurent point sur l'abondance de paroles & de prétextes spécieux & supposés, que mit en usage cet Orateur rempli de duplicité, & animé de haine contre vous, & qui sans doute avoit juré dans le Conseil particulier de la *Chambre Noire*, de vous nuire en tout, & de détruire tout votre ouvrage. Il y a réussi, mais l'envie de vous contredire, & de tâcher de vous noircir, coûtera cher à la *Compagnie*, & elle en jugera en voyant les affreuses dépenses faites à *Madraz*, qui, au lieu de lui produire beaucoup, ne lui occasionnera que de nouvelles dépenses, & beaucoup d'inquiétudes par la suite.

Enfin,

No. CCXXX

Enfin, M. *Paradis* ſçut ſi bien perſuader M. *Barthelemy* & M. *Bruyere*, qu'ils furent entraînés par une lâche politique à adhérer à ce qu'il ſouhaitoit, & appuyés du ſuffrage de M. *Friel* Irlandois, & neveu de M. *Dupleix*, qui fut du ſentiment qu'on devoit obéir aux Ordres verbaux de ſon Oncle, comme s'ils étoient par écrit, il fut délibéré par ces quatre Sénateurs de retrancher de ce fameux Sénat, les deux membres deſtinés à l'exil de ce Siége ; & auſſi-tôt M. *Paradis*, porteur de paroles, fabriqua deux Ordres, dont l'un fut envoyé à M. *Desjardins*, & l'autre à moi, à cinq heures du ſoir, par leſquels ces quatre Meſſieurs nous ſignifioient que nous n'avions plus d'entrée au Conſeil, & que nous ne devions plus nous mêler des affaires de la *Compagnie :* en outre mon Ordre portoit de ne plus prendre connoiſſance auſſi du Vaiſſeau *la Princeſſe-Marie*, dont on me retiroit le commandement: *en outre, il nous étoit enjoint de rendre nos comptes ; ce que nous fîmes ſur le champ*, bien contens d'être libres & pouvoir nous en retourner à *Pondichery ;* & n'être point témoins des choſes affreuſes & criantes que nous pré-

§. 27. Les ſieurs *de la Villebague* & *Desjardins* exclus du Conſeil Provincial de *Madras*, rendent leurs comptes ſur le champ.

No. CCXXX voyons bien qui devoient arriver à *Madraz*, & qui alloient être conduites par un Suiſſe Franciſé, (*a*) de qui on ne connoiſſoit pour regle, qu'une ambition ſans bornes, & capable de tout ſacrifier à une adulation aveugle & intéreſſée.

Je vous envoye, par une autre Lettre (*b*), copie de cet Ordre & des Procès-verbaux que j'ai fait ſigner en conſéquence pour aſſurer les fauſſetés que M. *Paradis* y avance, & copie auſſi de mes Lettres de proteſtation, tant à *Pondichery* qu'à *Madraz*: auſſibien que la copie des Lettres de M. *Dupleix*, qui prouvent bien que notre remerciement ne vient que de la haine de M. *Paradis*, qui avoit ſans doute promis de prendre cette interdiction ſur lui, & de faire enſorte d'y faire conſentir le reſte du Conſeil; ce à quoi il a réuſſi, parce qu'il a trouvé *des gens moux & incapables de ſoutenir avec fermeté le poſte qu'ils occupent: car ils craignent eux-mêmes, à chaque affaire, d'être interdits.*

Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que MM. *Barthelemy* & *Bruyere* m'ont avoué

(*a*) Le ſieur *Paradis* étoit né en Suiſſe.
(*b*) No. CCXXXI.

qu'ils se sont repentis d'avoir consenti No. CCXXX
& contribué à notre remerçiement, & surtout depuis qu'ils reçûrent une Lettre du Conseil de *Pondichery*, qui leur demandoit la raison, & à quel Titre ils nous avoient exclus du Conseil. La même Lettre ordonnoit à M. *Paradis*, qui étoit pour lors reçu Gouverneur de *Madraz*, de m'offrir & de me rendre le commandement du Vaisseau la *Princesse-Marie*. C'est ce qu'il voulut faire le 12 Novembre : mais je ne voulus rien accepter de sa main, & je remis à *Pondichery* à avoir une juste explication avec le Conseil & le Gouverneur, sur la mauvaise foi de son procédé à mon égard.

§. 28. Le Conseil de *Pondichery*, demande à celui de *Madraz*, les raisons qui ont fait exclure les sieurs *de la Villebague* & *Desjardins*.

Vous devez croire que je devois être bien circonspect avec un pareil homme, que je connois être votre mortel ennemi déclaré; car M. *Desprémesnil* m'avoit averti par abondance d'amitié, *avant de partir pour le Siége de* Madraz, *que M.* Dupleix *lui avoit proposé de travailler à un Mémoire contre vous, duquel il devoit lui fournir les matériaux & les idées :* mais étant votre ami, (ou se disant tel pour lors) il ne vouloit pas prêter sa plume à un Ouvrage si ingrat & si disgracieux, pour

§. 29. Mémoire du sieur *Pa-*

No. CCXXX *radis* contre le sieur *de la Bourdonnais*, même avant le Siége.

un honnête homme (*a*) : mais qu'à son refus M. *Paradis* s'en étoit chargé. J'ai toujours sçu que le dernier travailloit à ce Mémoire ; *je vous en ai averti même pendant le Siége*, & je me souviens que vous avez fait peu de compte de mes avis sur cet article.

Depuis que vous êtes parti, j'ai eu assez d'amis pour me montrer ce Mémoire en secret, & duquel je n'ai pû avoir qu'un extrait des principaux chefs d'accusation. Je vous dirai, après bien des honnêtes gens, qui ne sont point parties ni pour ni contre, qu'on reconnoît dans ce Mémoire d'abord le style mordant de l'Auteur, & qui, gonflé de haine contre vous, exhale la malice de son éloquence & de son esprit, *pour servir & entrer dans toute la méchanceté de la cabale qu'il a épousée, & dont il suit toutes les idées bonnes ou mauvaises, fausses ou vraies ; tout lui est égal, pourvû qu'il dise du mal de vous, ou qu'il parvienne à surprendre les esprits contre votre conduite, par de grands mots en critique, & par un tissu de faits avancés témérairement.*

(*a*) Le sieur *Desprémesuil* trompoit le sieur *de la Villebague* ; car c'est principalement sur ses Lettres que les Mémoires de *Pontichery* ont été fabriqués.

No. CCXXX

§. 30. Caractere de ce Mémoire.

Enfin il sera content sur-tout, si le Factum peut vous faire tort : pour lors il s'applaudira, & sera applaudi par ses dictateurs, sur la composition de son *Libelle. C'est le nom que lui a donné M. Gosse* (*a*), neveu de M. Saintard, Conseiller à *Pondichery, qui, en homme juste, a refusé autentiquement de signer un pareil écrit.* Ce que je vous dis, je le tiens de M. *Gosse* lui-même, qui m'a de plus dit, *qu'il s'étonnoit comment des personnes revêtues d'un poste honorable, comme sont les Conseillers de* Pondichery, *pouvoient, par adulation. politique, combinaison ou crainte, signer en aveugles, contre un homme en place, un tissu de faits dont la plûpart n'étoient pas venus à leur connoissance, & dont ils ignoroient le vrai ou le faux.* Si j'avois eu ce Mémoire entier, j'aurois pû y répondre, & principalement sur les articles dont j'avois connoissance, & *il m'auroit été facile d'en démasquer le faux avancé sans preuves, & de dévoiler la vérité tronquée, & de faire connoître que les fautes que les autres ont faites, soit par entêtement, par igno-*

§. 31. Le sieur Gosse refuse de signer.

(*a*) Il est à remarquer que le sieur *Gosse* n'a jamais vû le sieur *de la Bourdonnais* que le jour qui lui a été confronté.

No. CCXXX *rance, ou défaut de bien combiner, ne doivent pas vous être attribuées.*

§. 32. Reproches faits au sieur *de la Bourdonnais* dans le Mémoire du St *Paradis*.

Car, par exemple, dans ce Mémoire il est dit, que chaque fois que vous avez donné des nouvelles de votre Gouvernement de l'Isle de *France* dans l'*Inde*, il en a coûté une Fregate à la *Compagnie*. On veut parler du Vaisseau l'*Expédition*, pris par M. *Peyton*, du Vaisseau à la mer, le *Pondichery*, coulé devant *Trinquebar*, par l'attaque de M. *Barnet*; du Vaisseau l'*Elizabeth*, obligé de se brûler devant *Karikal*, à la vûe des Vaisseaux Anglois, par ordre de M. *Paradis*, qui a retenu ce Navire mal-à-propos vingt-quatre heures. Je ne puis m'empêcher de dire qu'il faut avoir l'ame bien noire & bien double, pour vouloir vous rendre responsable de ces trois événemens; car je sçais que ce premier Vaisseau a été pris sortant, par Ordre reçu à *Mahé*, & allant chercher vos Vaisseaux au rendez-vous, qui ne pouvoient y être, par le retardement des Vaisseaux venant de France.

§ 33. Le sieur *de la Bourdonnais* justifié sur la perte de trois Vaisseaux.

Le second Vaisseau a été coulé devant *Trinquebar*, s'étant rendu dans cette Rade par les Ordres qu'il reçut de *Pondichery*, où on avoit mal com-

biné qu'il y devoit être en sûreté. Si on l'avoit laissé où il étoit auparavant, où on pouvoit lui envoyer ses paquets, il auroit évité le sort qu'il a eu. No. CCXXX

§. 34. Vaisseau brûlé devant *Karical* par la faute du sieur *Paradis*.

Pour le troisiéme Vaisseau brûlé devant *Karikal*, M. *Paradis*, fabricateur du Mémoire, se donnera bien de garde de dire que c'est sa faute, & que les Lettres particulieres, qu'il vouloit envoyer aux Isles de *France* & de *Bourbon*, pour ses affaires particulieres, sont véritablement la cause de la perte de ce Vaisseau.

Voici ce que le Capitaine m'en a dit: Il fut à terre si-tôt être mouillé devant la Forteresse de *Karikal*, & donna à M. *Paradis*, Commandant de cet endroit, les paquets de l'*Isle de France*, & lui demanda, suivant ses Ordres, ceux de *Pondichery* pour repartir sur le champ, & reprendre la mer, comme il lui étoit absolument prescrit dans ses instructions de l'*Isle de France ;* mais M. *Paradis* lui dit ne pouvoir l'expédier, ni lui remettre ses paquets que le lendemain matin. Il fut obligé, par les Ordres de ce Chef, de rester malgré lui, la journée & la nuit, & étoit mouillé dans

No. CCXXX cette Rade. Le matin venu, M. *Paradis* expédia ce pauvre Capitaine, qui ne fut pas plutôt au large de la Côte, qu'il eut connoissance des Vaisseaux Anglois qui le chasserent à toutes voiles, & qui, par leurs Espions, qu'ils ont toujours eus le long de la Côte, mieux entretenus & plus fidélement payés que les nôtres, avoient été avertis de l'arrivée de cette pauvre Frégate. Ils profiterent bien de l'avis, car étant appareillé *de Goudelour*, & ayant eu les vents favorables, ils firent assez de chemin au Sud pendant la nuit, qu'ils se trouverent à jour à lieu de couper le passage du large à cette Frégate, qui n'eut point d'autre ressource que de revenir, pour éviter d'être sûrement prise, remouiller devant *Karikal* tout à terre. M. *Paradis*, voyant ne pouvoir défendre ce Vaisseau ni le rechapper, envoya tous les batteaux de son endroit, pour tirer à la hâte du Vaisseau ce qu'on pourroit en sauver, & donna ordre au Capitaine de brûler son Navire, avant que les Anglois eussent le tems de s'en rendre maîtres. C'est ce qu'il exécuta, bien douloureux qu'on ne l'eût pas laissé suivre vos

Ordres, qui ne portoient pas de faire cette belle manœuvre. Jugez à présent de l'habileté de M. *Paradis* & de sa mauvaise foi, de vouloir vous mettre sur votre compte, suivant son beau Mémoire, un chef-d'œuvre qui lui appartient en plein. No. CCXXX

§. 35. Caractere du Sr *Paradis*.

Ce sont des gratitudes qu'il vous doit, pour la reconnoissance qu'il conserve des services marqués que vous avez pû lui rendre en travaillant un des premiers à son avancement, en lui procurant, de simple Arpenteur qu'il étoit dans votre Gouvernement, les moyens & les grades de s'élever peu à peu, & se faire connoître. Si vous l'aviez bien connu, vous n'auriez pas eu peut-être pour lui la confiance que vous lui avez, je crois, trop témoignée en différentes occasions: le défunt M. *Dumas* m'a paru de son tems le connoître mieux que vous; car il lui donnoit le nom, à juste titre, de *Serpent ambitieux*.

§. 36. Fausseté évidente de son Mémoire.

Tous les faits que j'ai vû dans ce Mémoire contre vous, & qui sont liés avec un tas d'épithétes impertinentes & peu mesurées, *sont aussi aisées à détruire & à démasquer, que ceux que je*

No. CCXXX *viens de vous citer.* Je m'en rapporte bien à vous pour en faire connoître le vrai ou le faux, & je crois avec bien d'honnêtes gens, que l'accompa gnement d'expressions d'une équivoque insultante, dont s'est servi le Compilateur de faits avancés dans le Mémoire, doit faire tomber & mépriser son Ouvrage; & j'espere & compte que ceux à qui on les envoyera sont trop équitables & trop éclairés, pour ne pas distinguer du premier coup d'œil le venin & la méchanceté de cet Ecrit.

§. 37. Cause de la [ha]ine du sieur *Paradis* pour [l]e sieur *de la Bourdonnais.*

Vous n'ignorez pas, sans doute, la raison qui a engagé M. *Paradis* à se déclarer votre cruel ennemi, & même d'en faire vanité; il ne l'a cherché que dans le nom que M. *Dumas* lui avoit donné, c'est l'*Ambition*; vous l'avez mortifié au vif sur ce point, lorsqu'étant à *Madraz*, vous ne l'avez pas fait recevoir pour Commandant des Troupes de *Pondichery*, suivant la Commission que lui en avoit fait donner M. *Dupleix* par le Conseil de *Pondichery*. Je me souviens que pour contenter *M. Dupleix* & flatter la vanité de M. *Paradis*, vous avez voulu à *Madraz* faire recevoir le dernier

suivant sa prétendue Commission, qui No. CCXXX
faisoit un passe-droit à M. *Bury* Major général, à M. *de la Tour* ancien Capitaine breveté & Chevalier de Saint Louis, & enfin tous les autres Capitaines qui vinrent tous en Corps vous faire leurs représentations, & protester qu'ils quitteroient plutôt le service, que d'être obligés de servir sous les Ordres d'un homme, qui n'avoit aucun titre ni Commission du Roi pour les commander. Vous représentâtes à M. *Paradis* ces raisons de service, lui faisant voir l'impossibilité de lui accorder un titre, auquel s'opposoient formellement tous les Capitaines & Officiers du Corps qu'il vouloit commander. Vous pouvez compter de cette époque le dépit & la haine qu'il conçut contre vous, & qu'il déclara hautement; car avant, il ne faisoit que vous trahir en secret, & travailloit seulement au Mémoire fait contre vous; il paroissoit votre ami pour tâcher de découvrir vos vrais sentimens, & pénétrer vos desseins, pour aller en faire un sacrifice à son Protecteur & Patron, & prendre avec lui des arrangemens pour contrecarrer vos projets, lorsqu'ils ne s'accorderoient pas avec les leurs. Ils

§. 38. Sa fourberie.

No. CCXXX se sont toujours arrangés pour convenir ensemble des points sur lesquels on devoit vous attaquer dans ce bel Ecrit, que l'un fabriquoit, aidé des Notes de l'autre, & après qu'ils l'eurent rédigé dans leurs assemblées particulieres, il fut présenté au Conseil de *Pondichery*, qui vouloit du premier abord en retrancher une grande partie, en proposant de le refondre & d'en supprimer tous les mauvais termes. On travailla même à le corriger. Ce fut l'avis de M. *Dulaurent ;* mais les Auteurs voyant *qu'on alloit le réduire à rien*, prirent d'autorité le parti & la ferme résolution de le faire expédier, tel qu'il étoit. Quelques Membres du Conseil ont refusé de le signer, M. *Barthelemy* fut du nombre; mais il en a pourtant signé une derniere expédition, pour avoir la paix, & se conformer à son esprit changeant, qui n'a pas assez de résolution pour suivre & soutenir un premier sentiment, lorsqu'il l'a cru bon & juste. Pour les autres Sénateurs, ils signerent tout de suite, en criant *TOLLE ; & ils préterent de bonne grace leurs mains & leurs suffrages au joug auquel leur intérêt particulier les assujettit continuellement ;* vous sçavez vos disputes avec le Sénat, *ainsi ne vous étonnez*

§. 39. Le Mémoire du Sr *Paradis* souffrit beaucoup de contradictions dans le Conseil de *Pondichery*.

§. 40. Plusieurs Membres refusent de le signer.

No. CCXXX

§. 41. Foiblesse du sieur Barthelemy.

pas de la vengeance qu'il vous marque à l'occasion ; ce sont des hommes, & des hommes que vous connoissez. Tous ceux qui ont eu connoissance des affaires de *Madraz*, conviennent à présent qu'il auroit été à souhaiter pour le bien général, que M. *Paradis* eût resté dans cette Place avec quelque Titre qui eût flatté sa vanité, & que vous eussiez pû accorder avec les regles du service & le Corps des Officiers, ses prétentions au sujet du commandement des troupes de *Pondichery*, que M. *Dupleix* lui avoit promis, & qu'il cherchoit à lui faire avoir de vos mains, pour s'éviter lui-même les reproches & les représentations de tout le Corps.

Vous devez vous souvenir que vous n'eûtes pas plûtôt fait voir à cet ambitieux que vous ne pouviez pas lui accorder ses demandes, qu'il vous demanda son congé pour retourner à *Pondichery*, & même il dit à plusieurs personnes, aussi-bien qu'à moi, que si vous ne lui donniez votre agrément pour son retour, il partiroit secrettement & sans prendre congé de vous, attendu qu'il avoit une autre corde à son arc. Enfin il partit de votre consentement ;

No. CCXXX. mais tout *Pondichery* sçait qu'il ne fut pas plutôt arrivé dans cette Ville, qu'il chercha à animer tout le monde contre vous, & que ses dangereux conseils n'eurent que trop de pouvoir sur l'esprit de M. *Dupleix*, piqué déjà contre vous. Tous ceuxqui ont suivi vos différentes querelles ensemble, en ont attribué la source à cet esprit remuant, qui a été cause que vous vous êtes fait la guerre, au lieu de vous réunir ensemble pour la continuer contre les Anglois, *comme je sçai que c'étoit votre intention*: ce qu'il y a de sûr, c'est que vous avez perdu un tems précieux, malgré vous, à recevoir de *Pondichery* des protestations, & à y répondre, au lieu de vous expédier vîte & *évacuer la Place le 12 d'Octobre, suivant vos premieres conditions avec eux.*

§. 42. Le sieur *Paradis* fomente la mésintelligence entre le sieur *Dupleix* & le sieur *de la Bourdonnais.*

§. 43. N'ayant donc point eu toutes ces querelles à soutenir contre *Pondichery*, & étant sorti de *Madraz* avec votre Escadre le 12, il est constant que vous eussiez évité le coup de vent du 14, & que vous étiez en état & assez à tems de *faire encore sauter & prendre des Places sur les Anglois*, & de continuer vos projets, *tant à la Côte Malabare, que dans*

Les disputes avec *Pondichery* empêchent d'éviter le coup de vent, de prendre d'autres Places, & de suivre l'Escadre Angloise.

la recherche de l'Escadre Angloise, comme je crois que ce pouvoient être vos idées (*a*). No. CCXXX

Ainsi vous voyez, & tout le monde convient, combien cet esprit de brigue a pu vous nuire, & en faisant par ses complots traverser toutes vos idées, combien il a fait tort à la *Compagnie*, & à l'honneur de la Nation, par les événemens qui ont suivi les retardemens de vos opérations.

§. 44. Le Corps des Officiers refuse le sieur *Paradis* pour Commandant.

S'il a été furieux contre vous, pour lui avoir refusé la satisfaction de le faire recevoir Commandant des Troupes de *Pondichery*, il a dû l'être encore bien davantage en plusieurs occasions, où le même Corps des Officiers ont toujours empêché qu'il ne fût revêtu de ce titre, malgré l'aveugle entêtement de M. *Dupleix*, de vouloir lui faire déférer cet honneur.

En venant à *Madraz* avec son détachement, il apporta encore avec lui

(*a*) Le sieur *de la Bourdonnais* n'avoit pas caché au sieur *de la Villebague*, que son dessein étoit d'évacuer la Place au plutôt, pour faire de nouvelles entreprises sur les Anglois; mais il connoissoit trop l'importance du secret dans de pareilles expéditions, pour en confier le détail à son frere même. Comment donc l'auroit-il confié à tout un Conseil?

No CCXXX sa Commission du Conseil de *Pondichery*, pour être revêtu de ce titre, & il demanda à M. *Barthelemy* d'être reçu en cette qualité. Ce Gouverneur, voulant se conformer aux Ordres du Conseil Supérieur de *Pondichery*, sans autre considération, donna Ordre le 5 de Novembre, à l'Aide-Major de service, d'assembler les Troupes sur la place, & de faire recevoir M. *Paradis* Commandant des Bataillons; mais au lieu de dire: *Vous reconnoîtrez* M. Paradis *pour Commandant des Troupes*, il dit à haute & intelligible voix: *vous reconnoîtrez M.* Paradis *pour second de la Place;* & cet Ayde-Major en s'excusant, dit après à M. *Barthelemy*, qu'il s'étoit trompé, & qu'il n'avoit pas bien entendu son Ordre. Jugez combien l'amour propre du nouveau Second souffroit dans cette occasion. Il est apparent que l'Ayde-Major de la Place s'entendoit avec le Corps des Officiers, pour éluder encore cette fois un pareil passe-droit contr'eux & le service.

§. 45. *Qui-pro-quo* fait à l'occasion de la réception du Sr *Paradis*, à la place de Commandant des troupes à *Madraz*.

Ce *qui-pro-quo* de reception causa un schisme dans le Conseil, qui n'étoit plus composé que de M. *Barthelemy* Gouverneur, M. *Paradis* Second,

§. 46. Schisme dans le Conseil Provincial de *Ma-*

M. *Bruyere*, & M. *Friel*. Le troisiéme prétendit qu'on lui faisoit un passe-droit, & que, comme Conseiller en pied de *Pondichery*, il devoit être Second de la Place avant M. *Paradis*, qui n'avoit qu'une Commission de Conseiller honoraire, très-nouvellement expédiée de la *Compagnie*, pour avoir entrée au Conseil de *Pondichery*, dans les cas seulement, où comme en qualité d'Ingénieur, il seroit traité de faits qui pourroient concerner le génie.

No. CCXXX *draz* causé par ce *qui pro quo*.

Ces représentations de M. *Bruyere*, Conseiller en pied, choquerent infiniment le rang du nouveau Second, qui se voyoit vainqueur des *Maures*, & qui comme Chef de *Karikal*, & soutenu de M. *Dupleix*, ne devoit pas s'imaginer que personne lui dût rien disputer. Il ne dit rien dans cette occasion ouvertement ; mais il sçut avec politique depuis gentiment en peu de jours se vanger assez mal de M. *Bruyere*. Toutes ces contestations ne faisoient par un bon effet dans *Madraz*, surtout à la vûe des Anglois, qui s'étonnoient comment elles pouvoient arriver sans avoir été prévûes de *Pondichery*.

M. *Barthelemy* qui sçavoit le dessous

§. 47. Conduite

No. CCXXX pleine de foiblesse du sieur *Barthelemy* dans le Gouvernement de *Madraz.*

des cartes, ne prenoit aucun parti dans ces disputes, & obéissoit sans réplique à tous les Ordres du Conseil de *Pondichery*, & sur-tout à ceux de M. *Dupleix.* Cette modération sur tout point avoit pour but, de quitter politiquement le Gouvernement de *Madraz*, avant qu'on lui eût fait entendre trop clairement de le céder à M. *Paradis*, qui étoit destiné pour le remplacer, & qui n'étoit venu à la tête du Détachement que pour occuper ce Poste, & changer, suivant les instructions dont il étoit chargé, toutes les affaires de cette Ville, en cassant & annullant en entier & sans réserve, la Capitulation que vous aviez faite avec le Gouverneur, le Conseil & tous les habitans de cette Place. Ce coup prémédité fut le commencement de la misere des Anglois, & la ruine de tous les Citoyens de cette Ville, & des fortes dépenses de la *Compagnie*, pour fortifier & réduire les deux Villes dans une, & enfin le divertissement & l'évasion des effets des particuliers, qui devoient tenir lieu de la rançon qu'ils avoient promise, pour être exempts du traitement qu'on leur a fait dans leurs biens & dans leurs maisons, tant

à la Ville qu'à leur Palais de Plaisance, qui étoient aux environs de la Place, *qu'on a dans la suite brûlés, meubles & tout, dans l'incendie* qu'on ordonna de faire au *Mont*, dont les Anglois furent chassés.

No. CCXXX

§. 48. Pillage à *Madraz* & aux environs.

Il est à croire que la *Compagnie* & ses Actionnaires trouveront bien de la différence entre le parallele d'avoir reçu sans aucune dépenses onze cens mille Pagodes comptant, comme portoit la Capitulation, ou de voir l'estimation de ce qu'on a pu tirer des effets, argenterie & meubles des habitans en général de *Madraz*, qui se voient abîmés & anéantis dans les comptes du génie, pour faire de cette Ville une Citadelle manquée plutôt qu'une Place de Commerce, comme elle étoit ci-devant ; & suivant le rapport de ceux qui ont suivi les inventaires du bien, trouvé chez tous les habitans des deux Villes, *ils conviennent tous que cela ne sera pas suffisant, pour payer les dépenses excessives & peu ménagées, qu'on a faites dans le bouleversement de cette Place*, en abbatant les trois quarts de la *Ville-Noire*, pour y construire & exécuter des ouvrages de fortification non réguliere, & qui seront de

§. 49. Comparaison des avantages qu'on auroit tirés de la Capitulation accordée aux Anglois par le sieur *de la Bourdonnais* avec le peu de fruit qu'a du produire le boulversement de *Madraz*.

No. CCXXX peu de durée, par le manque de solidité observée dans la bâtisse des ouvrages en général. Ceci est suivant l'avis des * ...... qui n'ont été que spectateurs sinceres.

§. 50. Inconvéniens qui résultent du parti qu'on a pris de garder *Madraz*.

Il restera donc à la *Compagnie* pour tout l'avantage de la conquête de *Madraz*, la Ville *Blanche* & ses maisons, avec tous les nouveaux ouvrages qu'on y a ajoutés à force de dépense, qui augmentera toujours dans la suite par les frais, qu'il faudra continuellement faire pour soutenir cet endroit de notre Commerce, & pour y entretenir une forte garnison, capable de défendre une Ville ruinée de Marchands, & qui d'ici à long-tems, si on continue à la garder, ne peut servir qu'à augmenter les titres de la Généralité de *Pondichery*, & multiplier les dépenses de la *Compagnie* & inquiétudes des François dans l'*Inde*, & troubler de nouveau le peu d'union qui a toujours été observée entre le Conseil Supérieur de *Pondichery*, & le Conseil Provincial de *Madraz*.

§. 51. Divisions des Conseils de *Pondichery* & de *Madraz*.

On s'est souvent étonné que ces deux Cours ne fussent pas toujours d'accord, étant composées l'une de

* Il manque ici un mot à l'Original.

Membres détachés de l'autre ; il faut No. CCXXX croire que les mêmes Sénateurs, qui sont égaux entr'eux, pensent mieux étant à *Pondichery* qu'à *Madraz* qui est subordonné. On a pourtant remarqué qu'entre les Gouverneurs qui ont été nommés de *Pondichery* pour commander à *Madraz*, il y en a eu qui n'ont jamais reçu de réprimandes, ni d'interdiction ; au contraire, ils ont été avoués & applaudis, même dans leurs fautes. Le seiziéme Novembre 1746, en est un jour d'époque, losqu'on a manqué de prendre & d'enlever un Vaisseau ennemi, qui venoit se livrer à nous de bonne grace, & qui mouillant en rade de *Madraz*, fut salué par la Place de plus de deux cens coups de Canon tirés à balle par les Ordres de M. *Paradis*, & malgré l'avis de tous les Officiers d'Artillerie, qui avoient averti & bien jugé que les boulets ne pouvoient pas aller de terre à moitié chemin du Vaisseau, n'importe, on tira toujours. Cette manœuvre donna la comédie aux Anglois de la Ville, qui étoient tous sur leurs terrasses, bien réjouis de voir un de leurs Vaisseaux s'échapper bien tranquillement, dont il ne tenoit qu'à nous de le pren-

§. 12. Un Vaisseau Anglois surpris dans la Rade de *Madraz*, échappe par l'impéritie & l'entêtement du Sr *Paradis*.

No. CCXXX dre par ruſe. Mais M. l'Ingénieur-Gouverneur n'en ſçavoit pas davantage, & il montra dans cette occaſion que la ſcience de la Marine n'étoit pas ſa partie ; non plus que bien eſtimer la portée d'un Canon ſur un objet à la mer. Il auroit mieux fait s'il avoit voulu s'en rapporter aux gens du métier ; mais ſitôt qu'un homme eſt nommé Gouverneur, il doit tout ſçavoir.

§. 53. Détail de la façon dont le ſieur *Barthelemy* quitte le Gouvernement de *Madraz*.

Il faut pourſuivre chaque choſe en ſon rang, revenir à M. *Barthelemy*, & vous dire de quelle façon il a quitté le Gouvernement de *Madraz*. Il étoit inſtruit ſecrettement des intentions de M. *Dupleix*, par une Lettre (*a*) que ce dernier écrivoit à M. *Deſprémeſnil*, qui étoit alors en route pour ſe rendre par Mer à *Pondichery*. Elle fut ouverte (*b*) par M. *Barthelemy* Gouverneur, dans l'intention de voir ſi elle parloit de quelque Ordre contre les *Maures* ; mais il n'y trouva au contraire que des conſeils de quitter le Gouvernement de *Madraz*, & on lui recommandoit (à M. *Deſprémeſnil*) de faire à M. *Barthelemy* les mêmes inſi-

§. 54. Lettre du ſieur *Dupleix* au ſieur *Deſprémeſnil* ouverte par le ſieur *Barthelemy*.

(*a*) V. No. CCXXII.

(*b*) V. toute cette Hiſtoire No. CCXXI.

nuations, attendu que ce Poſte étoit No. CCXXX au-deſſus de leurs portées, dans un tems de Guerre, où il étoit beſoin d'avoir pour Gouverneur un homme qui eût entendu le Militaire, & qui eût été en état de ſoutenir en régle un ſiége; & on faiſoit entrevoir à M. *Deſprémeſnil* dans cette Lettre, que M. *Paradis* auroit été bien capable de les remplacer, & d'occuper ce Poſte après eux. La lecture de cette Lettre, que M. *Barthelemy* diſſimula, fut une leçon pour lui bien amere.

§. 55. Lettre du Sr Deſprémeſnil au ſieur Barthelemy.

Peu de jours après que M. *Deſprémeſnil* fut arrivé à *Pondichery*, il écrivit une Lettre (*a*) à M. *Barthelemy*, où il ſe ſervoit des mêmes termes que dans celle de M. *Dupleix*, qu'on ne ſçavoit pas être entre ſes mains. M. *Deſprémeſnil* écrivoit comme à ſon ami & ſon confrere, de ſe rendre juſtice, & lui conſeilloit de prendre un prétexte pour redemander ſon rappel à *Pondichery*. M. *Barthelemy* ne fut point la dupe de ces deux Lettres, & reconnut bien que le ſtile de la derniere avoit été dirigé par l'Auteur de la premiere. Ainſi il vit ſans en pouvoir douter, que M. *Dupleix* le jouoit viſible-

(*c*) V. No. CCXXIII.

No. CCXXX ment. Comme il en fut extrêmement piqué, il nous communiqua les deux, & à plusieurs de ses amis. Il fut bien persuadé qu'on le jouoit, lorsqu'il sçut que M. *Dupleix* envoyoit pour la défense de *Madraz* à la tête du Détachement, M. *Paradis* qui ne fut pas plutôt dans la Place, qu'il voulut tout changer, sous le spécieux prétexte qu'il avoit des Ordres verbaux de M. le Gouverneur Général. Il s'appliqua sur-tout à chercher dispute aux Anglois, ausquels ils n'étoit plus permis de sortir de la Ville, depuis le commencement de la guerre contre les *Maures*, de peur qu'ils ne se fussent joints à eux, ou bien qu'ils ne leur eussent donné des avis secrets contre nous.

§. 56. *Madraz* délivré des *Maures.*

M. *Barthelemy*, qui avoit tous ces avis secrets, & qui voyant les *Maures* que nous avions battu deux fois, rebutés de la Guerre, & qui avoient pris le parti de se retirer dans leur Ville d'*Arcate*, & de nous laisser tranquilles, prit cette occasion pour demander honnorablement son rappel à *Pondichery*, attendu qu'il étoit incommodé ; mais le point véritable de sa retraite, est qu'il ne vouloit pas se faire rappeller,

rappeller, ni se trouver peut-être Gouverneur de *Madraz*, lorsqu'on auroit cassé & annullé la Capitulation; révolution qu'il n'approuvoit point en aucune façon, & qu'il prévoyoit par plusieurs conversations qu'il avoit eues avec M. *Paradis*, & par le stile animé des Lettres de *Pondichery*, qui donnoient des Ordres assez pressans de tacher de trouver les Anglois en fâute contre les conditions de leur Traité, pour les mettre au point de se soumettre aux Ordres de *Pondichery*. No. CCXXX

§. 57. Le Sr *Paradis*, Gouvert. neur de *Madraz*.

Enfin M. *Barthelemy*, ayant reçu la permission de quitter le Gouvernement, s'il le jugeoit à propos, fit recevoir M. *Paradis* Gouverneur de *Madraz*, suivant les Ordres de M. *Dupleix*, sans aucune réserve. M. *Bruyere* voulut encore dire qu'on lui faisoit un passe-droit, & qu'il ne vouloit point obéir à M. *Paradis*. Celui-ci pour se venger lui ordonna les arrêts, qu'il accepta fort simplement, & il eut Ordre de *Pondichery* de rester Second. Il fallut obéir, il étoit marié, & craignoit M. *Dupleix*. qui lui écrivit qu'il tenoit tout de lui; d'ailleurs *il craignoit la réforme d'appointe-*

§. 58. Le Sr *Bruyere* reclame ses droits,

§. 59. Il est mis aux Arrêts.

No. CCXXX *mens, qui eſt la foudre dont on menace les pauvres Sujets.*

§. 60. Moyens du ſieur *Dupleix* pour gouverner deſpotiquement.

M. *Barthelemy* avoit commandé un détachement, pour s'en venir à *Pondichery* avec ceux qui avoient été remerciés, rappellés à *Pondichery*; mais M. *Paradis*, nouveau Gouverneur, qui avoit, ſuivant ſes Ordres ſecrets d'autres vûes, arrêta le détachement, & empêcha par-là M. *Barthelemy*, & tout le monde de partir. Ce fut ſon premier Acte d'autorité. Sitôt qu'on ſçut à *Pondichery* que M. *Paradis* étoit Gouverneur à *Madraz*, on fut content & à ſon aiſe dans le Conſeil *ſecret*. On lui expédia bien vîte l'Acte autentique paſſé au Conſeil de *Pondichery*, par lequel on caſſoit & annulloit dans tout ſon entier la Capitulation que Meſſieurs les Anglois avoient faite avec M. *de la Bourdonnais*, & on recommandoit à M. *Paradis* de ſignifier juridiquement cet acte à M. *Morſe*, Gouverneur Anglois & à tout ſon Conſeil, de le faire publier dans la Ville, & d'en faire lecture à la tête de toutes les Troupes aſſemblées, & enfin de déclarer autentiquement la Place de *Madraz* & ſes bas lieux appartenans déſormais au Roi de Fran-

§. 61. La Capitulation de *Madraz* caſſée & annullée par le Conſeil de *Pondichery*.

ce & à la *Compagnie*. Le tout fut publié & ſignifié le 10 Novembre 1746, conformément aux copies ci-jointes, de la déclaration faite par M. *Paradis* au nom du Roi, & de l'extrait de la Déclaration du Conſeil de *Pondichery*, *qui avoit fait aſſembler, à ſa noble coutume, les principaux Habitans de la Ville & les Officiers des Vaiſſeaux, pour dire au haſard qu'il falloit caſſer la Capitulation de Madraz* (*a*). Sur cet avis général, le Conſeil appuyé de cette autorité, délibéra cette caſſation, & envoya ſes Ordres en conſéquence à *Madraz*. Les Anglois qui étoient déja triſtes depuis la venue du ſieur *Paradis*, duquel ils prévoyoient quelques coups funeſtes, malgré leur défiance, furent à cette publication frappés comme de la foudre; attendu qu'on ne leur accordoit que deux jours pour ſortir de la Ville, & prendre leur parti ſur le choix de leur retraite, terme cependant qui fut prolongé par néceſſité du mauvais tems. C'eſt de cette époque, & dans cette occaſion, qu'on peut compter les gémiſſemens des uns,

No. CCXXX

§. 52. Dé[illegible]ation dans *Madraz*

§. 63. Plu[illegible]eurs Anglo[illegible]s déſertent avec leurs femmes.

(*a*) Le ſieur *Dupleix*, raillant lui même ceux qui ſeroient trouvés à ces Aſſemblées, les appelloit enſuite *les Notables*.

No. CCXIX le desespoir & la fureur des autres, la tristesse morne de tous les principaux, & la désertion des plus entreprenans : ils emmenerent de nuit avec eux leurs femmes déguisées, assez hardies pour suivre leur mari dans une résolution peu réfléchie, & abandonnerent aux Officiers François qui logeoient chez eux, tous leurs meubles & le reste de leurs biens, duquel ils ne demandoient qu'un compte suivant leur générosité.

§. 64. Ils abandonnent leurs meubles aux François logés chez eux.

Précaution qui ne leur servit de rien; car M. de *Brain*, nommé Commissaire, & digne neveu des inclinations dures du sieur *Paradis*, indiquoit bien vîte les maisons abandonnées, & avoit grand soin d'y faire mettre son scellé.

§. 65. Le sieur de *Brain* s'en empare.

Les Capitaines de la garnison Angloise déserterent aussi de nuit avec bien d'autres, & furent se jetter dans la Place de *Goudelour*, prétendant y être libres de servir contre nous, attendu que, contre la foi des Traités, on avoit cassé & annullé, sans raison fondamentale, un Traité de rançon fait autentiquement & en régle, au nom des deux illustres Rois, dont la puissance & l'autorité étant respectable autant qu'elle l'est, ne devoit pas permettre aucun changement ni varia-

§. 66. Les Officiers Anglois de *Madras* se sauvent la nuit & se jettent dans *Goudelour*.

tions, qui ne proviennent que des idées particulieres de différens Chefs, qui ne sont revêtus du Commandement, que pour respecter tout acte fait dans le nom sacré de leurs Maîtres. No. CCXXX

§. 67. Leurs protestations.

Voilà les protestations qu'ont faites les Capitaines & Officiers qui ont déserté de *Madraz*, qui ont dit hautement, qu'ils étoient dégagés de vous avoir signé être prisonniers de guerre jusqu'aux échanges, & puisqu'on les tenoit prisonniers de nouveau à *Madraz*, & que tous les Traités n'avoient point lieu, que s'échappant par adresse, ils étoient libres de tout engagement.

§ 68. Le sieur *Paradis* affecte d'annuler tout ce que le sieur *de la Bourdonnais* a fait à *Madraz*.

Pour mieux montrer que tout ce que vous avez fait dans cette Ville, étoit absolument annullé & sans force ni vertu, M. *Paradis* faisoit arrêter exprès les Anglois qui ne vouloient point fuir, & qui sortoient de la Ville avec nos Passeports que vous leur aviez donné, & se les faisant amener devant lui, leur disoit d'un air moqueur : *Pourquoi sortez-vous avec de fausses Commissions ? Tenez en voilà une que je vous donne en régle, avec laquelle vous pouvez aller librement vaquer à vos affaires.*

Je ne finirois point, si je vous rap-

No. CCXXX portois toutes les avanies qu'on a faites à ces pauvres Habitans, leur faisant apporter à chacun leur argenterie au Gouvernement, & mettant en prison ceux qui ont été pris à vouloir en sauver quelques piéces. Il fut battu

§. 69. Ban qu'il fait publier. un ban, *sous peine de punition corporelle*, à tous François, sauf de quelle condition qu'ils seroient, assurés & convaincus d'avoir aidé ou favorisé aucuns Anglois à sauver la moindre chose de leurs effets. Cette expression *punition corporelle*, fut trouvée bien déplacée par le Corps des Officiers.

Enfin ces pauvres Habitans, qui s'étoient tant loués des François, & *qui avoient, à notre honneur, assuré n'avoir rien perdu dans la prise de leur Ville*, changerent bien de langage dans cette révolution. Les plaintes en venoient souvent à M. *Paradis*: qui répondoit froidement qu'ils étoient encore bienheureux, & que les François avoient été bien plus maltraités par les Anglois dans la prise de *Louisbourg*. C'est ce qu'on a eu peine à se persuader; ce qu'il y a de sûr, c'est que si cela est vrai, on leur a bien

§. 70. Pillage & autres excès rendu le réciproque à *Madraz*, *qui n'a plus été qu'un bois où tout le monde*

voloit impunément, sitôt que la Capitulation a été déclarée nulle, par faute d'ordre : car il n'y avoit plus que M. *Paradis*, Maître & Gouverneur dans *Madraz*, & M. *Brain*, son neveu, son Espion, son Commissaire, son Compagnon d'aubaine, & enfin son ennemi dans la suite ; pour le partage de certains fonds, dont la recette a été peu connue.

No. C`XXX commis à *Madraz*, & autorisés par le sieur *Paradis*.

§. 71. Il se brouille ave le sieur *de Brain* son neveu, pour des intérêts très-suspects.

M. *Morse* Gouverneur, & son Conseil firent leurs protestations autentiques, & la signifierent à M. *Paradis*, au nom du Roi d'Angleterre, contre l'infraction faite au Traité de rançon, fait en son nom, dont voici copie cijointe (*a*), qu'ils ont eu grand soin d'envoyer en Angleterre par toutes les voyes possibles, & sur-tout par M. *Monson*, second de la Place, qui a passé en Europe par le Vaisseau Danois sorti de *Trinquebar*.

§. 72. Protestation du Gouverneur Anglois de *Madraz*, contre l'infraction du Traité.

M. *Morse* & son Conseil ont toujours refusé de donner les clefs de leurs magasins particuliers ; mais M. *Paradis* les fit enfoncer par autorité, & ces Messieurs firent de nouvelles

§. 73. Violence du sieur *Paradis*.

(*a*) On ignore par quel évenement le sieur *de la Villebague* n'a point envoyé la copie qu'il annonce ici.

No. CCXXX protestations, & se servoient toujours en protestant du terme ; *un certain nommé M. Paradis, qui se dit Gouverneur de Madraz.* Enfin tout se passoit & on ne faisoit plus rien dans la Ville que par ordre du Roi & protestations, & cela a duré jusqu'à avoir chassé entierement tous les Anglois de la Place.

§. 74. Le sieur *Barthelemy* refuse de signer l'Acte qui casse le Traité.

M. *Barthelemy*, qui n'étoit plus Gouverneur, ne vouloit point signer en rien. M. *Paradis* le somma par écrit de signer l'acte de la cassation du Traité de rançon. *Il le refusa de signer, disant que cela n'étoit pas juste, & dit qu'il n'avoit quitté le Gouvernement, que pour n'être pas obligé de prêter les mains à des injustices criantes.*

§. 75. Il paroît un Vaisseau Anglois.

Le 16 Novembre 1746, il parut au matin un Vaisseau à la vûe, qui faisoit route pour venir mouiller devant *Madraz.* On étoit pour lors occupé à charger le Vaisseau *la Princesse-Marie* de marchandises, pour l'expédier pour *Pondichery*. Elle étoit mouillée fort au large, à cause du mauvais tems, & c'étoit moi qui l'avoit fait placer par 12 brasses d'eau sur deux bonnes amarres, lorsque j'en étois Capitaine, & j'avois dans cette manœuvre suivi vos instructions. Le plus

mauvais parti eſt celui de n'en point prendre. C'eſt de cette façon que M. *Paradis* agit par ignorance en cette occaſion, où l'amour propre mal placé l'empêcha de conſulter perſonne. Il laiſſa donc le Vaiſſeau du large approcher, ſans donner aucuns Ordres, laiſſant aller preſque toutes les Chelingues du Port, avec leur chargement de balle à bord du Vaiſſeau *la Princeſſe-Marie*, comme il avoit ordonné le ſoir du jour d'avant. No. CCXXX

§ 75. Les ſieurs *Desjardins & de la Villebague*, donnent leur avis au ſieur *Paradis*.

M. *Desjardins* & moi, quoique remerciés de nos Emplois, mais pourtant bons François, & craignant pour le Vaiſſeau la *Princeſſe-Marie*, d'autant que nous reconnoiſſions avec nos lunettes d'approche, que le Vaiſſeau du large étoit Anglois, nous fûmes en avertir M. *Paradis*, & lui repréſentâmes le riſque que couroit notre Vaiſſeau, étant au large en chargement, tout dégrayé, & avec peu de monde à bord; nous lui dîmes qu'il feroit honteux pour la Nation, ſi ce Vaiſſeau ennemi alloit nous enlever ou brûler notre Navire en rade, à la vûe de tout *Madraz*.

§. 77. Embarras du ſieur *Paradis*.

Il nous écouta aſſez froidement, & nous dit d'un air embarraſſé. Que fau-

No. CCXXX droit-il faire ? Envoyer, lui dîmes-nous, dès la pointe du jour, des Chelingues avec des Grelins, en faiſant mouiller ſur la Barre une ancre à jet, & porter le bout du Grelin à bord du Vaiſſeau qui ſe ſeroit hâlé inſenſiblement ſous la volée du canon de la Ville ; cela étoit plus à propos que d'envoyer des Marchandiſes à contre-tems, & qui vont revenir à terre.

Enfin nous répliquâmes, dépêchez-vous, Monſieur, de donner des Ordres d'approcher le Vaiſſeau de la Place, ou bien il court des riſques, car déſormais le Navire Anglois n'eſt pas bien loin. Il en donna, mais avec aſſez de confuſion. Il fit partir un Officier des Troupes, avec 60 Soldats, en leur diſant ſeulement : Allez-vous-en en rade, pour défendre le Vaiſſeau *la Princeſſe-Marie*. On fut contraint pour embarquer ces Troupes, de décharger les dernieres Chelingues qui reſtoient à terre, que M. *de Brain*, ſon digne Neveu, Intendant de la Marine, avoit ſpirituellement fait charger encore de Balles de marchandiſes, comme ſi nous euſſions été dans un tems de paix.

§. 78. Ordres auſſi mal donnés que mal exécutés.

Cet Officier de Troupes ne fut pas plutôt à bord, qu'il eut peur d'être enlevé avec ſon monde: il s'empara du Commandement, que le Capitaine qui étoit un ſot, fut aſſez bête de lui déférer. Ainſi les Soldats commandant bientôt les Matelots, & à coup de ſabre, & avec beaucoup de confuſion, ils filerent par le bout, ſans aucunes bouées de reconnoiſſance, deux belles Amarres d'Europe toutes neuves, dont j'avois pourvû ce Vaiſſeau. Ils appareillerent avec leurs bouts de mâts quelques mauvaiſes voiles mal grayées, & vinrent avec toujours beaucoup de confuſion & de déſordre un peu plus près de terre, dérivant dans le *Sud* plus qu'ils ne venoient à terre. Enfin, quand ils ſe virent vis-à-vis du dernier Baſtion du *Sud*, ils mouillerent leur grande Amarre, qui étoit la ſeule qui leur reſtoit. Toutes ces belles manœuvres ſe paſſoient ſous Pavillon Anglois, tant dans la Place, qu'à bord de la *Princeſſe-Marie*. No. CCXXX

§. 79. Le Vaiſſeau Anglois approche ſans défiance.

Le pauvre Vaiſſeau Anglois ne ſe défia de rien. Il vint mouiller devant la Place à une portée de canon de notre Vaiſſeau, & ſalua la Ville de ſept

No. CCXXX coups de canon, tout uniment. On lui avoit expédié, par l'avis de M. *Desjardins* & moi, un Catimaron, dont nous avions eu ſoin d'inſtruire les *Makouas* à ſe taire ſur queſtions. Il portoit un Billet en Anglois, pour demander à l'ordinaire les nouvelles du Vaiſſeau arrivant : cette ruſe étoit bien commencée ; mais elle fut au plus mal achevée, par le peu de réſolution de M. *Paradis*.

§. 80. Les ſieurs *Desjardins* & *de la Villebague* ouvrent deux bons avis, pour s'en emparer.

Il appella pourtant M. *Des jardins* & moi, pour nous conſulter ſi on pouvoit ſuivant les régles rendre le ſalut à poudre à ce Vaiſſeau Ennemi, ſous leur Pavillon Anglois. Nous lui dîmes notre ſentiment, & lui propoſâmes deux partis qu'il ne ſuivit point. Le premier eſt, que M. *Barnet* & *Peyton*, avoient aſſuré ſouvent le Pavillon François à coups de canon, comme le leur, & avoient dit à nos Officiers qui étoient leurs Priſonniers, que toutes les ruſes de guerre étoient permiſes pour tromper ſon Ennemi. Au ſurplus, nous dîmes à M. de *Paradis*, que c'étoient des idées. La ſeconde propoſition, étoit à lui d'envoyer une Chelingue, à bord de ce Vaiſſeau, en recommandant à nos *Makouas* de

Pondichery de ne rien dire, & qu'on pouvoit envoyer une Lettre en Anglois au Capitaine pour le faire descendre à terre avec ses paquets, en lui mandant que, si on ne lui rendoit pas le salut, c'est que nous étions en pourparler de paix avec les *Maures*, & que la Politique ne permettoit pas que la Place eût tiré du canon. Il est sûr que, si on avoit suivi cette derniere ruse, elle auroit réussi, & qu'après avoir été instruit des forces du Vaisseau, & tenant le Capitaine à terre, il étoit facile d'enlever d'un coup de main ce pauvre Navire qui ne sçavoit aucunes nouvelles de *Madraz*. No. CCXXX

§. 81. Manœuvre ridicule qui fait manquer de le prendre.

Mais M. *Paradis*, qui depuis le matin n'avoit pris aucun parti de décider, parut tout d'un-coup perdre la tête, & il écouta & suivit le sentiment de jeunes étourdis, sans expérience, qui lui firent peur, en lui représentant que le Vaisseau pourroit, s'il s'appercevoit de quelque chose, enlever notre Navire, que d'ailleurs, ils assuroient qu'il étoit à portée du canon de la Place. La crainte que le sieur *Paradis* eut de quelques tentatives du Vaisseau Anglois sur le nôtre, que son indécision n'avoit pas permis de mettre assez

No. CCXXX en fûreté, lui fit prendre contre toutes raiſons & expérience, la réſolution précipitée de faire changer à la Place de Pavillon. Le nôtre ne fut pas plutôt arboré que tous les Baſtions de la mer, qui avoient le ſignal, firent feu de par tout dans le même-tems que notre Catimaron venoit à terre, apporter les nouvelles de ce Vaiſſeau qui étoit toujours plein de confiance.

Notre Navire, la *Princeſſe-Marie*, changea auſſi de Pavillon, & lui tira également du canon; mais toutes ces fanfaronnades furent inutiles & infructueuſes. Le Vaiſſeau Anglois voyant les boulets tomber à moitié chemin de lui à terre, leva tranquillement ſon ancre, & tira en appareillant, par mépris, trois coups de canon à balle ſur la *Princeſſe-Marie*. Il fut ſe rendre à *Goudelour*, d'où on l'envoya à *Negapatam* décharger ſon argent. C'eſt-là où les Anglois & les Hollandois ſe ſont mocqués de nous.

§. 81. Lettre du Capitaine de ce Vaiſſeau.

Le Catimaron arriva à terre, qui étoit ſorti du Vaiſſeau Anglois avant le changement des Pavillons. Le Capitaine plein de tranquillité ſur le ſort de *Madraz*, rendoit réponſe au Billet qu'on lui avoit envoyé, & marquoit

que le Vaiſſeau s'appelloit *la Bretagne* (*a*) qu'il venoit de Londres, & étoit deſtiné pour *Bengale*; mais qu'il avoit beaucoup d'argent à remettre à *Madraz*, & ſur-tout des paquets ſecrets, & qu'il attendoit avec impatience la premiere occaſion que M. le Gouverneur *Morſe* lui procureroit pour deſcendre à terre, & lui porter ſes Lettres. Il marquoit auſſi que ſon Equipage étoit extrêmement maltraité, & qu'il avoit beaucoup de malades & très-peu de vivres. No. CCXXX

§. 83. Il étoit prêt de donner dans le piége.

Il eſt aiſé de voir que ſi M. *Paradis* n'étoit pas en tout ſi ſuperficiel, & qu'il voulut penſer ou conſulter ceux qui penſent, & qui ſont capables d'exécuter, que la *Compagnie* n'eût pas perdu ce Vaiſſeau. Eh-bien, croirez-vous que la Cour de *Pondichery*, dont il eſt vil adulateur, applaudit à ſa prudence, d'avoir ſçu tirer à propos des coups de canon, qui, ayant fait peur à cet Anglois, l'a fait appareiller, & l'a empêché, en l'étonnant tout d'un coup, de faire aucune entrepriſe ſur la *Princeſſe-Marie*? Voilà le faux éloge que *Pondichery* lui accorde dans *le Tripot Femmellique* (*b*).

§. 84. Le Conſeil de *Poddichery* applaudit à cette conduite.

(*a*) Ou peut-être *la Grand-Bretagne*.

(*b*) Le ſieur *Barthelemy* employe auſſi cette expreſſion

No. CCXXX

Voyons la vérité actuellement, & ce que je dis avec bien d'autres en plein Gouvernement de *Madraz*, qu'il étoit facile de surprendre & d'enlever ce Vaisseau avec des Chelingues armées, si on avoit dès le matin manœuvré en conséquence. Je fis aussi tomber tout le monde d'accord avec moi, que si j'avois resté Capitaine de la *Princesse-Marie*, comme vous m'en aviez délivré la Commission en guerre, que le 16 de Novembre ce Vaisseau auroit été mâté, bien grayé, bien armé, & en état de pouvoir embarquer 50 hommes de renfort, & en appareillant sous Pavillon Anglois, revenir en rade, aborder & enlever dans peu ce Vaisseau ennemi, qui avoit son Equipage malade, & qui n'étoit pas seulement en état de résister à deux batteaux armés. C'est ce que j'ai eu le plaisir & la satisfaction de reprocher à M. *Paradis*, après qu'il eut fait la sotise de manquer ce Vaisseau, comme s'il avoit été payé par les Anglois pour le faire.

§. 85. Reproches que le sieur *de la Villebague* fait à ce sujet au sieur *P.. radis.*

familiere à ceux qui connoissent le Gouvernement de *Pondickery*. V. No. CCXXVI. & la dispute du sieur *Desjardins* à ce sujet, avec le sieur *Dupleix*. Numero CCXXVI.

Je lui dis plus, car je l'assurai que je ne manquerois pas d'informer la *Compagnie* de cette circonstance arrivée sous son Gouvernement, & que j'aurois soin d'envoyer au Ministre de la Marine, la Copie de ma Commission en guerre, & de mes Instructions, pour me plaindre contre lui, que, sans être autorisé des Ordres réels de *Pondichery*, sans avoir égard à ma Commission, il ait osé me tirer le Commandement du Vaisseau, en prenant sur lui tous les événemens ; que cette histoire présente en étoit un bien réel, & que sans la haine mortelle qu'il a contre vous, & qu'il a voulu manifester, il ne m'auroit pas fait cette injustice ; & qu'il est fâcheux pour la *Compagnie*, & pour moi, qu'il m'ait privé d'avoir eu l'honneur & l'avantage de lui prendre un Vaisseau aussi riche que celui qui venoit de chasser imprudemment à coups de canons, lorsqu'il ne tenoit qu'à lui de s'en emparer. No. CCXXX

§. 86. Le sieur de *la Villebague* charge son frere de porter ses plaintes au Ministre contre le sieur *P. radis.*

C'est donc à vous que je m'adresse, pour porter de ma part mes justes plaintes au Ministre, contre un homme qui, parce qu'il vous veut du mal, n'a rien de sacré, & m'en fait *gratis* &

No. CCXXX sans aucun sujet, pour vouloir vous en témoiguer, & qui au mépris de la Commission que vous m'avez donnée au nom du Roi, m'a privé du brûlant désir que j'avois de montrer à l'occasion que j'étois digne & capable d'en être revêtu.

Il poussa plus loin sa haine, il me la témoigna jusques dans les petites choses : car M. *Dupleix*, qui m'avoit permis, suivant ses Lettres, d'embarquer sur la *Princesse-Marie* quelques Marchandises de *Chine* que j'avois à *Madraz*, avant la prise de cette Ville, me refusa cette bagatelle, sous de faux prétextes, & retrancha les *Pions* & domestiques que la *Compagnie* me payoit comme Conseiller de *Pondichery* (*a*) qui étoient à *Madraz*, pour son service. Ainsi j'ai fait pour elle la guerre à mes dépens ; & je vous assure que ce voyage m'a beaucoup coûté, & m'a totalement éloigné de mes affaires, qui ont été tout de travers pendant deux mois que j'ai été à *Madraz*, où j'ai travaillé comme vous sçavez que je sçais m'en acquitter, quand j'entreprens quelque chose. Comme la

§. 87. Le sieur de *la Villebague* a fait la guerre à ses dépens.

(a) La *Compagnie* entretient deux *Pions* au service de chaque Conseiller.

Cassation de la Capitulation de *Madraz*, étoit l'ouvrage de M. *Paradis*, & qu'il avoit promis à M. *Dupleix*, qu'il trouveroit dans cette Ville des Marchandises, & des sommes au-dessus du prix de rançon que vous aviez accordé avec les Anglois, il s'appliqua à faire exercer son premier métier d'Arpenteur & de Piqueur des travaux, faisant mettre en œuvre les Piocheurs, sitôt qu'on venoit lui donner avis qu'on soupçonnoit de l'argent caché quelque part. Ses recherches ne lui ayant pas réussi, il s'appliqua à faire les Inventaires des Magazins des Particuliers ; mais ouvrant les yeux, & ne voyant pas pouvoir trouver ce qu'il avoit promis, il s'avisa d'écrire à *Pondichery*, qu'il ne s'étonnoit pas s'il ne trouvoit pas dans *Madraz* les richesses qui devoient y être, puisque les autres Gouverneurs avant lui avoient donné, sans Ordre & par négligence, des permissions d'en sortir tout ce qu'on leur demandoit. Ce fait avancé, vrai ou faux, tomboit sur le compte de MM. *Desprémesnil* & *Barthelemy*, qui ne lui en ont pas eu d'obligation.

No. CCXXX

§. 88.

Le sieur *Paradis* boulverse *Madraz*, en faisant fouiller la terre sur les plus frivoles avis pour chercher l'argent qu'il croyoit caché.

§. 89.

Inutilité des recherches du sieur *Paradis*. Il en rejette la faute sur ses prédécesseurs.

Le 18 Novembre, il expédia le

No. CCXXX Vaisseau la *Princesse-Marie* pour *Pondichery*, où il y a eu 30 Balles de Marchandises de volées pour le compte de la *Compagnie*, & bien des Coffres enfoncés aux Particuliers, par le peu de régle qu'il y a eu en chargeant, & le peu d'ordre qu'il y avoit à bord de ce Vaisseau, où le Capitaine, qui n'étoit qu'un Pilotin, n'avoit pas assez d'expérience ni d'autorité, pour contenir des Equipages Européens, que M. *Paradis* avoit fait embarquer par force; car personne ne vouloit se risquer en Novembre le long de la Côte, dans un Navire démâté & très-mal commandé, & faisant beaucoup d'eau.

§. 90. La *Princesse-Marie* est expédiée pour *Pondichery*.

§. 91. Déprédations faites dans ce Vaisseau, tant sur la Compagnie que sur les particuliers.

§. 92. Les Officiers refusent de commander la *Princesse-Marie*.

J'ai eu la satisfaction de voir tous mes Officiers & bien d'autres de la *Compagnie*, refuser le commandement de ce Vaisseau, disant à M. *Paradis*, *Qu'ils ne vouloient point l'accepter, après qu'on me l'avoit tiré mal à propos & injustement.*

Après l'expédition de ce Vaisseau, il pensa à faire partir le détachement par terre que M. *Barthelemy* avoit préparé, & qu'il avoit retenu pour servir à ses idées, qu'il mit au jour, en signifiant à M. & à Madame *Morse*, de se

rendre à *Pondichery*, avec M. *Monson* second de la Place. M. & Madame *Barnaval* furent destinés aussi pour être du voyage, suivant les Lettres de M. *Dupleix*, qui envoya à M. *Paradis* une Liste de tous les Sujets qu'il vouloit avoir à *Pondichery*, & dont il craignoit le séjour à *Madraz*. Cette Liste s'étendoit principalement sur vos Officiers des *Isles* qu'il taxoit de mutins, & *qu'il vouloit*, disoit-il, *dompter sous ses yeux*. Enfin M. *Paradis* expulsa de *Madraz* tous ceux qui ne lui convenoient pas, & leur donna Ordre de partir. Il ne garda que les Sujets qui pouvoient convenir à ses arrangemens & manœuvres cachées. Le Conseil resta donc composé de lui (*Primus inter pares*) de M. *Bruyere*, qu'il avoit tenu huit jours aux arrêts, & qui après fut obligé de rester second sous lui, par Ordre de *Pondichery*, plutôt que de se trouver exposé à des haines du deuxiéme genre, qui une fois qu'elles ont proscrit, ne pardonnent jamais. Le troisiéme du Conseil étoit M. *Friell*, placé à *Madraz*, comme Neveu de Madame *Dupleix*, & chargé de ses idées, il ne s'est pas oublié dans les bonnes occasions. En outre, M. *Pa-*

No. CCXXX

§. 93. Le Gouverneur & les principaux Officiers Anglois de *Madraz* sont forcés de se rendre à *Pondichery*.

§. 94. Le sieur *Paradis* chasse de *Madraz* tous ceux qui le gênent dans ses projets.

§. 95. Le Conseil y est composé du Sr *Paradis*.

§. 96. Du Sieur *Bruyere*.

§. 97. Du sieur *Friell*.

No. CCXXX *radis*, retenant auſſi ſon Neveu l'indéfi-

§. 98. niſſable M. de *Brain*, qui par ſes actions

Du ſieur de *Brain*. Portrait du dernier. peu droites s'eſt fait autant mépriſer, qu'il étoit déja haï par tous les honnêtes gens qui le connoiſſoient. Croiriez-vous que ce ſujet eſt le pire de tous les mauvais à clabauder contre vous, & à ſe mêler de vouloir examiner & de blâmer votre conduite ? C'eſt lui qui ſervoit comme de Goujat, pour apporter à ſon Oncle le Maçon les matériaux, pour compoſer ou bâtir ce mauvais Ecrit qui eſt ſorti de leurs mains. Je ne vous dirai point tout ce que de pareils Sujets ont fait à *Madraz*, & tout ce que la Renommée leur prête. Elle vous en apprendra plus, que je ne voudrois vous en écrire ; d'ailleurs ce que je n'ai point ſuivi, je n'en dis mot, ſinon qu'on aſſure que la *Compagnie* a été bien pillée partout, depuis votre départ, & que le nom à la mode, *de ſes intérêts*, a été un prétexte mis bien des fois en uſage dans différentes occaſions, pour ménager ceux & arrondir la bourſe de gens chargés de ſes affaires, & ſur-tout de ceux qui ſe ſont trouvés en place, ou chargés de quelque titre du plus au moins.

C'eſt ici qu'il faut voir les pleurs & les gémiſſemens, lorſque M. & Madame *Morſe*, leur Famille, M. *Monſon*, & quantité d'Anglois & d'Angloiſes eurent un Ordre du Roi, ſignifié par M. *Paradis*, de partir abſolument pour *Pondichery*, & de quitter leur Ville de *Madraz*. Il voulut refuſer à M. *Morſe* ce Palanquin garni d'argent de la *Compagnie* d'Angleterre, que vous aviez eu la politeſſe de lui laiſſer, & ce Gouverneur fut à la veille de ſe mettre en route dans des Palanquins empruntés ; mais la honte de notre inflexible Commandant fut plus forte cette fois que ſon avidité, & il laiſſa à ce Gouverneur déſolé à la fin ſon Equipage. No. CCXXX

§. 99. Circonſtance du départ des Gouverneur & Officiers Anglois de *Madraz*.

Le Commandement du Détachement ne fut point déferé à M. *Barthelemy*. Comme dernier Gouverneur, cet honneur lui étoit dû ; mais *Pondichery* vouloit le mortifier, parce qu'il n'approuvoit pas les réſolutions de *Madraz*. Il fut donc donné à MM. *Bury* & *de la Tour*, qui avoient demandé leur rappel à la Capitale, ne voulant pas ſervir ſous les Ordres de M. *Paradis*. M. *de Bury* étoit chargé ſecretement de la conduite de M.

No. CCXXX *Morse*, & de tous les Anglois, pour la conduite desquels on donnoit un fort détachement, plutôt pour s'assurer d'eux dans le chemin, que pour leur faire honneur, ni les défendre des *Maures*, qui s'étoient retirés, & qui ne servoient que de prétexte à pouvoir former une forte escorte.

§. 100. Les Sieurs *Desjardins* & *de la Villebague* à *Pondichery*.

M. *Desjardins* & moi, qui depuis notre révocation avions eu le tems de demander à *Pondichery* notre retour, & qui en avions obtenu la permission, saisîmes l'occasion du Détachement pour nous en retourner tranquillement dans nos maisons nous délasser de nos peines & fatigues, que nous n'avions eues & soutenues, que pour les intérêts de la *Compagnie*, & qu'à votre sollicitation. Voyez la belle récompense dont nous avons été gratifiés.

§. 101. Ils s'en félicitent.

N'importe, nous étions bien contens de pouvoir quitter avec honneur un tas de fourbes, & d'être délivrés des mauvais discours & des histoires, aussi criantes que punissables, qui sont arrivées dans le bouleversement & la ruine de *Madraz*. Aussi nous défions tout le monde de dire, que lui & moi nous ayons été fourés pour rien dans tout

ce

ce cahos inique, ni directement ni indirectement. Je peux & dois cette justice à M. *Desjardins* mon Confrere, que je connois pour un homme droit & équitable. Je crois aussi qu'il peut rendre de moi les mêmes témoignages, que je ne peux refuser à sa probité. N°. CCXXX.

Enfin le 26 Novembre, M. *Paradis* fit partir ce Détachement composé de quatre cens hommes, à la suite duquel étoient donc tous les Anglois & François destinés pour le voyage de *Pondichery*. Nous fûmes quatre jours en chemin. Tous les soirs M. *de Bury* commandoit assez mal-adroitement une garde, pour faire honneur au Gouverneur Anglois. Mais une nuit qu'il se trouvoit incommodé, & qu'il voulut se promener & prendre l'air, il s'apperçut que ses Gardes le suivoient pas à pas; comme s'ils avoient gardé un criminel, il revint dans son Palanquin & parut mortifié d'une pareille consigne

§. 102. Le Gouverneur Anglois est gardé à vûe sur la route.

M. *de Bury* pouvoit avoir arrangé autrement, & être toujours sûr d'un pareil prisonnier de guerre; mais il ne faut pas demander de finesse à ce vieux Major, qui n'en sçait pas davantage.

No. CCXXX Cette mortification pour ce Gouverneur, qui avoit donné ſa parole d'honneur de ſe rendre à *Pondichery*, & qui avoit ſa famille préſente, qui lui ſervoit de caution, ne fut pas la plus ſenſible qu'il reçut dans ce voyage. Elle redoubla lorſque nous arrivâmes le quatriéme jour au matin au bois de *Calapette*, qui eſt à quatre lieues de *Pondichery*, où nous trouvâmes les Officiers de *Pondichery* à la tête de trois cens hommes de Troupes rangés en haye ſur une ligne, tous en habits neufs, qui venoient au-devant, pour recevoir & faire honneur à l'arrivée de ce Gouverneur Anglois, qui eut la peine de voir qu'on lui préparoit un triomphe: pour ſon entrée dans la Ville de *Pondichery*.

§. 103. Faſte du Sr *Dupleix*.

Il étoit effectivement bien ordonné, car nous trouvâmes des Ordres à *la Chauderie* de *Tirvangadon*, qui eſt à deux lieues, de nous arrêter dans cet endroit, pour y dîner & y faire repoſer notre Détachement, qui étoit devenu une armée. On nous fit partir de-là à trois heures de l'après-midi, au fort du Soleil, pour nous rendre au grand jour à la Capitale. Les Troupes de *Pondichery* prirent le pas ſur ceux

des *Isles ;* mais ces derniers piqués, qui revenoient de leurs conquêtes, soit d'eux-mêmes, ou du Conseil de leurs Officiers, ornerent chacun leur chapeau d'un morceau de palme verte, & marcherent comme en triomphe. Cette cérémonie qui fut inventée, je crois, par l'esprit soldatesque des Troupes venant de *Madraz*, parut encore bien mortifier les Anglois. No. CCXXX

§. 104. Son Triomphe.

On fit faire alte une autre fois, droit à l'Etoile, qui est à une portée de canon de la Ville, & on fit mettre bas tous les Palanquins des Anglois au milieu du chemin dont l'air étoit rempli & obscurci de poussiere par tout le peuple ; je crois, en entier, qu'il avoit sorti de *Pondichery*, pour venir considérer le Gouverneur Anglois & sa suite. Après qu'on eût fait attendre ces pauvres prisonniers de guerre près d'une heure au milieu du chemin, on vint leur annoncer la venue de M. *Dupleix*, qui parut à la fin, étant devancé de tous ses Gardes à cheval, en équipage neuf : précédé du Grand Prevôt avec tous les *Pions* armés, ausquels on avoit fait prendre les Banderoles, les Eléphans, & les grosses Timbales : en général tous les

No. CCXXX honneurs que le Titre de *Nabab* accorde & peut permettre au Gouverneur de *Pondichery*, étoient de la partie.

§. 105. Suite du Triomphe. M. *Dupleix* avoit pour l'accompagner, trois Sénateurs de *Pondichery*; & arriva au lieu où étoient les Anglois, avec plus d'envie de montrer du faste, que jamais *Alexandre* n'a eu dessein d'en faire voir, lorsqu'il reçut sous ses tentes la famille désolée de l'infortuné *Darius*. Voilà la remarque que les Officiers des *Isles* firent à l'Etoiles, à l'arrivée de M. *Dupleix*. Ils

§. 106. Réflexions des Officiers. ajouterent qu'il manquoit seulement un point capital dans cette héroïque comparaison, en ce que M. *Dupleix* n'étoit pas vainqueur de cette famille désolée, qu'il recevoit avec tant de pompe & d'éclat. Il y a pourtant des

§. 107. Discours des Flatteurs. gens assez ses adulateurs, qui lui ont dit en public, qu'il avoit plus contribué à la prise de *Madraz*, que vous. Il a écouté ses discours, il les a souvent jugés dignes de sa vanité & de l'esprit rampant & double de pareils flateurs.

M. *Dupleix* fit toutes les politesses possibles à M. & Madame *Morse*, & à tous les Anglois de sa suite, dont je crois qu'ils se seroient bien passés, &

qu'ils reçurent avec la meilleure politique qu'ils purent affecter. On marcha à la Ville à la tête de cette petite armée, & en entrant par la porte de *Madraz*, les bastions de ce poste firent un salut de 21 coups de canons. On avoit relevé toutes les gardes, & il y avoit des troupes à border la haye, depuis la porte de la Ville jusqu'à la maison de M. *Dupleix*, où M. *Morse* fut conduit avec sa famille & tous les Anglois de sa suite. C'est dans cette maison où sa Grandeur Françoise parut encore plus qu'ailleurs. La Gouvernante Angloise y fut reçue par Madame *Dupleix*, qui avoit plusieurs Dames à lui faire compagnie, toutes richement habillées. Elle sur-tout n'avoit point oublié d'ajouter à ses ornemens naturels, tous les diamans & pierreries qu'elle crut nécessaires à relever l'éclat d'une réception aussi flateuse pour elle, qu'elle étoit humiliante & triste pour l'Etrangere, qui soutint en cœur en Reine tout ce cérémonial, & qui eut assez de force d'esprit, pour ne montrer aucun chagrin, quoique son cœur en fût pénétré. On s'imagina à *Pondichery* que ce Détachement, qui venoit de *Ma-*

No. CCXXX

§. 108. Réception des Anglois au Gouvernement.

No. CCXXX *draz*, apportoit toutes les richesses de cette Ville ; & suivant cette idée on avoit ordonné une forte garde, & quantité de *Pions* à la porte de la ville, pour y arrêter généralement tous les effets, tant des Anglois que ceux des François : les bagages de M. *Barthelemy*, qui sortoit d'être Gouverneur de *Madraz*, ne furent pas exemts d'une visite fort exacte, faite par deux Commissaires préposés pour ces belles recherches. De pareils soupçons le mortifierent extrêmement, vû le peu d'égard qu'on avoit pour lui dans cette occasion, de ne pas l'exempter du général. Les Officiers & autres furent traités de la même façon, sans nous excepter M. *Desjardins* & moi, qui comme Commissaire de *Madraz*, nos effets furent encore visités avec plus d'attention, car ils étoient bien plus recommandés que les autres.

§. 109. Les bagages sont visités aux portes.

§. 110. Sur-tout ceux des sieurs *de la Villebague & Desjardins*

Toutes ces fouilles & précautions injurieuses, exercées contre d'honnêtes gens, ne firent point d'honneur à M. *Dupleix*, qui les avoit ordonnées : car on ne trouva rien sur lequel il pût attraper personne. M. de *Barville* paya cher cette cérémonie ; car étant soupçonné d'aider les Anglois à

sauver leurs effets, & étant taxé d'avoir été trop grand ami de M. & Madame *Morse*, il étoit proscrit avant d'arriver. Aussi-tôt qu'il mit le pied dans *Pondichery*, il fut conduit aux arrêts à la Forteresse, & son valet en prison, d'ordre de M. *Dupleix*. Ainsi ses effets resterent à la porte de la Ville, sans qu'il eût personne de sa part à y prendre garde. Il s'étoit malheureusement chargé à *Madraz* d'une caisse de dorure de 4 à 5 mille roupies, appartenant à un *Arménien*, dont il avoit donné son reçu. Ce bon Marchand sur le cas l'avoit prié de lui conduire cette caisse, attendu que cette Nation étrangere aux Anglois avoit permission de faire passer à *Pondichery* leurs effets, sous condition de venir s'y établir. (Ce qu'ils ne feront jamais, car ils aiment la liberté du commerce.) Ce pauvre *Barville*, détenu à la Forteresse, écrit pour ses effets, & parle de cette caisse : mais elle se trouve escamotée ; on ne fait aucune recherches juridiques, on ne questionne point la Garde, qui est préposée pour prendre soin des effets arrêtés par entrepôt. On fait courir le bruit seulement que ce jeune homme au-

No. CCXXX

§. 111. Le sieur de *Barville* est arrêté, & ses effets sont abandonés à la porte de la Ville.

§. 112. On lui vole une Caisse.

§. 113. Discours répandus à ce sujet.

No. CCXXX roit bien pû la laiſſer à *Madraz* pour ſon compte, ou la détourner en chemin. Sur ces bruits injurieux que *Barville n'a pas, par ſa conduite, paru mériter*, ce Marchand *Arménien* l'attaque pourtant par Procureur autoriſé de ſon reçu. Ce pauvre diable proteſte contre ſes arrêts forcés, & fait voir qu'il ne peut répondre de rien quand il a les bras liés; il fournit à l'*Arménien* des témoins qui aſſurent dans le

§. 114. Suite de cette affaire.

particulier qu'ils ont vû la caiſſe au Corps de Garde de la porte de la Ville. Enfin l'*Arménien* généreux malgré lui, écrit au ſieur de *Barville* qu'il ne demande rien que des preuves, s'il peut lui en donner, ou quelques indices qui puiſſent lui faire découvrir les eſcamoteurs de ſa malheureuſe caiſſe.

§. 115. Autres effets volés aux portes.

Cette caiſſe n'eſt pas les ſeuls effets qui ſe ſoient trouvés perdus dans la confuſion de cette arrivée. Ceux qui n'ont pas eu des gens attentifs à veiller ſur leurs bagages, juſqu'à la viſite finie, ſe ſont plaints inutilement des pertes qu'ils ont faites; car on ne les a pas écoutés: il n'y a que la Gou-

§. 116. Les Anglois n'o'ent s'en p'aindre.

vernante de *Madraz* & les Anglois de ſa ſuite qui n'ont oſé rien dire de tou-

tes celles qu'ils ont pû faire en cette occasion, se trouvant encore trop heureux qu'on leur eût rendu quelque chose; car suivant le traitement reçu à *Madraz*, ils avoient grand peur de leur arrivée à *Pondichery*. Ils ont été même étonnés des politesses qu'on leur a faites en général à leur réception. Il est vrai que leur sortie de *Pondichery* n'a pas été pareille, & qu'ils s'en sont allés l'un après l'autre à bâton rompu, & qu'on étoit bien aise de s'en délivrer, pour épargner la dépense que leur séjour dans la Ville pouvoit occasionner. D'ailleurs, en tems de guerre & ayant envie de faire des Siéges sur eux, il n'étoit pas de la prudence & de la politique de garder des prisonniers de guerre qui peuvent donner des avis secrets. No. CCXXX

§. 117. Leur sortie de *Pondichery*.

§. 118. Le Sr *Dupleix* leur permet de se retirer à *Goudelour*, dont il vouloit faire le siége.

Plusieurs Anglois en arrivant demanderent à M. *Dupleix* à se retirer à *Goudelour*, ce qu'il leur permit, quoiqu'ils avoient été assez de tems dans *Pondichery*, pour s'appercevoir des apprêts qu'on y faisoit pour le Siége de *Goudelour*, qui étoit résolu. Il est certain que les Anglois furent bientôt informés de nos desseins; aussi se préparent-ils de leur côté à nous recevoir. Ils en-

No. CCXXX gagerent à force d'argent un des fils du

§. 119. *Nabab*, frere de *Mafous-Kam* que

Les *Maures* viennent secourir *Goudelour*.

nous avions battu à *Saint-Thomé*, de venir se camper proche *Goudelour* avec toutes ses Troupes, pour couvrir leur place qu'ils fortifioient de jour en jour.

§. 120. Le St *Paradis* rappellé pour ce siége.

Madraz étoit pour lors tranquille, & M. *Paradis*, Gouverneur, avoit eu le tems d'en expulser tous les Anglois, & d'y agir en Maitre sur tout point ; mais comme on avoit besoin de lui, & qu'on lui destinoit le commandement du fameux Siége de *Goudelour*, il étoit à propos d'envoyer un autre Gouver-

§. 121. Le St *Desprémesnil* retourne Gouverneur à *Madraz*.

neur le relever. On jetta la vûe sur M. *Desprémesnil*, qu'on tournoit ordinairement comme on vouloit, & malgré qu'il avoit écrit ci-devant à M. *Barthelemy*, que le Gouvernement d'une Place, en tems de Guerre, étoit d'un trop grand fardeau pour des Marchands comme eux, il accepta encore d'aller commander à *Madraz*, à la sollicitation de son cher beau-pere, qui avoit le secret, à force de réthorique, de lui persuader à l'occasion le pour & le contre.

M. *Desprémesnil* ne fut pas plutôt arrivé à son ancien Gouvernement de

Madraz, que M. *Paradis* lui remit le commandement de cette Place, & étant tout préparé d'avance à partir, il se mit en route pour venir à *Pondichery*, à la tête d'un Détachement de 300 hommes, qu'il emmenoit de *Madraz* pour joindre à la petite Armée qui étoit destinée pour aller attaquer & prendre *Goudelour*. No. CCXXX

§. 122. Le Sr *Paradis* revient à *Pondichery*.

Les Anglois, attentifs à nos démarches, ayant sçu sans doute que nous devions faire défiler des Troupes de *Madraz* à *Pondichery*, en donnerent avis à *Mafous-Kam*, fils du *Nabab*, le même jour que nous avions battu, & qui avoit juré de se faire plutôt *Faquir* (*a*) que de ne pas se vanger des François. Il étoit brouillé avec son frere qui étoit campé à *Goudelour*; mais les Anglois qui avoient besoin de leurs secours à tous deux, venoient de les racommoder ensemble, & *Mafous-Kam* étoit en route avec ses Troupes, pour venir d'*Arcat* à *Goudelour*, se joindre & se réunir avec son frere, pour défendre & empêcher que nous n'eussions pris cette Place.

§. 123. Les *Maures* en sont avertis.

Ce Général *Maure* fut donc averti que M. *Paradis* étoit en route pour ve-

(*a*) Espece de Moine *mendiant de la Religion Mahométane*.

No. CCXXX nir de *Madraz* à *Pondichery*, il envoya une partie de ſes Troupes lui couper le chemin. Il fut rencontré par la Cavalerie *Maure* trois lieues au Nord de

§. 124 *Sadraz*. Les *Maures* attaquerent le Détachement, & M. *Paradis* ſe battit en retraite, avançant toujours du côté de *Sadraz* en faiſant de tems à autre volte face. Enfin ils harcelerent nos Troupes juſqu'à la vûe de *Sadraz*, augmentant toujours en nombre, & arrivant de tous côtés. M. *Paradis*,

Les *Maures* vont à la rencontre du ſieur *Paradis*.

§. 125. qui voyoit l'affaire devenir ſérieuſe, & qui eut peur que ces mêmes *Maures* qu'il avoit battus *à S. Thomé*, n'euſſent cette fois leur revanche ſur lui, gagna prudemment la tête de ſon Détachement, & il laiſſa l'arriere-garde ſous le commandement du brave M. *Mainville*, qui ſe battoit toujours par repriſe contre les *Maures*, & qui envoyoit continuellement avertir M. *Paradis* de faire alte, mais inutilement; car il fit au contraire défiler tout ſon bagage de-

Retraite peu honorable du Sr *Paradis*, qui laiſſe le Commandement au ſieur de *Mainville*.

§. 126. vant lui, & chercha à mettre en ſûreté environ cinquante caiſſes d'effets qu'il apportoit pour ſon compte de *Madraz*; & ſi-tôt qu'il put atteindre la Ville de *Sadraz*, il fut ſe camper à la Loge *Hollandoiſe*, dans laquelle il en-

Le Sr *Paradis* ſe ſauve à *Sadraz* avec 50 caiſſes.

tra avec assez de monde pour en être Maître, & pouvoir s'y défendre en cas que les *Maures* l'eussent poursuivi, & eussent voulu l'attaquer dans *Sadraz*. Les *Hollandois* n'étoient pas contens de nous donner retraite, & pour se mettre à couvert des reproches, tant de leurs Supérieurs que de la part des *Maures*, ils se firent comme forcer par M. *Paradis*, de consentir que les principaux de son Détachement auroient l'entrée de leur Loge; & que nos Troupes seroient campées à leur porte, & sous le canon de leur entourrage. No. CCXXX.

§. 127. Reproches que le sieur *de Mainvile* fait au sieur *Paradis*.

M. de *Mainville* eut toutes les peines du monde à se tirer d'affaire avec l'arriere-garde, comme il avoit resté de l'arriere, & presque abandonné par la tête du Détachement, les *Maures* le pressant plusieurs fois vivement; enfin il gagna aussi *Sadraz*, bien en colere contre M. *Paradis* *, qui l'avoit laissé, disoit-il, comme à l'abandon, pour sauver plutôt ses récoltes, que les Soldats d'un Détachement qui lui étoit confié, assurant

* Les reproches du sieur *de Mainville* furent si vifs, que la dispute s'échauffant, il coucha en joue le sieur *Paradis*, & le menaça *de lui faire sauter la cervelle.*

No. CCXXX que le poste de Commandant étoit toujours du côté de l'ennemi, & qu'il auroit dû, pour faire son métier en bon Militaire, se trouver à l'arriere-garde où étoit le feu, plutôt que de défiler à la tête des Troupes, comme il avoit fait, Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au rapport de tous les Officiers, cette journée-là ne fut pas si glorieuse à M. *Paradis* à beaucoup près, que celle de *Saint-Thomé* où il eut l'avantage.

Nous eûmes dans cette occasion quelques blessés, & quatorze hommes de pris par les *Maures*, qui étoient des traîneurs qui avoient restés de l'arriere par leur faute. Quelques-uns d'eux voulurent se défendre: les *Maures* en tuerent un & emmenerent les autres prisonniers. Cet accident n'est arrivé, suivant les Officiers, que manque d'ordre; car dans une route on doit toujours avoir un bon Officier avec un Sergent, & un pelotton des meilleures Troupes, pour faire avancer les traîneurs, sur-tout quand on craint l'ennemi.

§. 115. On donne la liberté à 4. *Caffres* des *Isles*, pour s'être distin-

M. *Paradis* fit promettre la liberté à quatre *Caffres* qui s'étoient distingués dans cette action, entre les plus braves qui avoient foncé continuelle-

ment sur les *Maures*. On les fit tirer au sort, & cette promesse eut lieu à *Pondichery*, où on en rendit libres quatre des plus braves, au rapport de tous les Officiers. Ces *Caffres* des *Isles* firent des actions de valeur; car on avoient de la peine à les retenir, étant enragés contre les *Maures*. Ils servirent bien aussi à sauver les bagages de M. *Paradis*; aussi eurent-ils en lui un bon Avocat, puisqu'il leur procura pour récompense la liberté de quatre d'entr'eux.

Nor CCXXX gués contre les *Maures*.

Les *Maures* firent sonner fort haut l'avantage qu'ils crurent avoir remporté sur nous, en faisant fuir devant eux notre détachement, dont ils n'auroient pas eu si bon compte, sans les bagages qu'on ne vouloit pas courir risque d'être contraint de leur abandonner, en cas d'un combat opiniâtre.

§. 129. Nouveaux secours donnés aux Anglois par les *Maures*.

Le Général *Mafous-Kam* se rendit avec ses Troupes à *Goudelour*, chez les Anglois, qui ne manquerent pas d'animer cette Nation, en les assurant qu'il n'y avoit qu'à tenir ferme avec nous dans le combat, pour avoir l'avantage; & ils leur promirent, à la premiere occasion, de se joindre à eux,

No. CCXXX & de leur montrer la façon de nous combattre. Il en coutoit gros aux Anglois pour entretenir ces *Maures*; mais ils n'épargnoient rien pour nous résister & s'oppofer à nos desseins.

§. 130. Le Sr *Paradis* assiégé dans *Sadraz* est dégagé par un Détachement de *Pondichery*.

M. *Paradis* donna à *Pondichery* avis de son combat, & de la situation où il se trouvoit bien retranché à la faveur de la Loge *Hollandoise*. On expédia vîte un nouveau détachement pour secourir & dégager ce Héros voiturier; enfin il se rendit à *Pondichery* avec les deux détachemens, *où il fit entrer librement toutes les caisses & bagages qu'il apportoit de Madraz sans être sujet à aucunes visites* (a), telles qu'on avoit fait aux simples hardes de M. *Barthelemy*, lorsqu'il revenoit comme lui de quitter le Gouvernement de *Madraz*.

§. 131. Il entre dans cette Ville avec un bagage immense, qui n'est point visité.

Cette préférence marquée pour tous les effets qu'il avoit apportés & conduits avec le détachement, aussi bien que tous ceux qu'il avoit envoyés par des Chelingues, & *qui avoient entré à Pondichery également sans recevoir nulle visite*, firent dire à tout le monde que tous les débris de *Madraz* ne lui appartenoient pas à lui seul, sauf à qui ils ayent pû

(a) V. le No. CCXXI.

appartenir, ils ont passé bien librement malgré les justes remarques du Public. No. CCXXX

M. *Paradis* avec ses avis ne fut pas plutôt à *Pondichery*, qu'on pensa sérieusement au Siége de *Goudelour*. On destina le Vaisseau le *Bourbon* qui étoit razé, & à qui ont avoit conservé une bonne batterie de canons de 18, pour aller mouiller à un quart de lieuë du Fort *Saint-David*, pour y porter toute l'Artillerie & ustensiles en général destinés pour ce Siége, & servir de Patache pour être maître de la Rade, & avoir un refuge sûr à l'occasion à tous Bateaux & Chelingues. C'est en faisant les préparatifs de ce Siége que M. *Dupleix* disoit : *On va voir si nous ne sçavons pas prendre des Places, aussi bien que ce Gouverneur étranger, qui s'est tant fait valoir à la prise de Madraz, & qu'il n'auroit jamais pris sans mon assistance, & celle que ma Place lui a fournie.*

§. 132. Le Sr. *Dupleix* se dispose à faire faire le siége de *Goudelour*.

On chargea aussi de nuit vingt Chelingues de Mortiers, Bombes & Boulets, & autres ustencilles de Guerre ; & pour garder bien le secret, leurs carguaisons étoient couvertes seulement d'un *Prélat*, & les Chelingues

No. CCXXX étoient échouées tout le long du rivage : elles y ont été plus de quinze jours exposées à la vûe du premier curieux, qui le soir pouvoit regarder en levant le coin du *Prélat* ce qu'il y avoit dedans.

§. 133. Le Sr *Dupleix* veut donner le Commandement de l'Armée du siége au sieur *Paradis*. Tous les Officiers s'y opposent, & l'invitent inutilement à le prendre lui-même.

Quand tout fut prêt pour ce Siége, M. *Dupleix* proposa de donner le Commandement de l'Armée à M. *Paradis*, qu'il vouloit établir Généval ; mais tout le Militaire en Corps s'y opposa, & refusa de nouveau de marcher sous les Ordres d'un homme qui n'étoit pas titré pour les commander. On proposa à M. *Dupleix* de commander lui-même, & que c'étoit le moyen de faire marcher tout le monde ; mais la prudence l'empêcha d'accepter ce parti, disant pourtant avec beaucoup de chaleur & de fermeté, qu'il auroit bien souhaité pouvoir quitter sa Ville, mais que les régles du Service ne lui permettoient pas de s'écarter si loin. Les Officiers disoient pourtant qu'il le pouvoit faire, & que tout Gouverneur peut aller faire la Guerre lui-même à quatre lieues de sa Place. La peur de ne pas réussir l'a sans doute empêché d'y aller. Il sçavoit d'ailleurs n'être pas

heureux en Expédition dans le Sud de Pondichery, témoin celle où il fut, étant Conseiller, sous le Gouvernement de M. le *Noir*, qui l'envoya à *Portenove* pour y enlever le *Valdar*. Il le manqua par trop de prudence, & s'en revint de même à *Pondichery* avec sa Troupe, sans avoir rien fait que d'avoir été se promener. No. CCXXX

§. 134. Le Commandement de l'Armée est donné au Sr *Bury*.

Enfin, après bien des contestations sur le commandement, M. *Dupleix* fut obligé de plier, & suivant les régles du Service, de le donner à M. *Bury*, comme le plus ancien Militaire & le plus gradué. M. *Dupleix* se contenta de faire la Guerre de son Cabinet, d'où il disposa toutes les marches & les attaques, en rendant faciles les moyens de battre les *Maures*, d'enlever *Goudelour* & de réduire le Fort *Saint-David*. Tout cela étoit aisé, suivant les dispositions qu'il avoit projettées, sans pourtant avoir consulté les *Maures* ni les *Anglois*.

§ 135. Faux rapport des Espions.

Nos Espions, mis en campagne avoient rapporté qu'il n'y avoit pas à *Goudelour* plus de quinze cent *Maures*. Ils ne comptoient pas ceux qui arrivoient continuellement ; ils firent leur rapport à Madame *Dupleix*, qui,

No. CCXXX pour mieux garder le ſecret, ſervoit à l'occaſion d'Interprête, comme entendant bien les Langues de toutes les différentes *Caſtes* du Pays. Sur de pareils rapports & interprétations, on fixa le départ de l'Armée au 18 Décembre, & on fit défiler ce jour-là toutes les Troupes deſtinées à ce Siége, qui furent ſe rendre au poſte d'*Ariancoupan*, qui eſt à une demi-lieue de *Pondichery*, & qui étoit le lieu du rendez-vous général.

§. 136. Le ſieur *Paradis* reſte à *Pondichery*. M. *Paradis* reſta à *Pondichery* ſpectateur des apprêts de guerre, qui marchoit à la ſuite de ſon vieux Conquérant, & alloit ſeulement au Conſeil *ſecret*, quand il y étoit appellé. Comme il n'avoit pas l'avantage de commander cette action, je ne ſçais pas quels vœux ſon dépit lui faiſoit faire dans ſon ame ambitieuſe; mais je ſçais bien que les miens, comme bon François, étoient tous pour ſouhaiter l'avantage de nos armes. Comme je n'ai point été à ce Siége, j'en ai demandé le détail à des témoins oculaires; & voici l'Extrait du Journal de M..... Officier d'Artillerie, qui y fut bleſſé d'un coup de fuſil qui lui traverſoit le bras, & qui en a été guéri.

No. CCXXX

EXTRAIT OU RELATION

Du primier Siége de GOUDELOUR, *& de la fameuse journée de* MARIQUICHINA.

Nous avons parti de *Pondichery*, & nous sommes mis en route le 18 Décembre 1746, pour aller faire le siége de *Goudelour*, avec sept canons de Campagne. Nous avions ordre d'aller nous emparer du Jardin de la Compagnie Angloise, qui est au Nord-Ouest du Fort *Saint-David*, à la portée d'un canon de trente-six, où il y avoit une batterie de six canons. Nos Ordres portoient aussi, qu'en cas que les *Maures* se fussent opposés à notre passage, de les forcer, & de leur passer sur le corps (cela est bien aisé à dire). Le 19 nos Troupes se joignirent au poste d'*Ariancoupan*, où étoit le rendez-vous général de toute l'Armée, & des bagages & vivres qui devoient la suivre. §. 137. Départ & marche des Troupes de *Pondichery*.

Le 10 Mars nos Troupes, composées de mille sept cens hommes, passerent à la pointe du jour une riviere à un petit quart de lieue du Jardin, sous le feu de quelques canons, soutenu de qua-

No. CCXXX tre à cinq cens *Maures*, appuyés contre un petit Village, & masqués par des broussailles *; ce poste fut emporté d'emblée. Poussant route au Jardin, on apperçut un corps d'environ trois mille hommes, appuyés contre ses murs à notre droite sous des arbres. On les débusqua à grands coups de canons. Deux cens cinquante hommes, avec cinq canons, furent commandés pour aller s'emparer du Jardin & de la Maison. Ils étoient deja dans l'avant-cour, lorsqu'on apperçut à notre droite une nombreuse Cavalerie de *Maures* sortant des bois de haute futaye, qui se rangeoient en bataille, s'avançant à petits pas dans la plaine, tous le sabre nud, que le Soleil faisoit bien briller.

§. 138. Ordres de passer sur le ventre aux *Maures*.

§. 139. Poste emporté d'emblée par les François.

§. 140. Le nombre des *Maures* augmente.

§. 141. Premiere action contre leur Cavalerie.

Nous nous disposâmes à combattre, & dans un instant nous fûmes rangés en bataille dans la petite Plaine, de façon que nous étions à portée de secourir nos gens, qui travailloient à s'emparer de la batterie du Jardin. Notre droite étoit appuyée au Village, où étoit la batterie de quatre canons avec cinquante hommes dans des

* Broussailles.

broussées, en avant du Village ; la gauche appuyée du feu du Jardin, où étoient nos gens, avec cinquante hommes embusqués à cinquante pas de la gauche du corps de troupes, deux canons sur les aîles à trente pas du corps de bataille en avant, ayant le soleil au dos. No. CCXXX

Le feu commença de part & d'autre à cinq heures du matin ; nous avions affaire à cinq à six mille Cavaliers, & à trois à quatre mille Fantassins *Maures*, & à cinquante Cavaliers Anglois, qui animoient cette multitude de gens peu aguerris, mais qui pourtant, dans cette occasion, se présentetent bien. Nos canons rompirent leurs escadrons, & ne pouvant rester en bataille vis-à-vis d'un feu extrêmement vif, tirant quinze à dix-huit coups par minute de nos petites piéces de deux, ils se répandirent par pelotons, & vinrent nous prendre par devant & par derriere, ce qui occasionna une dépense considérable de munitions, étant obligés de se défendre, au lieu que l'on comptoit être maîtres de la Campagne, n'y croyant que douze à quinze cens hommes, tels que nos Espions nous l'avoient assuré à *Pondichery*.

No. CCXXX

§. 142. Les munitions manquent.

Aprés s'être battu de pied ferme jusqu'à huit heures du matin, voyant qu'en s'établissant dans le Jardin, on ne pouvoit conserver aucune communication avec *Pondichery*, l'on fit le récensement des munitions, & ne s'en

§. 143. Ordres donnés pour la Retraite.

trouvant que raisonnablement pour faire une retaite de quatre lieues, on se détermina à se retirer; & en conséquence, on commanda de faire revenir les bagages, vivres, munitions

§. 144. Les *Maures* s'emparent de toutes les munitions & de tout le bagage de notre Armée.

de guerre, & les troupes qui étoient dans l'avant-cour de la Maison du Jardin, qui étoient prêtes de s'emparer de la batterie des Ennemis; mais lorsque ces troupes eurent sorti de la cour de cette Maison, pour venir se joindre au corps de bataille, les *Maures*, au nombre de quatre à cinq cens, entrerent dans cette avant-cour, & s'emparerent à grands coups de sabre de tous nos bagages; vivres & munitions de guerre, & de tous les Chameaux & Bœufs de charge, & de toutes nos tentes, & en général de tout ce qu'un nombre infinis de nos *Coûlis* y avoient apporté, & qui étoient seuls à garder tout cet attirail, & dont la multitude fut bientôt mise en fuite à l'aspect des *Maures*. Il n'y eut

eut donc ne nos bagages sauvés, que ceux qui n'étoient point encore arrivés au Jardin, auxquels on fit reprendre la route de *Pondichery*.

§. 145. Découragement de nos Troupes.

Nos troupes commencerent à s'ébranler, & à demander à s'en retourner, quand ils sçurent qu'il n'y avoit pas désormais beaucoup de munitions. Ils en furent avertis par l'imprudence d'un Officier de la Compagnie de Dragons, qui débita cette nouvelle tout haut à la tête de la Troupe.

Notre Commandant jugeant la partie trop forte pour pouvoir la soutenir avec avantage, fit battre prudemment la retraite. Le corps de troupes se retira en bon ordre jusqu'à la riviere de *Mariquichena*, à un quart de lieue du Jardin, où la troupe harcelée de très-près pendant le chemin, & ayant essuyé un feu continuel & très-violent, en passant dans des endroits resserrés, y arriva en confusion, & on peut dire en désordre, car ils se jetterent dans cette Riviere sans sçavoir si elle étoit guéable, plutôt comme une troupe de canards, que comme des troupes, qui au lieu de vaincre, veulent faire passer leur fuite comme une retraite prudente & honorable, telle qu'on l'a annoncée.

§ 146. Désordres de la retraite des Troupes Françoises.

§ 147. Les *Maures* ne

C'étoit pourtant fait des François de

profitent point de leurs avantages.

cette petite armée, ſi les Ennemis, dans ce ſeul inſtant favorable pour eux, euſſent eu le courage & l'expérience de ſçavoir foncer ſur nous à propos, nul n'auroit réchapé : car il y avoit quatre pieds d'eau dans la riviere par où on la paſſoit, les bords en étoient eſcarpés à la hauteur d'un homme, y ayant de l'autre côté un monticule. Comme ils voyoient que nous nous retirions, les cinquante Cavaliers Anglois & huit à dix mille *Maures* nous harceloient continuellement d'un feu très-vif, leur Cavalerie ayant en partie paſſé la riviere ſur la gauche, & à peu d'eau. Toutes ces circonſtances intimidoient nos ſoldats, ils ſe débanderent ſans vouloir répondre au feu continuel qu'on leur faiſoit de toutes parts;

§ 148. Artillerie ſauvée de l'Armée Françoiſe.

mais notre Artillerie, commandée par de braves & intelligens Officiers, qui firent paſſer promptement leurs canons, ſoutenus de cinquante Dragons ſeulement, qui n'avoient en tête que de la Cavalerie *Maure*, furent s'emparer les premiers de la petite éminence, & par un feu extrêmement vif & prompt, tiré à propos ſur les Ennemis qui chargoient en queue nos Troupes, & commençoient à ſe prévaloir de leurs avantages, fit ralentir leur ardeur, & donna le tems à nos Troupes, qui paſſoient dans l'eau à

la débandade, de se former en arrivant à l'autre bord de la riviere. Les Troupes étant passées, les Officiers firent former les Troupes en bon ordre. Nous filâmes le long de la riviere, & gagnâmes le bord de la mer, la laissant à notre droite. L'on mit tous nos bagages entr'elle & nous, & poussâmes notre route jusqu'au Fort d'*Ariancoupan*, où nous arrivâmes à sept heures du soir, sans avoir ni trop bû ni trop mangé, & ayant été obligés de faire à gauche, & à notre arriere-garde demi-tour à droite, pour faire souvent tête aux Anglois, qui nous tiroient du canon, nous suivant d'assez près, aussi-bien que les *Maures*, malgré le feu continuel que nous tirions aussi avec notre Artillerie, que nous avons toujours gardée sur notre gauche, & à l'arriere-garde, où elle a servi bien à faciliter notre retraite.

§ 149. Elle arrive à *Ariancoupan*.

Malgré le combat du matin, & les différentes attaques de la journée, nous comptons n'avoir eu que 12 hommes de tués sur la Place; mais nous en avons eu 120 à 130 de blessés que l'on a conduits & ramenés à l'Hôpital de *Pondichery*. Il n'y a point eu d'Officiers de tués; un seul Lieutenant d'Artillerie, en dégageant une mêche de canon, dont l'Ennemi étoit prêt de s'emparer, a eu le bras tra-

§ 150. Perte des François.

verſés d'une balle de fuſil, ce qui ne l'a pas empêché de ſauver la piéce.

On peut dire que tous les Officiers en général ſe ſont comportés en braves gens, & ont, par leur exemple, retenu les Soldats, & les ont obligés de faire bien des fois pied ferme, pour empêcher l'Ennemi de foncer; & c'eſt un bonheur pour nous, que ces *Maures* ne ſçuſſent pas bien tirer comme les Européens, car ils nous auroient tué & détruit bien du monde, car ils étoient tous armés de bons fuſils que les Anglois leur avoient fournis.

Outre les bagages que nous avons perdus au Jardin, on perdit en paſſant la Riviere de *Mariquichena*, un Chameau qui étoit chargé d'un mortier à ricochet, & d'une caiſſe de fuſils; s'étant couché dans la Riviere, on tua l'Animal, & on renverſa ſa charge dans l'eau, pour empêcher les Ennemis d'en profiter. Les Soldats ont perdu beaucoup d'armes au paſſage de la Riviere, & ſurtout les bleſſés qui n'en ont point rapporté du tout.

§. 151. Perte des *Maures*. On a fait monter la perte des *Maures* à 600 hommes de tués, & beaucoup de bleſſés, & deux Elephans de tués, perte de conſéquence pour eux. Parmi leurs tués & bleſſés, il s'y eſt

trouvé beaucoup de leurs Chefs; pour les Anglois ils y ont perdu peu de monde, n'ayant pas eu beaucoup d'envie de s'approcher de nous, de peur sans doute d'être par notre feu préférés aux *Maures*.

Suite de la Lettre.

Voila le détail qu'on m'a donné par écrit du prétendu Siége de *Goudelour*, ou Fort *Saint-David*, dont nos Soldats n'ont seulement pas vû les murs; ainsi ils ne peuvent pas dire, *Veni, vidi, vici*. Enfin, on appelle actuellement dans l'*Inde* cette belle action, la fameuse journée de *Mariquichena*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette malheureuse journée a bien deshonoré les François. Le pauvre bonhomme *Bury* a fait tout ce qu'il a sçu, & tout ce qu'il a pû. Tous les Officiers y ont perdu leurs Palanquins; mais lui surtout, en perdant le sien, a perdu aussi son Ecritoire, où les Ordres de Mr. *Dupleix* étoient dedans. Ainsi les Anglois ont vû à loisir nos idées, & ce qu'on avoit envie d'exécuter: ces Ordres portoient entr'autres, que si les *Maures* s'opposoient à notre passage, de leur passer sur le ventre; c'est

§. 152 Le sieur *Bury* perd son écritoire où étoient les ordres du sieur *Dupleix*.

ce qui occaſionna un bon mot de M. *Barat*, Officier d'Artillerie, qui dit à *Ariancoupan*, en revenant du combat, *M.* Dupleix *devoit bien écrire aux* Maures *de ſe coucher ſur le dos; nous aurions pû, moyennant leur obéïſſance pour lui, exécuter ſes Ordres.*

§. 153. Juſtification du ſieur *de Bury*.

On ne blâme pourtant pas tout-à-fait le bon-homme *Bury*; car il eſt ſûr qu'il a été trompé en ſortant de *Pondichery*, & qu'il ne comptoit pas trouver plus de 12 à 1500 *Maures*, comme on lui avoit aſſuré; & quand il fut dans la *Chauderie* de *Mariquichena* bien retranché, & où on ne pouvoit le forcer, il aſſembla le Conſeil de Guerre, & il fut déliberé, avant d'aller plus loin, d'envoyer bien reconnoître la Batterie de canons qui étoit ſur le bord de la Riviere, & puis le Jardin du Gouverneur, le Fort de *Saint-David*, & enfin le Camp des *Maures*. Il donna avis à *Pondichery* de cette Délibération des Officiers. Il reçut en réponſe Ordre de partir ſur le champ, & d'aller s'emparer tout de ſuite du Jardin de la *Compagnie*, & on lui marqua *qu'on étoit bien inſtruit de tout, & qu'il n'y avoit rien à craindre*. Il a obéi, il y eſt allé, & vous voyez la belle réuſſite, & combien on étoit bien informé à *Pondi-*

§ 154. Il aſſemble un Conſeil de Guerre.

§ 155. Ses avis ſont mépriſés à *Pondichery*.

chery, dans le fond d'un Cabinet, où on exposoit 1700 hommes à être taillés en piéces ; & après, qui auroit gardé la Ville de *Pondichery*, où on avoit laissé dedans qu'environ 200 hommes de très-mauvaises Troupes, composées de tous les Estropiés, & les plus mauvais *Topas*, les *Cipayes* malades, & enfin tous les Mousses de la Marine, & les Matelots un peu convalescens, & capables seulement de monter leur Garde ? M. *Dupleix* ne voulut pas faire prendre les Armes aux deux Compagnies de Bourgeois ; il vouloit montrer qu'il avoit assez de monde pour entreprendre le Siége de *Goudelour*, & garder sa Ville.

§ 156. Impudence du sieur *Dupleix*.

§ 157. Danger où il expose *Pondichery* dégarni de Troupes.

L'Armée étant dehors, il fit pourtant fermer presque toutes les Portes de la Ville, & ne fit garder ouverte que celle de *Goudelour*, & à laquelle il fit redoubler la Garde : toutes ses précautions auroient été bien inutiles, si les Anglois & les *Maures* avoient été de véritables hommes, & eussent sçu profiter du moment de notre désordre ; car ils se sont vûs à lieu de défaire en entier toutes nos Troupes, & les hacher en piéces, & de marcher tout de suite après à *Pondichery*, qu'ils auroient pû escalader sans beaucoup

de risques. Voilà ce qui pouvoit arriver sans miracle, & suivant le cours ordinaire des événemens saisis à propos.

§ 158. Réflexions du Public.

Aussi tout le monde qui pense, dit-il, après le retour de nos Troupes, & le risque passé, *quelle fureur a-t'on eu d'aller attaquer une Place, où il y a aux Portes dix mille hommes de campés pour la défendre, & pourquoi n'avoir pas fait cette tentative au commencement d'Octobre, où l'Escadre des Vaisseaux de M.* Dordelin *venoit d'arriver à* Pondichery, *& où les Anglois de* Goudelour *étoient sans secours des* Maures, *& tous tremblans de la prise de* Madraz? *Non, on aimoit mieux dans ce temslà faire la guerre à celui qui avoit pris* Madraz. Goudelour *pour lors auroit coûté peu à prendre. Il n'auroit pas coûté cher non plus, si au commencement de Novembre, on eut voulu y marcher, car nous venions de battre deux fois les* Maures. *Ils s'étoient retirés à* Arcate *désolés, & c'étoit le vrai tems de profiter de leur absence. Mais non, on vouloit encore une fois faire la guerre à celui qui avoit pris* Madraz, *& comme il n'y étoit plus, on s'attacha à ruiner de fond en comble son ouvrage, & à détruire & anéantir tout ce qu'il avoit fait, en cassant & annullant la Capitulation qu'il avoit authentiquement signée avec les Anglois dans* Madraz.

Voilà parler plus que suffisamment de la grande Guerre de *Goulelour :* il faut revenir à la petite, & à celle qu'on a faites du côté d'*Arcate*, pour faire diversion à *Goudelour*, a-t'on dit, & attirer les *Maures* de ce côté. Cette derniere guerre est infâme, & fait horreur.

Les Troupes revenues à *Ariancoupan*, y camperent sans rentrer à *Pondichery*. On fit dans le reste du mois de Décembre, plusieurs courses avec de forts détachemens du côté de *Goudelour*, pour tenir toujours les Anglois & les *Maures* en crainte de quelque nouvelle attaque, & ruiner les Anglois par la forte paye qu'ils avoient promises pour l'entretien de l'Armée des *Maures*. Ces courses se faisoient jusqu'à la vue de *Goudelour*, mais nos Troupes harassées de marches & de fatigues, partageoient bien la peur avec les Ennemis; car une fois qu'ils étoient campés à moitié chemin de *Goudelour*, il arriva que quelques Chevaux de notre Détachement avoient rompu leurs cordes, & s'étant échappés de nuit, ils couroient tout autour du Détachement, qui étoit couché sur les Armes. Les Sentinelles ayant crié, *qui va là ?* Point de réponse. Les Chevaux couroient toujours, fort contens d'être libres. Quelque sauvage de Soldat cria,

§ 159. On fait la petite Guerre.

§ 160. Ridicule allarme répandue dans le camp des Troupes Françoises.

sans doute à moitié endormi, *voici de la Cavalerie Maure.* A ces mots chacun commença à décamper, & ce Détachement revint à la débandade se rendre à *Ariancoupan* les uns après les autres. C'est l'ordinaire tant qu'on bat un Ennemi, on ne le craint pas : vient-il à nous résister, on l'appréhende.

Le dernier jour de l'an a été noté encore par une belle entreprise, aussi mal exécutée, que concertée. On envoya beaucoup de Chelingues à *Ariancoupan*, sous le prétexte de rapporter à *Pondichery* les restes des bagages de l'Armée. Ces Chelingues eurent Ordre de se tenir au commencement de la nuit à l'entrée de la riviere du côté du Sud. Sitôt qu'il fut nuit, on fit défiler d'*Ariancoupan*, en secret, un détachement de cinq cens hommes, qu'on vouloit embarquer dans ces Chelingues, & aller de nuit entrer dans la riviere de *Goudelour* ; en se trouvant rendu à cette Villasse à la pointe du jour, y mettre le feu par tout, & s'en revenir après cette belle action : mais les vents & la mer, plus sages que nous, s'opposerent à de si beaux projets, qui pouvoient avoir cent inconvéniens bien douteux. Ce détachement se rendit, suivant les Ordres, au rendez-vous des Chelingues, & s'embarque-

§ 1761. Seconde tentative sur Goudelour.

rent ; mais les vents étant devenus contraires, & soufflant de bonne grace, rendirent la mer si grosse, que les Chelingues surchargées de Troupes ne pûrent pour la plupart sortir en dehors de la Barre ; & plusieurs s'étant défoncés dessus, & étant pleines d'eau, les Soldats pour se sauver, abandonnerent tous leurs armes, qui furent perdues, & tout le détachement se débarqua, & s'en revint à *Ariancoupan*, fatigués comme des chiens de chasse, & mouillés comme des canards. Voilà la réussite de cette belle entreprise.

§ 162. Le projet échoue encore.

On en conçut une autre dans le même goût, qu'on exécuta, pour n'avoir pas le démenti, de ne pas pouvoir faire du mal aux *Maures* qui ne quittoient point *Goudelour* ; au contraire, ils fortifierent leur Camp, par le Conseil & à l'aide des connoissances & de l'industrie des Anglois, qui avoient intérêt de les bien ménager, & qui ne pouvant leur donner tout l'argent qu'ils demandoient, cherchoient à les contenter de belles paroles, pour les retenir toujours à masquer leur Place.

§ 163. On veut punir les *Maures* qui secourent les Anglois.

Notre Armée restoit toujours à *Ariancoupan* ; mais voyant ne pouvoir donner de l'inquiétude à nos ennemis du côté de *Goudelour*, où ils étoient bien sur leurs gardes, M. *Dupleix*, pour faire diver-

§ 164. Inutile diversion du côté d'*Arcate*, imaginée par le sieur *Dupleix*.

sion, pensa & enfanta de son Cabinet, un moyen d'écarter les *Maures*; & pour y parvenir, il écrivit à M. *Desprémenil*, Gouverneur de *Madraz*, & lui donna Ordre d'envoyer de sa Place un bon détachement sur le chemin d'*Arcate*, brûler & ruiner toute les *Aldées* ou Villages, qui appartenoient aux *Maures*. L'Officier qui fut commandé pour cette belle manœuvre, fut rebuté de la commission, aussi-bien que M. *Desprémesnil*, qui étoit obligé de les faire agir.

§ 165. Cruautés commises par les Troupes de *Madraz*.

Il ne voulut point partir, sans un Ordre par écrit. On lui en donna : il y fut, & fit brûler & ruiner environ 15 *Aldées*, ou grands Villages appartenans aux *Maures* (*a*). C'est dans cette occasion que le Soldat, animé par l'action qui lui est commandée, va toujours plus loin : aussi le vol, le pillage, le viol, & toutes les infâmies dont le Soldat est capable, furent-ils de la partie, malgré les Officiers, qui faisoient leur possible pour les retenir, & qui avoient horreur d'être obligés d'exécuter de pareils Ordres, qui ruinoient tout un pays par la quantité de grains qui fut consommée par les flâmes, &

§ 166. On brûle tous les grains des villages.

(*a*) Les *Maures* sont Souverains du pays, mais les maisons & tout ce qu'elles renferment appartiennent aux *Malabares* & aux *Parias*, nations neutres, qui n'avoient rien à demêler dans cette Guerre.

qui est la richesse de ces gens-là.

Le détachement de retour à *Madraz*, tout le monde blâma fort l'Officier qui le commandoit (*a*); mais lui, pour se justifier d'une si vilaine action, fit faire des copies de l'Ordre que lui avoit donné M. *Desprémesnil*, & les répondit dans le Public ; & M. *Desprémesnil*, pour se justifier de son côté, montra à tout le monde celui qu'il avoit reçu de M. *Dupleix*.

§ 167. On blâme l'Officier ; il montre ses Ordres.

§ 168. Le sieur *Desprémesnil* en fait autant.

On n'a jamais pû concevoir quel avantage nous pouvions tirer de cette action, qui nous a donné la réputation d'incendiaires & de cruels par toute la Côte. Nous pouvions au contraire ne rien brûler, & retirer un grand avantage de cette expédition, en menant avec le détachement deux milles Coulis, & toutes les Bêtes de charge qu'on auroit pû, & faire transporter dans *Madraz* tous les Ris & autres Grains qu'on a brûlés bien mal-à-propos : nous aurions été par-là dans l'abondance, au lieu que nos Places sont actuellement dans la disette à cause de la guerre contre les Anglois, qui sont maîtres de la mer, & qui ne nous laissent rien passer, ne pouvant donc retirer des grains que par les terres, qui étant ruinées

§ 169. La disette qu'éprouvent nos Colonies vange les Maures de cet incendie.

(*a*) *Le sieur de Mainville*

par les sécheresses & par de telles avaries & la consommation de l'Armée des *Maures*, ne sont pas capables de fournir à nos pressans besoins. Voilà les réflexions qu'ont fait les spectateurs judicieux des extravagances outrées & peu réfléchies, qu'ils voyoient exécuter tous les jours dans l'*Inde*, sans oser rien dire. L'incendie des *Aldées Maures* ne fit qu'augmenter leur rage & leur haine contre nous, mais ils ne bougerent point de *Goudelour*. Ainsi la diversion projettée n'eut point son effet, & passa pour mal combinée. Le vieux *Nabab*, qui étoit à *Arcate*, rappella seulement d'autres troupes qui étoient dispersées ailleurs, & les garda dans sa Capitale, pour s'opposer dans la suite à de pareilles invasions de notre part, au cas qu'il nous prît encore envie d'en faire d'autres.

§ 170. Ils restent toujours à *Goudelour*.

M. *Dupleix*, voyant ses idées guerrieres à bout, & étant toujours traversé par le peu de succès qu'elles avoient eu, prit la résolution de remettre l'entreprise du siége de *Goudelour* pour un tems plus favorable. Il rappella d'*Ariancoupan* notre armée, qui entroit chaque jour peu à peu dans *Pondichery* par détachement. On fit aussi revenir le reste de nos bagages,

§ 171. Les Troupes Françoises rentrent dans *Pondichery*.

& on déchargea les vingt Chelingues & le *Bourbon*, de tous les fameux apprêts de guerre qu'on y avoit chargés, & qui étoient destinés pour faire ce siége, qu'on avoit trouvé si aisé à exécuter.

On sentit, trop tard pour notre honneur, que pendant que les *Maures* assisteroient les Anglois, qu'il n'y auroit rien à faire pour l'entreprise de *Goudelour*. On sçait que depuis que nos Troupes avoient rentré tout-à-fait dans *Pondichery*, les *Maures*, nous voyant tranquilles s'impatientoient devant *Goudelour*, attendu que les Anglois ne pouvoient pas leur payer ce qu'ils prétendoient recevoir d'eux. On se servit à *Pondichery* de la disposition où on jugeoit qu'ils étoient de quitter les Anglois, pour leur faire des propositions de paix : mais ils étoient trop irrités contre nous, pour entendre nos propositions avec tranquillité ; aussi leur premiere réponse fut-elle hautaine de leur part, en nous demandant des dédommagemens immenses, avant de vouloir parler d'aucun accommodement. Sur la fin de Décembre, l'Escadre de M. *Dordelin*, composée du *Centaure*, du *Brillant*, du *Mars* & du *Saint-Louis*, arriva à *Ma-*

§ 122. Le sieur *Dupleix* cherche à faire la paix ave les *Maures*.

§ 173. L'Escadre du sieur *Dordelin* arrive d'*Achem* à *Madraz*.

draz, revenant d'*Achem*. Ils chargerent dans cette Ville quelques effets à la *Compagnie*, & beaucoup de meubles & d'effets aux Particuliers, & de marchandises aux *Arméniens* qu'on vouloit engager à quitter *Madraz*. Ces Vaisseaux arriverent à *Pondichery* le 18 Janvier 1747. Les *Maures* voyant nos Vaisseaux arrivés, & par conséquent du renfort, ils se défierent plus que jamais des promesses infructueuses des Anglois, & parurent vouloir répondre à nos propositions de paix. Le vieux *Nabab* d'*Arcate* nous renvoya de cette Ville M. *Gosse* Conseiller, & M. *Kerjean* Officier, qu'il tenoit Prisonniers depuis le 27 Octobre, leur recommandant de travailler à la paix en arrivant à *Pondichery*, & que c'étoit à ces conditions qui leur donnoit la paix (*a*). On entra réellement en négociation avec eux (*b*), mais ils vouloient beaucoup d'argent, & nous ne voulions point leur en donner, & prétendions faire la paix au pair; ainsi ce contraste dans nos idées, de part & d'autre, en fit retarder encore la conclusion.

§ 174. De-là à *Pondichery*.

§ 175. Pour-parler de paix avec les *Maures*.

§ 176. Les Capitaines des Vaisseaux deman-

M. *Dordelin* & les autres Capitaines venant d'*Achem* & de *Madraz*, ne

(*a*) Ou plutôt *la liberté*.
(*b*) Les *Maures*.

manquerent pas de faire leurs représentations à M. *Dupleix* & au Conseil de *Pondichery*, pour demander qu'on les eût expédiés pour l'*Isle de France*, chargés ou non chargés, comme portoit l'Ordre que vous leur aviez signifié de la part du Roy, & que vous leur aviez fait accepter sous leur signature. Il y eut plusieurs Conseils tenus sur la destination de ces Vaisseaux. Enfin M. *Dupleix* & le Conseil donnerent à M. *Dordelin* & aux autres Capitaines un nouvel Ordre au nom du Roi, qui les déchargeoit en entier d'obéir à celui que vous leur aviez donné, & on leur signifia qu'ils n'iroient point à l'*Isle de France*, & qu'on les destinoit à rester dans l'*Inde* aux Ordres du Conseil.

dent à être expédiés pour les Isles, suivant les Ordres du sieur *de la Bourdonnais*.

§ 177. Ils refusent d'abord d'obeir à de nouveaux Ordres, & s'y rendent ensuite.

Les Capitaines s'assemblerent, & leur avis fut d'aller remettre plûtôt leurs Commissions au Conseil, que de manquer d'obéir aux Ordres du Roi, que vous leur aviez communiqués & signifiés; que d'ailleurs ils ne croyoient pas qu'on pût leur donner de nouveaux Ordres du Roi, qui pussent détruire ceux qu'ils avoient déja acceptés. Leur résolution étoit juste, mais l'indolente vieillesse de M. *Dordelin*, & son peu de résolution, les

empêcha d'exécuter ce qu'ils avoient délibéré entr'eux, & ils se contenterent d'obéir aux nouveaux Ordres du Conseil, sans avoir nul égard aux premiers Ordres du Roi dont ils étoient porteurs.

§. 178. Le Conseil fait charger deux Vaisseaux pour les *Isles*.

Le Conseil décida pourtant d'expédier pour l'*Isle de France* deux Vaisseaux avec chacun une carguaison de marchandises propres pour l'Europe ; le Vaisseau le *Saint-Louis* & la *Princesse-Marie*, furent choisis pour cette Expédition. On commença à les charger en conséquence. Le *Saint-Louis* l'étoit déja à moitié, quand le Conseil se rassembla de nouveau, *qui considérant que vous auriez pu garder ces deux Vaisseaux, & les tenant à votre disposition, en disposer;* d'ailleurs tous ces MM. qui ont leur maison, leur bien, femmes & enfans à *Pondichery, tous ces objets sont bien plus chers à conserver pour eux que l'intérêt de la Compagnie;* sauf quel motif les fit penser ou agir, ils délibérerent que, quant à en retenir trois, il falloit les retenir tous les cinq, & sitôt le Conseil fini, on donna Ordre de faire décharger toutes les marchandises qui étoient

§ 179. Ils s'arrête à retenir tous ces Vaisseaux, & à n'en expédier aucun aux Isles, & fait dé-

déja embarquées sur ces deux Vaisseaux : ainsi il ne fut plus question d'expédition, ni pour Europe ni pour l'*Isle de France*.

M. *Monſon* ſecond de *Madraz*, & Madame *Morſe* & ſes enfans devoient paſſer dans le *Saint-Louis*, auſſi-bien que M. *Barthelemy* qui vouloit repaſſer en France, très-mal content d'avoir été joué par M. *Dupleix* pour le Gouvernement de *Madraz*. Pluſieurs autres avoient déja obtenu leur permiſſion auſſi bien que moi, & tous les jours il en venoit de nouveaux, pour obtenir leur paſſage. M. *Dupleix* par politique coupa le chemin de s'en aller à tout le monde, en retenant ces Vaiſſeaux; & on croit que la plus forte raiſon qui l'ait engagé à prendre ce parti, eſt pour vous contrecarer, & vous empêcher de diſpoſer de cette Eſcadre, qu'il avoit peur que vous n'euſſiez emmenée en Europe avec vous; *& c'eſt pourquoi il n'a pas voulu envoyer aucunes carguaiſons*. Je crois que la *Compagnie* ne lui ſera bien obligée d'avoir ſacrifié à ſa politique & haine. Si-tôt que M. *Dupleix* eut pris le parti de retenir les Vaiſſeaux, on ne penſa plus qu'à les tenir tous prêts à partir à la premiere nouvelle qu'on auroit de l'Eſcadre Angloiſe, qu'on craignoit extraordinairement, depuis qu'on ſçavoit que M. *Griffin* avoit fait ſa jonction avec M. *Peyton*, avec deux Navires nouvelle-

barquer les marchandiſes des deux Vaiſſeaux.

§ 180. Le ſieur *Dupleix* empêche tous les Paſſagers de partir pour l'Europe.

§ 181. La retenue de ces Vaiſſeaux fait manquer les Carguaiſons de la *Compagnie*.

ment arrivés d'Europe : on étoit bien aise d'ailleurs d'avoir ces cinq Vaisseaux à sa disposition. Cela faisoit voir que les Ordres de *Pondichery* avoient plus d'autorité que les vôtres, & comme on faisoit courir le bruit que nos Vaisseaux alloient aussi faire jonction avec d'autres, cette nouvelle pouvoit inquiéter les Anglois, & les tenant en circonspection, les empêcher de rien entreprendre. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'on craignoit dans le fond l'Escadre Angloise, qu'on disoit être dans le *Gange* à faire de grands préparatifs de guerre. Ainsi *tous nos Vaisseaux ont été retenus pour vous empêcher d'en disposer*, pour faire prévaloir les nouveaux Ordres aux vôtres, & par la peur qu'on avoit effectivement des Anglois. Cette résolution n'est donc fondée que sur la haine, la vanité & la crainte. Ces trois motifs ont donc fait une raison politique d'Etat, & ont empêché d'envoyer cinq carguaisons d'Europe à l'*Isle de France*, qui auroient été plus en sûreté que d'être dans *Pondichery* actuellement. Si au contraire on avoit envoyé ces cinq Vaisseaux chargés, ou non chargés, à l'*Isle de France*, qui est le seul endroit où nous pouvons faire en sûreté & secrettement des jonctions,

§ 182. Crainte qu'inspire l'arrivée du sieur *Griffin*.

§ 183. Pourquoi le sieur *Dupleix* a retenu les Vaisseaux.

§ 184. Avantages qu'on auroit tirés de l'expédition de ces Vaisseaux aux *Isles*.

M. *David* nouveau Gouverneur & vous, auriez pû, ſçachant la ſituation de l'*Inde*, prendre enſemble des arrangemens ſûrs & ſolides pour y porter un remède efficace, & en faiſant une foible expédition pour Europe, armer une forte Eſcadre pour l'*Inde*, & peut-être y retourner encore vous-même réprimer l'arrogance des Anglois, battre leurs Vaiſſeaux, & finir ce que vous aviez commencé.

Non, on a préféré à ce parti ſûr, & reconnu tel de tout le monde qui penſe, un parti auſſi extraordinaire & oppoſé au bon ſens, que contagieux à la *Compagnie*, & peu propre pour conſerver ni les Vaiſſeaux, ni les Equipages.

§ 185. Inconvéniens qui ont reſulté du parti qu'on a pris à leur égard.

Ce changement de deſtination, pour les Vaiſſeaux, s'accordoit beaucoup par un autre point, avec la crainte de M. *Dupleix*; car il ſe trouvoit à lieu de retenir tous ceux qui vouloient abſolument s'en aller, & ſur-tout les Officiers des *Iſles*, qui étoient très-malcontens du peu d'égard qu'on avoit eu pour eux. Enfin il fut déliberé de n'envoyer à l'*Iſle de France* qu'un malheureux *Both*; encore étoit-il très-mauvais. Il n'y eut que 4 perſonnes qui purent obtenir leur paſſage deſſus,

§ 186. Motifs ſecrets qui ont porté le ſieur *Dupleix* à les retenir.

qui furent MM. de la *Porte-Barré*, *Brousse*, *Montelon*, & moi, qui, pour l'obtenir, fut obligé d'employer, avec M. *Dupleix*, une Rhétorique remplie de suppositions d'établissemens pour moi, & d'affaires de la derniere conséquence. Enfin je fus contraint de flatter sa vanité, en le piquant de générosité, & à force de lui faire des politesses forcées, & de paroître plier, pourtant sans bassesse, j'ai obtenu de lui mon embarquement, ce qui étonna tout le monde, car il avoit déja défendu, dit-on, de recevoir à bord de ce *Both* aucunes Lettres ; ainsi me laissant aller, c'étoit leur donner un cours libre. C'est ce qui m'a fait croire que cette prétendue défense étoit fausse & supposée. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il aimoit autant me voir partir, que de rester Témoin oculaire de toutes les opérations qu'il faisoit, & qui n'avoient pas malheureusement, pour l'honneur de la Nation, un succès favorable. Le Siége de *Goudelour*, & la journée de *Mariquichena*, arrivés récemment, étoient du nombre de ses entreprises, & fut ce qu'il auroit bien voulu effacer de l'histoire & de celle des Anglois ses bons amis.

§ 187. On envoye pour toute expédition un *Both* à l'Isle *de France*, sur lequel le sieur *de la Villebague* obtient avec peine la permission d'y passer.

§. 189. Le sieur *Dupleix* n'est pas fâché du départ du sieur *de la Villebague*.

Depuis mon retour de *Madraz* ; je

n'allois plus chez lui qu'abſolument pour affaires, ne voulant pas me trouver expoſé à entendre dire de vous mille ſottiſes en termes indignes & peu ménagés, dont il ſe ſervoit ordinairement lui & ſon épouſe, lorſque la converſation tomboit ſur votre compte, ce qui arrivoit aſſez ſouvent. Le ſpectateur indifférent pour l'eſprit de parti, étoit ſouvent fort indigné d'entendre de pareils diſcours, ſur tout par un homme en place, qui doit dans un autre ſe reſpecter lui-même. Ces mêmes perſonnes vous rendent la juſtice qu'on vous rend ici à l'*Iſle de France*, de ne vous avoir jamais entendu parler mal en public de M. ni Madame *Dupleix*. Je vous aſſure qu'ils ne vous rendent pas le réciproque, & qu'ils n'ont aucune retenue en parlant de vous : ils vont même juſqu'à dire du mal de votre épouſe, touchant la dureté qu'ils reprochent à l'égard de ſon frere, & de ſon mariage. Voilà la ſource de leur rage, & pourquoi ils ſont déchaînés contre votre épouſe & vous, qui pourriez, étant à *Pondichery*, en faiſant une politeſſe de politique à votre Belle-ſœur, changer cette haine implacable qu'ils ont pour vous, dans un attachement & une amitié de vanité qui les auroit flattés, qu'ils recherchoient & qu'ils vous ont tant paru ſouhaiter,

§ 189. Menagemens que le ſieur *de la Bourdonnais* a toujours eus pour le ſieur & la Dame *Dupleix*.

§ 190. Premiere cauſe de l'animoſité du ſieur *Dupleix* & de ſa famille contre le ſieur *de la Bourdonnais*.

par les avances qu'ils ont éprouvé de vous faire : mais vous n'avez pas voulu y répondre, ni vous prêter, ni condefcendre au titre de Beau-frere ; voilà la caufe de la fureur & de la haine que vous déclare cette famille illuftre & refpectable par les autres alliances, que vous connoiffez mieux que moi, qui ne fuis pas Généalogifte.

§ 191. Tous les retours en Europe que la prife de *Madras* a produit pour les intérêts de la *Compagnie*, se sont réduits à 11 Caiffes de papiers.

La décifion des Vaiffeaux réglée, on travailla fans relâche dans tous les Bureaux pour les Expéditions d'Europe, qui furent feulement de onze Caiffes de papiers, dans lefquels je crois que vous avez grande part. Le *Both* les a apportés ici, & elles s'en vont toutes par ce petit Vaiffeau le *Triton*, qui eft la premiere Expédition qu'on ait fait d'ici depuis votre départ, de laquelle j'aurois profité pour mon retour en Europe, fi j'étois inftruit de votre arrivée en France ; mais comme je compte ne le fçavoir que le mois prochain, je partirai plus tranquille en Octobre par la premiere occafion, quand j'en ferai inftruit, ce que je fouhaite ardemment. Il y a ici le Vaiffeau le *Lyon* de Nantes fretté pour la *Compagnie*, qu'on compte expédier dans ce tems, occafion dont je compte bien profiter.

§ 192. Le fieur Du-

Dans le féjour que les Anglois ont fait

fait à *Pondichery*, on les a retournés de bien des façons, pour voir si quelqu'un vouloit faire quelque déclaration contre vous ; ils m'en ont même averti, & m'ont dit qu'ils avoient répondu, qu'ils ne pouvoient que se louer de vos politesses & générosités, & de celles de tous les Officiers François en général. Plusieurs ont pris le parti de passer à *Bangale*, par un Vaisseau Hollandois ; d'autres sont allez à *Goudelour*. M. *Monson* est allé à *Trinquebar*, où il s'est embarqué sur un Vaisseau Danois pour passer en Europe, y porter les plaintes & les protestations que le Gouverneur de *Madraz* & son Conseil avoient faites, lorsqu'on a rompu le Traité de rançon fait avec eux, au nom de leur Roi.

pleix veut engager les Anglois à parler contre le sieur de la Bourdonnais, mais au contraire ils font son éloge.

§ 193. Départ des Anglois de *Pondichery*.

M. & Madame *Morse* se sont retirés à *Trinquebar*, aussi bien que M. & Madame *Barnaval*, qui suit le même sort de son mari, qui veut toujours être Anglois. La famille de *Carvalho* est venue à *Pondichery* ; celle de Madame *Mederos* & la *Métrie* n'y veulent point venir, & on les menace de confisquer leurs biens. Les *Arméniens*, & autres y viennent par une politique forcée, pour réchapper leurs Marchandises, qu'on ne leur laisse qu'à cette condition. Les Expéditions finies, on fit partir l'Escadre le 8 Février pour

§ 194. Moyens employés pour y attirer les Habitans de *Madraz*.

Mahé & *Goa*, & nous partîmes dans notre *Both* tous enſemble, & croyant que M. *Dupleix* avoit donné Ordre au

§ 195. Depart du ſieur *de la Villebague*.

Commandant de l'Eſcadre qui marchoit fort bien, de nous remorquer juſqu'à la pointe de *Ceylan;* mais comme cet avis ne venoit pas de lui, il le négligea : ainſi l'Eſcadre nous laiſſa derriere comme une bouée, & nous la perdîmes bien-tôt de vûe, & fûmes pendant deux mois & demi dans notre traverſée, c'eſt ce qui fait que nous avons manquée de huit jours ; au contraire, ſi M. *Dupleix* avoit voulu dire

§ 196. Il arrive aux *Iſles*, aprés le départ du ſieur *de la Bourdonnai*.

une parole, notre traverſée auroit été au moins abregée de vingt jours, & vous auriez pû prendre, avec M. *David*, des arrangemens ſûrs pour la ſituation de l'*Inde*. Il eſt vrai auſſi que ſi on avoit ſçu un Gouverneur nouveau aux *Iſles*, il n'eſt pas douteux

§ 197. Deſtination des Vaiſſeaux.

qu'on y auroit envoyé tous les Vaiſſeaux. Ce parti étoit meilleur que de les envoyer à *Goa* mouiller par Ordre, dans la rade de *Mormogon*, où ils n'ont pû carenner, & où ils ont couru des riſques, & où ils ont été bienheureux de n'y avoir pas reçu de coups de vent, qui ſont aſſez ordinaires, pendant pluſieurs mois qu'ils on été là, à manger beaucoup d'argent à la *Com-*

pagnie, & à ruiner les Vaiſſeaux & la ſanté de leurs Equipages.

On les a fait ſortir de *Goa* pour venir à *Mahé*, où ils trouverent des Ordres de venir en hyver à la Côte, & de donner à *Palliacate*, & ne pouvant attraper cette Rade, d'aller à *Achem*. Les Capitaines qui n'avoient point ſuivi vos Ordres pour ſe régler ſur ceux de *Pondichery*, s'aſſemblerent & délibérerent entr'eux qu'il convenoit à leur ſituation préſente de venir à l'*Iſle de France*, plutôt que d'aller, ſuivant les Ordres de *Pondichery*, courir dans le mauvais tems la Baye de *Bengale*. Ce parti pris, ils donnerent avis de *Mahé* à M. *Dupleix* de leur réſolution. En conſéquence, il eſt venu ici le *Centaure*, le *Mars* & le *Brillant*, qui nous ont apporté les nouvelles du ſecond Siége de *Goudelour*, fait par M. *Dupleix* en perſonne, qui n'a pas eu plus de réuſſite que le premier. On comptoit pourtant enlever en peu de jours cette Place ſans l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe, qui nous a fait par prudence lever le Siége, & on s'eſt replié ſur *Pondichery*, armes & bagages.

§ 198. Les Capitaines vont à l'Iſle *de France* malgré les Ordres du Conſeil.

§ 199. Nouvelle entrepriſe ſur *Goudelour* faite par le ſieur *Dupleix* en perſonne, & qui n'a pas plus de ſuccès que la premiere.

Les mêmes Vaiſſeaux nous ont apporté auſſi la nouvelle de la Paix faite avec les *Maures*. Les Lettres particu-

§ 202. Le ſieur *Dupleix* achete la paix avec les *Maures*.

lieres venues de *Pondichery*, disent qu'il en a couté des sommes immenses à la *Compagnie*, pour avoir amené cette Nation à faire une Paix aussi honorable pour nous, qu'elle a paru l'être;

§ 201. Le fils du Nabab vient à Pondichery

car *Mafous-Kam*, fils du *Nabab*, celui que nous avions battu, & celui aussi qui étoit piqué contre nous, est venu à la fin de *Pondichery*, avec un grand cortége, demander, à ce qu'on dit, la Paix qui a été faite au pair, suivant ce qu'on a dit au Public. Mais ce qui est de plus vrai sur cet article, est que le Conseil de *Pondichery* avoit déliberé de faire un présent à cette Nation de cent mille roupies, mais rien en argent, & que M. *Dupleix* leur a fait donner effectivement quatre-vingt-dix mille roupies en marchandises, & dix mille roupies en argent (*a*). La grandeur du présent étoit noble, mais les dix mille roupies ne le sont pas, &

§ 202. Mécontentement du Conseil.

sentent la contribution. Aussi le Conseil de *Pondichery* fut-il piqué de cet Article. Je crois qu'il avoit raison; mais ils sont accoutumés à délibérer d'une façon, & à voir agir d'une autre.

Nos Vaisseaux sortant de *Pondichery* pour *Mahé*, trouverent à l'entrée de

(*a*) Le sieur *de la Villebague* étoit mal informé: il a coûté cent mille Roupies en marchandises, & cinquante mille en argent.

Galle, sur *Ceylan*, un Vaisseau Anglois venant de *Chine*, fort riche. On le vit à la pointe du jour : le défunt M. *Dordelin* le prenant pour Hollandois, ne le fit chasser qu'à dix heures, & on le manqua bien mal à propos. Il entra dans *Galle* sous Pavillon Anglois, & se sauva.

§ 203. Vaisseau manqué.

Ils ont aussi arrêté à la Côte *Malabare* divers Vaisseaux *Arméniens* & Hollandois douteux. Le Comptoir de *Mahé* les a fait lâcher, à ce qu'on dit, sans bien les approfondir ; car un de ces Vaisseaux a été repris par les Vaisseaux du Roi l'*Apollon* & l'*Angléséa*, qui a été pour eux de très-bonne prise.

§ 204. Prises manquées, pour n'avoir pas suivi les Ordres du sieur *de la Bourdonnais.*

Il paroît que ces quatre Vaisseaux, au lieu de rester cabannés dans *Goa*, à ruiner la *Compagnie*, auroient pû faire des courses le long de la Côte *Malabare*, se montrer enfin, & allant jusques sur *Bombaye* inquiéter cette Place, & prendre aux Anglois nombre de Vaisseaux qui sortent & entrent continuellement, soit de *Bombaye*, *Surate*, Golphe de *Perse*, & autres lieux. Pour peu qu'ils rencontrassent le moindre Vaisseau, ils auroient mis à couvert leurs frais courans. Voilà la réflexion des Marins de l'*Inde*, qui ne sont pas

les pires à ces Côtes. Pour le *Saint-Louis*, il n'eſt point venu à l'*Iſle de France*, & aura ſans doute ſuivi les Ordres de M. *Dupleix*. Il aura en tout cas bien fait, car il faut toujours, ſauf ce qui peut arriver, obéir. Auſſi écrira-t'on de *Pondichery*, à la *Compagnie*, en faveur de ce Capitaine, autant qu'on écrira contre les trois autres qui ſont revenus ici.

§ 205. En manquant aux Ordres de *Pondichery*, les Capitaines des Vaiſſeaux rendent un grand ſervice.

Leur peu d'égard à ſuivre leurs Ordres, les a pourtant mis en état d'être utiles à la *Compagnie*. Car ils ſont bien carennés ici, leurs Equipages en bon état, & ſont joints aux Vaiſſeaux du Roi, le *Lys*, l'*Apollon* & l'*Angléſea*, qui tous ſix, avec la *Cybele*, pour découverte, vont dans l'*Inde*, ſous le Commandement de M. *Bouvet*, qui n'eſt pas (par parenthèſe) extrêmement votre Partiſan, ſans ſçavoir trop pourquoi; il date à préſent, cela ſuffit pour tirer contre un Conquérant paſſé. Je lui pardonne cette fantaiſie, pourvû qu'il puiſſe dans ſa miſſion avoir l'avantage ſur nos Ennemis. C'eſt ce que je ſouhaite en vrai & bon François.

§ 206. Perte de la *Princeſſe-Marie*.

Il part avec cette Eſcadre, la *Princeſſe-Emilie*, priſe faite en Rade de *Madraz*, qui a apporté ici une Car-

guaison de marchandises d'Europe, sous le Commandement de M. *Puel.* Pour mon Vaisseau la *Princesse-Marie*, autrement dit la *Charlotte*, il est allé, après bien des mauvaises manœuvres faites, s'ouvrir & couler sous ses appareils, en carenant dans le Port de *Goga*, proche *Surate*. M. *Gautier* Capitaine en est mort de chagrin, & les Equipages Européens sont presque tous crévés de misere. Voilà des Sujets du Roi bien mal ménagés. Comme on m'a retiré le Commandement de ce Vaisseau, ce n'est pas moi qui doit répondre de ces événemens. Mais ce seroient bien ceux qui me l'ont retiré par haine & caprice, qui devroient, suivant toutes les régles, en répondre. La *Compagnie* ne leur doit pas être bien obligée de leurs caprices à mon égard : car il est sûr que, si j'avois continué à être Capitaine de ce Vaisseau, il n'auroit pas eu cet accident ; car il auroit été accommodé de bonne heure, & je ne l'aurois pas laissé déperir pendant trois mois, comme il a été dans la Rade de *Pondichery*, à rouler Panne sur Panne, sans avoir le Lest nécessaire, & n'étoit gardé que de malheureux *Lascards*, qui n'avoient pas soin seulement de faire pomper à

§ 207. Et de son Equipage.

bord. Ce n'eſt pas le tout de voir les accidens, il faut, pour en juger, examiner d'où ils proviennent. Je ne finirois point, ſi je vous rapportois bien d'autres faits arrivés dans l'*Inde*, & qui ne cauſent que du trouble & de la déſunion. Je puis vous dire ſeulement en général, que, depuis votre départ, tout y a été fort en déſordre; car toutes les affaires ne ſe ſont plus faites que par proteſtations & Procès-verbaux; nos entrepriſes manquées, nos Vaiſſeaux y ont perdu leur tems, & la *Compagnie* y a beaucoup dépenſé, pour faire la Guerre, pour faire la Paix, pour faire fortifier par tout, & pour nourrir & payer un nombre prodigieux de monde engagé de toutes parts.

§ 208. Abrége de la conduite du ſieur *Dupleix* depuis le départ du ſieur *de la Bourdonnais*.

§ 209. Dépenſes exceſſives.

Je ſouhaite avec toutes ces dépenſes que nous puiſſions ſoutenir nos Places par tout, & que les Anglois, qui ont eu le tems de réunir leurs forces, ne ſoient pas capables de les inquiéter, & que notre Eſcadre qui va partir, puiſſe ſe faire jour & parvienne à leur donner du ſecours, & les mettre à couvert de l'inſulte. Voilà à préſent ſurquoi nos eſpérances ſont fondées.

§ 210. Le ſieur *de la Villebague* écrit

Ce long détail que je viens de vous faire, n'eſt que de vous à moi, & pour tâcher

de vous instruire de ce qui s'est passé depuis votre départ. Comme ces faits peuvent avoir quelque rapport avec les affaires qui vous sont arrivées dans l'*Inde*; je suis bien-aise que vous le sçachiez. *J'en réprime beaucoup qui ne regardent que les intérêts de la Compagnie. Ce n'est point à moi à les dévoiler*, elle les sçaura sans doute par ailleurs, en recevant les histoires de *Madraz*. Celle-ci que je vous fais est un peu longue. *Passez-moi ma façon d'écrire, je ne m'attache avec vous qu'à dire la vérité*, en vous mettant au fait de tout.

cette Lettre à son frere tout le secret.

Il y a bien-tôt un an que je suis ici dans votre ancien Gouvernement. Je reçois tous les jours mille politesses de votre successeur M. *David*. Il m'a fait accepter sa table : je suis également bien chez tout le monde, & enfin je me trouve dans un lieu où je n'entends point, comme dans l'*Inde*, dire des sottises, ni du mal de vous; quoique dans l'*Inde* vous avez beaucoup de partisans : mais *ici j'ai la satisfaction de n'avoir entendu personne se plaindre de vous depuis votre départ*.

§ 211. Façon de penser aux *Isles* sur le sieur *de la Bourdonnais*.

Tout ce que je désire, est de sçavoir votre arrivée en France avec votre famille, & que vous ayez eu raison des affaires qu'on vous a suscitées dans

O v

l'*Inde*, & que vous n'avez eues que malgré vous. J'en ai aussi supporté ma part. Mais Dieu merci j'en suis dehors, & ne souhaite désormais que m'éloigner de l'*Inde*, & repasser en Europe, vous y voir, & vivre tranquillement. C'est ce que je vous conseille de faire : en attendant que j'aye la satisfaction de vous embrasser, conservez-moi votre amitié. Ayez soin du peu de fortune que j'ai entre vos mains, & soyez bien persuadé que je serai toute ma vie avec l'amitié la plus tendre,

MONSIEUR & CHER FRERE,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur.

Signé, MAHÉ DE LA VILLEBAGUE.

N°. CCXXXI.

A M. *de la Bourdonnais*.

De l'*Isle de France* le premier Avril mil sept cens quarante huit.

MONSIEUR,

Vous devez vous souvenir, mon cher frere, avec combien de zéle, d'amitié & d'empressement je vous ai suivi dans votre Conquête de *Madraz*.

§ I.

Le sieur *de la Villebague* accompagne son frere à l'expédition de *Madraz*.

La qualité de Conseiller honoraire, dont la *Compagnie* m'avoit revêtu depuis 1733, me fut un des principaux motifs, qui m'engagerent à partir avec vous dans cette Expédition, pour pouvoir la remercier par mes services

de l'honneur qu'elle m'avoit fait.

§. 2. Il est chargé de plusieurs détails pendant le siége.

Vous sçavez que je me suis acquitté avec honneur, & je puis dire avec applaudissement, de tous les détails dont vous m'avez chargé pendant ce Siége : sans doute que vous avez été content de ma gestion, puisque, la Ville prise, vous me nommâtes un des Commissaires pour la dépêche de vos Vaisseaux, & pour maintenir le Traité de Rançon fait avec les Anglois. Ma Commission de Conseiller de *Pondichery*, dont voici Copie, N°. I. (*a*) me donna, avec celle de Commissaire que vous m'aviez délivrée, l'entrée de droit au Conseil Provincial de *Madraz*. Monsieur *Dupleix* approuva tout de suite l'exercice de ces deux Emplois.

§. 3. Il a de droit l'entrée au Conseil Provincial.

§. 4. Il se charge au refus de plusieurs Capitaines du Commandement de la *Princesse-Marie*.

Souvenez-vous aussi que dans la suite, au refus de bien des Officiers de la *Compagnie* qui étoient encore épouvantés du malheureux coup de vent, que nos Vaisseaux reçûrent à *Madraz* du 13 au 14 Octobre, j'acceptai pour vous faire plaisir, & déférer à vos sentimens, le Commandement du Vaisseau la *Princesse-Marie* : vous me délivrâtes en conséquence une Commission en Guerre au nom du

(*a*) N°. CCXXXII.

N°. CCXXXI. Roi, & scellée du Sceau de Sa Majesté.

§. 5. Le sieur *de la Bourdonnais* lui donne au nom du Roi une *Commission en Guerre*.

Cette Commission fut également approuvée de M. *Dupleix*, aussi bien que les Instructions qui regardoient ce Vaisseau, qui me prescrivoient de suivre, après votre départ, ses Ordres en entier. Voici N°. II. Copie de cette Commission (*a*), & N°. III. Copie des Instructions (*b*).

§. 6. Approuvée par le sieur *Dupleix*.

Votre intention, en me faisant accepter, malgré mon pressentiment pour l'avenir, le Commandement de ce Vaisseau étoit, suivant vos Instructions, que je vous eusse apporté à l'*Isle de France*, outre la Carguaison que M. *Dupleix* y eut destinée, une partie de l'Artillerie & des Armes, avec tout le monde de votre Gouvernement, & les Lettres de Change des Anglois sur la *Compagnie* d'Angleterre, pour pouvoir leur donner cours par les premieres expéditions pour Europe.

§. 7. Destination de ce Vaisseau.

§. 8. Le sieur *Dupleix* change toutes les dispositions du sieur *de la Bourdonnais*.

Voilà le précis de la destination de mon voyage; mais comme il ne s'accordoit point avec les idées de M. *Dupleix*, on vous a laissé partir; & sitôt votre départ, on a pris des mesures & des prétextes plus supposés que vrais, pour casser, annuller & réformer en

(*a*) N°. CCXXXIII.
(*b*) N°. CCXXXIV.

général tout ce que vous auriez pû faire. N°. CCXXXI.

L'interêt de la *Compagnie* n'étoit qu'un fantôme dont on se servoit; eussiez-vous fait des miracles en quelques parties, tout étoit détruit, sitôt que cela passoit pour votre ouvrage. M. *Desjardins*, que tout le monde connoît pour un homme juste & droit, & que vous aviez aussi nommé Commissaire, avec voix délibérative au Conseil Provincial de *Madraz*, fut lui & moi les premiers à ressentir les changemens & les réformes ordonnées par M. *Dupleix* & son Conseil particulier.

§ 9. Premier exemple: Les sieurs *Desjardins* & de *Villebague*.

M. *Paradis* chargé secrettement de part de M. *Dupleix* des révolutions qu'ils avoient préméditées ensemble, & qu'ils firent autoriser, pour la forme, d'une Délibération du Conseil de *Pondichery*, sur l'avis général des principaux de la Colonie, qu'on convia *avec une leçon faite de s'assembler*: toutes les signatures données au hazard & sans connoissance de cause, servirent de baze pour exécuter leurs résolutions prises entr'eux, & réglées dans leur Cabinet.

§ 10. Arrivée du sieur *Paradis* à *Madraz*.

La guerre de *Madraz* contre les *Maures*, ayant occasionné un envoi de troupes de *Pondichery*, pour servir de ren-

N°. CCXXXI fort, M. *Dupleix* saisit cette occasion pour faire partir M. *Paradis*, auquel il donna le commandement du détachement qu'il envoyoit au secours de *Madraz*. Il y arriva le 4 Novembre, où il fut reçu second de la Place : il assura M. *Barthelemy*; qui en étoit le Gouverneur, qu'il avoit des Ordres secrets & verbaux de M. *Dupleix* à leur communiquer, & les premiers qu'il lui déclara, étoient de supprimer du Conseil MM. *Desjardins* & *Villebague*, établis Commissaires par M. *de la Bourdonnais*. M. *Barthelemy* s'opposa toute la journée à cette injustice, lui représentant qu'il n'avoit point d'Ordre par écrit, ni du Conseil de *Pondichery*, ni de M. *Dupleix*, pour interdire ni casser de leurs Commissions, deux personnes qui s'acquittoient avec honneur & capacité des Emplois qu'on leur avoit donnés.

§. 11. Destitution des sieurs *Desjardins* & de *Villebague*.

§. 12. Le sieur *Barthelemi* s'y oppose.

Mais à la fin M. *Barthelemy* vaincu par les raisons & prétextes spécieux que M. *Paradis* mit en usage, pour le persuader que c'étoit absolument la volonté de M. *Dupleix*, il se laissa aller à une complaisance & à une politique de dépendance & de crainte, & adhéra au sentiment de M. *Paradis*, qui eut bientôt fabriqué deux Ordres, dont

§. 13. Il cède au Sr. *Paradis*.

l'un fut envoyé à M. *Desjardins* pour le remercier de tout Emploi & lui demander ses comptes, qu'il rendit sur le champ. L'autre Ordre me fut envoyé, dont voici Copie N°. IV (*a*). M. *Bruyere*, Conseiller, fit comme M. *Barthelemy* les mêmes difficultés, mais emporté par le sentiment de M. *Paradis* & de M. *Friel*, livré & vendu aux volontés de M. *Dupleix*, comme son neveu, ils firent tous les deux déterminer M. *Bruyere*. Ainsi cet Ordre fut signé de tous les trois Sénateurs, & de M. *Friel* qui étoit seulement admis au Conseil.

N°. CCXXXI.

§. 14. Le Sr. *Bruyere* en fait autant.

M. *Paradis* poussa sa vengeance contre vous le plus loin qu'il pût; car en composant l'Ordre qui supprimoit ma Commission de Commissaire, il me retiroit l'entrée au Conseil, & il y ajouta des faits faux dont il n'avoit nulle connoissance, & par ses fausses suppositions, il trouva, sous un prétexte inventé, le moyen de pouvoir me remercier, & de me retirer également le Commandement du Vaisseau *la Princesse-Marie*, & de rendre inutile ma Commission en Guerre, que vous m'aviez délivrée au nom du Roi, pour commander le Vaisseau de la *Compagnie*.

§ 15. Les deux Commissaires sont exclus du Conseil.

§ 16. On ôte au Sr. *de la Vilebague* le Commandement de la *Princesse-Marie*.

(*a*) V. N° CCXXXV.

N°. CCXXXI. Voilà les premieres marques que M. *Paradis* donna de son autorité & de son crédit, en arrivant à *Madraz*. Quelqu'un lui dit : *M. Je m'étonne de l'injustice que vous faites à M. de la Villebague ; pensez qu'une Commission en Guerre donnée à un Capitaine ne se réforme pas, sans un sujet bien légitime.* Il répondit froidement, qu'*il prenoit tous les événemens sur lui, que d'ailleurs il ne dépendoit pas du Ministre de la Marine, & qu'il craignoit peu le ressentiment de M.* de la Bourdonnais, *qui avoit délivré cette Commission, & qu'il comptoit bien lui faire plus de mal que cela dans la suite, & le faire repentir de l'avoir mis aux arrêts.*

§. 17. Discours téméraire du Sr. *Paradis*.

§ 18. Sa haine pour le sieur *de la Bourdonnais*.

§ 19. Le sieur de *Brain* remplace le sieur *de la Villebague*, qui remet sur le champ ses Comptes.

Le Conseil de *Madraz* m'avoit envoyé le 4 Novembre au soir l'Ordre de me démettre de tous mes Emplois : M. *Paradis* m'envoya le 5 au matin son neveu M. de *Brain*, pour entrer en mon lieu & place dans la connoissance de tous les Magazins de Marine, & du district des Vaisseaux. Je lui remis dans l'instant tous mes comptes, & l'installai dans toutes mes fonctions ; ce qui m'a fait plus de peine est de me voir remplacé par un tel homme.

Après avoir obéi à leurs Ordres & m'être mis en régle, j'écrivis le même jour au Conseil Provincial de *Madraz*,

dont voici copie de ma Lettre N°. 5 (*a*). Ils ne voulurent point me faire réponse, suivant l'avis de M. *Paradis*. N°. CCXXXI.

§ 20. Faussetés insérées dans l'Ordre qui destituoit le Sr. *de la Villebague*.

Je me vis donc dans la nécessité de prouver le contraire des faussetés que M. *Paradis* avoit insérées avec toute la mauvaise foi possible dans l'Ordre qu'il m'avoit fait signifier par le Conseil de *Madraz*, assemblé pour cet effet chez M. de *Bury*, Commandant des Troupes, de tous les Officiers d'Artillerie, & les Officiers de mon Vaisseau & les Principaux de mon Equipage, qui me donnerent sur le champ les Certificats ci-joints. N°. 6 & 7. (*b*) & qui prouvent bien que les faits que M. *Paradis* avoit avancés contre moi, sont des inventions & bien opposées à la vérité, qu'il ne connoît point, & qui ne lui sert jamais de modele.

§ 21. Détruites par les Certificats des Officiers.

§ 22. Les Srs. *de Bury*, *de la Tour*, & d'autres Officiers offrent de pareils Certificats au sieur *de la Villebague*.

Messieurs de *Bury* & *de la Tour* & autres Militaires m'offrirent de m'en donner un pareil, & me firent remarquer une circonstance, qui détruit en plein tous les mensonges injurieux que M. *Paradis* a employés dans l'Ordre qu'il a fait, lorsqu'il dit que le Conseil Supérieur est duement informé des difficultés que j'ai faites, de donner des Gens de

§ 23. Prétexte de sa destitution.

(*a*) V. N°. CCXXXVI.
(*b*) V. N°. CCXXXVII. & CCXXXVIII.

N°. CCXXXI. mon Equipage, qui étoient absolument nécessaires pour le soutien de la Place ; & c'est sur cette supposition fausse, faisant parler le Conseil de *Pondichery*, qu'on a établi le sujet de ma cassation.

§ 23. Cette imputation calomnieuse est détruite par toutes les époques des opérations du sieur *Paradis*.

Ces Messieurs me firent donc faire attention, que nous nous sommes préparés les 29 & 30 Octobre ; que le 31 nous avons commencé à tirer sur les *Maures* ; que ces nouvelles ne pouvoient point être parvenues à *Pondichery* plutôt que le 2 de Novembre (*a*), que nous battîmes encore les *Maures*, & qu'ainsi M. *Paradis* qui avoit sorti de *Pondichery* le 31 d'Octobre, n'avoit pû être chargé à son départ de pareil Ordre du Conseil Supérieur, qui ne pouvoit être instruit de notre défense, ni sçavoir ceux qui s'y étoient bien ou mal employés.

§ 24. Caractere du sieur *Paradis*.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les calomnies les plus atroces, l'injustice, les détours, les mauvais termes, l'hypocrisie, & enfin tout ce qu'un homme de probité évite, ne sont qu'un jeu pour M. *Paradis*, pourvû qu'il parvienne à son but & à ses fins.

§. 25. Situation critique du sieur *de la Villebague* à *Madraz*.

Vous conviendrez avec moi qu'en me laissant à *Madraz* avec tant d'emploi, au milieu de nos Ennemis, il m'a fallu sçavoir m'y soutenir, & me conduire avec

(*a*) On ne pouvoit y aller que par mer.

bien de la prudence & une droiture à toute épreuve, pour éviter les piéges qu'on m'y tendoit continuellement : car je sçais que M. *Paradis*, qui ne cherchoit à me susciter du mal que pour vous en faire, écrivant à *Pondichery*, disoit dans sa Lettre à M. *Dupleix*, *je ne vois rien jusqu'à présent dans la conduite de M. de la* Villebague *qui mérite qu'on l'arrête*; voyez si j'étois bien recommandé. N°. CCXXXI.

§ 27. Le sieur *de la Villebague* justifié par les Lettres du sieur *Paradis*.

Le 6 Novembre nous reçûmes, M. *Desjardins* & moi, une Lettre de M. *Dupleix*, dont voici Copie N°. 8 (*a*), qui ne nous parle point du tout de notre cassation ; au contraire, elle nous invite à faire notre possible pour expédier le Vaisseau la *Princesse-Marie* pour *Pondichery*, & permet à M. *Desjardins* d'aller faire un tour par congé à *Pondichery*, permission qu'il avoit demandée.

§ 28. Lettre du Sr. *Dupleix* qui contredit la revocation des deux Commissaires.

A la reception de cette Lettre, j'écrivis le même jour à M. *Barthelemy* Gouverneur de *Madraz*, dont voici copie de ma Lettre, N°. 9 (*b*). Il ne me fit, non plus que son Conseil aucune réponse. Je fus lui porter la Lettre de M. *Dupleix*, après la lecture de laquelle il fut embarrassé de me répondre ; mais M. *Paradis* plus effronté, étant avec lui me

(*a*) V. N°. CCXXXIX.
(*b*) V. N°. CCXL.

N°. CCXXXI. dit que ce qu'on nous avoit fait, étoit autorisé & qu'il répondoit de tout.

§ 29. Déni de Justice fait au Srs. *de la Villebague & Desjardins à Madraz.*

Voyant que M. *Barthelemy* & le Conseil de *Madraz*, par un déni de justice, ne vouloient point répondre à nos Lettres, qui étoient des requêtes & des sommations pour nous mettre tout-à-fait en régle & sçavoir à quoi nous en tenir, j'écrivis le 7 Novembre au Conseil Supérieur de *Pondichery*, dont voici copie de ma Lettre, N°. 10 (*a*). Et le même jour, M. *Desjardins* & moi fîmes réponses à la Lettre de M. *Dupleix* du 3 Novembre, dont voici copie de notre Lettre, N°. 11 (*b*). Les deux dernieres Lettres eurent le même sort des premieres; & M. *Dupleix* & le Conseil de *Pondichery*, sans vouloir nous répondre, nous firent le même déni de justice que nous avoient fait M. *Barthelemy*, & le Conseil Provincial de *Madraz*.

§ 30. *Idem.* De la part de MM. de *Pondichery.*

Ne voyant donc plus à qui pouvoir nous adresser, pour nous plaindre de l'injustice qu'on nous faisoit, ni sçavoir les raisons qui avoient occasionné notre cassation, nous nous tînmes tranquilles, jusqu'à trouver l'occasion de passer à *Pondichery*, pour pouvoir nous expli-

(*a*) V. N°. CCXLI.
(*b*) V. N°. CCXLII.

quer avec M. *Dupleix* & le Conseil Supérieur. N°. CCXXXI.

M. *Barthelemy* qui sçavoit le dessous des cartes, & qui voyoit que M. *Dupleix* avoit envie de mettre M. *Paradis*, en sa place, & qui d'ailleurs ne vouloit point consentir ni signer à la cassation du Traité de Rançon que vous aviez fait avec les Anglois, révolution qui étoit prête d'arriver à *Madraz*, il le prévoyoit & en bon politique, de peur d'être rappellé à *Pondichery*, il demanda lui-même à y retourner. Il n'en eût pas plutôt obtenu la permission, (qu'on lui envoya sur le champ) qu'il fit recevoir M. *Paradis* pour Gouverneur de la Place: ainsi ce dernier se vit au comble de ses souhaits ambitieux.

§. 31. Le sieur *Barthelemi* remet le Commandement au Sr. *Paradis*.

Si-tôt que M. *Dupleix* sçut que M. *Paradis* étoit Gouverneur de *Madraz*, il fit assembler les *Notables* de la Colonie de *Pondichery*, qui par suffrages mandiés, ou insinués, plus que par connoissance de cause, furent d'avis qu'il falloit casser & annuller la Capitulation de *Madraz*. Sur ces opinions tumultueuses & je crois peu réfléchies, le Conseil Supérieur s'assembla, & par délibération cassa & anéantit le Traité de Rançon & toutes les conditions faites par vous avec les Anglois, & déclara la

§. 22. Capitulation de *Madraz* cassée sur l'avis prétendu de la Colonie de *Pondichery*.

N°. CCXXXI. Ville de *Madraz* au Roi & à la Compagnie de France.

On fit partir pour *Madraz* cette délibération ; & en conséquence M. *Paradis* en fit de sa part le 10 Novembre, signifier aux Anglois une déclaration autentique, au nom du Roi ; il la fait lire à la tête des Troupes, & la fait publier dans toute la Ville. Voilà de quelle façon a été détruit tout votre ouvrage, & les arrangemens que vous aviez pris pour les intérêts de la *Compagnie*. Il est certain que cette révolution, au lieu de lui donner du profit, ne lui occasionnera dans la suite que de la peine & de l'inquiétude.

§. 33. La rupture du Traité est signifiée aux Anglois.

Voici, N°. 12 (*a*), Copie de la déclaration que M. *Paradis* a signifiée à M. *Morse*, Gouverneur Anglois & à son Conseil, au pied de laquelle est la délibération du Conseil Supérieur de *Pondichery*.

Après cette grande révolution, je ne dois pas m'étonner de celle qui est arrivée à M. *Desjardins* & moi ; mais comme vous nous aviez nommés, & fait recevoir pour occuper ces postes, je lui ai promis que je vous instruirois pour lui & pour moi de la façon qu'on nous a traités, & que je vous envoyerois toutes les Pié-

(*a*) V. N°. CCXLIII.

N°. CCXXXI.

ces qui ont rapport aux charges dont vous nous aviez revêtus par deux fois. Ainsi pour mettre ces Piéces en régle, voici, N°. 13 (*a*), Copie de notre premiere commission de Commissaire. N°. 14 (*b*) est la copie de la Lettre fanatique que M. *Desprémesnil* m'envoya, m'obliger à me retirer de *Madraz*, dans le plus fort de l'embarquement des Vivres & Agrès de nos Vaisseaux, & dans le tems que vous aviez plus besoin de mes services pour avancer cet Ouvrage, dont je m'étois chargé de bonne volonté.

§ 34. Le sieur *de la Villebague* reprend son histoire du tems que le sieur *de la Bourdonnaie* étoit à *Madraz*.

Au bas de cette Lettre, est l'Ordre du Roi, duquel vous fûtes obligé de vous servir pour me retenir à *Madraz*, & de me décharger d'obéir à un Ordre donné sans rime ni raison, n'étant point au service de la *Compagnie*. N°. 15. (*c*) est copie de la Lettre que j'écrivis à M. *Dupleix*, pour me mettre en régle avec lui, & lui faire voir l'indispensable obligation que j'avois de ne point quitter *Madraz* jusqu'à être libre. N°. 16 (*d*) est copie de la Commission de Commissaires, que vous nous aviez délivré à M. *Desjardins* & à moi, pour travailler de

(*a*) V. N°. CCXLIV.
(*b*) V. N°. CCXLV.
(*c*) V. N°. CCXLVI.
(*d*) V. N°. CCXLVII.

N°. CCXXXI. concert avec le Commandant de *Madraz*, pour maintenir & soutenir avec les Anglois la Capitulation dans tous les Articles. N°. 17 (*a*) est la copie des instructions en conséquence que vous nous aviez données, & qui étoient approuvées de *Pondichery*.

§. 35. Le sieur *de la Villebague* prie son frere de porter les plaintes & celles du sieur *Desjardins*.

Je vous envoye toutes ces Piéces de la part de M. *Desjardins* & de la mienne: ainsi si nous devons nous plaindre, c'est à vous de le faire pour nous. Nous l'avons fait dans l'*Inde*, & on ne nous a rendu aucune justice.

Les plaintes que vous pourriez faire ne regardent pas pour moi les emplois de Commissaire ni de Conseiller, qui auroient été supprimées quelques jours plûtard par l'autorité de M. *Dupleix* & de son Conseil, qui ont cassé & annullé le Traité de Rançon que vous aviez fait autentiquement avec le Gouverneur Anglois & son Conseil, au nom de notre Roi & du leur; cette affaire générale sera assez disputée par les Anglois, expliquée par vous, & décidée par des Ministres éclairés. Ainsi je n'ai d'autre plainte à porter, que de vous avertir de ce qui s'est passé touchant la Commission & les instructions que vous m'avez laissées, de Commissaire. J'ai fait en quittant ce poste mes protestations, ausquelles

§. 36. Protestation du sieur *de la Villebague* en remettant ses Emplois.

(*a*) V. Numero CCXLVIII.

les le Conseil de *Madraz* ni de *Pondichery* n'ont point voulu répondre. La Commission en Guerre que vous m'avez délivrée, pour commander le Vaisseau la *Princesse-Marie*, & la conduire à l'*Isle de France*, est le point où je m'arrête, pour vous prier de porter de ma part mes justes plaintes, contre l'injustice qu'on m'a faite, en me retirant, sous des prétextes faux & supposés, le commandement de ce Vaisseau. Vous devez vous souvenir que M. *Dupleix* vous a écrit en rade de *Pondichery*, qu'il ne changeoit rien à la destination de ce voyage : il le dit aussi dans la Lettre dont je vous envoye ci-joint la copie. Une marque qu'il n'approuvoit point ni lui, ni le Conseil de *Pondichery*, ce que M. *Paradis* a fait faire de sa tête à MM. *Desprémesnil*, *Bruyere*, & *Friell*, ces quatre Messieurs qui s'avisent de supprimer des Commissions données au nom du Roi, reçurent à *Madraz* une Lettre de M. *Dupleix*, & du Conseil de *Pondichery*, qui leur marquoit, *pourquoi avez-vous retiré le commandement du Vaisseau la* Princesse-Marie *à M. de la* Villebague ? *qui vous l'a dit, & à quel titre? Il faut le remettre en place.* M. *Barthelemy* qui n'étoit plus Gouverneur de *Madraz*, dit à M. *Paradis*, *je suis fâché que vous m'ayez engagé*

N°. CCXXXI.

§ 37. Le Conseil de *Pondichery* n'approuve point la révocation du sieur de *la Villebague*.

événemens sur son compte, & il fut offrir le commandement du Vaisseau à tous mes Officiers, & à tous les Marins qui étoient à *Madraz*, qui tous à ma considération, & indignés de ce qu'il m'avoit fait, le refuserent. Il fut contraint d'en donner le commandement, à un Pilotin de Vaisseau qui naviguoit Officier dans les Vaisseaux de l'*Inde*, & de faire embarquer les Equipages par force, qui ne vouloient pas naviguer le long de la Côte de l'*Inde* dans le mois de Novembre, & il écrivit au Conseil de *Pondichery* & à M. *Dupleix*, qu'il m'avoit fait pressentir pour me rendre le Vaisseau; ne paroissant pas avoir dessein de l'accepter, il l'avoit donné à un autre. Il faut que dans tout ce que cet homme là dit, fait & écrit, il y ait du faux, ce dernier trait est un bel exemple. N°. CCXXXI.

§. 40. Le sieur *Paradis* offre ce commandement à tous les Officiers de Marine, & tous le refusent.

Vous voyez avec de tels Ordres, que tout devoit aller de travers. Depuis le 4 Novembre que j'avois quitté le commandement de ce Vaisseau on ne travailla plus du tout ni à sa mâture ni à son gréément, & tous les Officiers & l'Equipage en avoient ainsi abandonné le soin. Je comptois pourtant que du 12 au 15 dudit, qu'il auroit été prêt à prendre la Mer, sur la mâture & son gréément fini & placé & bien armé.

§. 41. On laisse dépérir la *Princesse-Marie*.

Nº. CCXXXI.

§. 42 On manœuvre un Vaisseau Anglois.

Il auroit été à souhaiter que cela fut ; car le 16 de Novembre il vint mouiller en rade de *Madraz*, un Vaisseau Anglois de *Compagnie*, extrêmement riche, contre lequel M. *Paradis* fit tirer près de 200 coups de canon de la Place, qui n'alloient pas à moitié du chemin de la terre à lui, au lieu de chercher à le prendre par ruse, comme on a fait depuis à *Madraz*, du temps de M. *Desprémesnil*, qu'on en a enlevé un autre avec des *Chelingues*.

Il est sûr que si la *Princesse-Marie* eut été mâtée & gréée comme elle le devoit être, & que j'en eusse été Capitaine, j'aurois eu l'honneur & l'avantage de prendre ce Vaisseau aux Anglois. La manœuvre de Monsieur *Paradis* & sa mauvaise foi à me retirer le commandement de ce Vaisseau, est cause que la *Compagnie* n'a pû profiter de ce Navire Anglois qui étoit fort riche, & qui avoit son Equipage fort malade & point de vivres ; ainsi toutes ces circonstances en auroient rendu la prise bien facile.

§ 43. Le sieur *de la Villebague* le reproche en plein Gouvernement au Sr. *Paradis*.

La perte de ce Vaisseau pour la *Compagnie*, le dépit de ne me pas trouver à lieu de le prendre moi-même, comme je le devois faire si j'avois resté Capitaine, fit que je reprochai en plein Gouverne-

ment à M. *Paradis*, le tort qu'il faisoit à la *Compagnie* dans cette occasion, lui promettant bien de l'en instruire. N°. CCXXXI.

Ainsi pour qu'elle en soit bien informée, je vous avertis de tout ce qui s'est passé, & je ne vous dis en tout que la vérité; ainsi vous pouvez vous confier à tout ce que je vous avance.

Quatre jours après cette belle manœuvre, M. *Paradis* commanda pour *Pondichery* un détachement de 400 hommes, & fit partir avec M. & Madame *Morse*, ses enfans, M. & Madame *Barnaval* & quantité d'Anglois. Messieurs *Barthelemy*, *Bury*, *Latour*, *Desjardins* & moi, profitâmes de l'occasion pour quitter ce malheureux *Madraz*.

§ 44. Le Conseil de *Pondichery* se défend d'avoir donné aucun ordre contre le sieur *de la Villebague*.

Sitôt que je fus à *Pondichery*, je demandai au Conseil pour quelles raisons il m'avoit fait retirer le commandement du Vaisseau la *Princesse-Marie*. Les Conseillers me dirent tous, qu'ils n'avoient aucune part dans cette affaire, & qu'il n'avoit été donné aucun Ordre à ce sujet, & que cette menée étoit de *Paradis*; au contraire ils me dirent qu'ils avoient demandé pourquoi on m'avoit retiré ce Vaisseau, & qu'ils avoient ordonné de m'en rendre le commandement; & M. *Dupleix* me demanda pourquoi je l'avois

quitté, ou du moins pourquoi je ne l'avois pas repris.

Cette façon de me répondre me fit voir clairement la vérité, que M. *Paradis* n'étoit autorisé que verbalement à me faire ce qu'il m'a fait, & quand j'en ai demandé l'explication, on ne veut me la donner que par des paroles ambiguës.

N'ayant ouvertement avoué avoir donné aucun Ordre injuste, je ne fus point du tout la dupe de la réponse de M. *Dupleix*. Il est bon aussi de vous informer du sort de ce pauvre Vaisseau la *Princesse-Marie*. Après qu'on me l'a retiré, il a été armé & envoyé à la Côte *Malabare* avec l'Escadre de M. *Dordelin*, commandé * par M. *Gautier*. Il avoit une fort mauvaise mâture qu'on avoit mis à la hâte à *Pondichery*, au lieu de la bonne que j'avois fait préparer à *Madraz*; ils l'ont mâté à *Mahé* avec des mâts pris à *Calicut*. M. *Massat* second sur le Vaisseau, & oncle de M. *Dupleix*, à la mode de Bretagne, faisant mâter son mât de mizaine, ne se donna pas la peine de voir si le pied du mât étoit dans sa *Carlingue*, qui au lieu d'y être, portoit sur les membres; n'importe, il fit roidir les Haubans & les Etays, & força par cette mauvaise manœuvre le Vaisseau à faire de l'eau en

§ 45. *La Princesse-Marie* armée & envoyée à la Côte *Malabare*.

* *Il parle de la Princesse-Marie.*

§ 46. Mauvais radoub de ce Vaisseau.

quantité. S'étant apperçu de l'accident, on remit le mât en place, & on pompa continuellement, pour remédier à cet accident. On reçut Ordre de *Pondichery* de mener ce Vaisseau à *Goa*, Ville proche *Surate* pour le carener. M. *Gautier* y fut ; en abattant le Vaisseau en carene, il s'ouvrit & coula. Voilà le sort de ce pauvre Vaisseau. Le Capitaine qui n'étoit pas grand Grec dans ce métier mourut de chagrin, & les Equipages, tous Européens, moururent de misere ; voilà des sujets du Roy, bien mal sacrifiés. Toutes ces longues explications touchant ce Vaisseau ne tendent de ma part qu'à me plaindre, & à demander justice contre M. *Paradis*, qui a engagé Messieurs *Barthelemy*, *Bruyere* & *Friell*, à signer des faussetés pour pouvoir me faire ouvertement une injustice marquée, & très reconnue de tout le monde.

N°. CCXXXI.

§ 47. La Princesse Marie périt.

Ainsi mon cher frere, puisque c'est vous qui m'aviez engagé à accepter le commandement de ce Vaisseau, & qui m'en avez délivré au nom du Roy ma Commission, j ai crû qu'il étoit de votre honneur de vous plaindre pour moi contre ces quatre Messieurs, qui au mépris de toutes considérations, osent sans sujet & par caprice peu réfléchi, reformer des Commissions pour lesquelles ils devoient

N°. CCXXXI. avoir plus de reſpect & d'attention. Je demande donc qu'ils ſoient reprimandés ſur le peu d'égard, & ſur leurs injuſtices.

Je pourrois demander contre eux bien des dédommagemens, tant par les dépenſes que les préparatifs de ce voyage m'ont occaſionnées, que par le profit que je pouvois retirer du Port-permis, que mes inſtructions m'accordoient pour ce voyage ; & je crois que ces gratifications m'étoient bien dûes, pour avoir à mes frais ſervi la *Compagnie* de bonne volonté pendant tout le Siége de *Madraz*, & l'expédition de tous ſes Vaiſſeaux avant & après le coup de vent.

§ 48. Le ſieur de la Villebague ne veut point de Gratification.

Vous ſçavez que vous fîtes accorder à *Madraz* une gratification à M. *Desjardins* pour ſes ſervices ; & comme j'étois votre frere que je n'en voulus point, que j'aurois été même fâché d'en exiger, mais pour toutes attentions de mes ſervices, je vous prie à préſent d'obtenir de la *Compagnie* & des Miniſtres qui la gouvernent, que j'aye ſatisfaction de l'injure qu'on m'a faite, & que ces quatre Meſſieurs puiſſent ſe repentir de me l'avoir fait mal-à-propos.

§ 49. Il demande juſtice contre ſes perſécuteurs.

Je vous prie donc, comme mon frere, & mon Procureur Général, de porter pour moi mes plaintes ; où vous jugerez qu'elles doivent être adreſſées & reçues ;

vous êtes engagé dans cette affaire plus N°. CCXXXI
que moi, pour soutenir les Priviléges que le Roy vous a accordés, & pour lesquels vous avez agi ; ainsi je m'en rapporte à tout ce que vous ferez. Si je ne vous croyois pas en France, j'aurois pû en écrire, & m'en plaindre à M. le Comte de *Maurepas*, Ministre de la Marine ; c'est à vous de le faire pour moi, si vous le jugez à propos, en l'assurant de mon parfait dévouement à ses Ordres.

Tout le regret qui me reste de n'avoir pas commandé ce Vaisseau, je vous le répéte, c'est de n'avoir pas eu la satisfaction de l'enlever aux Anglois, pour avoir l'occasion d'écrire à la *Compagnie*, & de la remercier de nouveau de la Commission de Conseiller honoraire qu'elle m'a ci-devant accordée. C'étoit le moyen sûr de me faire connoître à elle, d'arriver à l'*Isle de France* de bonne heure, & de profiter de votre Escadre, pour me retirer avec vous & votre famille en France. Ces contre-tems m'ont fait vous manquer de huit jours ; car faute de Vaisseau expédié pour vos *Isles*, je me suis embarqué sur un mauvais Both, le 8 de Février 1747, pour venir vous joindre comme je vous l'avois promis. Je n'ai arrivé à l'*Isle de France* que le 23 d'Avril, & vous étiez parti de *Bourbon* le 16 du

§ 50. Tous les Vaisseaux de la Compagnie sont retenus dans l'Indes.

P v

N°. CCXXXI. même mois ; ainſi voilà un an que je ſuis ici à faire des frais, ſans avoir eu occaſion de paſſer en Europe. Vous voyez combien je ſouffre d'inconvéniens pour n'avoir pas commandé ce Vaiſſeau, & ſi jamais ces quatre Meſſieurs, qui me l'ont retiré par injuſtice, peuvent jamais réparer le tort que les événemens enchaînés les uns avec les autres m'ont fait dans la ſuite. Ne vous étonnez pas s'il n'a parti de *Pondichery* qu'un Both le 8 de Février pour vos *Iſles ;* on ne voulut expédier que cette embarcation pour porter ſeulement les Paquets. Pour tous les Vaiſſeaux, on les retint dans l'*Inde*, pour ne pas les envoyer à votre diſpoſition, & on donna aux Capitaines un Ordre de la part du Roy, qui les diſpenſoit d'obéir à celui que vous leur aviez ſignifié, & qu'ils avoient accepté & ſigné. Eh bien ! ces bons Capitaines reçurent ce ſecond Ordre, & s'y ſont conformés ſans aucune réſiſtance ni reſtriction, & on les a tous quatre envoyés à *Goa*, pour fuir l'Eſcadre Angloiſe qu'on craignoit. Ils y ont été inutilement à manger beaucoup d'argent à la *Compagnie*, ſans pouvoir y carener. Il n'y a eu que le *Saint-Louis* qui ayant permiſſion d'entrer dans la riviere, y a carené. Les trois autres ont toujours reſté par Ordre dans la Rade

de *Mormogon*, qui eſt un fort mauvais endroit, & où ils ont couru des riſques. On leur a donné ordre de venir à *Mahé*; ils y ſont venus, & on leur a délivré des Paquets, pour venir en Novembre à *Paliacate*, & s'ils ne pouvoient y arriver, d'aller ſe rendre à *Achem*. Les Capitaines qui jugeoient leurs Vaiſſeaux indigens, & avoir beſoin d'une carene, n'ont point encore ſuivis leurs Ordres, qui leur ont parut fort extraordinaires. Ils ont fait entr'eux un Procès-verbal, & en partant de *Mahé*, ils ont donné avis à M. *Dupleix* du parti qu'ils prenoient; au lieu d'aller en hyver battre la Baye de *Bengale*, ils ſont venus ici tous trois à l'*Iſle de France*, où ils ont tous les trois bien carenés & rafraîchis leurs Equipages, & c'eſt un bien pour la *Compagnie*, qu'ils ayent pris ce parti, car ils ſe ſont joints avec les trois Vaiſſeaux du Roy, le *Lys*, l'*Apollon*, & l'*Angleſéa*, & vont partir en Eſcadre pour l'*Inde*, ſous les Ordres de M. *Bouvet*, Capitaine du *Lys*. Outre ces ſix Vaiſſeaux, il y a la *Cybele* pour découverte, & la *Princeſſe Emilie*, qui prend leurs Convois pour retourner dans l'*Inde*. Je leur ſouhaite une bonne réuſſite, pour l'honneur de la Nation & pour l'intérêt de la *Compagnie*, qui a fait de grands Armemens qui lui ſont devenus inutiles;

N°. CCXXXI.

§ 51. Deſtination de ces Vaiſſeaux, dangéreuſes & inutiles à la Compagnie.

N°. CCXXXI comme celui des Vaiſſeaux de M. *Dordelin*, qu'il y a un an qu'on tient dans l'*Inde* à ſe cacher de l'Ennemi ; au lieu que s'ils étoient venus ici en Mars l'an paſſé, comme vous leur en aviez donné l'Ordre, & qu'ils vous euſſent repréſenté la ſituation de l'*Inde*, il n'eſt pas douteux que vous & M. *David* nouveau Gouverneur, portés pour le bien général, vous auriez conclu de retenir l'*Achille* & deux autres Vaiſſeaux, & les joignans aux quatre autres, cela eût fait une forte Eſcadre, qui paſſant dans l'*Inde*, avant la jonction des Vaiſſeaux Anglois, eut battu l'Ennemi & primé par tout.

§. 52. Inutilité de l'Eſcadre de M. Dordelin.

Si on avoit pris ce parti, vous m'auriez vû arriver avec ces Vaiſſeaux, & vous conſeiller de retourner dans l'*Inde* à la tête de cette Eſcadre, achever ce que vous aviez commencé.

§ 53. Réflexions ſur la conduite de Pondichery.

Voilà les réflexions que nous faiſons à l'Iſle de *France*, & que je vous euſſe fait faire ſi je vous avois rencontré ; mais il ſemble qu'on ait agi à *Pond chery* exprès pour vous laiſſer partir pour France, ſans vouloir vous inſtruire des nouvelles de l'*Inde*. Car partant dans le Both le 8 de Février avec l'Eſcadre, on dit à M. *Dupleix*, que ſi l'Eſcadre remarquoit le Both qui ne marchoit point, juſqu'à la pointe de *Ceylan*, cela avanceroit ſon voyage

de l'Isle de *France;* il négligea cet avis, N°. CCXXXI.
& ne donna aucun Ordre; l'Escadre nous quitta le même jour, nous laissant de l'arriere comme une Bouée, & nous avons été deux mois & demi à nous rendre ici. Voyez que les bagatelles négligées deviennent souvent de conséquence.

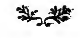
Je ne prends point le parti de passer en France par ce Vaisseau, attendu qu'il part au commencement d'Avril, & qu'en Mai prochain j'espere avoir de vos nouvelles, que je ne pourrois avoir à la Mer, où je serois toujours inquiet de votre sort. Je souhaite que vous ayez eu une heureuse traversée; je n'apprendrai rien au monde qui puisse me donner plus de satisfaction, que de sçavoir que vous soyez bien arrivé en France, sans accidens, avec votre chere famille, que j'embrasse tendrement. J'espere donc apprendre ces flatteuses nouvelles incessamment, & je fais mon compte de partir d'ici pour France en Octobre prochain, par le Vaisseau le *Lyon* de Nantes, qui est fretté par la *Compagnie*, & qui doit dans ce tems-là prendre son retour en Europe.

Dégoûté plus que jamais de l'*Inde*, par tout ce que jai vû y arriver depuis la Guerre, & combien il est impossible à un honnête homme de s'y bien maintenir, & d'éviter de se trouver compromis

N°. CCXXXI. malgré lui dans des Caballes, & des faux partis; toutes ces réflexions me font souhaiter ardemment mon retour en France. En attendant le plaisir de vous y voir, & de vous embrasser, conservez-moi votre amitié; soyez bien sûr de la mienne; menagez-moi celle de votre cher moitié, & assurez-la de ma part, que je lui suis comme à vous avec toute la tendresse la plus sincere, & l'attachement le plus parfait, Monsieur & cher frere. Votre, &c. Signé, *Mahé de la Villebague*.

Voici N°. 18 (*a*) Copie de la Lettre que j'avois écrite à M. *Dupleix*, de *Madraz*, lorsque j'acceptai le Commandement de la *Princesse-Marie*, par laquelle je lui demandois son agrément pour me mettre en régle, ce qu'il m'accorda suivant les Lettres de *Madraz*; & voici N°. 19. (*b*) Copie de la Lettre que vous écrit M. *Desjardins*. Si je ne lui ai rien dit de mon départ de *Pondichery*, c'est que M. *Dupleix* ne m'a accordé mon passage sur le Both, qu'à condition du secret. Signé, *Mahé de la Villebague*.

(*a*) V. Numero CCXLIX.
(*b*) V. Numero CCL.



Les Syndics & Directeurs de la Compagnie des INDES.

SUr les bons témoignages qui nous ont été rennus de la capacité, probité & intelligence du Sr *Mahé de la Villebague*. Nous l'avons nommé & commis, nommons & commettons, pour en qualité de Conseiller *ad honores*, avoir entrée, séance & voix délibérative au Conseil Supérieur de *Pondichery*, dans les cas seulement où les Président & Conseillers dudit Conseil Supérieur jugeront à propos de l'y appeller. Mandons & ordonnons au Gouverneur & Conseil de *Pondichery*, de le faire recevoir & prendre séance en cette qualité de Conseiller *ad honores*, de le faire jouir des prérogatives & priviléges attachés à ce rang, & de lui faire prêter le serment requis en la maniere accoutumée, si le cas y échéoit. Enjoignons aux Officiers des Troupes & Vaisseaux, Commis & Employés, de le reconnoître en cette qualité : Car telles sont les intentions de la COMPAGNIE, en témoin dequoi nous avons signé ces Présentes, ausquelles nous avons fait mettre notre scel, & fait contresigner par notre Secretaire. Fait à Paris, en l'Hôtel de la Compagnie des N°. CCXXXII.

N°. CCXXXII. Et scellé du Sceau de la Compagnie. Indes, le 26 Novembre mil sept cens trente-trois. Signé, *Boyvin d'Hardancour*, *Brinon de Caligny*, *Fromaget*, *Castanier*. Et vû *Orry*. Et par la Compagnie *Lemery Dumont*. Pour Copie, signé *Mahé de la Villebague*.

DE PAR LE ROY.

N°. CCXXXIII. Nous François *Mahé de la Bourdonnais*, Chevalier des Ordres Militaires de Saint Louis & de Christ, Capitaine de Frégate de la Marine de France, Capitaine des Vaisseaux du Roi de Portugal, Gouverneur Général des Isles *de France & de Bourbon*, Président des Conseils Supérieurs y établis, Commandant Général des Vaisseaux François dans l'*Inde* actuellement Commandant pour Sa Majesté dans *le Fort Saint George* & Ville *de Madraz*. A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront, SALUT. Avons donné commission en guerre au Sieur *Jacques César Mahé de la Villebague*, de commander le Navire *la Charlotte*, du port de cinq cens tonneaux ou environ, armé de trois cens hommes d'équipage *Blancs & Noirs*, & de trente canons montés pour se rendre aux *Isles de France & de Bourbon*, & de courre sus aux ennemis de l'Etat, tous

Pirates & gens sans aveu, les prendre & amariner, & conduire dans le premier Port François, à la charge par ledit Sr *de la Villebague*, de se conformer en tout aux Ordonnances de Sa Majesté. A ces Causes, prions & requerons tous les amis & alliés de la Couronne de France, tous Capitaines des Vaisseaux de Sa Majesté. Mandons & enjoignons aux Capitaines des Vaisseaux de la *Compagnie*, de laisser librement passer ledit Sieur *de la Villebague* avec sondit Navire, sans lui faire ni souffrir lui être fait aucun empêchement; mais au contraire, de lui donner tout secours, aide & assistance dont il aura besoin, offrant d'en faire de même, lorsque nous en serons par eux requis; en foi de quoi nous avons donné la Présente à laquelle nous avons fait apposer le Sceau des Armes de Sa Majesté, & icelles contresigner par notre Secretaire. Fait & arrêté au *Fort S. George* de la Ville *de Madraz*, le vingt-deux Octobre mil sept cens quarante-six. Signé *Mahé de la Bourdonnais*. Et plus bas, par mondit sieur, Signé *Subert*.

N°. CCXXXIII.

Et scellé du Sceau de Sa Majesté.

Pour Copie, signé, *Mahé de la Villebague*.



Inſtruction pour M. Mahe' de la Villebague, *Capitaine du Vaiſſeau la Charlotte.*

Article I.

N°. CCXXXVI. Ledit Sieur fera ſon poſſible pour achever de débarquer la Garguaiſon de Balles, & mettra ſon Vaiſſeau au large, ſuivant les mauvais tems, s'il le peut, & fera ſon poſſible pour engager quelques Officiers, & partie de ſon Equipage, à reſter à bord pour avoir ſoin de ſon Navire.

Article II.

S'il ſe peut avant le mauvais tems, il fera calfater ſon Vaiſſeau, qui en a beſoin, & fera avec le tems mâter & gréer ſon Navire du mieux qu'il pourra. Il pourra prendre un grand mât qui eſt à terre, ayant une piéce de bois à bord, propre pour mât de Mizaine : pour le reſte de ſa mâture, il s'accommodera de tout ce qu'il rencontrera, qui pourra convenir à l'uſage de ſon Vaiſſeau.

Article III.

Quand il ſera prêt à charger, & que

le tems lui permettra ; il aura attention à demander à M. *Desprémesnil* & au Conseil, l'artillerie destinée pour l'*Isle de France*, ensuite les effets & marchandises débarquées dudit Vaisseau, destinés aussi pour l'*Isle de France* & l'Europe ; mais surtout il fera diligence pour être prêt pour appareiller avant l'arrivée des Vaisseaux Anglois, qui suivant les apparences seront ici du 20 au 25 de Décembre. N°. CCXXXIV.

ARTICLE IV.

Je donne audit Sieur *de la Villebague*, pour second, M. *de Kerangal*. Pour troisiéme, M. *de la Vigne*. Pour quatriéme, M. *Chartier*, qui s'est sauvé du Vaisseau *le Duc d'Orléans*, & le Sieur *de la Fontaine* pour Enseigne, M. *Dueze* Ecrivain. Pour les autres gens de son équipage, M. *de la Villebague*, le formera des prisonniers délivrés à la prise de *Madraz*, des Matelots restés malades à l'Hôpital de différens Vaisseaux, & des Officiers, Mariniers & Ouvriers que je lui laisse à bord de son Vaisseau : mais à son départ, il aura grande attention d'embarquer le plus qu'il pourra de Matalots des *Isles* & des *Noirs*, qui se trouveront en état de prendre la Mer.

N°. CCXXXIV.

ARTICLE V.

A l'égard du Capitaine & des Officiers, ils auront les appointemens ordinaires de leurs postes d'ici aux *Isles*, & le nombre de balles accordé dans la navigation des *Indes*. Pour l'équipage, sera payé, à sçavoir les Européens suivant l'usage de l'*Inde*; & il sera payé à tous leur subsistance à terre, à compter de ce jour jusqu'à leur départ, & deux mois d'avance en partant de *Madraz*.

ARTICLE VI.

Le Sieur *de la Villebague*, aura soin de faire embarquer tous les vivres nécessaires pour son voyage, tant pour son équipage, que pour les passagers que M. *Desprémesnil* & le Conseil, lui donneront à transporter à l'*Isle de France*. Quant à la table, la Compagnie en fera les frais; mais le Sieur *de la Villebague* aura soin de prendre garde aux dépenses, & que l'Ecrivain du Vaisseau ait soin & attention à en tenir des comptes en régle, aussi-bien que pour les vivres qu'on pourra fournir aux malades, suivant leurs nécessités.

N°. CCXXXV.

Article. VII.

Ledit Sieur *de la Villebague* se réglera en tout sur les instructions que lui donnera M. *Dupleix* & MM. du Conseil Supérieur en sortant de *Madraz*, d'où il fera route pour *Pondichery*, & de *Pondichery* droit aux *Isles de France & de Bourbon*, évitant tant qu'il pourra la rencontre des Vaisseaux de guerre ennemis, s'il en trouve, & qu'il puisse les reconnoître pour tels.

Article VIII.

Quant à ce que je ne puis prévoir, je le laisse le maître d'agir, comme il le jugera à propos, m'en rapportant à sa prudence & à son expérience, dans le cas que je ne puis prévoir, & sur lesquels il est impossible de lui donner des Ordres précis; mais je lui recommande surtout de faire son possible d'arriver assez à tems à l'*Isle de France*, pour pouvoir mettre sa Garguaison sur les Vaisseaux qui s'en iront en Europe en Mars 1747. Fait à *Madraz*, le 22 Octobre 1746. Signé *Mahé de la Bourdonnais.*

Pour Copie, signé *Mahé de la Villebague.*

N°. CCXXXV. M. DE LA VILLEBAGUE. En vertu des Ordres du Conseil Supérieur dûment informé des obstacles que M. *de la Villebague* a apportés jusqu'à présent à l'expédition de la *Princesse-Marie*, & des difficultés qu'il a faites de donner des gens de son équipage, qui étoient absolument nécessaires pour le soutien de la Place ; il nous est prescrit de ne plus l'admettre au Conseil Provincial, établi en cette Ville, & pour les raisons susdites & d'autres, dont nous rendons compte à qui il appartiendra ; le Conseil notifie audit sieur qu'il lui retire le Commandement dudit Vaisseau. A *Madraz*, le 4 Novembre 1746. Ainsi, signé, *Barthelemy*, *Paradis*, *Bruyere*, *Friell*.

Pour Copie, signé, *Mahé de la Villebague*.

A Mosieur BARTHELEMY, *Gouverneur & Commadant à* MADRAZ, *& à Messieurs du Conseil Provincial établis.*

N°. CCXXXVI. COPIE. *A Madraz le 25 Novembre 1746.*

MESSIEURS,

J'ai reçu hier l'Ordre que vous m'avez fait notifier de ne plus assister au Conseil Provincial d'ici. Cet Ordre vous est prescrit, me dites-vous, MM. par MM.

du Conseil Supérieur de *Pondichèry*, qui est informé des obstacles que j'ai apportés jusqu'à présent à l'expédition du Vaisseau *la Princesse-Marie*, & des difficultés que j'ai faites de donner des gens de mon Equipage pour le soutien de la Place, j'aurai l'honneur de vous dire, que le I. article n'est fondé que sur les représentations que j'ai pû faire, comme homme de Mer, & sur les consultations qu'on m'a fait à ce sujet, sur lesquels j'ai répondu en conscience en homme du métier, qui avoit regret de voir qu'on vouloit exposer les Sujets du Roi, & une Garguaison riche pour le compte de la Compagnie, dans un Vaisseau démâté & dans une saison où personne des Officiers & de l'équipage ne vouloit point absolument se risquer. Ces mêmes représentations, j'ai eu l'honneur des les faire à M. *Dupleix*, Gouverneur Général, en les communiquant à Messieurs *Desprémesnil* & *Barthelemy*, Commandant à *Madraz*, dont le dernier m'a assuré qu'il écrivoit en conséquence, & qu'il attendoit des Ordres pour décider sur les opérations qu'on devoit faire à ce Vaisseau, auxquelles, suivant mes Lettres, j'étois prêt à me conformer. Ces représentations qui n'ont été faites que parce qu'on m'a consulté, ne doivent donc pas être

N°. CCXXXVI.

N°. CCXXXVI. prises pour des obstacles de ma part, & on ne peut pas dire qu'on m'ait donné aucuns Ordres précis à ce sujet. Ainsi je n'ai donc eu lieu de former ni obstacles ni oppositions, ce qu'il me feroit inutile de faire, étant sous les Ordres des Conseils Supérieurs de *Pondichery* & Provincial d'ici, desquels je me ferai toujours un devoir de suivre ce qu'ils me prescriront.

A l'égard, Messieurs, des difficultés que j'ai dû faire de donner des gens de mon Equipage pour le soutien de la Place, supposé que j'eusse été capable de les faire en donnant avis à *Pondichery*, on n'auroit pû avoir réponse hier, que vous m'avez intimé les ordres du Conseil Supérieur. D'ailleurs je n'ai besoin pour me justifier sur cet article que de l'aveu même de M. *Barthelemy* Commandant ici, duquel j'ai exécuté les ordres qu'il m'a donnés à ce sujet très-ponctuellement, ayant fait armer aussi-tôt qu'il me l'a dit 60 hommes de mon Equipage, qui ont été servir les Batteries de la Place. Ensuite j'ai fait descendre, par ses Ordres, une partie des Européens qui étoient à bord du Vaisseau, avec tous les *Lascars* & les *Noirs* des *Isles*. Cette promptitude d'obéir en les menant moi-même à leurs postes sur les Batteries la nuit,

nuit, doit-elle être prise pour difficulté de ma part? Ce que j'avance actuellement peut être prouvé par tous les Officiers du Vaisseau, qui étoient distribués sur différentes Batteries, l'Equipage, & par les Officiers d'Artillerie, qui sont témoins que c'est mon Equipage qui a presque tout transporté les canons qu'ils ont fait mettre dans la *Ville Noire*. D'ailleurs tout le monde sçait que le Vaisseau a resté deux jours à la garde seulement de seize hommes, Matelots & Ouvriers; & qu'on a renvoyé hier matin dix hommes à bord, de l'ordre de M. *Barthelemy*, pour y pouvoir avancer l'ouvrage. N°. CCXXXVI.

Ce sont donc, Messieurs, sous des prétextes hazardés que vous me retirez l'honneur d'assister au Conseil Provincial de *Madraz*, suivant la Commission qui m'en a été donnée par M. *de la Bourdonnais* & approuvée du Conseil de *Pondichery*, comme étant sous ses Ordres & les vôtres. Je me soumets à ce que vous me prescrivez de la part du Conseil Supérieur sur cet article, n'ayant que la voye de représentation contre l'injustice que je crois qu'on me fait, en confondant des raisons qui ne doivent regarder que la destinée d'un Vaisseau, & que vous faites pourtant influer sur le poste de Conseiller, que vous me retirez sans

N°. CCXXXVI. aucun fondement. Ainsi, Messieurs, permettez-moi de me décharger sur vous du soin d'exécuter tous les Articles de la Capitulation faite avec Messieurs les Anglois, vous priant de me donner une décharge du reçu de tous les Papiers qui la concernent, en ayant donnée une à M. *de la Bourdonnais*, conjointement avec Messieurs *Desprémesnil* & *Desjardins*, qui en étions chargés tous les trois.

A l'égard du Commandement du Vaisseau *la Princesse-Marie*, que vous me retirez sous les mêmes prétextes avancés & non prouvés, je vous prie de considerer qu'il faut quelque chose de plus graves pour retirer le Commandement d'un Vaisseau à un homme capable de son métier, & qui est pourvû d'une Commission en guerre, d'instructions données par un Officier du Roi, qui avoit pris ce Vaisseau, & qui l'a destiné pour un voyage utile aux intérêts de la *Compagnie*. Je ne puis donc, Messieurs, m'empêcher dans cette occasion de protester contre l'affront & l'injustice qu'on veut me faire dans cette occasion, & rendre responsables des événemens qui pourront arriver à ce Vaisseau, ceux qui veulent m'en arracher le Commandement sans un sujet légitime.

Je crois, Messieurs, que l'honneur que je me dois à moi-même & aux deux Postes que vous voulez tout à la fois me retirer, me met en droit de vous faire mes justes représentaions. J'aurai l'honneur aussi de les faire au Conseil Supérieur. J'ai celui d'être avec respect, Messieurs, &c. *Signé*, MAHE' DE LA VILLEBAGUE. N°. CCXXXVI.

Pour Copie, *Signé*, MAHE' DE LA VILLEBAGUE.

N°. CCXXXVII. Certificats des Officiers d'Artillerie.

Nous soussignés Officiers d'Artillerie, déclarons & certifions que nous avons connoissance que les Officiers Majors & Officiers Mariniers & l'Equipage du Vaisseau *la Princesse-Marie*, ont été envoyés sur plusieurs Batteries de cette Place, par ordre du sieur *Mahé de la Villebague*, Capitaine dudit Vaisseau, à la premiere préparation de guerre que nous avons fait faire pour nous garantir contre l'approche des *Maures* qui nous ménaçoient. Nous déclarons aussi que ledit Equipage a fort bien servi leurs Batteries, & nous a été d'une grande utilité pour le transport des canons que nous avons fait placer dans la *Ville Noire*, & qu'étant contens de leurs services, un de nous leur a fait payer une récompense : ce que nous assurons véritable. En foi

de quoi nous avons donné le présent Certificat. Fait à *Madraz* le 5 Novembre 1746. *Signé*, DANCY, BARAT, GODARD, VAREILLE.

N°. CCXXXVIII. Certificats des Officiers de la Princesse-Marie.

Nous soussignés, Officiers Majors & Officiers Mariniers du Vaisseau *la Princesse-Marie*, déclarons & certifions à qui il appartiendra, que les représentations qu'a pû faire au Conseil Provincial de *Madraz* le sieur *Mahé de la Villebague*, Capitaine dudit Vaisseau, comme porteur d'une commission en guerre, au sujet de nous faire prendre la mer avant de remâter notre Navire, n'ont été faites qu'à notre sollicitation, vû que nous n'étions nullement dans le dessein de risquer nos vies le long de cette Côte, dans un Vaisseau démâté & ouvert de partout, & dans un tems aussi critique que peut être celui du mois de Novembre, surtout n'ayant point de Chaloupe.

Nous déclarons & certifions aussi qu'au premier bruit de guerre, qui a commencé ici dans cette Place par l'approche des *Maures*, ledit sieur *de la Villebague* nous a armé aussi-bien que l'Equipage, de fusils & de fournimens, au nombre de soixante hommes, & nous a donné Ordre de nous rendre en différentes Batteries & suivre ceux de M. de

la Tour, Capitaine-Commandant, ce que nous avons fait sur le champ. N°. CCXXXVIII.

Nous avons connoissance aussi que ledit sieur *de la Villebague* a fait descendre à terre pour aider au travail de la Place plusieurs Européens, & les *Caffres* & *Lascars* qui étoient à bord du Vaisseau qui a été pendant deux jours gardé seulement par seize hommes & quatre *Caffres*.

De plus, nous certifions que c'est l'Equipage de notre Vaisseau qui a traîné la plus grande partie des canons qu'on a transportés de la *Ville Blanche* dans la *Ville Noire* pour la sûreté de la derniere, & même il a été payé audit Equipage une récompense pour ce travail, par M. *Godard*, Officier d'Artillerie.

Nous assurons donc sur nos consciences que tout ce qui est dit ci-dessus, est véritable. En foi de quoi nous avons tous signé ce présent Certificat. Fait à *Madraz* le 5 Novembre 1646. signé *Kerangal*, Second Capitaine; *Lavigne*, premier Lieutenant; *Roche*, second Lieutenant; *Lafontaine*, Enseigne; *Duez de Fontenay*, Ecrivain; *J. J.* Maître; *Luc le Gassic*, Maître Charpentier; *Hardy*, Pilote; *Paul*, Calfat; *Philippe de Kermen*, Chirurgien; *Sanguin*, Maître Canonier.

N°. CCXXXIX.

Pour Copie.

A Messieurs *de la Villebague & Desjardins.*

A Pondichery *le* 3 *Novembre* 1746.

MESSIEURS,

J'ai reçu vos Lettres, qui concernent *la Charlotte.* Le Conseil ni moi, n'avons jamais prétendu renvoyer à *Madraz* ce Vaisseau, j'ignore de qui a pû venir cette idée. Nous n'avons donné d'autres Ordres que de le renvoyer ici bondé & chargé de tout ce que l'on pourra y mettre d'utile & de profitable pour la Compagnie. Nous persistons dans le même sentiment dont nous sentons toute la conséquence, ainsi que toute la sûreté pour rétablir sa Carguaison avariée, & le mettre en état de continuer sa route pour les *Isles*, avec une bonne Carguaison. Rien de plus facile que de venir ici dans cette saison ; vous le sçavez aussi-bien que moi, & tous ces mauvais tems prétendus ne sont pas aussi communs qu'on voudroit nous le persuader. Ce qui se passe doit vous engager le plutôt qu'il sera possible de prendre le parti convenable.

Ce n'est pas moi qui retient M. *Desjardins* à *Madraz* ; il peut s'en revenir quand il voudra. Le Conseil en écrit à M. *Barthelemy.*

J'ai l'honneur d'être très - parfaitement, Messieurs, votre très - humble &

très-obéissant serviteur. Signé, *Dupleix.*

Pour Copie, Signé, *Mahé de la Villebague.*

A Monsieur Barthelemy, *Gouverneur & Commandant à* Madraz.

N°. CCXL. Pour Copie *A* Madraz le 6 Novembre 1746.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, & à Messieurs du Conseil Provincial de *Madraz*, touchant l'ordre que vous m'avez signifié avant-hier de la part du Conseil Supérieur de *Pondichery*, qui me casse des deux postes que j'avois à *Madraz*; suivant mes Commissions & Instructions, je dépens comme vous, Monsieur, du Conseil de *Pondichery*, qui m'a accepté pour Commissaire, par l'accord fait avec M. *de la Bourdonnais*, du 13 Octobre dernier. Ainsi je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire donner un extrait collationné & visé de la Lettre du Conseil, par lequel je puisse voir l'Article & les raisons pour lesquelles il a plû au Conseil Supérieur, de me casser tout à la fois du poste de Conseiller & de Capitaine de Vaisseau.

Dans l'Ordre que vous m'avez envoyé pour me retirer les deux postes

N°. CCXL. que j'occupois ici ; il est fait mention de deux prétextes que le Conseil de *Madraz* emploie : mais, Monsieur, vous devez être bien persuadé du contraire par les Lettres que je vous ai communiquées, & la promptitude à suivre vos Ordres, lorsque vous me les avez donnés, touchant les équipages qui ont été armés, & mis sur les batteries sur le champ, comme vous me l'avez ordonné.

Dans le même Ordre, vous me parlez, Monsieur, des raisons que vous n'avez pas expliquées. Je vous prie de vouloir bien me les communiquer, pour que je puisse y répondre avant de sortir de *Madraz*, dont je compte sortir avec la seule satisfaction d'avoir servi de bonne volonté la Compagnie : & c'est cette bonne volonté qui m'avoit engagé insensiblement de me charger des postes qu'on veut me faire retirer aujourd'hui, sans autres Griefs que celui apparemment d'être frere de M. *de là Bourdonnais*, & d'être nommé par lui.

Comme M. *de la Bourdonnais* a parti d'ici plûtôt qu'il ne le vouloit, & que l'apparence du mauvais tems l'a fait embarquer sans avoir celui de finir avec tout le monde, je n'ai pû avoir

de lui mes Instructions de Commissions signées. Ainsi je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'en faire délivrer une copie collationnée, suivant l'Original qui est dans les papiers de *Madraz*, dont vous êtes chargé. N°. CCXL.

Je viens, Monsieur, de recevoir une Lettre de M. *Dupleix*, à mon adresse, & à celle de M. *Desjardins*, qui ne parle rien moins que notre cassation. Au contraire, il nous invite à faire notre possible pour charger & accommoder le Vaisseau *la Charlotte*, & à prendre le parti le plus convenable. Je ne puis allier cette Lettre avec l'Ordre que vous m'avez signifié : ainsi, Monsieur, je vous prie aussi de m'expliquer cette énigme, & que je puisse sçavoir, si c'est le Conseil Supérieur de *Pondichery* qui me casse, ou celui de *Madraz*, pour que je puisse renvoyer mes Commissions où elles doivent aller. J'attends, Monsieur, votre réponse, & celle du Conseil Supérieur de *Pondichery*. En attendant ses Ordres, J'ai l'honneur d'être avec respect, &c. Signé, *Mahé de la Villebague*.

Pour Copie, Signé, *Mahé de la Villebague*.

Nº. CCXII.
Pour Copie.
De Madraz le 7 Novembre 1746.

A Messieurs du Conseil Supérieur de PONDICHERY.

J'ai reçu le 4 de ce mois, un Ordre dont voici la Copie ci-jointe, signée du Conseil Provincial de *Madraz*, de quitter le commandement du Vaisseau *la Princesse-Marie*, de cesser les fonctions du Commissariat, dont j'ai été chargé par M. *de la Bourdonnais*, suivant vos conventions avec lui.

Cet Ordre m'auroit fort surpris, s'il n'étoit autorisé, comme le disent ces Messieurs, par un Ordre supérieur du Conseil de *Pondichery*, qu'ils n'ont pas voulu communiquer, ni à moi, ni à M. *Desjardins*, qu'ils ont également remercié de toutes les fonctions qui peuvent regarder les affaires de la *Compagnie*.

La conduite que j'ai tenue en cette occasion, a été d'écrire au Conseil Provincial d'ici le 5 de ce mois; ne voyant point de réponse, j'ai écrit hier à M. *Barthelemy*, Commandant à *Madraz*, qui n'a point voulu non plus m'en donner; il m'a dit seulement verbalement de m'adresser au Conseil Supérieur, à qui il avoit envoyé la copie de mes Lettres, & celle de M. *Desjardins*.

Dans les deux points qu'on allégue,

pour rendre valide mon éloignement de tout emploi, ce qui me regarde personnellement, eſt ſi contraire à la vérité, que je crois devoir vous la dévoiler avant que de me plaindre injuſtement. Nº CCXLI.

Il n'eſt pas vrai que je me ſois oppoſé à la deſtination du Vaiſſeau *la Princeſſe-Marie*, je ne lui en ai jamais connu d'autre que celle que portent mes Inſtructions. On ne m'a donné aucuns Ordres contradictoires. On m'a ſeulement conſulté avec M. *Desjardins;* ſçavoir ſi ce Vaiſſeau pouvoit aller à *Pondichery*, & revenir ici avec des bouts de mâts. Nous avons répondu qu'il étoit facile de le mener à *Pondichery*, mais pour le ramener ici, qu'on ne devoit pas compter là-deſſus dans cette ſaiſon.

Au ſurplus j'ai écrit à M. *Dupleix* pluſieurs fois, que je ferois ce qu'il m'ordonneroit à ce ſujet: & M. *Barthelemy* ayant écrit en conſéquence, nous attendions les réponſes; on m'a ſignifié de votre part, de ne plus commander ce Vaiſſeau; ſi j'avois beſoin davantage de preuves, tous les Officiers des Troupes & de mer, & toute la Ville de *Madraz* en entier, ne me refuſeroient pas de déclarer la vérité.

N°. CCXLI. Voilà, Messieurs, beaucoup plus qu'il n'en faut pour vous faire voir, combien ces chefs d'accusation sont peu capables de me faire traiter, comme on vient de le faire. Auroient-ils surpris votre équité, à laquelle j'en appelle? Je mérite bien qu'on m'entende avant de me condamner. Je vous crois trop justes pour le faire sur de faux exposés. Si vous aviez jugé à propos de me retirer du Conseil d'ici, & de m'ôter le commandement du Vaisseau, dont je suis Porteur de commission en guerre, il étoit tout uni de me remercier, sans souffrir qu'on se fût servi de prétextes contraires à ma conduite & à ma façon de penser, tels que Messieurs du Conseil Provincial de *Madraz* ont employé dans l'Ordre qu'ils m'ont intimé de votre part.

Nous avons, M. *Desjardins* & moi, reçu une lettre dattée du 3 du courant, de M. *Dupleix*, qui ne nous parle point de notre révocation; au contraire il nous invite de faire notre possible pour charger & accommoder le Vaisseau, & à prendre le parti le plus convenable. C'est ce que nous aurions fait si ont nous eût laissés en fonction de nos charges.

Cette Lettre, Messieurs, qui est

tout-à-fait contraires aux Ordres qu'on nous a signifiés de votre part, & qu'on ne veut point nous communiquer, fait que je m'adresse directement à vous, pour sçavoir par moi-même, si réellement vous avez donné votre consentement à la révocation des deux Commissions dont je suis porteur. La premiere porte que je dois être un des deux Commissaires laissé ici suivant votre accord avec M. *de la Bourdonnais*, Art. 3. L'autre est une Commission en guerre de commander un Vaisseau de la *Compagnie*, donnée par un Officier du Roi, qui ne m'a délivré cette Commission, & des Instructions pour le voyage, qu'après en avoir donné avis à M. *Dupleix*, Gouverneur Général, qui ne s'y est point opposé. N°. CCXIL

Vous sçavez, Messieurs, que vous étiez convenus avec M. *de la Bourdonnais*, que vous auriez nommé à *Madraz* un Commandant & deux Commissaires de *Pondichery*, & que M. *Desjardins* & moi, devions être chargés de sa part, de travailler conjointement avec ces Messieurs en cette qualité pour les intérêts de la *Compagnie*, pour retirer ses effets dans le tems limité de la capitulation faite avec M. le

N°. CCXLI. Gouverneur & Messieurs les Anglois de *Madraz*.

Actuellement nous voyons ici plusieurs Conseillers en Charge, nous donner des Ordonnances de votre part & nous révoquer, sans vouloir nous communiquer vos Ordres, & par un deni de justice ne vouloir point répondre, ni à nos Requêtes, ni à nos Lettres.

Cette conduite de leur part m'oblige; Messieurs, de m'adresser directement à vous, pour sçavoir si c'est votre intention que je sois remercié des deux Commissions dont je suis porteur. Je vous prie donc de me faire sçavoir vos intentions, & de me donner vos ordres, ausquels j'aurai soin de me conformer.

Tout ce que je puis vous assurer, Messieurs, est que je n'ai point brigué cet honneur, & que ce n'est qu'un travail continuel de près de deux mois, où j'ai servi pendant le siége & la prise de *Madraz* la *Compagnie* de bonne volonté, qui m'a engagé insensiblement à les accepter, & la Commission de Conseiller Honoraire, qu'il y a dix ans qu'on m'a accordée, m'a aussi déterminé à me charger de celle-

ci, pour pouvoir lui être utile à l'occasion, & la remercier de la grace qu'elle m'avoit faite d'avance. N°. CCXLI.

Si par vos décisions nos Commissions deviennent inutiles, j'aurai soin de me mettre en régle, & de les renvoyer où elles doivent aller. En attendant vos Ordres, j'ai l'honneur d'être avec respect, &c. Signé, *Mahé de la Villebague.*

Pour copie, signé, *Mahé de la Villebague.*

MONSIEUR,

N°. CCXLII. Pour Copie. A M. *Dupleix.* *De Madraz ce 7 Novembre 1746.*

Nous avons eu hier l'honneur de recevoir l'honneur de la vôtre du 3 du courant. Nous avons été fort surpris de voir que vous ne nous parlez point de la révocation de nos Commissions, que le Conseil d'ici nous a notifiée le 4 de ce mois, de la part du Conseil de *Pondichery*, sans nous vouloir montrer ses Ordres: on nous a dit seulement verbalement de nous adresser à *Pondichery*, pour sçavoir la raison de notre cassation.

Desjardins, un de nous, compte de se rendre à *Pondichery* par la premiere occasion, & *Villebague* a pris le parti de vous donner avis de ce qui se passe,

M.CCXLII. en écrivant au Conseil de *Pondichery*, pour sçavoir à quoi s'en tenir.

Si on nous avoit laissé dans l'exercice de nos Charges, il nous auroit été fort aisé d'exécuter ce que vous nous marquez au sujet du Vaisseau *la Princesse-Marie*; l'un de nous auroit fait son possible de remâter ce Vaisseau au plûtôt de ses mâts majors, qu'il a eu soin de faire faire, malgré la guerre des *Maures*: & l'autre de concert avec M. le Commandant d'ici, auroit en peu de tems fourni une assez bonne Carguaison à ce Vaisseau, propre pour le voyage dont nous venons de parler.

Mais, Monsieur, il n'est plus question que nous puissions employer nos services pour les intérêts de la *Compagnie*: car la conduite du Magasin des Marchandises a été tirée à l'un de nous, & le commandement du Vaisseau à l'autre. Ainsi voilà les Commissions dont nous étions chargés, & que vous aviez approuvées avec le Conseil Supérieur, devenues inutiles, sans que nous ayons la satisfaction de sçavoir si c'est par votre ordre qu'on nous traite de cette façon. Nous aurions été plus contens de recevoir directement vos Ordres, ou ceux du Conseil Supérieur, ausquels

nous nous ferions d'abord conformés, N°.CCXLII.
que de nous voir balottés par le Conseil d'ici, qui ne nous veut donner aucune explication.

En attendant, Monsieur, que vous nous fassiez la grace de nous marquer votre volonté, ou que le Conseil Supérieur nous signifie ses Ordres & les vôtres, nous avons l'honneur d'être avec beaucoup de respect, &c. Signé *Mahé de la Villebague* & *Desjardins*.

Pour Copie, signé, *Mahé de la Villebague*.

DE PAR LE ROY.

N°. CCXLIII. Rupture du Traité.

Nous Conseiller au Conseil Supérieur de *Pondichery*, Commandant général des Troupes de *Madraz* & Directeur en cette Ville pour Sa Majesté Très-Chrétienne la Compagnie des *Indes*, sous les Ordres de M. le Commandant Général des établissemens François aux *Indes*, & du Conseil Supérieur de *Pondichery*.

En conséquence des Ordres de ce même Conseil reçus cejourd'hui, que de sa délibération dattée du 7 du courant, dont ci-après la Copie, & de sa Déclaration du 30 Septembre dernier, signifiée dans son tems à M. *Morse*, à mesdits Sieurs de son Conseil, & tous

N°.CCXLIII. autres qu'il appartiendra, que le Traité de rançon qu'ils ont fait avec Monsieur *de la Bourdonnais*, en datte du 21 Octobre, demeure nul, & que le Roi, la Nation Françoise, & la *Compagnie* se trouvent envers eux dans le même état, que le jour que la Ville de *Madraz* s'est rendu aux Armes de Sa Majesté.

Leur enjoignons en conséquence, qu'ils aient à nous remettre sans délai toutes les clefs des Magasins quelconques, afin que nous puissions prendre possession desdits & des effets qu'ils peuvent contenir, comme d'un bien appartenant au Roi & à la *Compagnie*.

Leur déclarons en sus, qu'ils peuvent disposer de leurs meubles, hardes & bijoux de leurs femmes; mais que tout ce qui est de marchandises, argenterie, munitions de bouche & de guerre, Chevaux, &c. appartient à la Compagnie de France; que tout ce qui est d'habitans Anglois, peut & doit sortir de *Madraz*, & se rendre où bon leur semblera, au moyen des Passe-ports qui leur seront délivrés par Nous à cet effet, leur étant permis d'emporter leurs hardes & meubles, sous parole de ne servir offensivement, ni défensivement contre la Nation

Françoise, jusqu'à l'échange. N°.CCXLIII.

Au surplus, permis aux Anglois qui voudront rester en cette Ville, d'y demeurer sous la condition expresse, qu'ils prêteront entre nos mains le serment de fidélité envers Sa Majesté, notre auguste Monarque.

Monsieur *Morse*, son Conseil, & les Employés de la Compagnie d'Angleterre, ainsi que les Officiers des Troupes Angloises, auront la liberté de sortir sous la même parole d'honneur, de ne servir offensivement ni défensivement contre la France, & si ces Messieurs le refusent, nous leur déclarons que nous avons Ordre de les faire arrêter, & de les faire passer à *Pondichery*.

Suivant nosdits Ordres, nous déclarons ausdits Sieurs, qu'il est défendu à tous Anglois de demeurer dans les maisons situées dans les dehors de cette Place, sous peine d'être arrêtés; le Conseil Supérieur leur accordant cependant deux jours pour se préparer au départ, ou d'entrer dans la Ville aux conditions ci-devant stipulées, & quatre à ceux qui aimeront mieux passer à *Pondichery*, que de prêter le susdit serment.

Fait & publié à la tête des Troupes,

N°.CCXLIII. & signifié à Messieurs *Morse*, & son Conseil. A *Madraz*, ce 10 Novembre 1746, Signé, *Paradis*.

EXTRAIT des Regiltres des Délibérations du Conseil Supérieur, du 7 Novembre 1746.

Le Conseil assemblé ayant mûrement réflechi sur l'avis donné hier par les principaux de la Colonie & des Vaisseaux, auroit déliberé de faire déclarer aux Anglois de *Madraz*, que le traité de rançon qu'ils ont fait avec le sieur *Mahé de la Bourdonnais*, demeure nul, & que la Nation Françoise se trouve envers eux dans le même état, que le jour que la Ville de *Madraz* s'est rendu aux Armes de Sa Majesté.

Fait en la Chambre du Conseil Supérieur, les jour & an que dessus. Signé, *Dupleix*, *Desprémesnil*, *Dulaurens*, *Miran*, *Guillard*, *Lemaire* & *Bonneau*; & plus bas, Vû *Dupleix*; & pour Extrait, *Minos*, Pour Copie, Vû *Paradis*, *J. Fanon*.

N°.CCXLIV. Commission pour les sieurs *de la Villebague* & *Desjardin*.

Vû la saison avancée où nous sommes, l'impossibilité où se trouvent MM. *Desprémesnil* & *Bonneau*, Commissaires nommés par moi, de visiter & inventorier les effets trouvés dans *Madraz*, assez à tems de pouvoir ex-

pédier nos Vaisseaux, & connoissant d'ailleurs la capacité, intelligence & zéle de Messieurs *Mahé de la Villebague* & *Desjardins*, pour être employés à ce travail, nous les avons nommés & nommons Commissaires adjoints à Messieurs *Despremesnil* & *Bonneau*, afin d'accélerer l'embarquement desdits effets, & l'expédition des Navires. En conséquence, lesdits Sieurs *Mahé de la Villebague* & *Desjardins*, commenceront dès ce jour à exercer les fonctions de Commissaires; & auront pour les aider à ce travail MM. *Laurent* & *Duparc*, Ecrivain principaux de l'Escadre. Fait & arrêté à *Madraz*, ce 24 Septembre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.* N°.CCXLIV.

Pour Copie, signé, *Mahé de la Villebague.*

MONSIEUR, N°.CCXLV. *M. de la Villebague* A Madraz ce 3 *Octobre* 1746.

Aussi-tôt la présente reçue, vous aurez pour agréable de vous rendre à *Pondichery*, en exécution des Ordres que j'ai reçu de M. *Dupleix* & du Conseil Supérieur, de vous faire partir. Je suis parfaitement, Monsieur, votre très-humble & très-obeissant Serviteur. Signé, *Despremesnil*. Et au bas est écrit: M. *de la Villebague*, en vertu de la Let-

N°. CCXLIV. tre ci-dessus, en datte du 8 Octob
écrite par M. *Desprémesnil*, ayant vo
lu me remettre la commission que
lui avois donnée en datte du 24 Se
tembre dernier, pour prêter ses soi
à l'embarquement des effets de
Compagnie; & voulant absolument s'e
retourner à *Pondichery*; il est ordonn
à mondit Sr *de la Villebague*, de la pa
du Roi & de la *Compagnie*, de conti
nuer l'embarquement des effets de la
dite *Compagnie* sur ses Vaisseaux, & lu
défendons de quitter *Madraz* sans u
nouvel Ordre à peine de désobéissan
ce. A *Madraz*, ce 9 Octobre 1746
Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

Pour Copie, signé, *Mahé de la Vi*
lebague.

No. CCXLVI.
COPIE.
A M. *Dupleix.*
De Madraz le
9 *Octobre* 1746.

MONSIEUR,

Vous sçavez que j'ai eu l'honneur de
vous demander à *Pondichery*, votre agré
ment pour servir en qualité de Volon
taire, sous les Ordres de mon frere
dans l'expédition de *Madraz*. Tou
pendant le siége, je me suis acquitté
avec plaisir, comme bon François, de
tous les emplois qu'il m'a donnés, sans
me rebuter des plus communs.

Nous avons pris possession de *Madraz* le 21 du mois passé: Le 24 i

m'a délivré une Commiſſion, & m'a N°. CCXLVI. engagé à prendre avec M. *Desjardins* & deux Ecrivains des Vaiſſeaux, connoiſſance des Magaſins de Marine & de Vivres, me preſſant de porter avec attention mes ſoins, pour un prompt embarquement. Cette Commiſſion porte de l'exercer le même jour. J'ai eu l'honneur de vous en donner avis, ſans avoir celui de votre réponſe. En conſéquence de cette Commiſſion, nous avons été avec le ſecond de la Place & les Commis Anglois, reconnoître tous les Magaſins de Marine & de Vivres, qu'ils nous ont déclarés appartenir au Roi & à la Compagnie d'Angleterre.

Mais le jour que le Second, M. *Monſon* fit ouvrir les Magaſins des marchandiſes de la *Compagnie* en notre préſence, comme mon deſſein n'étoit pas de me charger de ce détail, d'autant que ma Commiſſion porte que nous ſommes nommés pour aider dans cette partie-là à Meſſieurs *Deſprémeſnil* & *Bonneau*, je fus faire ſur le champ mes repréſentations à M. *de la Bourdonnais*, qui m'envoya avec MM. *Bonneau* & *Desjardins*, montrer au premier, & faire ouvrir tous les Magaſins, où de ſon avis nous fimes placer de bonnes

Nº. CCXLVI. gardes de *Pions*, dans les endroi
qui paroiſſoient en avoir beſoin.

Le jour d'après, j'appris que M. *Bo*
neau avoit par une Lettre remercié M
de la Bourdonnais, & ne vouloit point
mêler d'aucuns Magazins. Le mên
jour j'en fis autant, & lui demandai
permiſſion de m'en retourner faire m
affaires à *Pondichery*. C'eſt ce qu'il m
refuſé juſqu'à aujourd'hui.

M. *de la Bourdonnais* voyant que
ne voulois point abſolument prendre
détail des Magazins des marchandiſe
en a donné la conduite à M. *Desjardi*
aidé des *Brames* Ecrivains & des Emba
leurs de *Pondichery*, que l'on a envoy
exprès pour ce ſervice.

Et moi, Monſieur, il m'a fait reſt
pour preſſer le tranſport & embarqu
ment du ſalpêtre, agrès, apparaux & v
vres pour les Vaiſſeaux : voyant q
j'étois obligé de reſter ici, je me ſu
porté avec joye à cet emploi, avec tou
l'attention & l'activité que demande p
reille diligence.

Je vous avouerai, Monſieur, que
n'eſt pas ſans peine ni chagrin que je r
vois obligé d'être éloigné de mes affa
res, ſans ſçavoir quand j'aurai le ter
de les régler : ces perplexités me fo
regretter le moment que j'ai quitté
Vil

Ville de *Pondichery* ; l'honneur de la Nation & l'envie que j'ai de ſuivre un frere que j'aime, a été mon ſeul guide dans ce voyage. N°.CCXLVI.

La Lettre que j'ai reçûe de M. *Deſprémeſnil* deux heures après ſon départ de cette Ville dattée du 8 fait bien avec ma façon de penſer qui eſt d'éviter de me mêler, moi particulier, des affaires générales, comme choſes qui ne me regardent en aucune façon. Sur ce principe, & voulant ſuivre vos Ordres, qu'on ne m'a pourtant pas communiqués, j'ai été à M. *de la Bourdonnais*, lui montrer cette Lettre, lui demandant à tout quitter, pour m'en retourner à *Pondichery*, & ſuivre ſeulement mes affaires particulieres. Il n'a pas voulu m'accorder ma demande, & m'a délivré un Ordre du Roi au bas de la Lettre de M. *Deſprémeſnil*, de ne pas quitter *Madraz* & de continuer l'embarquement & tranſport des Effets de la *Compagnie* pour le chargement de ces Vaiſſeaux ; ainſi, Monſieur, vous voyez que je ſuis obligé malgré moi d'obéir.

Je vous envoye ci-joint la copie de la Lettre de M. *Deſprémeſnil*, qui m'écrit de votre part, avec l'Ordre que M. *de la Bourdonnais* a mis au bas.

J'ai donc à vous prier, Monſieur, de

N°. CCXLVI. considérer ma situation, & d'être persuadé que je n'ai entré ni veut entrer dans aucune affaire générale, & que je vous demande la continuation de votre amitié & de votre estime, vous priant de croire que je continuerai d'être avec tout le dévouement & le respect possible, Signé, &c. *Mahé de la Villebague.*

Pour copie, signé, *Mahé de la Villebague.*

N°. CCXLVII. ÉTANT nécessaire de nommer deux Commissaires pour veiller aux intérêts de la *Compagnie* & à la conservation des Effets qui lui appartiennent en cette Ville, Nous François *Mahé de la Bourdonnais*, Gouverneur Général des Isles de *France* & *de Bourbon*, Capitaine de Frégate de Sa Majesté, Commandant les Vaisseaux François dans l'*Inde*, & Commandant pour le Roi *le Fort S. Georges* & Ville de *Madraz*, en conséquence de l'Article III. des Conventions particulieres arrêtées entre le Conseil Supérieur de *Pondichery* & Nous, le 13 Octobre présent mois, & connoissant le zele, capacité, expérience & intelligence de Messieurs *Mahé de la Villebague* & *Desjardins*, nous les avons nommés & nommons par ces présentes Commissaires en cette partie, pour veiller aux intérêts de

la *Compagnie* & à la conſervation des Effets à elle appartenans, qui reſtent en cette Ville : leſquels dits ſieurs *Mahé de la Villebague* & *Desjardins* commenceront dès ce jour l'exercice de leurs fonctions, pour les continuer librement juſques à l'évacuation de la Place ou l'embarquement total des Effets de la *Compagnie*, ſuivant & conformément à la Capitulation accordée & aux inſtructions que je leur ai données ce jour : & auront leſdits ſieurs *Mahé de la Villebague* & *Desjardins*, Commiſſaires nommés, ſéance & voix délibératives au Conſeil d'Adminiſtration, établi en cette Ville ſous les Ordres de M. *Dupleix* & du Conſeil Supérieur de *Pondichery* : & jouiront leſdits ſieurs des droits, honneurs, priviléges & prérogatives dûs à leur rang. Fait à *Madraz*, ce 19 Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais*. N°. CCXLVII.

Pour copie, ſigné, *Mahé de la Villebague*.



Nº. CCXLVIII. *INSTRUCTIONS pour Messieurs* MAHÉ DE LA VILLEBAGUE *&* DESJARDINS, *nommés Commissaires, suivant l'acord entre Messieurs du Conseil Supérieur de* Pondichery *&* M. DE LA BOURDONNAIS *du 13 Octobre 1746.*

Ces Messieurs sont sous les Ordres du Conseil Supérieur de *Pondichery*, par conséquent je n'ai qu'à leur donner une note de ce qui me regarde.

Il nous a deserté de *Madraz* beaucoup de Soldats, & encore plus de *No.rs.* Ces Messieurs feront leur possible pour les ravoir, & les mettront en lieu de sûreté, jusqu'à ce qu'ils les fassent partir pour les *Isles*.

Je recommande à ces Messieurs les Soldats, hommes de Mer, Ouvriers *Noirs* de nos *Isles*; ils les aideront en tout ce qu'ils pourront.

Lors du partage de l'Artillerie, ces Messieurs feront compte de trente-cinq canons, que j'ai reçûs de M. *Dupleix*. Si le *Bourbon*, ou quelqu'autre Vaisseau vient à être condamné, les canons en seront comptés en remplacement, & ensuite on fera un partage égal de ce qui revient de *Madraz*; moitié sera pour les *Isles* & moitié pour *Pondichery*.

Je laiſſe pour aider à ces Meſſieurs dans leur travail M. *Barat*, Officier d'Artillerie, M. *Duparc*, Ecrivain principal, & le ſieur *Soulas* pour Commis. Nº. CCXLVIII.

Ces Meſſieurs auront grand ſoin de preſſer leur travail, de façon qu'ils finiſſent aſſez tôt, pour qu'on puiſſe évacuer la Place avant la fin de Janvier, & par conſéquent avoir les Billets & les Lettres de Change à tems de les faire paſſer en Europe pour être payées cette année; ce qui, s'il n'arrivoit pas ainſi, feroit un retardement de quatre à cinq millions pour la Compagnie. Je recommande à Meſſieurs *de la Villebague* & *Desjardins*, d'en faire reſſouvenir le Conſeil Supérieur de *Pondichery*, & eux-mêmes de ſe preſſer en conſéquence. Cet article eſt eſſentiel.

Lors de l'évacuation de la Place, quand le Pavillon Anglois ſera viré, ces Meſſieurs auront grand ſoin de faire ratifier la Capitulation & les engagemens de Meſſieurs les Anglois, ſuivant les Articles de ladite Capitulation.

Tout ce que je recommande ici à ces Meſſieurs, n'eſt qu'un modéle de Repréſentation qu'ils feront au beſoin au Conſeil de *Pondichery*, ſous les ordres duquel ils demeurent. A *Madraz*, le 22

Octobre 1746. Signé, *Mahé de la Bourdonnais.*

Pour copie, signé, *Mahé de la Villebague.*

MONSIEUR,

N° CCXLIX. Copie à M. Dupleix. *De Madras le 22 Octobre 1746.*

Mon frere, m'ayant communiqué, il y a deux jours, ce qu'il vous écrivoit touchant le Vaisseau *la Princesse-Marie*, j'ai attendu jusqu'à aujourd'hui à vous en écrire, & à en accepter tout-à-fait le Commandement, pour avoir le tems de le bien visiter, & de voir si j'avois dequoi le remâter & de le mettre en état d'aller aux *Isles*, pour partir d'ici en Décembre prochain, passant par *Pondichery* pour y prendre vos Ordres. Ce sont, Monsieur, ceux qu'on m'a donnés dans mes instructions, en me délivrant ma Commission, dont M. *Desprémesnil* a copie, duquel je suivrai les Ordres & ceux que vous voudrez me donner dans la suite.

J'ai donc, M. visité ce Vaisseau, & ne l'ai pas trouvé en si mauvais état qu'on l'avoit dit, non plus que la Carguaison qu'on avoit assuré être tout mouillée.

Le coup de vent que nos Vaisseaux ont reçu, a fait presque autant d'impression sur ceux qui ont resté à terre, que sur

ceux qui en ont échappé : c'eſt ce qui est cauſe que perſonne n'a voulu ſe charger du Commandement de ce Vaiſſeau tout démâté. Mon frere s'eſt ſervi dans cette occaſion de tous les moyens qui pouvoient m'engager à en prendre le Commandement. Mais l'envie d'être utile à la *Compagnie*, & de mériter, Monſieur, l'honneur de votre eſtime, m'ont plus déterminé que les autres raiſons, que vous ſçavez qui m'obligent de retourner à *l'Iſle de France*, y régler mes plus grandes affaires, pour ſçavoir où j'en ſuis. N°. CCXLIX.

Depuis que je prens connoiſſance de ce Vaiſſeau, j'ai remis la moitié de la Carguaiſon à terre entre les mains de M. *Desjardins*. Elle y ſeroit toute, ſi les pluies ne m'avoient pas arrêté. Il y a quinze Balles mouillées, qui ſont déja données au menu pour bénéficier, ſur leſquelles il y aura peu de perte : le reſte de la Carguaiſon eſt bien conditionné, car l'eau qui s'eſt trouvée dans le Vaiſſeau dans le coup de vent, n'eſt point venue du deſſous, mais par le haut du Vaiſſeau, & par les écoutilles : ainſi, M. je crois que le ſalpêtre n'aura pas grand mal. Je vais au premier beau-tems mettre 'es balles à terre & tâcherai de mettre ce Vaiſſeau au large

N°. CCXLIX fur deux bonnes amarres, avec quelques *Lascars*, des *Noirs* des *Isles*, & le plus que je pourrai de *Blancs*, ceux qui seront de bonne volonté; car ils appréhendent tous un second coup de vent, & les Officiers, comme les Matelots, ne sont point contens de risquer à rester au large.

Pendant que le Vaisseau restera au large avec des Calfats, je compte travailler avec les Charpentiers & la Mestrane à faire tous ses mâts & ses vergues & son grément du mieux que je pourrai, avec le peu de mâture, d'agrès & apparaux, que le désastre de nos Vaisseaux a laissé à *Madraz*. Je compte pourtant faire mon possible pour le mettre en état pour le 15 du prochain mois.

Je ne vois qu'un article essentiel qui nous manque: ce sont des Forgerons. Ils ont tous décampé d'ici. Si vous voulez, Monsieur, me faire la grace d'en envoyer trois ou quatre, je ne manquerai pas de les bien employer dans les différens ouvrages qu'il faudra chaque jour à ce Navire.

M. *Desprémesnil*, à qui je communique tout ce qui regarde le Vaisseau, m'a promis de vous en demander.

Je compte également de travailler sous les Ordres de Messieurs *Desprémes-*

nil & du Conseil avec la même attention & le zéle que j'ai eu jusqu'à présent pour tout ce que l'on m'a commandé ci-devant, pendant le siége & depuis la prise de *Madraz*. N°. CCXLIX.

Il ne me reste qu'à vous demander votre agrément pour travailler au service de la *Compagnie*, tant à terre qu'à la Mer, suivant les différentes Commissions qu'on m'a données, & que je suis prêt de remplir avec toute l'exactitude possible.

Je ne vous parlerai point pour le présent de mes affaires particulieres que j'ai à régler à *Pondichery*; j'attends vos ordres sur ce que j'ai l'honneur de vous marquer, pour vous demander un congé d'y aller dans le tems que le Vaisseau la *Princesse-Marie*, sera en sûreté; & que les dispositions seront prises pour lui fournir tout ce qu'il faut. Vous pouvez compter, Monsieur, que j'y porterai tous mes soins, & que je me ferai toujours un vrai plaisir de saisir les occasions de me rendre utile à la *Compagnie*, & de vous prouver que j'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible; &c. Signé, *Mahé de la Vilebague*

Pour Copie. Signé, *Mahé de la Villebague*.

MONSIEUR,

N°. CCL.
A Pondichery le 4 Février 1747.

On m'a assuré que M. *de la Villebague* s'embarque sur le Bot, qui va porter les paquets aux *Isles* ; comme c'est un mistere, & qu'il s'en va *incognito*, il n'a pas jugé à propos de m'en faire confidence ; mais je profite de l'occasion pour m'exempter de vous faire un long détail de ce qui s'est passé depuis votre départ d'ici, il vous en rendra un peu plus fidéle compte de bouche que je ne pourrois vous l'écrire ; c'est pourquoi je ne vous écris que pour vous souhaiter une parfaite santé & toute la réussite que vous pourrez désirer dans vos entreprises, sans y trouver les obstacles & les dégoûts que vous avez eus dans l'Inde. Comme je pense que vous devez être bien prêt de partir pour l'Europe, vous voudrez bien me permettre, en vous souhaitant un bon voyage, de vous prier de vous ressouvenir quelquefois de moi. Je suis ici très-tranquille, sans emploi & sans espérance d'en avoir, parce que depuis qu'on m'a mis dehors de celui que vous m'aviez confié, je n'ai pas voulu en demander d'autres : ce sera à vous à vous souvenir de cela.

J'ose prendre la liberté d'assurer Madame *de la Bourdonnais* de mes très-

humbles respects, & lui souhaiter une prompte arrivée en France, & qu'elle y jouisse longtems de tout le bonheur qu'elle mérite, avec ses chers enfans que j'embrasse de tout mon cœur. Je suis avec un sincere respect & attachement, N°. CCXL.

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur. Ainsi signé *G. Desjardins.*

Pour Copie. Signé, *Mahé de la Villebague.*

N°. CCLI.

A M. *de la Bourdonnais, à Paris.* De la Forteresse de *Pondichery*, le 25 Octobre 1748.

MONSIEUR ET TRES-CHER FRERE,

§ 1. Situation du sieur de la *Villebague.*

Vous sçavez l'attachement & l'amitié que j'ai eu toute ma vie pour vous. Je vous en ai donné des preuves dans plusieurs occasions; je ne vous le reproche point, au contraire, mais il est bien dur pour moi & bien triste de me voir détenu dans une prison, avec toutes les rigueurs possibles, sans pouvoir parler à personne, & mes papiers & tout mon bien sequestré; & cela, pour vous avoir suivi par honneur, & bonne volonté, dans votre entreprise de *Madraz*. M. *Desjardins*, qui vous y a suivi aussi par affection & par estime, a le même sort que moi. Tout le monde convient que nous ne méritons point l'un & l'autre de

§ 2. Et du sieur *Desjardins*

Nº. CCLI. pareilles peines. Mais cette pitié publique ne nous soulage point. On ne nous a point dit jusqu'à présent pourquoi nous étions détenus. On doit instruire contre nous. Notre seule consolation est de n'avoir rien à nous reprocher dans toute notre gestion. *C'est ce qui fait que nous n'appréhendons point toutes les dépositions des témoins assignés & que l'on doit entendre.* Car il ne s'agit point ici de tous les faux bruits inventés par la haine & la calomnie. Il faut des preuves certaines contre nous, & c'est ce qu'on ne pourra nous produire ; *car nous sommes bien sûrs de n'avoir rien fait contre la probité & l'honneur & les intérêts de la Compagnie.*

§. 3. Ils ne se reprochent rien.

§ 4. Leur Services pendant le siége.

Voilà une belle récompense que nous avons, M. *Desjardins* & moi, *pour avoir été les premiers à sauter à terre dans votre premiere descente*, que nous avons comme pratiques de l'*Inde*, guidée suivant vos Ordres, *& d'avoir été employés, lui à recevoir des Vaisseaux toute l'Artillerie & Munitions de Guerre & de Bouche, & moi, d'en avoir fait faire le transport dans chaque poste.* Voilà notre occupation, comme vous le sçavez : pendant le siége, ce qui n'étoit point le moindre détail.

§. 5. Dans Mad ...

La Ville étant prise, il vous plût de nous nommer l'un & l'autre Sous-Com-

missaires, pour aider à Messieurs *Bonneau* & *Desprémesnil*; ces Messieurs ne voulant plus faire de service, pour les disputes que vous aviez avec *Pondichery*, nous restâmes seuls, à travailler sous vos Ordres. Nous reçumes l'un & l'autre une Lettre de M. *Desprémesnil*, qui nous signifioit de quitter *Madraz*, & de nous rendre à *Saint-Thomé* avec lui. Comme nous étions l'un & l'autre habitans de *Pondichery*, nous voulûmes, comme vous devez vous souvenir, agir en conséquence & nous retirer. Vous nous donnâtes à tous deux un Ordre de la part du Roi de rester à *Madraz*, & de continuer à travailler dans l'emploi dont vous nous aviez chargé, ce que nous avons fait, sans que personne, pour lors, eût rien à nous reprocher. — N°. CCLI. — § 6. Le sieur *Desprémesnil* leur ordonne de quitter. — § 7. Le sieur *de la Bourdonnais* les retient.

Vous aviez chargé M. *Desjardins* des Magazins des Marchandises, gestion qu'il a continuée après votre départ avec applaudissement; & quand on l'a retiré de cet emploi, il a rendu ses comptes en régle, s'en est fait signer une décharge, & il est revenu à *Pondichery*, & y a demeuré tranquille sans qu'on ait rien eu à lui imputer. Pour moi, vous sçavez que vous m'avez nommé Sous-Commissaire des Magazins de Marine & des Vivres, & c'est à quoi ma gestion est bornée, — § 8. Fonctions du sieur *Desjardins*. — § 9. Celles du Sr. *de la Villebague*.

N°. CCLI. & dont j'ai eu soin jusqu'à ce qu'on m'en eût relevé. Je le fûs le même jour que M. *Desjardins :* je remis sur le champ les clefs à ceux qui furent nommés pour me remplacer. *Je fus encore quinze jours à* Madraz *& trois à* Pondichery *avant que de partir pour les Isles, sans que personne eût rien à me reprocher, après un examen sur ma conduite des plus exacte, & je puis vous assurer que je sortis de* Madraz *comme j'y étois entré avec mon Palanquin & ma malle de hardes, qui fut visitée en sortant de* Madraz, *& en arrivant à* Pondichery, *avec la recommandation & l'exactitude possible*

§ 10. Il reste encore trois mois dans l'*Inde*, sans qu'on ait rien à lui reprocher.

11. Comment il sort de *Madraz*.

§ 12. A quoi il doit les peines qu'on lui fait.

Je vois actuellement que c'est à ce beau titre de Sous-Commissaire que je dois les peines que l'on me fait souffrir. Sans doute que vos ennemis, qui ont écrit contre vous, nous ont compliqué dans leurs plaintes, & ont fait entendre qu'étant revêtus de ce titre, nous avions été les maîtres de la Ville par l'autorité de notre poste. Vous sçavez le contraire, & tout le monde ici est bien persuadé que nous ne nous sommes mêlés que du district dont nous étions chargés particuliérement, & que nous n'avons jamais entré dans aucune des disputes que vous avez eu à soutenir contre *Pondichery; mais il a suffi que nous fussions employés par,*

§ 13. Ils ne se sont mêlés que de leur district.

vous, pour être compris dans les affaires qui ne doivent en aucune façon nous regarder l'un & l'autre. Car, si au lieu de nous nommer Commissaires, titre qui m'attire actuellement les recherches injurieuses qu'on fait contre moi, vous m'aviez nommé *Capitaine de Bord, Pourvoyeur des Vivres & Liqueurs de Coulis; ces titres auroient mieux convenu aux peines & fatigues que je me suis données de bonne volonté pour le service de la Compagnie, & ils ne m'auroient point attiré les rigueurs qu'on exerce contre moi*; car ces qualités n'auroient pas paru de conséquence, comme le titre de Sous-Commissaire a pû faire, dans l'esprit de ceux à qui on a adressé les plaintes. N°. CCLI.

Vous devez vous souvenir aussi qu'étant prêts de partir de *Madraz*, & que vos disputes avec *Pondichery* paroissant finies, & même que vous étiez d'accord avec le Conseil pour tous les articles de la Capitulation, vous deviez laisser le commandement de la Ville à M. *Desprémesnil*, vous nous fîtes encore accepter à M. *Desjardins* & à moi une nouvelle Commission de Commissaire pour seconder M. *Desprémesnil* qui étoit seul pour lors à *Madraz*. Le Conseil de *Pondichery* approuva cette nomination, & nous eûmes entrée au Conseil jusqu'au

§ 14. La nomination des Srs. *de la Villebague & Desjardins* est

N°. CCII. jusqu'au 4 Novembre, que M. *Paradis*
approuvée par Mrs. de *Pondichery*. vint pour être Gouverneur de *Madraz*,
& pour casser la capitulation, & enfin
§ 16. On leur ôte l'entrée au Conseil. annuller & réformer tout ce que vous
aviez fait. Il commença par nous faire
signifier de ne plus nous mêler d'aucunes
affaires, & de ne plus assister au Conseil,
& enfin de rendre nos comptes ; ce que
nous fîmes, M. *Desjardins* & moi, le
même jour. La haine qu'il avoit contre
nous le porta plus loin ; car sous des
prétextes faux & supposés, il me retira
aussi le commandement du Vaisseau la
§ 17. Et au sieur *de la Villebague* son Vaisseau. *Princesse-Marie*, que vous m'aviez donné, avec une Commission en guerre,
pour ramener le monde de votre Gouvernement, & que je n'avois accepté que
malgré moi, & par déférence à vos
Ordres, & pour sauver le Vaisseau dont
personne ne vouloit se charger dans le
triste état où il avoit été réduit par le
coup de vent du 14 Octobre.

§ 18. Le sieur *Paradis* est désaprouvé. M. *Paradis* ne fut point approuvé
par le Conseil de *Pondichery* de m'avoir
retiré le commandement de ce Vaisseau ; il eut Ordre huit jours après de
me le reproposer ; il le fit : mais comme j'étois bien-aise d'être débarrassé
§ 19. Il veut le lui rendre ; le Sr. *de la Villebague* le refuse. de toutes affaires, je le remerciai. Ce
Vaisseau fut déchargé avec attention
à *Pondichery* par des Commissaires,

pour voir s'il n'y avoit rien dedans à vous ou à moi. Les Visiteurs ne trouvant rien absolument, furent la dupe de leurs faux soupçons ; mais M. *Paradis* porta les siens plus loin, & il fit visiter & vérifier à *Madraz* quelques effets, qu'il y avoit un an que j'avois en cette Ville entre les mains des *Peres Capucins*. Ses visites & ses vérifications faites, qui le furent avec acharnement, il fit ensuite plusieurs autres informations. *Enfin ne trouvant rien à redire à ma conduite, il fut contraint d'écrire à* Pondichery *qu'il ne trouvoit rien à reprocher au Sieur* de la Villebague, *& qu'il n'avoit rien fait qui méritât d'être arrêté.* Voilà ses propres termes. Il faut sans doute qu'il eût Ordre de m'arrêter, s'il avoit trouvé lieu.

N°. CCLI.

§ 20. Visite faite de ce Vaisseau.

§. 21 On n'y trouve rien.

§ 22. Recherches à *Madraz*.

§ 23. On ne trouve rien contre le Sr. *de la Villebague*.

§ 24. Le Sr. *Paradis* l'écrit.

Enfin le 20 de Novembre, après la capitulation cassée, qui le fut le 10 du même mois, je revins à *Pondichery*, où je demeurai jusqu'au 18 Février. Pendant ce tems on a fait toutes les informations possibles pour tâcher de trouver moyen de vous noircir, de vous trouver en faute, & d'avoir matiere pour avancer des faits, pour remplir les Mémoires, les Ecrits & les Lettres qu'on a écrit contre vous à toute outrance dans ces occasions. *Si l'on m'a-*

§ 25. Autres recherches contre le sieur *de la Bourdonnais*.

N°. CCLI. *voit trouvé coupable de quelque chose, on ne m'eût pas laissé partir, & sûrement l'on m'eût arrêté par avance.* Sans doute que je dois ma détention actuelle à tous ces Ecrits & aux plaintes réiterées qu'on a envoyées contre vous, dans lesquelles j'avois été confondu, & on aura fait sonner le nom de Commissaire : je le crois d'autant plus, que

§ 26. Discours du sieur *Bonneau*.

M. *Bonneau*, qui est un de ceux qui a le plus écrit, parce qu'il est un des plus animés contre vous, me dit, lorsque je pris congé de lui pour partir pour les *Isles*, *que je ne devois point être étonné s'il n'étoit point votre ami, après toutes les disputes que vous aviez eues ensemble : mais que pour moi il ne m'en vouloit point, & qu'il étoit fâché de m'avoir confondu dans vos affaires.* Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on a flatté ici cet homme-là ; on l'a engagé d'écrire fortement ; on a aimé sa trahison & puis après qu'on a tiré de lui ce qu'on en a voulu, on l'a fort négligé ; on assure

§ 27. Il est méprisé.

même qu'on l'a méprisé. Il s'en est apperçu, il s'est après repenti d'en avoir

§ 28. Il meurt de chagrin.

trop fait. Enfin il est mort, & on prétend que le chagrin y a beaucoup de part, aussi-bien que le dépit (*a*) ; car

(*a*) Il est certain qu'il est mort désespéré, comme on l'a dit dans les N°. CXV. il n'est pas étonnant que le sieur *de la Filleba-gue* ait ignoré ces détails dans sa prison.

N°. CCLI.

il a dit avant de mourir : *Je suis bien fâché d'avoir fait tort à d'honnêtes gens, pour m'être plaint d'eux peut-être trop vivement.* Ce qu'il y a de certain, il n'a été regretté de personne, pas même de ceux qui avoient exigé de lui des écritures; au contraire, il leur étoit devenu à charge.

§ 29. Il n'est pas regretté, même de ceux qu'il a servis.

Vous devez vous souvenir que le jour de la prise de *Madraz*, ne trouvant pas M. *Bonneau* sous votre main, non plus que M. *Desprémesnil*, vous me donnâtes des clefs à garder, que j'eus pendant quatre heures, & que je remis par vos Ordres à M. *Bonneau.* Il ne trouva rien à redire sur le champ; mais étant brouillé avec vous, il vous fit des reproches dans une Lettre, de n'avoir pas eu ces clefs dans le premier moment que vous les aviez reçues. Cela vous fit faire, quand il vous remit ces clefs, une vérification avec les Anglois, dont vous dressâtes un Procès-verbal avec les principaux Officiers de votre Escadre, & M. *Laurent*, Ecrivain principal des Vaisseaux, procéda à cette vérification: qui fut faite pour vérifier la Caisse & le Trésor, dont M *Bonneau* vous renvoya les clefs par un Domestique, (a) disant par sa

§. 30. L'Histoire des clefs de la Caisse.

§ 31. Le sieur *Bonneau* n'y trouva rien à redire dans le tems.

§ 32. Et s'en plaint ensuite.

§ 83. Inventaire de la Caisse.

(a) Le Sieur *de la Villebague* étoit mal informé, ce fut le sieur

N°. CCLI. Lettre qu'il ne vouloit plus être Commiſſaire, ni en faire les fonctions; vous mites à ſa place M. *Laurent*, à qui vous donnâtes la Caiſſe & le Tréſor à garder. Après le Procès-verbal fait, vous avez emporté en Europe cette piéce. Je ſuis fâché de n'en avoir point copie collationnée; car l'on dit qu'on me doit interroger ſur l'article des clefs, que j'ai gardées par vos Ordres pendant quatre heures : il eſt aiſé de répondre à cet Article; car il eſt tout ſimple que j'aie fait ce que vous m'avez commandé comme Gouverneur.

§ 34. Méchanceté du St. *Bonneau*. Mais la malice de M. *Bonneau* a voulu en parler dans ſa Lettre, pour lui donner une apparence de ſoupçon, & cela pour avoir un article de plus où il trouvoit occaſion de ſe plaindre de vous.

§ 35. Le Sr. *de la Villebague* avoit demandé à ſon frere de quitter *Madras*. Ce ſont de pareils ſoupçons, joints à tous les mauvais diſcours que vos Ennemis débitoient à *Pondichery*, & qui revenant à *Madraz* changés ou augmentés, ſuivant les idées de ceux qui vous vouloient plus ou moins de mal, qui me faiſoient extrêmement de la peine, & qui me donnoient envie de m'en retourner chez moi à *Pondi-*

de Barville Ayde de Camp du ſieur *de la Bourdonnais* qui lui rapporta ces clefs.

chery. Rappellez-vous combien de fois je vous ai pressé de me laisser aller. Vous n'avez jamais voulu y consentir: vous m'avez toujours répondu que quand on n'avoit rien à se reprocher, on ne devoit rien craindre, & qu'on étoit à l'abri de la haine & de la calomnie. Sur cette confiance, j'ai adhéré à vos sentimens, j'ai resté à *Madraz.* Il est vrai que le malheur arrivé aux Vaisseaux de votre Escadre, par le coup de vent qu'ils ont reçu le 14 Octobre, me détermina à rester & à ne pas vous abandonner, ni vous priver de mes services dans une occasion si pressante, où il n'y avoit que la vigilance & le coup de main qui pouvoit sauver le reste de cette pauvre Escadre, qui étoit dans un état de compassion & de perdition.

N°. CCLI.

§ 36. Il y reste, se croyant utile après le coup de vent.

Que m'a servi ou que me sert à présent les services que j'ai rendus dans cette occasion à la *Compagnie*, où en travaillant jour & nuit, j'ai trouvé le secret de mettre à bord de tous les Vaisseaux les Cables, les Ancres, & généralement tout ce qu'ils avoient besoin pour les empêcher de périr, & cela dans un très-mauvais tems; au travers d'une barre affreuse, telle que vous l'avez éprouvé le jour de votre

§ 37. Services essentiels qu'il y rend.

§ 38. Ses travaux.

N°. CCLI. départ, où vous m'avez laissé & quitté étant pour lors dans l'eau à moitié corps à faire continuer & presser l'embarquement de vos Matelots & Soldats, & généralement tout ce qui étoit au bord de la Mer, & encore avec tout mon travail, je ne pus parvenir à vous expédier faute de bateaux, des

§. 39. On s'empare des vivres du Sr. de la Bourdonnais.

vivres dont on s'empara, disant que cela appartenoit à la *Compagnie*, malgré que j'assurois qu'ils avoient été achetés par votre ordre pour votre table; mais vous étiez parti, & on commença par-là à faire valoir le peu de ménagement qu'on avoit dessein d'avoir pour vous; & pour tout ce qui pouvoit vous toucher.

Je ne vois que trop malheureusement, par expérience, que j'avois raison de craindre la haine & l'autorité de vos Ennemis, qui pour parvenir à vous faire plus de peine, m'ont aussi confondu & sacrifié dans les plaintes qu'ils ont portées contre vous, & cela pour donner plus de crédit à tous les faits qu'ils ont supposés, & qu'on vous

§ 40. Effets de la calomnie.

impute. Vous voyez à présent que sans ces plaintes portées en Europe, qui ont malheureusement pour moi surpris l'équité & la justice des Ministres, j'étois libre; *que tous vos Ennemis ici*,

N°. CCLI.

qui étoient devenus les miens comme étant votre frere, n'avoient pû trouver aucune charge contre moi, après avoir fait leur possible pour y réussir, & qu'ils m'avoient laissé partir le 8 Février de l'année derniere pour les Isles, où je n'arrivai que le 22 Avril. Ainsi je ne manquai que de huit jours à vous rencontrer à votre départ pour la France. Je restai à l'*Isle de France* jusqu'au 9 d'Avril de cette année, qu'on m'a arrêté Prisonnier d'Etat de la part du Roi. On m'a fait passer dans l'*Inde* avec tous mes effets sequestrés sur le Vaisseau le *Lys*, qui venoit en Escadre. J'ai arrivé à *Madraz* le 22 Juin dernier, & j'ai été traduit dans la Forteresse de *Pondichery* le 17 Juillet, où je suis détenu très-rigoureusement, sans pouvoir parler à personne.

§ 41. Justification du Sr. *de la Villebague*.

§ 42. Il est arrêté.

§ 43. Il arrive à *Madraz*, de-là à *Pondichery*: traitemens qu'il y éprouve.

Il y a deux mois & demi qu'on a commencé à informer contre vous, & contre M. *Desjardins* & moi, sur un Mémoire que M. *Lemaire*, Procureur du Roi, a composé, de tous les discours & les effets qu'il a entendu dire contre nous trois, sur des Lettres qui ont été écrites de *Madraz* contre vous; & enfin sur tous les bruits distribués dans le Public. Mais l'arrivée de l'Escadre Angloise commandée par M.

§ 44. Plainte du Procureur du Roi.

§ 45. Les procédures sont interrompues

N°. CCLI. *Boscawen*, qui a mouillé à *Goudelour*
par l'arrivee des Anglois. le 6 Août, a interrompu à *Pondichery*
toute affaire pour se préparer à soutenir le Siége dont la Ville étoit menacée.
§. 46. Siége de Pondichery. Aussi les Anglois sont-ils venus nous assiéger si-tôt qu'ils ont été prêts; ils ont tenu quarante jours de tranchée ouverte. Mais malgré tout l'effort de leurs Bombes & Canons, voyant ne pouvoir nous réduire avant la fin de la
§. 47. Il est levé. Mouçon, ils ont levé le Siége, & se sont retirés chez eux à *Goudelour* le 16 Octobre, avec la confusion d'avoir
§. 48. Pondichery est sauvé par les Troupes du Sr. *de la Bourdonnais*. échoué dans leur entreprise. Il est vrai que *nous devons notre salut dans cette occasion, au monde que votre Escadre délabrée a laissé ici en partant, & à vos Troupes des Isles*.
§. 49. Perte des Anglois. Les Anglois ont perdu beaucoup de monde, quantité d'Officiers, & entr'autres leur Capitaine de Grenadiers à l'attaque du Fort de *Riancoupan*, qu'ils ne purent enlever. M. *Halyburton* qui étoit à *Madraz* a été tué aussi, mais c'est par leurs propres *Cipayes*. Nous leur avons pris Prisonnier leur Major-Général, & un Capitaine & autres Officiers, & plusieurs Soldats, & nous leur avons aussi enlevé deux Canons de vingt-quatre, avec les Trinqueballes qui les transportoient du bord de la mer à leur Camp; & cela,

cela, dans plusieurs Sorties que nous faisions fréquemment sur eux. Nos Officiers ont fort bien fait. Il y en a eu aussi plusieurs de blessés, comme *Puimorin*, *Astruc*; pour le pauvre *Grand-Roche*, neveu de M. *de la Métrie* de *Madraz*, a été tué, ainsi que M. *Paradis*, dans une Sortie un peu trop téméraire qu'on a fait de jour, une après-midi, où M. *Paradis* commandant les Troupes de ce Détachement, fut pour attaquer le retranchement des Ennemis, qui nous repousserent, ayant eu le tems de prévenir ce coup. N°. CCLI.

§. 50. Des François.

Sans un accident arrivé à deux Chariots de nos Poudres qui a causé beaucoup de désastre, en prenant feu, nous n'aurions pas perdu, malgré toutes ces Sorties & ces Attaques, beaucoup de monde, quoique pourtant notre perte n'est pas considérable pour tout le feu que nos Troupes ont essuyé dans différentes occasions, étant exposées sur toutes les Batteries.

§. 51. Le Procès va recommencer.

A présent que nous sommes délivrés des Anglois, on va recommencer les Informations du procès que l'on nous fait ici. Je fus appellé dès le commencement de ma prison devant M. *Lemaire*, Procureur du Roi, & devant M. *Guillard*, nommé Commissaire pour cette affai-

N°. CCLI. re. J'ai sommé le Greffier de recevoir

§. 52. Le sieur *de la Vil-bague* recuse le Commissaire & le Procureur du Roi. Ses raisons.

mon acte de récusation que je faisois de ces deux Messieurs, attendu qu'ils étoient du nombre de ceux qui ont signé toutes les plaintes envoyées contre vous en Europe. Ainsi s'étant portés Parties contre vous, ils ne pouvoient pas, suivant l'équité & la justice, se porter Juge dans cette affaire, & faire des Informations qui n'étoient ordonnées être faites, que sur les plaintes qu'ils avoient eux-mêmes faites en Europe par tous leurs Ecrits & Lettres. Cet acte de récusation a été mis sur le Livre du Greffe. Je l'ai signé, & en ai fait signifier une copie à ces Messieurs; mais ils n'ont point eu d'égards à ma récusation, faite pourtant en forme.

§ 53. On n'y a point d'égard.

M. *Dupleix*, quoique votre Partie reconnue dans cette affaire, leur a ordonné de poursuivre ni plus ni moins cette affaire. Ils le font, quoiqu'elle soit contraire à toutes les Ordonnances, qui sont formelles pour des Juges récusés. Mais ici, on fait comme on veut, & comme on croit que le Chef souhaite. Il l'a dit, c'est assez pour être bien autorisé. Que servent donc les Loix, la justice & l'équité.

Voilà actuellement ma situation. Je n'ai aucune de vos nouvelles. Les der-

nieres de l'*Isle de France* m'ont seulement appris votre arrivée à la *Martinique*. Le défunt M. *Paradis* étant encore à son Comptoir de *Karikal*, a fait courir le bruit, le tenant des Anglois, que vous étant embarqué sur un Vaisseau Hollandois, vous aviez été obligé de relâcher de mauvais tems à la Côte d'Angleterre, & que les Anglois vous avoient fait prisonnier de guerre, & relâché sur votre parole d'honneur, pour vous en aller en *France* vaquer à vos affaires : de pareils bruits méritent confirmation pour être crus.

N°. CCLI.

§ 54. Il apprend que le Sr. de *la Bourdonnais* est Prisonnier de Guerre.

§ 55. Et qu'il vient en France sur sa parole.

M. Desjardins *& moi, nous sommes fort tranquilles dans notre prison, souhaitant que l'on finisse les informations qui jusqu'à présent ne nous chargent de rien. Nous esperons que quand elles seront faites, & ne trouvant rien capable de nous faire de la peine, on nous donnera peut-être plus de liberté. Suivant la Justice, on devroit le faire ; mais je ne sçais pas ce qu'il en sera, sur-tout pour moi qui porte le péché originel d'être votre frere, & sur qui la haine qu'on vous porte se manifeste tous les jours. Je l'ai éprouvé pendant le Siége, où j'étois exposé dans ma prison sous les Bombes qui m'ont visité de près, sans qu'on ait eu l'équité de me faire changer d'endroit, malgré les représentations que nombre d'honnêtes gens*

§. 56. Sécurité des Srs. *de la Villebague* & *Desjardins*.

§ 57. Inhumanité qu'éprouve le Sr *de la Villebague*.

N°. CCLI. *ont fait pour moi à ce sujet. J'étois votre frere, cela suffit pour qu'on n'eut rien répondu lorsqu'on parloit de moi. Enfin j'en ai réchappé, & j'en été quitte pour des éclats de brique, qui m'ont un peu meurtri le corps, après avoir couru risque d'être écrasé plusieurs fois.* La raison & l'espérance me donnent de la patience pour soutenir cette adversité si peu attendue & si peu méritée.

§. 58. Ses plaintes. C'est être bien malheureux, après avoir passé vingt années de ma jeunesse dans l'*Inde*, à y faire un commerce honorable, en société avec trois Gouverneurs différens *, & avec applaudissement de toute une Colonie, il se rencontre une occasion d'être utile à la Patrie ; comme bon François, je la saisis avec joie & honneur ; je marche de bonne volonté ; j'abandonne pour cela toutes mes affaires pour y aller : *Je m'employe pendant quatre mois à travailler sans relâche à mes dépens, sans prétendre d'autre récompense que le plaisir & la satisfaction de vous avoir secondé, & de vous voir réussir ; & dans le tems que je me dois croire le plus tranquille du monde, pour remerciment à ma bonne volonté & à tous mes services* gratis, *l'on me fait arrêter comme si j'étois criminel, & l'on me transfere de prison en prison, &*

* *Les Srs. le Noir, Dumas, & Dupleix.*

cela sur des exposés non approfondis, ni vérifiés, & que vous sçavez que la haine de la brigue formée contre vous a dictés, & dont je suis malheureusement la victime. N°. CCLI.

Comme je ne suis point connu des Ministres, je n'ose leur adresser mes justes plaintes. C'est donc à vous d'agir auprès d'eux, & d'employer vos amis à faire pour moi des représentations équitables, & qui puissent me procurer mon élargissement. Il seroit heureux pour moi d'être à Paris. J'aurois bientôt devant des Juges non prévenus & impartiaux, prouvé mon innocence en tout point. Au contraire, ceux d'ici suivront avec la derniere rigueur ce qu'on leur a prescrit, étant contens d'être autorisés des Ordres du Roi & des Ministres : *Ils vont pousser comme ils le font la haine & la vengeange contre vous aussi loin qu'ils le pourront, d'autant qu'ils se sont tous portés vos Accusateurs. Je suis votre frere, je suis entre leurs mains, & je n'ai pour seul secours que mon innocence, qu'ils vont tâcher d'opprimer, s'ils le peuvent ; c'est ce qu'ils cherchent.*

§ 59. Il demande son élargissement

§ 60. Il souhaite d'être jugé à Paris.

§ 61. Ses justes défiances sur ses Juges de [illegible].

Comme je suis sûr de n'avoir rien fait qui mérite les peines qu'on m'impose, & que l'on me fait souffrir, après m'être justifié, qui peut me dédom-

N°. CCLI. mager & indemniser du dérangement total de mes affaires qui sont actuellement toutes abandonnées dans différentes Places ? Qui peut réparer la

§ 62. Préjudices irréparables.

perte du tems que j'aurai passé en prison, avec les rigueurs & chagrins qu'on m'y aura fait essuyer, & au lieu de me voir en *Europe*, dont je prenois le chemin, de me voir arrêté & transporté une autre fois dans l'*Inde* malgré moi ? Toutes ces pertes & ces peines ne peuvent s'estimer ni se réparer, non plus que la santé, qui s'altére dans de pareils revers.

§. 63. Il a perdu toutes ses connoissances en Europe.

Le long séjour que j'ai fait dans l'*Inde*, m'a privé en *Europe* des connoissances que j'y avois, & m'a empêché d'en cultiver d'autres. Je me vois ici à présent relegué dans une prison rigoureuse, par des Ordres supérieurs, sans être connu, soupçonné d'être coupable sans l'être, par conséquent *abandonné à la haine & au ressentiment de vos Ennemis, qui font leur possible pour me faire de la peine, comme étant votre frere. Je ne puis donc avoir recours à personne. C'est donc à vous, mon cher frere, qui connoissez mon innocence, & qui avez vû ma conduite, & qui devez être bien sûr qu'il n'y a rien absolument à me repro-*

cher : c'est à vous (sauf dans quel état que vous vous trouviez) (a) à vous employer pour moi, tous vos amis & toutes vos protections, & enfin faire votre possible pour me procurer mon juste élargissement, d'autant que je ne suis dans les peines & les souffrances que par contre-coup, & par rapport à vos affaires. *Je ne me repens point d'abord d'avoir employé mes services pour vous : au contraire, si j'avois encore à faire ce que j'ai fait, je le ferois encore, & toutes les peines que l'on me fait ressentir, comme étant votre frere, n'ont point alteré chez moi, ni diminué dans mon cœur ma sincere amitié pour vous.* Ainsi je vous demande toujours la continuation de la vôtre, & j'en attends de véritables preuves. J'embrasse tendrement vos chers enfans & votre chere Epouse, à qui je recommande mes intérêts & ma délivrance, comme à vous, étant de tous les deux le véritable frere, qui ne souhaite que d'être en liberté pour vous prouver à l'un & à l'autre une sincere estime & une amitié à toute épreuve. Adieu, souvenez-vous de moi, & croyez que je serai toute ma vie avec

N°. CCLI.

§. 64. Il demande à son frere de faire agir les siennes.

§. 65. Ses malheurs ne le font pas repentir de ce qu'il a fait : il le feroit encore.

(a) C'est-à-dire, *Si votre situation vous le permet.* La réflexion étoit juste, quoique mal exprimée.

une vraie constance & un attachement inviolable, &c.

Signé, MAHÉ DE LA VILLEBAGUE.

MONSIEUR ET TRE'S-CHER FRERE.

N°. CCLII. A M. *Mahé de la Bourdonnais*, à Paris.

De la Forteresse de *Poudichery*, le 1 Février 1749.

§ 1. Suite de la prison du sieur *de la Villebague*.

Depuis avoir eu occasion de vous écrire la Lettre dont voici le duplicata, voici la première qui se présente, pour vous donner de mes nouvelles qui sont toujours aussi tristes que ci-devant, étant toujours à la Forteresse dans ma prison, plus resserré que jamais, ne pouvant communiquer ni parler absolument à personne; & cela par les Ordres rigoureux du Gouverneur, qui, comme étant votre Frere, exerce contre moi la haine & la vengeance qu'il a contre vous, & malheureusement pour moi, j'en ressens vivement les effets.

§ 2. Distinction faite en faveur du Sr. *Desjardins*.

M. *Desjardins*, prisonnier d'Etat tout comme moi, sans qu'il y ait de distinction dans les Ordres du Roy & des Ministres, de nous traiter différemment l'un de l'autre, a encore l'agrément & la douceur de voir tout le monde, & n'a plus de Sentinelle à sa porte; mais il n'est pas votre frere, & on ne cherche pas à l'accabler comme moi.

§ 3. Les nouvelles

En Décembre 1748, depuis vous

avoir écrit cette Lettre ci-jointe, les Gazettes nous ont appris que vous étiez arrivé à *Paris*, & détenu à la *Bastille*. J'espere que vous aurez justifié vôtre conduite, & fait voir le faux de tous les Ecrits qui sont partis de l'*Inde* contre vous, qui sont, comme vous n'en pouvez douter, dictés par la haine implacable, & la vengeance, qu'on a juré & résolu de pousser à toute outrance contre vous, & pour laquelle on a formé toutes les brigues qu'on a faites pour faire écrire tous ceux qui par leurs plaintes pouvoient vous faire tort ; enfin on n'a absolument rien ménagé ni épargné pour tâcher de vous perdre & de vous accabler, C'est le seul but que vos ennemis se sont proposés.

N°. CCLII. de la détention du Sr. *de la Bourdonnais*, parvenus dans l'Inde.

§ 4. Les Ecrits envoyés contre lui sont dictés par l'imposture & la haine.

J'ai appris aussi par la même voye que votre Epouse & vos Enfans étoient arrivés de *Lisbonne* à *Paris* : on disoit aussi que M. *de la Gatinais*, qui étoit le Capitaine qui avoit porté la nouvelle à Paris de la prise de *Madraz*, étoit aussi arrêté. Voilà tout ce que je sçais sur ce qui vous touche jusques à présent & souhaite apprendre bientôt votre élargissement, & que vous soyez justifié entiérement.

§. 5. Le Sr. *de la Gatinais* arrêté à Paris.

On a ici continué de poursuivre votre Procès sur Mémoire, qu'a donc fait M. le Procureur du Roy ; on a instruit ici &

§. 6. On fait à *Pondichery* le procès au sieur *de la Bourdonnais*.

N°. CCLII. à *Madraz*, & appellé plus de quatre-vingt Témoins, qui ont tous donné leurs dépositions, mais pas un ne vous a chargé de rien, que quelques faits très-vagues & aisés à détruire & à prouver le contraire.

§. 7. Déposition de 80 Témoins qui ne le chargent de rien.

§ 8. Les Témoins sont assignés pour déposer contre les Srs. *Desjardins & de la Villebague*; mais on ne leur parle que du sieur *de la Bourdonnais.*

Il faut remarquer que tous les Témoins sont *signifiés* pour venir déposer contre M. *Desjardins* & moi, sans qu'il soit parlé de vous dans les significations, & quand on les interroge, on leur lit le Mémoire qu'a fait M. *Lemaire*, Procureur du Roy, où il n'est pas presque mention de M. *Desjardins* ni de moi, que dans quelques Articles; tout le reste du Mémoire n'est plein que de faits qu'on demande contre vous; ainsi c'est plutôt votre Procès qu'on poursuit ici que le nôtre: d'ailleurs, que peuvent-ils citer contre nous? Vous nous avez établis à *Madraz* Sous-Commissaires en premier lieu, & en partant vous nous avez laissé Commissaires sous M. *Desprémesnil*; nous avons servi dans cette qualité jusqu'au gouvernement de M. *Barthelemy* au 4 Novembre, que l'on nous a tous les deux remerciés, sans avoir rien à nous reprocher ni à redire à notre conduite, après l'avoir soigneusement examinée.

§ 9. Les Srs D...

Ainsi si nous avons le chagrin de nous

voir détenus en prison, nous avons M. *Desjardins* & moi, la satisfaction de sçavoir que jusqu'à présent, aucuns Témoins ne nous a chargés de la moindre chose dans leurs dépositions, que Dieu merci nous ne craignons point, n'ayant rien à nous reprocher.

N°. CCLII. *Jardins & de la Villebague* ne sont chargés par aucuns Témoins, & ne les craignent pas.

Qu'a-t'on fait ici dans la poursuite de ce Procès ? *Quand on a vû que tous les Officiers & Employés, jusqu'aux* Arméniens, *enfin tous ceux qui se sont trouvés à* Madraz *de votre tems ne déclaroient rien contre nous, on a eu recours à faire signifier* (a) *des* Noirs Malabares, *gens qui ne vous ont jamais approchés, & que vous navez jamais vû, ni à qui vous n'avez jamais parlé;* on leur a demandé tout comme aux Européens les mêmes faits qui sont détaillés dans le Mémoire. (b) *Pas un n'a pû rien dire contre vous ni contre nous; mais ce ne sont que des* Noirs, *dont on ne craint point le ressentiment, & qui n'ont point la voye à la plainte en Europe, ceux qui n'ont point rien déclaré, on les a tous mis en prison, & après les avoir gardé rigoureusement resserrés, dans l'espérance que la crainte les feroit dire quelque chose, on les a après cette épreuve fait subir un second interrogatoire ;* (c) *mais ils ont été assez honnêtes gens,*

§. 16. On assigne jusqu'aux *Noirs Malabares*, pour déposer contre le sieur *de la Bourdonnais*.

§. 217. Moyens violens qu'on employe contre les *Malabares* qui refusent de charger le sieur *de la Bourdonnais*.

(a) Assigner.
(b) La plainte du Procureur Général.
(c) Le recollement.

N°. CCLII. *quoique* Malabares, *à persister dans leur premiere déclaration, sans vouloir rien y ajouter, & leur déposition est bien à votre décharge, sur plusieurs faits à eux demandés; c'est ce qui fait qu'on vient de les remettre encore en prison.*

Voilà une nouvelle façon d'arracher de force & par violence les dépositions des Témoins. Cela vous prouve combien les Juges d'ici sont portés contre vous, & souhaitent vous trouver coupables de quelques faits, *pour faire voir qu'ils n'ont point écrit en Europe contre vous mal-à-propos.* Est-il permis en conscience de procéder de cette façon, & peut-on voir des Juges remplis de partialité jusqu'au point d'être Juges, Parties & Accusateurs? On a plus fait; ce pauvre *Nayna Malabare Gentil*, qui vous servoit, il y a dix-sept ans d'Ecrivains & de Courtier lorsque vous faisiez votre Commerce dans l'*Inde*; (il m'a servi aussi depuis dans mes Armemens de *Manille*, je lui laissois comme vous recevoir son courtage des Marchands, & lui faisois à votre exemple de tems en tems quelque gratification, lorsque j'étois content de ses services,) eh bien ce *Nayna* ayant eu peur de se trouver dans la Ville de *Pondichery*, pendant le siége que les Anglois ont fait, cet homme peu-

§ 12. Passion énorme des Juges de *Pondichery*.

§ 13. Cruautés qu'essuye Nayna, *Malabare*.

reux, comme tous les *Malabares* le ſont pour le général, s'étoit retiré de crainte à dix lieues dans les terres, où il faiſoit valoir quelques terres qu'il avoit affermées. Le ſiége fini, cet homme a toujours reſté dans les terres, de peur ſans doute d'un ſecond ſiége, dont les Anglois nous menaçoient après l'hyver. Qu'a fait M. le Gouverneur ? il a fait confiſquer la maiſon de ce pauvre malheureux, ſous le prétexte qu'il avoit quitté la Ville. Les amis de cet homme à qui il ſert à l'occaſion de Courtier comme à nous, ont été prier le Gouverneur de conſerver la maiſon à cet homme-là. Pour toute réponſe on leur a dit : *C'eſt un Coquin, il a été à Madraz du tems de M. de la Bourdonnais.* Ces mêmes amis ne pouvant rien obtenir du Gouverneur, ont racheté la maiſon à l'encan, pour la conſerver à ce pauvre homme.

§ 14. Le ſieur *Dupleix* fait confiſquer ſa maiſon.

Ceci n'eſt que le commencement de ſon infortune : le Gouverneur l'a envoyé prendre ſecrettement dans ſes terres. Ce pauvre malheureux a été ſaiſi de nuit dans ſon lit par cinquante Pions qui l'ont amené à *Pondichery* lié & garoté comme un criminel ; on l'a mis tout de ſuite dans le fond d'un cachot noir, avec défenſe que perſonne puiſſe lui parler ni l'approcher abſolument : quand

§. 17. Il le fait enlever dans ſes terres.

N°. CCLII. ses gens lui ont apporté à manger, ils étoient visités par des Caporaux, pour voir si on ne lui envoyoit point quelque avis: c'étoit assez que des Soldats eussent touché & manié son manger, pour l'empêcher d'y toucher, vû sa Religion; c'est ce qui fait qu'il a été plusieurs jours dans son cachot sans manger, & sans quelques Officiers charitables, qui ont défendu de toucher davantage au manger de ce pauvre homme, il fût certainement mort de faim dans son cachot.

§ 16. On le tire du cachot pour déposer.

Après l'avoir tenu un mois dans son cachot obscure, on l'a mené chez M. *Guillard* Commissaire, pour le questionner, où il a été accompagné par six Fusiliers, la bayonnette au bout du fusil, & tout cet appareil n'a été que pour l'intimider & lui faire dire quelque chose contre vous ou contre moi, dans l'espérance de pouvoir sortir de peine & être délivré.

§ 17. Indignation des Habitans de [illegible].

Tout le monde dans la Ville a crié vengeance contre de telles violences: il s'est trouvé même chez M. le Commissaire un Religieux respectable, (*a*) qui a dit à M. *Guillard*, voyant amener cet homme-là avec une telle escorte: *M. est-ce là un criminel que vous amenez? Non, mon Pere, c'est un Témoin pour les affaires de* M. de la Bourdonnais *& de Messieurs* Des-

(*a*) Le pere *François de Saumur*, Supérieur des Capucins.

jardins & la Villebague. *Comment*, a répliqué ce Pere, *des Témoins conduits de force! Que peut valoir leur déclaration arrachée par violence?* Le Commissaire étonné d'un juste reproche, s'est contenté de lui répondre: *Ma foi, mon Pere, je prens les Témoins comme on me les amene, & cela ne me regarde point.* Ensuite le Commissaire a fait entrer cette pauvre victime, & s'est enfermé avec lui le 13 Janvier & l'a tenu toute la journée dans son interrogation. Ce pauvre homme a eu beau représenter, *qu'il étoit tout prêt de répondre à tout ce que l'on lui demanderoit, & qu'il déclareroit ce qu'il pouvoit sçavoir, qu'il n'étoit pas besoin de violence, eh pourquoi le traiter plus durement que les autres Témoins, qui étoient venus donner librement leurs dépositions, & qu'il devoit être libre tout comme eux.* On n'a point entendu ses raisons, ni écouté ses justes représentations, & on l'a sommé de répondre seulement. On lui a fait cent vingt questions plus puériles les unes que les autres, & qui font voir que l'on ne ménage avec vous ni votre honneur, ni votre réputation, & enfin qu'on ne garde absolument aucunes mesures sur ce qui vous touche, vû la nature des questions qu'on a faites à cet homme à votre sujet & au mien. Des choses que l'on a

§ 15. Traitemens inouis & tortions faits à Nayna.

N°. CCLII. demandées au pauvre malheureux, il y en a de nature qu'on ne demanderoit pas sur le compte du dernier des malheureux, & enfin qui doivent dans la suite faire honte à ceux qui les ont inventées.

§ 19. Fermeté de Nayna.

Enfin la force a pris le dessus de l'abbattement où se trouvoit ce misérable par la rigueur qu'il avoit éprouvée dans son cachot, & comme vous sçavez que cet homme est âgé, il a soutenu son interrogatoire avec fermeté & patience.

§ 20. Ses réponses à la décharge du sieur *de la Bourdonnais.*

A toutes les questions qui étoient inventées pour le surprendre, il a répondu qu'il ne sçavoit pas dequoi on lui parloit, & enfin il a fait voir qu'il n'avoit jamais été votre Domestique, ni le mien, qu'il ne vous a jamais servi que d'Ecrivain & de Courtier, que nous lui faisions de tems en tems des gratifications proportionnées à ses services, & cela est vrai; qu'il servoit dans la Ville d'autres Maîtres & Dames de la même façon, sans être leur Domestique; *qu'il étoit vrai qu'il avoit été à Madraz de votre tems huit ou dix jours, mais qu'il n'y avoit eu aucun emploi de votre part ni de la mienne*, & que ce n'est point un crime d'avoir été à *Madraz;* qu'il s'en est revenu à *Pondichery* pour y faire mes affaires avec Messieurs mes correspondans.

§ 12. Il est ramené au cachot.

Comme on n'a pas été content de sa déclaration, on la recon-

duit dans son cachot noir, avec les mêmes rigueurs ordinaires. N°. CCLII.

Vous pourrez bien vous souvenir d'avoir vû à *Madraz* cet homme, mais *je crois qu'il ne vous a jamais parlé,* quand il arriva, il vint vous saluer; il l'a fait en s'en retournant à l'usage des *Malabares* qui viennent faire leur *Sam Salam.* Enfin voilà comme on procede ici : voyez si des dépositions de *Malabares,* qui sont reconnus de tout le monde pour être ordinairement douteuses, & ausquelles on ajoute ni foi, ni vérité, ni confiance, attendu leurs génies indociles & fourbes qui se laissent gouverner, conduire, séduire & intimider par l'ambition, la haine, l'intérêt & la crainte : jugez par ces derniers motifs qu'on employe pour leur tirer par violence leurs déclarations, de quel poids & de quel crédit elles doivent être, lorsqu'elles paroîtront devant des Juges éclairés & remplis d'équité, & exempts de la partialité, que ceux d'ici montrent & manifestent sur tout ce qu'ils font contre vous & moi. Ils font leur possible de faire les choses en régle, pour qu'on ne puisse rien leur reprocher; mais malgré la régle qu'ils cherchent à observer, *tout le monde voit clairement que la haine & la partialité qu'ils ont contre nous se manifestent en toutes leurs opérations :*

§. 22. Quelle force doit tirer l'innocence du silence des *Malabares.*

N°. CCLII. l'emprisonnement des Témoins en est la plus grande preuve.

Nous voilà arrivés au 17 Janvier 1749 où il vient de mouiller dans cette Rade *la Favorite*, Vaisseau venant de l'Orient & de *Cadix*, Capitaine M. *Jorran*.

§ 23. Des Lettres particulieres apportées par le Vaisseau *la Favorite*, répandent la favorable nouvelle de l'élargissement du sieur *de la Bourdonnais*.

J'apprends avec plaisir par ce Vaisseau qui a apporté quelques Lettres particulieres, que vous êtes hors de la *Bastille* & libre dans *Paris*, travaillant à éclaircir vos affaires avec des Commissaires préposés pour en faire l'examen. J'espere & suis persuadé que vous viendrez à bout de détruire & confondre toutes les impostures qu'on a envoyées d'ici contre vous avec toute outrance, & sans aucun ménagement ni prudence : car je suis bien-aise de vous dire que ceux qui ont écrit contre vous de *Madraz* à *Pondichery*, commencent à se dédire de ce qu'ils ont avancé, témoin leurs déclarations que plusieurs ont faites dans notre Procès, où ils ne vous chargent de rien ; c'est ce qui a fait que les Commissaires chargés de l'instruction du Procès, leur ont dit : *Messieurs, vous ne dites rien contre ces Messieurs : quoi ! vous avez pourtant écrit contre eux ci-devant, & surtout contre M.* de la Bourdonnais. *M. de* Kerjean, *neveu de M.* Dupleix, *en est, & il a répondu : Monsieur, écrire à son oncle en*

§ 24. Réponse du sieur *Kerjean*, neveu du sieur *Dupleix*, à un Commissaire.

ami les oui-dires tels qu'on les entend, vrais ou faux, ou bien déclarer en Justice des faits qu'on ne sçait pas, sont bien différens. Voyez la bonté & la bonne volonté du Commissaire de provoquer des Témoins à parler. N°. CCLII.

M. *Barthelemy*, Gouverneur à présent à *Madraz*, à peu près a dit la même chose; mais le Commissaire qui est fort honnête homme (c'est M. *Boilleau*) qui a fait les choses sans partialité, & dans la derniere rigidité, n'a pû s'empêcher de dire, après la déclaration de M. *Barthelemy*, où il n'avoit rien déclaré contre vous: *Pourquoi donc avez-vous écrit contre ces Messieurs? c'est donc une imprudence à vous de l'avoir fait.* M. *Barthelemy* lui a répondu: *Cela est vrai, j'ai eu tort de l'avoir fait; mais j'écrivois ce qu'on venoit me dire; mais en Justice, je ne puis attester des faits que je ne sçais point, & dont je n'ai nulle connoissance par moi-même* (a). Vous voyez que ces Messieurs se sont laissés aller au torrent, & quand ils ont écrit, c'étoit faire sa cour que de dire du mal de vous. J'ai à vous avertir, que toutes les Lettres écrites de *Madraz* contre vous, sont déposées au Sécrétariat, & qu'on en a envoyé copie en Eu-

§ 25. Réponse du Sr. *Barthelemi*.

(a) Le sieur *Barthelemy* a fait cette réponse au sieur *Dupleix* par écrit en ajoutant: *Que s'il avoit mandé tous ces oui-dires, il ne l'avoit fait que par ses ordres.*

N°. CCLII. rope ; c'eſt ce qui a formé contre vous bien des plaintes écrites en l'air & non ſûres, ni approfondies : mais le Conſeil de *Pondichery* qui ſe portoit *votre Partie & Accuſateur*, a ſaiſi avec avidité toutes les correſpondances fauſſes ou vraies, pour groſſir les objets, & avoir plus de matiere à vous charger, ſans s'embarraſſer ſi ceux qui les avoient écrites, diſoient vrai ou faux, le Conſeil ſupérieur n'en répondant point.

§ 25. Les correſpondances de *Madras* ſervent de baſe au Mémoire ſur lequel on interroge les témoins.

Ces mêmes Lettres ont ſervi auſſi de baſe pour faire le Mémoire ſur lequel on interroge les Témoins ; c'eſt ce qui fait que ceux qui ont écrit ſont embarraſſés de répondre, & aiment mieux ſe taxer d'avoir manqué de prudence que d'engager leur conſcience *à ſoutenir des faits faux, avancés ſans réfléxion*. Mais le Conſeil de *Pondichery* votre partie & Accuſateur, & vos ennemis déclarés à la tête, *ſont fâchés de voir les Témoins ſe retracter de ce qu'ils avoient avancé.*

Comme je ne doute point que vous n'aurez pris à partie le Conſeil de *Pondichery*, je crois que vous devez demander que ces Lettres en Original qui ſont dépoſées au Secrétariat, ſoient envoyées à Paris, pour faire prouver aux Auteurs d'icelles les faits qu'ils y avancent témérairement contre vous, ſans aucunes

preuves, & se laissent aller seulement à la fureur de dire du mal de vous & de vos opérations, sans nulle réserve, ni prudence, ni raison, ni réflexion, ni vérité. N°. CCLII.

§ 27. Le sieur *Guillard*, Commissaire, à la dévotion du sieur *Dupleix*, interroge chez lui les Témoins.

Depuis l'arrivée de ce Vaisseau d'Europe, M. *Dupleix* fait presser le Commissaire M. *Guillard* de finir ce Procès; mais comme ce Commissaire est malade & incommodé de la goutte, il ne peut que travailler chez lui; c'est-là où tous les Témoins emprisonnés sont menés par des Fusiliers, & au lieu de travailler au Procès au Greffe, comme cela devroit être la régle, on aime mieux y faire travailler un homme qui est fort incommodé, que de changer de Commissaire, *attendu qu'on croit être plus sûr de celui-ci qu'on y a préparé & qui nous est dévoué* (a), que de nommer un autre, qui ne feroit point les choses à notre idée.

§ 28. Les Srs. *Desjardins* & *de la Villebague* sont interrogés.

Nous voici au 23 Janvier. Il y a encore, pour finir ce Procès, les Témoins, ou Parties à recoller. M. *Desjardins* & moi avons été interrogés. On dit que nos interrogations seront extrêmement étendues pour la quantité de questions qu'on doit nous faire. Je n'ai pourtant, comme vous sçavez, été chargé que des Magasins de Marine & des Vivres & du

(a) C'est-à-dire, au sieur *Dupleix*.

N°. CCLII. Vaisseau *la Princesse-Marie*. Ainsi ce détail est bien aisé pour en rendre compte. On parle d'expédier au commencement de Février un Bot pour les *Isles*, pour porter les paquets : notre Procès, s'il étoit fini, devroit partir par-là, mais on croit qu'il ne pourra pas être

§ 29. On traîne l'Instruction du Procès.

fini pour cette expédition. *C'est où je trouve que c'est une cruauté sans exemple, de nous tenir en prison, & d'être huit mois à finir un Procès qu'on peut faire en bien moins de tems*, & d'être par-là indécis de notre sort. Car du moins si ce Procès étoit fini, & qu'on nous destinât à être envoyés eu Europe, nous pourrions partir par cette premiere expédition, mais non.

Voilà à présent la perpléxité où je suis, ignorant ce qu'on veut faire de moi, me garder continuellement en prison, m'envoyer en Europe ou m'élargir, si on ne trouve rien sur ma conduite ; car jusqu'à présent les Témoins ne me chargent de rien.

§ 30. Il s'attend à toutes sortes de vexations.

Pour moi je m'attends, suivant la haine qu'on me porte par rapport à vous, que l'on me fera ici tout le mal qu'on pourra, & que bien loin d'adoucir les Ordres du Ministre, ou de leur donner une bonne interprétation, on les suivra dans toute la rigueur ; & si on peut les expliquer à mon désavantage, on le fera. L'on m'a

dit qu'ils portoient : *Vous décreterez contre eux , & les enverrez en Europe , s'il y a lieu ;* n'ayant point trouvé lieu par la déposition des *Blancs*, c'est pourquoi ils ont emprisonné les *Noirs* , & veulent trouver lieu contre nous par cette violence : cette façon de procéder crie vengeance ; c'est ce qui va me déterminer à présenter une Requête contre ces infractions à la justice & l'emprisonnement des Témoins , & enfin protester contre leurs dépositions depuis leurs prisons. Nº. CCLII.

Quoique je sois en prison extrêmement resserré, ignorant mon sort, je suis pourtant bien-aise de sçavoir que vous soyez libre , & en état de travailler à vos affaires. Vous devez avoir reçu en Août dernier toutes mes Lettres de l'*Isle de France* dont j'avois chargé M . . . . . qui m'a bien promis de vous les faire parvenir. Je vous marquois en général tout ce que je pouvois , & qui pouvoit vous servir pour vous justifier contre les fausses accusations que je sçavois qu'on avoit vû partir d'ici contre vous. *Enfin je vous écrivois tout les faits , comme à un frere à qui on écrit en particulier ,* ce qu'on juge néceffaire pour lui être utile & néceffaire. Je vous les ai marqués ces faits , tels que je les ai sçus, où par moi-même , ou sur le rapport d'autres. Les derniers , je ne

§. 31. Le sieur *de la Villebague* confirme les vérites contenues dans ses Lettres de l'*Isle de France*.

N°. CCLII. les garantis pas, ne les ayant pas vûs par moi-même ; car à l'égard des faux bruits, je n'y ajoute point de foi. Je ferois à présent bien chagrin & bien inquiet sur votre compte, si je croyois tous ceux qu'on fait courir au Gouvernement d'ici sur vos affaires, & toutes les circonstances qu'on ajoute aux nouvelles publiques & générales ; car c'est toujours l'ordinaire. Vous n'êtes point épargné ni ménagé absolument dans cette maison.

§ 32. On interroge des gens des *Isles de France & de Bourbon*, sur le compte du Sr. & de la Dame *de La Bourdonnais*.

Non content de faire entendre des Témoins d'ici contre vous, on vient de faire interroger juridiquement des gens de vos Isles pour rechercher votre conduite, jusques dans votre Gouvernement, sur des faits qui s'y sont passés, & sur lesquels ils n'ont pas découvert ce qu'ils cherchoient contre vous ni contre votre épouse. Vous voyez que c'est pousser bien loin la haine & la vengeance.

§ 33. Cruautés exercées envers le Sr. *de la Villebague*.

Quant à moi, on me fait tout le mal, qu'on peut sans la moindre considération. J'avois demandé il y a six mois par une Requête, qu'il me fut accordé une subsistance : on accorde à M. *Desjardins* deux Pagodes par jour, *& à moi rien. On n'a pas seulement répondu à ma demande, & si les Messieurs Dubois mes anciens associés n'avoient pas la bonté de me fournir de leur*

bourse

bourse mon manger & le nécessaire à la vie, je crois qu'on auroit la dureté de me tenir en prison à la merci du Public. Vous voyez qu'on ne peut pas être traité plus durement que je le suis; mais je le répete, je suis votre frere, & c'est assez pour qu'ils exercent contre moi tout le mal qu'ils voudront vous faire.

J'aurois bien souhaité qu'il fut venu ici des Commissaires d'Europe, pour examiner toutes les affaires de *Madraz*. Avec de tels Juges impartiaux le Procès qu'on vous a fait ici, auroit pris une autre tournure, & *on auroit fait mention de ce que les Témoins disent à votre décharge, ce qu'on n'a pas fait actuellement*; *car ce n'est pas là ce qu'on cherche, & bien des Témoins auroient dit & déclaré des choses qui vous sont avantageuses & qu'ils se proposoient de dire, ce qu'ils n'ont osé faire dans la crainte du Gouvernement d'ici. Ainsi la crainte qui est une politique nécessaire pour se conserver dans leurs postes, les a rendus muets sur bien des Articles, & les a empêché de dévoiler la vérité sur tout ce qui s'est passé après votre départ de Madraz, & sur-tout après la Capitulation cassée & annullée.*

§. 34. Il souhaite des Commissaires d'Europe.

§. 35. On ne fait nulle mention dans les procédures de ce que les Témoins déposent à la décharge des Accusés.

On veut être informé en Europe de tout ce qui s'est passé dans ce pays-ci, & on fait faire une Enquête par eux-mêmes qui vous ont accusé, qui sont

§ 36. La crainte retient à *Pondichery* la vérité dans le silence.

N°. CCLII. actuellement vos Parties, vos Accusateurs, & les Juges qui travaillent contre vous : ce n'est pas le moyen d'être informé au vrai du pour ou du contre. *Non, on ne sçaura jamais la vérité de tous les faits, qu'après le départ pour l'Europe de M. Dupleix*, en cas qu'il s'en aille : pour lors si on fait une seconde Enquête, elle sera bien différente de celle qu'on fait à présent, car les craintes se dissiperont, & ceux qui à présent ont peur de parler, diront librement, sans appréhender les ressentimens, tout ce qu'ils sçauront pour & contre sur tous les deux ; car je puis vous dire sans vous flater, que vous avez bien des partisans dans l'*Inde* pour vous, *que vous y êtes même regretté*, & que les deux Expéditions que vous avez faites dans ces Côtes, & qui ont fait honneur à la Nation, *vous ont acquis l'estime & l'amitié générale des gens du Pays*; mais qu'est-ce que cela vous sert, à présent qu'on cherche à vous faire des crimes de toutes vos opérations ?

§. 37. Elle n'éclatera qu'après le départ du Sr. Dupleix.

§. 38. Le sieur de la Bourdonnais estimé & regretté dans l'Inde.

J'aurois été bien consolé, si j'avois pû recevoir par ce Vaisseau d'Europe de vos nouvelles, ou par vous, ou par vos amis ; mais je n'ai pas eu cette satisfaction : sans doute que vous ne sçaviez pas ma triste situation lors de son départ. Je souhaite que les premieres que je recevrai vous

N°. CCIX.

soient avantageuses, & que j'apprenne que vous ayez pû faire valoir votre bon droit, & faire connoître tous les détours, les ruses & les duplicités que vos ennemis ont mises en pratique pour vous déchirer & noircir votre réputation en général sur tout ce que vous avez fait. Bien des gens pensent ici que cette fureur qui les animent contre vos intérêts parlera plutôt pour vous que contre vous; car il sera aisé de deviner qu'il n'y a eu qu'une passion très-violente qui les a conduits & animés à tâcher de vous perdre, plûtôt que la justice & les intérêts de la *Compagnie, qui ne leur a servi que de prétexte pour couvrir leur haine & la vengeance qu'ils ont cherché à vous témoigner.* Enfin le général croit & est persuadé que vous aurez le dessus de vos Ennemis ici, si vous venez à bout de démasquer & de faire entendre les vrais motifs qui les ont animés contre vous, & les ont poussés à traverser tous vos desseins & *les entreprises que vous vous étiez proposé de continuer.*

§. 39. On le persuade à *Pondichery* que le sieur *de la Bourdonnais* triomphera de ses calomniateurs qui l'ont empêché de continuer les entreprises qu'il méditoit.

Si M. *Desjardins* & moi nous étions en Europe, il nous seroit bien aisé aussi de justifier notre conduite, & de faire voir que les plaintes d'ici portées mal-à-propos contre nous, ont surpris la Justice & l'équité des Ministres qui nous ont fait arrêter : car ceux qui ont pû

No. CCLI. écrire d'ici, ont été trois mois, avant d'écrire (*a*), à bien examiner notre conduite ; & *s'ils avoient trouvé quelque chose à nous reprocher, ils nous auroient sûrement fait arrêter d'avance* * : mais ne trouvant rien, ils se sont contentés de se plaindre en général de nous, & de laisser entrevoir des soupçons injurieux sur notre compte, lesquels n'ayant point été approfondis ni vérifiées, sont la cause que l'on a donné Ordre d'informer contre nous ; mais qu'on se sert ici actuellement de ces Ordres sacrés bien cruellement, pour nous faire toute la peine possible, & nous traiter rigoureusement, sur-tout moi ! *Et quoique tous les Témoins n'ayent rien déposé contre nous, mon sort & les rigueurs qu'on exerce, sont toujours les mêmes que si j'étois reconnu coupable de quelque chose.* Toute la Ville nous plaint & convient que nous sommes traités de cette façon, que parce que nous avons été employés par vous à qui on en veut directement, & à tout ce que vous avez fait en général. On convient aussi que dans la vie les choses ont deux faces, & que si M. *Desjardins*, & moi avions été employés par M. *Dupleix*, & fait par

* *On supplie de faire attention à ce paragraphe.*

§ 40. La Religion du Ministre surprise par les cris de *Pondichery*.

(*a*) Le Sr. *de la Villebague* ignoroit que la premiere expédition des Mémoires de *Pondichery* étoit partie sur le Vaisseau même du Sr. *de la Bourdonnais*, & qu'elle étoit arrivée en Europe, en même-tems que la nouvelle de la prise de *Madras*.

les Ordres tout le travail en général que nous avons fait sous les vôtres, il auroit été le premier à chanter nos louanges, à faire valoir nos services, à écrire en notre faveur, & à nous procurer ou des remerciemens ou des récompenses.

N°. CCLII.
§ 41.
Sentiment général de Pondichéry.

N'est-il pas inoui & étonnant qu'on cherche par force & violence à tâcher d'arracher des Témoins des dépositions contre nous, ce qui ne se sçaura que quand ces gens-là oseront parler librement sous un autre commandement; tandis qu'on ne s'informe nullement, & qu'on laisse dans l'oubli des faits & des affaires qui se sont passés à *Madraz* après la Capitulation cassée, & contre lesquels le Public a crié hautement contre les Auteurs. M. *Gosse* qui est allé en Europe, & qui n'y a entré pour rien, peut, s'il le veut, vous dire bien des choses sur ces Articles-là, comme je ne les sçais que par oui-dire, il ne me convient pas de vous en parler; mais tout le monde m'a assuré qu'elles méritoient justement les recherches qu'on faisoit contre nous injustement & avec tant de partialité.

§ 42.
Violence employée pour séduire les Témoins.

Nos Juges ne trouvant plus de Témoins à pouvoir entendre contre nous, parle actuellement de nous interroger M. *Desjardins* & moi. Comme je n'entends point trop les formalités de Jus-

N°. CCLII. tice, j'avois demandé par une premiere Requête, qu'il me fut permis d'avoir une personne à me servir de Conseil, pour défendre ma cause; mais par un déni de Justice, on m'a tout refusé, en ne répondant à aucuns des Articles de ma Requête. Nous voilà à la fin de Janvier, je ne sçais pas ce qu'ils feront de nous, après qu'ils auront achevé de nous entendre. Je puis vous avouer qu'il en coûte beaucoup à mon cœur, à mon innocence & à la probité dont j'ai toujours fait profession, d'être obligé d'aller subir un interrogatoire, qui ne peut être qu'injurieux pour un homme qui ne se reproche rien. Si mon Procès est envoyé à Paris avant moi, ayez soin d'avoir pour moi un bon Avocat, qui puisse démasquer la façon inoüie qu'on a exercée & établie dans cette affaire, & enfin qui soutienne mes droits en général. Tout ce que je souhaite, en cas qu'on ne fasse pas droit ici à notre innocence en nous mettant en liberté, c'est d'être envoyé à Paris, avec mon Procès: *c'est là où j'espere que je trouverai de vrais Juges impartiaux, justes & équitables, & qui seront justement indignés du procedé de ceux d'ici à mon égard, & sur toute leur conduite.*

§ 43. Malversations a *Madraz* depuis la Capitulation cassée.

§ 44. On refuse un Conseil au Sr *de la Villebague.*

Enfin, mon cher frere, comme je ne puis écrire qu'à vous, j'ai confiance que

(sauf dans tel état que vous vous trouviez) vous vous employerez, & ferez agir vos amis & vos protections, pour me procurer la liberté, & défendre mes droits & mon innocence *que vous devez bien connoître*, & obtenir pour moi des réparations proportionnées aux injures que l'on me fait souffrir, & que mes faux Accusateurs soient justement condamnés à tous les dommages & intérêts qu'on peut obtenir contre des Calomniateurs; & en obtenant tout ce que je demande avec justice, je puis vous persuader que je ne serai jamais dédommagé des peines que j'endure, & du tort qu'une telle disgrace fait à mes intérêts, & à ma santé, qui est pour moi le principal. N°. CCLII. § 450. Ses souhaits.

J'embrasse tendrement vos chers enfans & votre chere épouse: je regrette toujours de n'avoir pas eu le Bonheur & la satisfaction de la rencontrer aux *Isles*, & d'avoir été privé par-là du plaisir de la reconnoître. En attendant que je puisse avoir cette joie, je continue à lui recommander comme à vous, mes intérêts, la priant de travailler également que vous à mon élargissement, pour me procurer le moyen d'aller vous assurer tous les deux de ma sincere & constante amitié. Je compte beaucoup sur les vôtres,

N°. CCLII. & suis persuadé que vous ferez votre possible pour m'en donner dans cette occasion de véritables preuves : dans cette espérance, je prens toute la patience possible pour soutenir mon adversité avec une vraie constance & raison. Adieu, soyez bien persuadés tous les deux, que mon infortune ne me fera jamais changer à votre égard, & que je puis vous assurer d'être toujours votre véritable frere, qui ne souhaite autre chose que d'être réuni avec vous, & pouvoir vous prouver que je serai toute ma vie avec une vraie estime & un attachement à toute épreuve.

Monsieur & très-cher Frere,
Votre très-humble & très-obéissant Serviteur. *Signé*, MAHÉ DE LA VILLEBAGUE.

A NOSSEIGNEURS

Les Maréchaux de France, assemblés au Conseil de Guerre.

NOSSEIGNEURS,

Il ne vous est sans doute pas inconnu que M. *de la Bourdonnais*, Gouverneur des Isles *de France & de Bourbon*, a été chargé par le Ministre d'armer en Guerre pour la conservation des Pla-

tes de l'*Inde*. Après un rude Combat Naval avec l'Escadre Angloise, il s'est rendu maître de *Madraz* le 21 de Septembre 1746. Il commandoit à cette Expédition, & les Troupes qu'il avoit amenées avec lui, & 400 Soldats de *Pondichery*, avec 300 Soldats *Noirs* du pays. Après la prise de cette Place, il s'éleva entre le Commandant de l'Escadre & le Conseil Supérieur de *Pondichery*, un conflit de Jurisdiction. M. *de la Bourdonnais* avoit été Commandant du Siége, & la Place s'étoit rendu à lui à certaines conditions. Il donna ses Ordres dans cette Place; le Conseil de *Pondichery* se croyant seul en droit d'y commander, nous en fit intimer d'autres tout-à-fait contraires à ceux de notre Chef. M. *Dupleix* & son Conseil prétendoient que la Place prise, M. *de la Bourdonnais* la leur devoit remettre, pour être gardée au nom du Roi. M. *de la Bourdonnais*, au contraire, *par un Article de sa Capitulation, s'étoit engagé à traiter du rachat de la Place, quand on la lui auroit remise.* En conséquence, *après avoir fait part au Conseil de Pondichery des raisons qui le faisoient agir, il lui indiqua le jour qui devoit remettre la Place à ses anciens Maîtres, moyennant une rançon.* Le Conseil qui

s'y oppoſoit de toutes ſes forces, détacha de *Pondichery*, & envoya à *Madraz* M. *de Bury* Major & Commandant Général des Troupes Françoiſes dans l'*Inde*, pour y commander le Détachement de *Pondichery*, & un Conſeil Provincial pour y gérer les affaires & conſerver la Place malgré les engagemens de M. *de la Bourdonnais*. Jugez de la ſituation où nous nous ſommes trouvés. M. *de la Tour* ancien Capitaine & Chevalier de S. Louis, avoit ſervi pendant tout le Siége de cette Place, ſous les Ordres de M. *de la Bourdonnais*, en qualité de Major Général de cette petite Armée; juſques-là donc c'étoit au Général des Troupes Françoiſes à qui on vouloit l'obliger de déſobéir. Pour l'y engager, de quelle voie s'eſt-on ſervi? On détache quelques Conſeillers; on met à leur tête M. *Deſpréme-ſnil;* on leur adjoint M. *de Bury* qui n'étoit point au Siége, & on prétend qu'autoriſé par M. le Gouverneur de *Pondichery*, M. *de Bury* peut de droit prendre le commandement des Troupes de ſon reſſort, & les ſouſtraire aux Ordres de M. *de la Bourdonnais*, qui commande à *Madraz*. Pour n'avoir rien à nous reprocher, nous faiſons enſemble nos remontrances au Com-

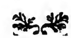
mandant; il nous enjoint pour réponses, DE PAR LE ROI, d'avoir à lui obéir; & nous voyant balancer dans nos résolutions, il nous mit aux arrêts au Fort *S. Georges*. Pendant notre détention, *pour éviter les fâcheux inconvéniens qui étoient prêts de résulter de cette mésintelligence, M. de la Bourdonnais fit embarquer le Détachement de Pondichery sur ses Vaisseaux, & nous mit par cette manœuvre hors d'état d'attenter à son authorité M.* Dupleix *outré de n'avoir pû réussir dans ce monstrueux projet, qui révolte tout Officier accoûtumés au Service & homme d'honneur*, nous rend responsable auprès de la *Compagnie*, de désobéissances formelles à ses Ordres; *sans songer qu'en lui désobeissant, nous devenions envers le Roi coupables du crime de Leze-Majesté*: & encore, en quoi consiste le seul Ordre que M. *de Bury* a signifié aux Sieurs *de la Tour* & d'*Argis*, aussi Capitaines, de la part du Conseil Provincial? C'étoit de ne point sortir de la Ville, ni par mer ni par terre. Vous voyez que par cet Ordre, il ne nous est pas enjoint que de ne nous point embarquer avec nos Troupes, ni de les faire sortir avec nous par terre. *Que falloit-il donc que nous fissions? que nous excitassions une rebellion générale parmi les*

Soldat, & que par force nous nous opposassions à des Ordres directement émanés d'un homme nommé par le Roi pour nous commander ?

Nous ne pouvons vous cacher que toute cette entreprise a été troublée par un seul homme ; c'est M. *Paradis*, *auteur du Libelle diffamatoire* où nous sommes si fort décriés. C'est lui, qui, esclave de M. *Dupleix*, à qui il doit son entrée au Conseil, *a trouvé, de concert avec ce Monsieur, le secret de faire adopter à une Cour Supérieure, la haine qu'ils nourrissent tous deux depuis longtems contre Messieurs les Officiers des Troupes*. Sans ce M. *Paradis* eût-on pensé à toutes les contestations qu'on a vû dans l'*Inde* ? Il n'étoit que Capitaine réformé, & il prétendoit commander tout le Militaire. M. *Dupleix* qui le vouloit, y avoit fait consentir son Conseil. M. *de la Bourdonnais*, plus juste, n'osa lui en conserver le grade ; l'injustice étoit trop criante. *De-là sa haine contre ce brave Général ; de là les contestations qui ont troublés toutes les opérations de Madraz* ; de-là la vengeance prête à nous écraser, par la voie d'une calomnie affreuse. Si Nosseigneurs nous abandonnent, vingt-cinq & trente ans qu'il y a que nous servons, sont perdus pour

nous; & décorés que nous sommes des honneurs Militaires, nous allons être sacrifiés à un Conseil de Marchands, à qui on n'a déja que trop donné de droits sur le Corps de Troupes, que le Roi leur permet d'entretenir. N'est-il pas bien criant qu'on saisisse le momens où nous venons de courir les hasards de la guerre, pour nous faire essuyer la plus dure ingratitude ? Qui nous protegera, si Nosseigneurs les Maréchaux de France, nos Juges nés, dédaignent de nous faire rendre Justice ? Un seul homme fèra-t-il impunément la loi à tout un Corps d'Officiers, *parce que le Conseil tremble devant le Président*, qui protége ce Particulier? Si Nosseigneurs en nous jugeant, ne se réservent pas le droit de connoître de nos Causes, on nous cassera, on nous privera du fruit de nos travaux ; N SS sont trop justes & notre exposé trop vrai. Nous Supplions le Conseil de Guerre de Nosseigneurs de s'opposer aux injustices du Conseil de *Pondichery*, & de se réserver le droit de nous juger. Nous sommes, &c.

Signé, DE BURY, DE LA TOUR.



Copie de la Lettre écrite à M. le Comte de Maurepas, *par Messieurs de* Caylus & Ranché, *Général & Intendant des* Isles *Françoises du Vent de l'*Amérique.

MONSEIGNEUR,

» M. *de la Bourdonnais* est arrivé ici
» depuis quelques jours avec quatre
» Vaisseaux de la *Compagnie*, & un cin-
» quiéme Bâtiment qu'on lui avoit
» expédié pour lui porter des vivres.
» Il nous a communiqué les Ordres
» qu'il avoit de se rendre à la *Martini-*
» *que*, & d'y attendre jusqu'à la fin
» d'Octobre l'escorte des Vaisseaux du
» Roi, pour son retour en France.
» Ces mêmes Ordres le chargent d'ex-
» pédier un Bateau de son arrivée, &
» d'y faire embarquer un Officier pour
» rendre compte à la *Compagnie* de son
» voyage : mais sur ce qu'il nous a
» représenté qu'il seroit plus avanta-
» geux pour l'intérêt de cette même
» *Compagnie* qu'il fut le porteur des
» avis qu'il avoit à lui donner, & que
» d'ailleurs rien ne pouvoit souffrir de
» son absence par rapport aux Vais-
» seaux qu'il a conduit, dont il a re-

» mis le commandement au plus ancien Capitaine, nous avons consenti » à son départ, & lui avons procuré les » moyens de se rendre en France » par la voie de *Saint-Eustache*, où il » doit s'embarquer dans un Bâtiment » Hollandois. Nous l'aurions même » pressé de prendre ce parti (*a*) sur les » raisons qu'ils nous a exposées, s'il » n'y avoit pas été porté de lui-même, » ne doutant pas que la *Compagnie* ne » préfére à être instruite de sa part, » de ce qui peut avoir rapport à ses » intérêts, desquels il nous a paru » qu'il pouvoit mieux que tout autre » rendre un compte exact. Il a crû né» cessaire aussi d'emmener avec lui » l'Ecrivain principal, chargé des dé» penses de l'Escadre, pour pouvoir » certifier celles qu'a occasionné la » prise de *Madraz*, & nous avons éga» lement été de cet avis, un autre E» crivain pouvant se charger de ses » fonctions, sans que le bien de la » *Compagnie* en souffre. Quant aux » Vaisseaux qu'il laisse au Fort Royal, » comme ils ont besoin d'un rem-

(*a*) Il s'est répandu tant de faux bruits sur le départ du sieur *de la Bourdonnais* de la *Martinique*, que l'on s'est cru obligé de rapporter cette Lettre pour faire voir les vraies raisons qui l'ont obligé d'y laisser son Escadre. La Paix qui subsistoit alors avec la Hollande, lui offroit la voie de *Saint-Eustache*, pour revenir en Europe avec une apparence de sureté contre les Anglois.

» placement de vivres, indépendam-
» ment de quelques autres réparations
» qui leur sont nécessaires, nous pen-
» sons qu'il convient qu'ils y restent
» jusqu'à l'arrivée des Vaisseaux du
» Roi, avec lesquels ils pourront s'en
» retourner. Le Sieur *Antheaume* qui
» fait pour la *Compagnie*, aura soin en
» attendant de leur faire fournir les
» secours qu'ils demandent, & ce se-
» ra pour eux une sûreté de plus par-
» tant avec la Flotte, qui de son cô-
» té se trouvera fortifié par l'augmen-
» tation de ces Bâtimens, sur-tout
» de l'*Achille*, Vaisseau de 70 Ca-
» nons, & de 400 Hommes d'Equi-
» page.

Nous sommes, &c. Pour Copie; signé, le M. *de Caylus*, *Ranché*.

Fin du Tome troisiéme.



